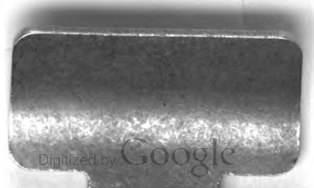





Digitized by Google

BULLETIN

DE

L'INSTITUT

NATIONAL GENEVOIS

TRAVAUX DES CINQ SECTIONS

1° DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES ; 2° DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ; 3° DE LITTÉRATURE ; 4° DES BEAUX-ARTS ; 5° D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE.

TOME XXI

GENÈVE
CHEZ GEORG, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE

1876


Digitized by Google

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

BUREAUX

DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Président de l'Institut : M. Charles VOGT, professeur à l'Université.

Vice-Président : M. Jules VUY.

Secrétaire général : M. Henri FAZY.

Bibliothécaire-adjoint : M. Charles MENN, sculpteur.

Section des Sciences naturelles et mathématiques : Président, M. le professeur Charles VOGT. — Secrétaire, M. le Dr REVERDIN.

Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire : Président, M. Jules VUY, notaire. — Vice-Président, M. A. VERCHÈRE, directeur du Gymnase. — Secrétaire, M. H. FAZY. — Secrétaire-adjoint, M. C. MENN.

Section de Littérature : Président, M. le professeur F. AMIEL. — Vice-Président et Secrétaire, M. le professeur A. OLTRAMARE. — Secrétaire-adjoint, M. le professeur J. DUVILLARD.

Section des Beaux-Arts : Président, M. F. DIDAY. — Vice-Président, M. SILVESTRE. — Secrétaire et Conservateur des tableaux, M. C. MENN. — M. George BECKER, Trésorier.

Section d'Industrie et d'Agriculture : Président, M. L. ARCHINARD. — Vice-Président, M. JANIN-BOVY. — Secrétaire, M. C. MENN. — Trésorier, M. L. FATON.

COMITÉ DE GESTION

Outre le Président et le Secrétaire général de l'Institut, MM. F. DIDAY; — A. FLAMMER, notaire; — OLIVET, docteur; — P. VAUCHER, professeur; — J. VUY, notaire.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT

NATIONAL GENEVOIS

TRAVAUX DES CINQ SECTIONS

1° DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES; 2° DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE; 3° DE LITTÉRATURE; 4° DES BEAUX-ARTS; 5° D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE.

TOME XXI

GENÈVE
CHEZ GEORG, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE

1876

N° 10. 1875.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. CHARLES VOGT, PRÉSIDENT

à l'ouverture de la Séance générale du Jeudi 7 Mai 1874

MESDAMES ET MESSIEURS! CHERS COLLÈGUES!

A nouveaux faits nouveaux conseils! dit un vieil adage. J'avais eu l'honneur de traiter devant vous, il y a quatre ans, dans un discours de séance publique, une question qui reprend aujourd'hui une nouvelle vie par suite de la révision de la Constitution fédérale. Permettez-moi de revenir aujourd'hui sur ce sujet. Il existe des questions qu'on n'épuise jamais et qu'on doit toujours approfondir de nouveau.

Je veux parler de l'Université fédérale ou des établissements de hautes études qui, suivant le nouvel article de la Constitution révisée, peuvent être subventionnés par la Confédération. L'article 27 de la Constitution, adoptée dernièrement par la majorité du peuple et des cantons, dit, en effet, « la Confédération a le droit de créer, outre l'Ecole polytechnique existante, une Université fédérale et d'autres établissements d'ins-

truction supérieure ou de subventionner des établissements de ce genre. »

Nous voilà donc en face de nouveaux problèmes, que l'Institut national genevois ne saurait laisser de côté, pour lesquels il s'est vivement intéressé dès qu'ils s'étaient posés et auxquels il conservera, j'espère, tous ses efforts pour les voir résoudre d'une manière favorable aux intérêts, bien entendu, de la Confédération, de la Suisse romande et du canton de Genève en particulier.

Notre instruction publique a été remaniée de fond en comble. Une nouvelle loi générale dont tous les effets ne peuvent pas encore être reconnus à cause de la brièveté du temps, nous régit depuis deux ans à peine. Notre Académie s'est élargie pour devenir Université en s'adjoignant une faculté de Médecine, dont l'organisation ne saurait tarder, dès que les constructions nécessaires, destinées surtout aux études anatomiques, auront été conduites au point de pouvoir recevoir les nouvelles installations. En décrétant la création de cette nouvelle Faculté, le Grand Conseil a voulu dire, sans doute, que le pays se sent assez fort, malgré sa petitesse et ses ressources restreintes, pour offrir aux citoyens un ensemble de hautes études, conduisant à toutes les positions. Il a voulu, sans doute, indiquer par là, que même sans le secours de la Confédération, et sans subvention de sa part, il saurait maintenir dans l'avenir la position scientifique que Genève s'est conquise dans le passé et qu'elle a cherché à conserver dans le présent. Cette prétention exigera sans doute des sacrifices considérables, mais qui porteront des fruits pour le pays tout entier, pour le développement de son intelligence, de sa civilisation, et de son industrie qui s'adresse surtout aux besoins éveillés par un état avancé de culture intellectuelle et artistique dans le monde entier.

Il faut convenir aussi que le hasard nous a singulièrement favorisés dans nos projets. Un riche héritage est échu à la ville de Genève, de la part d'un homme, dont l'histoire ne saurait citer, dans l'avenir, aucun autre acte de bienfaisance. Il est vrai que cet héritage ne saurait profiter directement aux institutions cantonales de hautes études que pour une part excessivement minime; mais si les collections scientifiques, littéraires et artistiques de la ville en profitent en première ligne, il n'en est pas moins vrai, que ces collections, étant accessibles à tous, et servant à l'enseignement supérieur, offrent des ressources précieuses pour l'instruction et constituent un des titres les plus appréciables pour les réclamations, que Genève sera dans le cas d'adresser à la Confédération. Nous pouvons, en effet, dire avec orgueil que déjà maintenant les musées de notre ville dépassent, autant par les richesses accumulées que par l'excellente installation, tout ce que peuvent présenter les autres villes de la Suisse, et qu'en employant sagement les ressources plus considérables dont ils pourront disposer dans l'avenir, ils réuniront à eux seuls plus de matériaux d'études que toutes les autres villes de la Suisse ensemble, si on pouvait confondre leurs collections en une seule. Sous ce rapport donc, nous n'avons à redouter aucune concurrence et lorsque le moment sera venu, où la main de la Confédération, si capricieuse dans la distribution de ses largesses, et si peu ouverte pour la Suisse romande, sera prête à délier les cordons de sa bourse pour accomplir l'article 27, Genève pourra mettre ses collections, ses institutions, ses constructions universitaires dans la balance en demandant aux concurrents: Qui de vous peut offrir davantage en échange?

Je ne commettrai pas la faute de vouloir plaider ici la cause de Genève, en me fondant sur des mérites que pensent avoir eus ses institutions académiques dans le passé ou en énumérant

les noms célèbres qui ont jeté un vif éclat dans ce centre de lumières. Nous avons lu dernièrement un plaidoyer de ce genre en faveur de Bâle, cette ancienne université fondée dans le moyen-âge et conservée malgré toutes les adversités qui sont venues fondre sur elle surtout dans le courant de ce siècle. Certes, il n'y aurait rien à redire contre ce plaidoyer patriotique, émané d'un citoyen de Bâle, que ses études elle-mêmes devaient conduire à exalter les avantages historiques, si l'auteur s'était borné là et n'avait pas émaillé son mémoire de considérations qui dépassent le but et d'appréciations fausses sur le rôle que doit jouer une institution fédérale de hautes études. Ses mérites historiques ne peuvent peser en aucune façon dans la balance; il en est comme de tant de choses qui ont joué un rôle dans l'histoire à cause des conditions existantes dans le passé, mais dont le changement a détourné le courant vital pour le reporter ailleurs. Il y a une foule de matrones extrêmement honorables, distinguées sous tous les rapports, vénérées par tout le monde, — mais les épousera-t-on pour fonder un nouveau ménage et pour avoir de beaux enfants pleins de vie et de santé?

Quels arguments faut-il encore produire pour démontrer que la création d'une institution fédérale de hautes études doit nécessairement se faire dans la Suisse romande, que toutes les raisons politiques, scientifiques, littéraires, artistiques, parlent pour cet établissement, qui y trouvera, et notamment à Genève, toutes les conditions non-seulement de viabilité, mais encore de prospérité et de progrès? Faut-il répéter, et répéter encore, que les Allemands même, et surtout dans ce moment, où leur sentiment national est exalté par les victoires remportées, réclament à grands cris une transfusion des qualités précieuses de la langue, de la méthode et de la précision françaises, de ces qualités de forme enfin, qui leur font défaut suivant leur

propre aveu? N'est-ce pas le Secrétaire-Président perpétuel de l'Académie des Sciences de Berlin lui-même, qui réclamait, il y a quelques jours à peine, l'établissement d'une Académie allemande à l'instar de l'Académie française de Paris, et qui ne trouvait rien de mieux pour célébrer le jour de naissance de son empereur vénéré, qu'à se répandre en plaintes amères sur la nonchalance dans le style, sur l'absence de méthode et de goût dans les productions littéraires et scientifiques, sur la « robe de chambre et les pantoufles, » que l'on sentait dans les phrases, dans les livres et dans les cours? N'est-ce pas un des plus profonds scrutateurs de l'Allemagne scientifique qui s'écrie aujourd'hui : « Nos jeunes Allemands étudient pendant des années les classiques; mais leur manière de parler et d'écrire n'en est pas embellie le moins du monde; le seul fruit que portent les études sur Cicéron et Horace est un emboîtement torturé des phrases les unes dans les autres. »

Il me semble presque que le chauvinisme, détestable en lui-même, devient une véritable plaie lorsqu'il s'abat dans le domaine des hautes études, où devrait régner, avant tout, ce cosmopolitisme éclairé qui reconnaît qu'il n'y a ni une science allemande, ni une science française, anglaise ou italienne, mais qu'il n'y a que du bon et du mauvais, qu'on ne peut trier d'après l'étiquette linguistique qui est affichée à la bouteille, mais seulement d'après son contenu. Quand donc reconnaîtrons-nous, sans préjugés, que tout pays et toute langue ont leurs qualités et leurs défauts, et que, dans un pays mélangé de races et de populations diverses, le suprême but de tout homme de bien doit être d'arriver à une fusion des diverses qualités telle que les bonnes sont conservées, tandis que les mauvaises sont éliminées? Faut-il absolument repousser la belle forme lorsqu'on cultive de préférence le fond? La clarté nuit-elle à la profondeur, la méthode au sérieux de la recherche, l'exposi-

tion facile et élégante à la connaissance des faits? Serait-ce nuisible aux gens de race romande que d'acquérir la ténacité dans la recherche, la connaissance des productions étrangères, le sérieux de la pensée scrutatoire qui, sans doute, sont l'apanage des races germaniques? Serait-ce préjudiciable aux Allemands que de s'approprier la précision du langage, la clarté de l'expression, la forme élégante de l'exposition méthodique, dans lesquelles excelle sans doute la race française? Les Italiens disent: « Lingua toscana in bocca romana » (langue toscane dans une bouche romaine), et ils prétendent que ce serait là le sublime pour leur belle langue si sonore et si mélodieuse. Serait-ce de trop si l'on disait que la « pensée allemande dans la forme française » serait ce que l'on pourrait atteindre de plus élevé dans les hautes études?

On nous dit, Messieurs, que jamais l'établissement d'une Université fédérale dans la Suisse romande ne pourrait atteindre son but, parce que les deux nationalités, mises sur le même terrain, se combattraient immédiatement, se tourneraient le dos et se renfermeraient chacune dans son cercle, sans en sortir. Adieu cette belle fusion que nous rêvons, nous autres utopistes! Adieu cette pénétration mutuelle des nationalités! L'étudiant et le professeur welches tourneront le dos au Suisse allemand, et celui-là crachera par-dessus l'épaule dès qu'il trouvera, à l'Université, des êtres qu'il salue comme frères et compatriotes lorsqu'il les rencontre dans les fêtes nationales!

Voilà une bien sombre prophétie dans la bouche d'un professeur d'histoire! Des compatriotes, unis par les mêmes institutions politiques, confédérés depuis des siècles, soudés ensemble par tant de sang versé sur les champs de bataille, par tant de dangers conjurés en commun, ces confrères peuvent bien s'aimer dans le lointain, mais doivent se détester

lorsqu'ils cultivent en commun tout ce qu'il y a de plus élevé, lorsqu'ils devraient, au contraire, se rapprocher dans les mêmes études, dans les mêmes pensées ! Ignorants et simples paysans, on peut encore s'aimer; — gens cultivés et lettrés, on doit se haïr! Ne dirait-on pas une traduction de ce vieux refrain populaire allemand :

Plus le clocher est élevé, plus la sonnerie est belle !
Plus je suis loin de ma bien-aimée, plus mon plaisir est grand !

Comment est-il possible de nier jusqu'à ce point la puissance civilisatrice des études supérieures, l'influence bienfaisante qu'exerce, sur ceux qui la poursuivent, la culture des sciences, des lettres, des arts, de toutes ces nobles professions qu'on a appelées à juste titre les professions libérales? Tout ce qui peut purifier l'âme, élever la pensée, augmenter les connaissances, fortifier le cœur, ne servirait donc qu'à remplacer une noble émulation par une basse jalousie, à emflammer et à nourrir le brandon de discorde? On sent, au fond de cette prophétie, cette sombre idée qui envisage toutes les sciences, les lettres et les arts comme des œuvres du malin esprit, qui se donne à tâche de séduire par les attraits des plaisirs intellectuels et par les enivrements de la pensée, et qui crie du haut de sa chaire aux sciences : Retournez votre char de triomphe! et aux arts: Cachez-vous dans les mystères, dont vous n'auriez jamais dû sortir !

Je vais plus loin, Messieurs, et j'ose dire que l'établissement de l'Université fédérale dans la Suisse romande, si jusqu'à présent il n'avait été qu'une œuvre de justice vis-à-vis de cette partie de la Confédération, si négligée par elle, est devenu maintenant une nécessité urgente. On ne peut méconnaître que la position de la France et des pays qui parlent la même langue a été singulièrement ébranlée dans ces dernières

années. Si nous autres Suisses et Belges (car il n'en reste plus davantage d'Etats indépendants appartenant au même domaine linguistique) avons bien notre culture à part et des côtés par lesquels nous nous distinguons, nous ne faisons pas moins partie du faisceau français, tout comme nos Confédérés font partie du faisceau allemand. On veut même reconnaître que la culture de la Suisse romande est plus indépendante de la France que celle de la Suisse allemande de l'Allemagne. « La Suisse française, dit notre professeur d'histoire, en majorité protestante, est devenue le foyer d'une culture indépendante très-importante, pour la conservation de laquelle elle sera toujours prête à combattre de toutes ses forces..... » La Suisse peut se vanter d'être le vrai intermédiaire entre la civilisation allemande et française, et cette gloire appartient surtout à nos Confédérés welches. La Suisse allemande est intimement liée, par une histoire de plus de mille ans, à l'Allemagne, dont, politiquement, elle ne s'est séparée que petit à petit, et sa culture intellectuelle a passé à peu près par les mêmes routes..... La culture intellectuelle de la Suisse française se pose, vis-à-vis de celle de la France, d'une manière beaucoup plus indépendante; elle est devenue la forteresse et l'angle du protestantisme français, lorsque ce pays tomba entièrement au pouvoir du catholicisme; elle est devenue le siége d'une culture protestante française en opposition à la culture catholique dominante en France. Mais par cela même elle est entrée en relation intime et soutenue avec la vie intellectuelle des cantons protestants de la Suisse française et de la partie protestante de l'Allemagne. Constamment elle a reçu dans son sein des éléments de la culture allemande, qui profitaient à leur tour à la France par l'influence considérable que nos Confédérés welches avaient sur ce pays? »

Quelles conclusions tire l'auteur de ces prémisses? Qu'il

faut soutenir cet élément intermédiaire, le développer par la fondation de l'Université fédérale, qui y conduira encore plus de sève allemande? Oh non, Messieurs! La logique ne va pas aussi loin. Il faut, au contraire, suivant notre professeur, laisser à cet élément son caractère exclusif, lui refuser les ressources qu'il pourrait tirer de la Suisse allemande et de l'Allemagne entière, et consacrer ce caractère exclusif par la fondation de deux Universités, une française et une allemande, dont le siége ne peut être Bâle, ce centre morose du missionnarisme évangélique, et si heureusement située entre Strasbourg d'un côté et Fribourg de l'autre.

Or, Messieurs, j'accepte ce que l'on a dit de la position de la Suisse française par rapport à la culture des deux grandes nations qui se partagent le centre de l'Europe; mais j'en tire des conclusions qui sont diamétralement opposées. Par l'affaissement de la France (espérons qu'il ne soit que passager), nous avons perdu un appui considérable, et il est à craindre que, restreints seulement à nos propres ressources, nous ne pourrons pas, à l'avenir, soutenir et développer cette culture, si chèrement acquise, si opiniâtrement défendue et si nécessaire pour la Suisse allemande. N'avons-nous pas à redouter que cette culture ne soit engloutie petit à petit si la Confédération ne lui vient pas en aide en faisant pénétrer chez nos jeunes Confédérés de la Suisse allemande le vif sentiment du beau qu'elle renferme, et en nous facilitant, à nous et à nos malheureux voisins de France, de nous approprier ce qu'il y a de bon et de solide dans la culture allemande? Je dis que c'est une nécessité pour la Confédération que de ne pas laisser sombrer petit à petit cette civilisation welche, dont l'essence même porte tant de vie et de mouvement dans toutes les phases de la vie politique, intellectuelle et industrielle; que c'est une nécessité de la fortifier et de la pousser plus loin

pour pouvoir l'opposer comme une digue infranchissable à ce torrent boueux qui envahit de plus en plus nos voisins ! Et, comme nous ne sommes pas isolés sur cette terre, comme nous nous rattachons par mille liens de toute nature à nos voisins de France, d'Allemagne, d'Italie, cette création d'un vaste centre d'instruction supérieure en pays welche et cependant libre, sera un immense bienfait pour l'Europe toute entière. Par sa nature mixte, par le droit égal qu'elle donnera aux principales langues parlées dans la Confédération et dans les pays voisins, par sa situation dans un pays magnifique, ayant autour d'elle un rayon considérable où aucune concurrence ne peut être établie, par sa position au milieu d'une population qui peut avoir beaucoup de défauts, mais qui a toujours su maintenir son indépendance politique et intellectuelle, une pareille institution fédérale constituera bientôt un centre d'attraction puissant et une véritable force médiatrice entre les civilisations différentes. On l'a dit et je le répète du plus profond de ma conviction : Une Université fédérale, placée dans une ville quelconque de la Suisse allemande, ne sera qu'une Université allemande de plus, sans vie propre, sans caractère particulier ; une Université fédérale, placée à Genève, formera, au contraire, un centre à part, ayant sa vie propre, son caractère tout à fait spécifique et son influence particulière.

Mais pour remplir cette noble mission, il faut des conditions particulières sur lesquelles vous me permettrez d'insister en quelques mots.

L'essence de toute Université est la liberté ; la liberté des études pour ceux qui veulent profiter de l'enseignement, comme la liberté de l'enseignement pour ceux qui professent.

Il y a sans doute une limite pour tout ; mais si cette limite

est extrêmement étendue pour l'usage de la liberté, elle doit être d'autant plus circonscrite pour l'usage de l'autorité qui voudrait réprimer des excès.

La vie actuelle ne connaît plus ces digues étroites que les temps passés opposaient partout au libre usage des facultés humaines. Nous ne connaissons plus ni les castes, ni les priviléges de naissance, ni les corporations de métiers, ni les jurandes ; chacun peut se frayer son chemin suivant ses facultés et ses aptitudes. Si tel est l'esprit de notre siècle, il est évident aussi que dans les vocations que l'on a appeléesde préférence les vocations libérales, les routes tracées et barricadées de tous côtés ne peuvent plus être maintenues, que l'on ne pourra plus prescrire à celui qui cherche des lumières : tu te contenteras de tel lumignon et tu n'approcheras pas de telle autre source de clarté, de peur de se brûler les ailes. L'Université, l'***universitas litterarum***, doit ouvrir largement toutes les portes des auditoires, dont elle dispose, à tous ceux qui veulent y entrer, et l'Etat, en fournissant ces auditoires, doit contribuer par ses lois à les rendre accessibles à tous. Comment serait-il possible, en effet, vis-à-vis des mille spécialités qui se présentent dans une carrière libérale, de déterminer d'avance quelle branche d'études sera nécessaire ou même profitable à l'homme ou à la femme qui cherche à s'instruire? Comment pourrait-on dire, même dans le cadre plus étroit de certaines vocations auxquelles donnent accès les études universitaires, lesquelles de ces études sont indispensables pour l'exercice de ces vocations ? Ne voyons-nous pas toutes ces vocations, auxquelles cherchent à répondre les facultés des sciences, des lettres, de droit, de théologie ou de médecine, ne les voyons-nous pas s'éparpiller en mille spécialités qui se font jour, et qui, tout en partant d'une base commune, arrivent à des buts fort différents ?

Je l'avoue franchement, Messieurs, si j'ai combattu jusqu'à présent et si je lutte encore pour l'établissement d'une Université fédérale, c'est dans l'espoir que cette institution sera basée sur la liberté la plus complète des études, qu'on y abolira les barrières conservées encore dans certaines institutions cantonales, et qu'on y saura réaliser ce principe de la liberté égale pour tout le monde en échange de la feuille de route forcée qu'on imposait autrefois et impose encore aux élèves pour certaines branches d'études, en leur délivrant leur feuille d'immatriculation.

Je sais bien, Messieurs, que je prêche ici l'individualisme le plus complet et le plus étendu. Mais ces barrières, que je désire voir abolies, sont-elles autre chose qu'un reste de ce gouvernement paternel qui, autrefois, guidait l'homme du berceau jusqu'à la tombe, qui lui indiquait à tout âge ce qu'il avait à faire ou à laisser, et qui prétendait le mener providentiellement sur le chemin de la vertu ? Y a-t-il au fond une différence essentielle entre une loi qui défend au citoyen d'orner son habit de parements, et entre celle qui lui impose d'orner son esprit de connaissances dont il ne veut et ne sait que faire ? Peut-on dicter une marche uniforme à tous les esprits qui cherchent, comme aux jambes des soldats qui composent un bataillon ? Qu'on demande à ceux qui veulent avoir un titre justifiant d'un ensemble d'études, des preuves sérieuses de leur savoir, et rien de plus juste, mais qu'on ne leur demande pas où ils ont acquis ces connaissances, et surtout qu'on ne leur impose pas le chemin par lequel ils doivent arriver à ces connaissances, et encore moins le temps dans lequel ils doivent cueillir les fruits de leurs efforts ? Si tous nos efforts en instruction publique, en éducation et en législation, tendent à affranchir toujours davantage l'individu, à le rendre responsable vis-à-vis de lui-même, et capable de se gouverner

lui-même, il est évident aussi que nous devons avant tout manifester cette tendance générale dans les institutions de hautes études, où celui qui s'y adonne, doit être pourvu déjà d'une somme de connaissances qui lui facilite le discernement.

Mais si la liberté des études est un bienfait qui rend les fruits multiples, la liberté de l'enseignement est une nécessité absolue pour la prospérité d'une université. C'est le souffle vivifiant qui empêche le professeur de tomber dans la routine, qui préserve l'institution des ornières tracées, dans lesquelles les roues du char ne tournent qu'en grinçant, qui rafraîchit l'atmosphère universitaire, alourdie et souvent même irréparable par les règlements et les programmes. La manière dont cette liberté d'enseignement est comprise, fournit, en effet, la meilleure pierre de touche pour les tendances, dont sont animés et les gouvernements et les enseignants. N'avons-nous pas vu devenir stériles les hautes études dans les pays où une surveillance chatouilleuse suivait le professeur dans sa chaire et jusque dans la moindre allusion même; n'avons-nous pas vu péricliter ses études là où l'on disait aux professeurs de littérature : Vous ne parlerez pas des Jésuites et de la hiérarchie romaine, car ce n'est pas dans notre programme; » et à ceux d'histoire ancienne : « Vous ne discuterez pas monarchie et république, car vous devez faire de l'histoire et non de la politique. » Et n'avons-nous pas vu fleurir, au contraire, ces hautes études dans des pays monarchiques et même despotiques, mais où l'on avait le bon esprit de laisser pleine et entière la liberté à la parole du professeur, à sa manière de comprendre la science et de l'enseigner? Certes, Messieurs, la liberté de l'enseignement est comme celle de la presse, elle guérit les blessures qu'elle peut faire; mais plus on cherche à l'opprimer, à la violenter, à la soup-

çonner, plus aussi sont vénéneuses les plaies qu'une surveillance par trop réglementaire peut engendrer.

Remarquez bien, Messieurs, que cette liberté d'enseignement est en liaison intime avec le progrès des sciences elles-mêmes. Nous pouvons dire avec un orgueil légitime, qu'aucune branches des connaissances humaines n'est limitée et fixée, quant à son étendue; que toutes les sciences, si variées qu'elles soient, ont entre elles des points d'attachement où les domaines se confondent, et que toutes sont continuellement en voie d'enfantement pour faire pousser des nouveaux bourgeons, naître des nouvelles branches, qui petit à petit ce détachent du tronc maternel, pour prendre racine et former souche nouvelle. Je dis que nous pouvons parler de cette étendue illimitée qui s'étend devant chaque domaine scientifique, et de cette fécondité sans bornes, avec un juste orgueil, car nous sommes tous appelés à aider ce travail d'enfantement, à chercher de nouvelles voies d'investigation, à trouver de nouvelles vérités, qui ouvrent des horizons plus vastes. Or, comment satisfaire à ces conditions, imposées par l'essence des sciences mêmes, qu'il cultive, si le professeur, l'enseignant en général, n'a pas la liberté de suivre les nouvelles voies qu'il voit s'ouvrir devant lui, mais s'il est forcé, par des programmes étroits et limités, à rester dans les ornières tracées et dans les chemins battus? La sève de la science, comme la sève d'un arbre, morte depuis les racines pour ne déployer ces effets vivifiants que dans les bourgeons naissants, est-il possible que cette sève fasse déployer aux bourgeons ses feuilles, ses fleurs et ses fruits, si on l'arrête en chemin ?

On pourrait me taxer d'exagération. On pourrait me dire que, dans chaque niveau, il y a un fond acquis qu'on ne peut pas négliger, sur lequel doivent se porter, en premier lieu, les efforts de celui qui veut apprendre, et que le professeur

est surtout appelé à communiquer aux auditeurs des vérités acquises. Sans doute, Messieurs, ce fond existe et je suis loin de le nier. Mais nous savons aussi que ces vérités se condensent par l'action du temps, par la transmission à travers des générations, et que les choses auxquelles nos ancêtres vouaient une vie entière, nous les apprenons aujourd'hui en quelques mois, parce que les voies pour acquérir ces vérités ont été aplanies, et parce que des connaissances auxiliaires que nous possédons aujourd'hui, faisaient défaut à ceux qui, les premiers, se lançaient dans cette voie. Certainement, Messieurs, ce n'est pas trop dire si je prétends qu'Euclide, le grand géomètre de l'antiquité, se verrait aujourd'hui refuser l'entrée de l'Ecole polytechnique fédérale, s'il n'arrivait qu'avec le bagage scientifique pour la conquête duquel il a passé une vie bien remplie ! Et si je compare la multiplicité des branches cultivées aujourd'hui aux Universités avec les programmes de ces mêmes institutions, non pas d'un siècle en arrière, mais seulement du temps où je faisais moi-même mes études, si je reporte mes yeux seulement de quarante ans en arrière, quelle différence énorme ! « La Prusse, disait mon regretté maître Liebig en 1840, la Prusse, pays de la plus haute culture d'intelligence, ne possède pas un seul établissement où le physiologiste, le géologue, le médecin, l'industriel, le physicien puisse se rendre familier avec le langage des phénomènes... » Et dans le même réquisitoire, il continue : « Je connais une Université allemande où la physique n'est pas un objet d'étude pour le futur médecin : je connais un pays où le médecin patenté ne connaît ni les lois du mouvement, ni celles de la chaleur, de l'électricité ou du magnétisme, où il n'a pas besoin d'avoir une idée du mécanisme admirable de l'œil, de l'oreille, des organes de la respiration et de la voix, où l'on nie l'existence de corpuscules sanguins parce qu'on ne les voit pas à l'œil nu ! »

Or, Messieurs, si tel était l'état de choses il y a trente-cinq ans seulement (et je peux le certifier, car j'ai fait à cette même Université mes premières études), comment aurait-il été possible que cette école de hautes études se relevât de l'infériorité dans laquelle la plaçaient les programmes officiels, maintenus depuis des années, si la liberté de l'enseignement n'avait pas existé? Il se trouva des hommes qui, sortant de leur programme, enseignaient les sciences nouvelles, qui firent comprendre aux jeunes médecins que leur art n'était qu'une science physique appliquée, et qui réussirent enfin à faire briller cette Université, qu'on pouvait flagorner ainsi quelques années auparavant, d'une vive lumière, projetant au loin ses rayons bienfaisants. La liberté de l'enseignement permettait, en effet, au professeur de chirurgie de descendre dans l'arène des luttes politiques du jour pour parler des défectuosités des lois et des règlements régissant les examens de physiologie ; la liberté de l'enseignement inspirait le professeur de pharmacologie à parler de la nécessité d'études serrées en chimie et en physique, tout comme elle avait inspiré le professeur de chimie, jeune alors et dont je viens de citer les paroles, à battre en brèche et à reprendre en sous-œuvre l'enseignement réglementaire de la physiologie.

Que dirais-je encore, Messieurs ?

Le monde scientifique entier a pleuré la perte amère que nous avons subie, il y a une année à peine, dans la personne de ce champion ardent de la chimie, Jules Liebig, qui a transformé non-seulement sa propre science, mais aussi la physiologie et l'agriculture, et qui, non content de cet immense labeur, a doté encore, dans sa vieillesse, l'humanité de substances précieuses pour sa nutrition. Où serait la gloire immortelle de cet homme, pour le monument duquel concourent aujourd'hui tous les pays civilisés, si l'on ôtait de ses titres

les ouvrages sur la physiologie animale et végétale, sur l'agriculture, conçus en dehors de son programme officiel, appuyés sur des travaux opiniâtres conduits pendant de longues séries d'années, en dehors de sa charge de professeur de chimie expérimentale? Il est vrai que, bien souvent, on lui disait, du haut des sphères gouvernementales; « Ce que tu fais, ce n'est pas de la chimie! Reste dans ton programme! » Mais lui, appuyé sur la liberté d'enseignement, continuait à travailler, à expérimenter, à enseigner, et il pouvait montrer à ses adversaires des essaims de jeunes scrutateurs, qui accouraient de toutes les parties du globe, qui remplissaient les amphithéâtres, non-seulement de lui-même, mais aussi ceux des autres professeurs, qui comblaient chez d'autres les lacunes que laissait peut-être son enseignement officiel, et en montrant tous ces hommes, il répondait: « Mon programme est la science entière, et non pas une branche isolée et resserrée. La lettre tue, l'esprit vivifie. »

A cette question de la liberté des études et de l'enseignement s'en rattache étroitement une autre, moins importante il est vrai pour certaines branches, mais capitale pour d'autres; je veux parler de l'institution de laboratoires, ou, dans un sens plus vaste, d'ateliers scientifiques, si j'ose m'exprimer ainsi. Je viens de vous citer quelques paroles de mon maître vénéré: il était forcé encore de tonner contre l'insouciance des gouvernements, qui ne voulaient pas comprendre que l'enseignement exclusif du haut de la chaire avait fait son temps, et qu'il fallait ajouter à cet enseignement théorique des hautes écoles pratiques où les élèves puissent se familiariser avec les études mêmes, avec les méthodes d'observation et avec la marche que l'on avait dû suivre pour obtenir les résultats exposée dans les leçons. Aujourd'hui, ces discussions n'auraient plus de raison d'être, car, pour les sciences physiques et natu-

relles, au moins tout le monde a reconnu que les laboratoires sont à la base de tout enseignement fructueux; et, quant au développement que doivent prendre ces laboratoires, on n'y trouve d'autres limites que les moyens financiers que l'on pourra y consacrer. Ici aussi, la multiplication des branches scientifiques a augmenté les exigences correspondantes, et demandera toujours des efforts nouveaux pour maintenir ces précieux instruments d'élaboration à la hauteur des services qu'on attend d'eux. Si toutefois on pouvait se contenter d'un seul amphithéâtre d'anatomie, où se faisaient en même temps tous les travaux nécessaires, il faut aujourd'hui des amphithéâtres séparés d'anatomie normale, d'anatomie pathologique, d'anatomie comparée, de microscopie, dont chacun absorbe au moins autant de ressources, autant de forces humaines, autant de chefs et de préparateurs que le seul amphithéâtre des anciens temps. Les recherches que l'on pouvait mener à bonne fin dans une petite pièce, avec quelques instruments de peu de valeur, sont épuisées aujourd'hui. Des méthodes d'investigation nouvelles ont surgi, qui mettent à contribution tous les raffinements de la mécanique, de l'optique, de l'électricité et du magnétisme, et ces installations coûteuses demandent souvent, en même temps, des emplacements vastes et spacieux, des constructions particulières. Comparez les conditions nécessaires, par exemple, pour l'expérience de Foucault, par laquelle ce physicien démontrait visiblement la rotation de la terre, avec les exigences si simples des expériences des anciens physiciens, et vous aurez une idée de la différence. Aux uns suffisait une petite chambre basse. — Foucault devait demander, pour la réussite de son expérience, la coupole du Panthéon ou les voûtes gigantesques de la cathédrale de Cologne! Comparez l'outillage actuel d'un laboratoire de chimie avec celui du laboratoire de Giessen, que l'on citait,

il y a quarante ans, comme un modèle du genre! Autrefois, on pouvait compter les microscopes qui se trouvaient en activité dans un pays tout entier. Aujourd'hui, les Universités les mettent en ligne par centaines!

Eh bien, Messieurs, je ne crains pas de le dire, les autres branches universitaires devront accomplir la même évolution qu'ont déjà faite les sciences physiques et naturelles. Toutes ces branches auront un jour, j'en ai la conviction, leurs laboratoires, leurs ateliers, leurs séminaires; c'est-à-dire des institutions où le travail de l'élève, son initiative joueront le premier rôle, et où l'enseignement du haut de la chaire ne se mettra qu'au second rang. On a senti déjà cette nécessité en beaucoup d'endroits. On possède des séminaires philologiques, historiques, philosophiques; ce ne sont, en général, que des exceptions, mais qui deviendront la règle. Dans ces branches tout aussi bien que dans les sciences, on mettra l'élève, non pas en face d'un professeur, dont il n'a qu'à recueillir les mots, les phrases et les définitions, mais en face de problèmes qu'il devra résoudre par son propre travail, sa propre intelligence; ici aussi, comme dans les sciences, il trouvera dans le professeur, non point un oracle, distillant la sagesse cahier par cahier, mais un guide qui lui montrera les chemins par lesquels on peut arriver, les moyens par lesquels on peut parvenir à la connaissance de la vérité. Certes, Messieurs, il y a une différence profonde entre cet enseignement, tel qu'il devra sans doute se faire un jour, et celui qui se fait aujourd'hui. Certes, il est plus aisé de prendre des notes et de coucher noir sur blanc ce qui sort de la bouche du professeur, que de se mettre en face des difficultés, de tourmenter sa tête pour trouver la manière de les vaincre. Mais aussi quelle jouissance, lorsqu'on a enfin réussi! Quelle joie sincère, lorsqu'on voit ses efforts intellectuels couronnés de succès! Et,

dirais-je encore, quel résultat autrement précieux et durable pour le jeune homme! La nature humaine est ainsi faite, que les choses qu'on a conquises avec le plus de peine ont la plus grande valeur, car à la joie de la possession s'ajoute encore le légitime orgueil de la conquête et les souvenirs des efforts dépensés. Ce que la mémoire seule a mis en magasin se perd le plus facilement, sans souvent laisser la moindre trace; ce que le travail intellectuel a conquis se grave toujours davantage dans les souvenirs et sert de point de repère pour tous les faits analogues qui peuvent se présenter plus tard. Une seule question historique creusée à fond par l'étude et par la comparaison des textes et des sources mêmes dans lesquels l'historien a puisé, donnera à un jeune homme une intelligence plus intime de la marche de l'histoire en général que le meilleur cours professé, que la meilleure exposition écrite ou imprimée.

Entendez-vous bien, Messieurs! Je suis loin de vouloir bannir la chaire et l'enseignement théorique, pas plus dans les sciences exactes que dans les études historiques, littéraires ou professionnelles. Il faut ces cours pour donner une exposition de l'ensemble d'une branche scientifique; il les faut pour faire comprendre les relations qui existent entre les différents faits; il les faut pour combler les lacunes énormes que laisse nécessairement l'étude pratique telle que je la conçois. La vie humaine ne suffirait point pour creuser les questions capitales d'une seule petite branche scientifique. Comment un jeune homme, qui doit en connaître un certain nombre et mener de front des études souvent très-disparates, pourrait-il entreprendre un travail pareil? Mais l'un n'exclut pas l'autre, et je prétends que le creusemeut d'une seule question fait par un travail individuel et en grande partie indépendant, rend des services éminents non-seulement aux élèves, mais aussi aux

professeurs, en familiarisant les uns avec les méthodes d'investigation et de critique, et en mettant les autres toujours en face des côtés nouveaux des questions, sur lesquels ils auraient peut-être glissé dans le silence de leur cabinet.

Admettons, Messieurs, un moment que cette Université fédérale, vers laquelle n'aspirent pas, comme on veut bien le prétendre, des utopistes et des romantiques seulement, mais qui correspond bien à un besoin vivement senti par tous, admettons qu'elle soit fondée, organisée sur les larges bases de liberté que je viens d'indiquer, placée dans la Suisse romande, et dans la Suisse romande dans la seule localité où elle puisse prospérer et grandir, savoir à Genève. Quelle sera son influence sur les autres centres des hautes études existant aujourd'hui dans les cantons allemands, à Bâle, Berne et Zurich ? On nous a fait un sombre tableau de l'avenir de ces Universités cantonales; elles seront ruinées, délaissées par les élèves, négligées par les gouvernements cantonaux; la vie scientifique, littéraire et artistique se retirera des cantons pour fleurir seulement d'une vie factice dans l'institution centrale. On nous a fait les mêmes peintures désolentes lors de l'établissement de l'Ecole polytechnique.

Quelles ont été les conséquences de cette création ? Les établissements cantonaux ont rivalisé de zèle pour se mettre à la hauteur; non pas pour faire concurrence à cette institution, mais pour pouvoir y envoyer les élèves les plus instruits, et les étrangers ont afflué en nombre considérable, y apportant des nouveaux éléments de prospérité. La vie scientifique des cantons a été rehaussée, sans que celle du centre ait diminué. Or, le même résultat ne serait-il pas obtenu par la création d'une institution universitaire nouvelle, ayant une vie propre et différente de celles qui existent déjà ? Il n'existe, dans l'univers entier, qu'une seule institution libre de hautes

études en langue française : c'est l'Université libre de Bruxelles, institution privée et sans attache avec l'Etat. Croit-on qu'il n'y aurait pas place pour une seconde Université libre, et en majorité française, qui ne pourrait se trouver qu'en Suisse, la liberté étant exclue en France dans les institutions universitaires, et pour longtemps encore ? Comment cette institution porterait-elle préjudice aux autres institutions cantonales, ayant une base différente, une langue exclusive, un sol entièrement allemand, dans lequel elles ont leurs racines ? Ah ! si l'on place l'Université fédérale dans la Suisse allemande, si l'on n'en fait (et il en serait impossible autrement) qu'une Université allemande plus puissante, plus richement dotée et outillée (dans ce cas-là, je suis d'accord), du coup même les Universités des villes où elle ne serait pas placée seraient écrasées, anéanties, réduites à une vie languissante, dont elles ne pourraient jamais se relever.

Vouloir créer deux Universités fédérales, une allemande, une française, comme on nous le propose, équivaudrait donc à jeter loin les avantages d'une institution mixte et ajouter encore, de gaîté de cœur, la ruine de deux Universités cantonales actuellement existantes dans la Suisse allemande. Je ne pense pas que pareille chose puisse entrer dans les combinaisons de nos autorités fédérales. Nous pourrions nous contenter d'un arrangement pareil, si nous ne voulions avoir en vue nos intérêts cantonaux, nos intérêts de clocher ; une Université exclusivement romande, où l'on ne ferait que des cours en français, n'attirerait pas moins les Confédérés comme les étrangers, et vivrait très-bien de sa propre vie, tout aussi bien au moins que nous avons vécu jusqu'à présent. Nous pourrions être certains aussi que Genève, Université fédérale française largement dotée, formerait un centre d'attraction puissant non-seulement pour des professeurs, dont la langue

française serait la langue habituelle, mais aussi pour une quantité d'étrangers, capables de professer dans cette langue. Nous pouvons dire hardiment que nous avons en poche les preuves de ce que nous avançons, et qu'à la seule nouvelle de la création d'une Faculté de médecine et de la transformation de notre Académie en Université, nous avons vu affluer vers nous-mêmes des célébrités de premier rang, non-seulement de France, mais aussi d'Allemagne, qui demandaient des informations et témoignaient le désir de pouvoir se vouer au professorat sur les bords du Léman. En partant de ce point de vue étroit, nous pourrions même nous contenter des subventions mentionnées dans l'article 27 de la Constitution fédérale révisée, certains qu'une pareille subvention, en nous permettant de développer davantage tel ou tel enseignement, telle ou telle Faculté, servirait à placer notre Université sur un rang beaucoup plus étroit que ne le ferait la même somme employée pour un autre établissement analogue. Mais est-ce là, Messieurs, le point de vue où il convient de se placer, lorsqu'il s'agit d'une institution fédérale qui doit servir à tous ? Certainement non. Au milieu de tant de petits intérêts mesquins, étriqués, bornés à l'espace sur lequel le clocher natal jette son ombre, il nous convient de tenir ferme le drapeau fédéral, de regarder les choses d'en haut et de rechercher quelle combinaison peut être utile à tous sans être nuisible à personne.

Combattons donc, pendant cette époque de législation et de création qui va s'ouvrir maintenant dans les régions fédérales par suite de la révision, combattons pour ce principe : Une seule Université fédérale mixte placée à Genève ! Ce n'est que lorsque nous aurons atteint ce but, que nous pourrons dire en vérité qu'une nouvelle ère s'ouvre pour l'instruction publique de notre canton, de la Confédération entière, et que la Suisse marchera, comme pour l'instruction primaire et secon-

daire, aussi au premier rang pour les études universitaires. A nos députés d'ouvrir la campagne, à nous de venir à la rescousse et de les soutenir par la manifestation de notre volonté lorsque le moment sera venu!

Je n'ai que peu de mots à ajouter sur la marche de notre Institut même. Les Sections ont continué leur vie habituelle par des séances nombreuses et des discussions suivies sur les communications qui se rapportent à leur cercle particulier d'activité; le *Bulletin* et les concours en font foi. L'activité constante de la Section des Sciences naturelles et mathématiques démontre une fois de plus que des établissements d'instruction publique ne sauraient exister sans rayonner en même temps sur les efforts privés. Nos jeunes médecins ont senti le besoin de communiquer plus souvent entre eux, de se retremper de nouveau dans les sciences naturelles, anatomiques et physiologiques, trop souvent délaissées par les praticiens, qui ne voient à la fin que des cas de maladie et oublient que ces sciences ont marché depuis le temps où ils ont quitté les études. Les laboratoires de l'Université ont fourni la matière d'un nombre assez considérable de communications sur des recherches qu'on y a faites. Les autres Sections ne sont pas restées inactives, comme vous le prouvera en partie le rapport que vous allez entendre. Nous pouvons dire, en un mot, que la marche de notre Société, pendant l'année écoulée, a été non-seulement satisfaisante, mais même ascendante.

Il est vrai que nous avons subi, dans notre personnel, des pertes vivement senties. La Section des Sciences morales et politiques a vu s'éteindre Jean-David Dumas, ancien instituteur; celle de Littérature a été frappée par la mort de Henri Subit, avocat, dont le talent s'est manifesté par plusieurs écrits pleins de finesse et d'aperçus ingénieux; je vous mentionne, parmi les membres honoraires de la Section d'Industrie et

d'Agriculture, MM. Audetta, mécanicien, Emile Clerc, ancien horloger; Gonin, fabricant de produits alimentaires à Carouge; Junod, architecte-entrepreneur; Larchevêque, fabricant de brosses; Manticoni, mécanicien; Sulzberger, fabricant de chaussures, et surtout M. Delphin, principal du Collége de Carouge, dont le souvenir se perpétue parmi ses élèves comme celui d'un excellent professeur, d'un maître bienveillant et d'un homme de bien sous tous les rapports. Au nombre de ses anciens correspondants, la Section des Sciences morales et politiques devra inscrire désormais les noms du Dr Ebrard, membre de la Société d'émulation de l'Ain et auteur de quelques ouvrages estimés, et celui de M. Philibert Pompée, ancien élève de Pestalozzi. Ils deviennent rares aujourd'hui, ces hommes de talent, qui s'étaient groupés autour du grand réformateur suisse de l'instruction et de l'éducation populaires. M. Pompée a marqué sa place dans l'instruction publique de la France. Directeur, pendant longtemps, du Collége municipal Turgot, à Paris, M. Pompée avait renoncé à ces fonctions honorables pour fonder, à Sary, la première école industrielle française où l'enseignement se donnait d'après la méthode intuitive. Membre du Conseil supérieur pour les Colléges spéciaux, vice-président de l'Association polytechnique de France, dont il fut un des fondateurs, il fut chargé, lors de l'Exposition universelle de 1867, de la rédaction du rapport officiel sur l'enseignement spécial, travail considérable et consulté avec fruit par ceux qui s'occupent des progrès à faire dans cette branche.

Nous venons de recevoir la triste nouvelle de la mort de notre célèbre compatriote Gleyre, membre correspondant de la Section des Beaux-Arts. Ce n'est pas au moment où cette tombe est encore fraîchement ouverte qu'il est possible de retracer ici la vie de cet artiste, dont l'œuvre magistrale

marque dans l'histoire de la peinture contemporaine. Jusqu'ici notre Section des Beaux-Arts a employé ses ressources pour l'acquisitien d'œuvres d'art, dans le but surtout d'encourager des jeunes artistes. Cette mort inattendue d'un grand peintre, qui faisait école et se trouvait encore dans la plénitude de son talent, engagera peut-être notre Section à suivre l'exemple de celle de Littérature et à désigner, comme sujet d'un prix à décerner, une étude sur l'œuvre de Gleyre et sur l'influence qu'a exercée cette œuvre sur la peinture actuelle en général.

La Section des Beaux-Arts a perdu, en outre, M. Adolphe Quételet, directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Belgique, un savant de réputation européenne. Comment Saül se trouva-t-il parmi les prophètes, le savant parmi les artistes? M. Quételet explique lui-même cette contradiction apparente dans son dernier ouvrage intitulé : ***Anthropométrie ou Mesure des différentes facultés de l'homme.*** « Je finissais, dit-il, mes études lors des événements de 1814, qui séparèrent les Pays-Bas de la France. Pour me distraire, je partageai mon temps entre les sciences et les beaux-arts; mes goûts m'avaient porté d'abord à suivre les travaux de l'atelier d'un peintre, que j'abandonnai ensuite pour accepter une chaire de mathématiques que m'offrait le gouvernement à l'Athénée royal de Gand. Le goût des arts, du reste, s'associa toujours, dans mes instants de loisir, à celui des sciences; et je pense que cette liaison n'était point accidentelle; elle est, d'ailleurs, plus générale qu'on ne le pense; l'histoire de l'art et des sciences le prouve surabondamment. »

Eh bien, Messieurs, si M. Quételet était en même temps artiste et astronome distingué, il était encore plus, et on peut dire de lui avec raison que ses travaux les plus célèbres et les plus répandus ont été faits en dehors du programme officiel

que lui imposaient ses nombreuses charges. Mathématicien consommé, M. Quételet s'est, en effet, efforcé, pendant toute sa vie, à appliquer le calcul des probabilités à l'homme et à déterminer, par cette application, les lois fondamentales qui découlent des chiffres et des mesures exactes, non-seulement en ce qui touche le développement du corps, mais aussi par rapport aux facultés morales et intellectuelles de l'individu comme de la Société entière. En suivant les traces de Laplace et de Poisson qui, les premiers, avaient osé appliquer le calcul des probabilités aux fractions sociales, M. Quételet a rempli une longue vie d'observations, mensurations et de calculs, dont les résultats sont résumés dans deux ouvrages capitaux qui devraient se trouver entre les mains non-seulement des savants, mais aussi des hommes d'Etat, et de ceux qui aspirent à le devenir. J'ai déjà indiqué le titre du dernier de ses ouvrages ; un autre, précurseur d'une année seulement, s'intitule : « *Physique sociale ou Essai sur le développement des facultés de l'homme.* » — « On apprit avec un sentiment de surprise, dit le grand astronome sir John Herschel, dans l'introduction qu'il composa pour cet ouvrage de son ami, publié en seconde édition en 1869, on apprit avec un sentiment de surprise, mêlé d'un vague espoir d'en tirer finalement un bénéfice, que non-seulement les naissances, les morts et les mariages, mais encore les décisions des tribunaux, les résultats des élections populaires, l'influence des peines sur la répression du crime, la valeur relative des remèdes médicaux et des divers modes de traiter les maladies, les limites probables d'erreur dans les résultats numériques des observations pour chaque département de la science, la découverte des causes physiques, sociales et morales, voire même le poids de l'évidence et la validité des arguments logiques, pouvaient tomber sous cet examen aux yeux de lynx d'une analyse sans

passion, qui, s'il ne menait pas de suite à la vérité positive, devait au moins assurer la découverte et la proscription de beaucoup d'erreurs nuisibles dont le monde est assiégé. »

Je n'énumère point les sujets si variés, fournis à M. Quételet par le développement physique, moral, intellectuel et social de l'homme, auxquels il a appliqué sa méthode d'investigation. Mais je ne puis résister à la tentation de vous citer les paroles par lesquelles sir John Herschel termine son introduction :

« Un gouvernement, en modifiant ses lois, surtout ses lois financières, doit recueillir avec soin les documents propres à constater plus tard si les résultats obtenus répondent à ses prévisions. *On fait et on défait des lois avec une précipitation telle que, la plupart du temps, il est impossible d'en étudier l'influence.* »

« Ces paroles de M. Quételet, continue sir John Herschel, devaient être écrites en lettres d'or. Elles ont trait à un mal dont la tendance est d'effacer la politique sociale de la liste des sciences d'observation et d'expérience pour la faire descendre au rang d'un art empirique. *Avant nous le chaos! Après nous le déluge!* Telle devrait être la devise de cette politique qui, sous la pression momentanée de ceux que le malaise même produit par le changement rend impatients et remuants, imprime à la machine sociale un mouvement trop rapide pour qu'une saine philosophie puisse compter les révolutions de son mécanisme ou enregistrer l'ouvrage accompli ; ou bien de cette politique qui, par l'altération simultanée de toutes les conditions, rend l'estimation séparée de chaque effet isolé impraticable, sans nous laisser le moindre espoir d'y arriver. »

Ah! Messieurs, quel dommage que M. Quételet soit mort en laissant si peu d'élèves capables de suivre ses traces! Com-

bien de fois, en voyant la « précipitation avec laquelle on fait et défait les lois, » ne me suis-je pas écrié en moi-même : Quételet, pourquoi n'êtes-vous pas là ?

J'ai dit.

RAPPORT

SUR

LA MARCHE DE L'INSTITUT

PENDANT L'ANNÉE 1873

I. *Section des Sciences naturelles et mathématiques.*

Après une longue interruption dans la série de ses publications, l'Institut a publié, à la fin de **1874**, un gros volume contenant, outre le discours de M. Ch. Vogt, à la séance publique annuelle, un travail sur l'étude des Sciences sociales, par M. James Fazy, quelques Mémoires sur des sujets intéressant diverses branches d'industrie; un Mémoire de M. O. Payot, sur la zoologie, la minéralogie du Mont-Blanc, une Notice nécrologique sur Elie Betaut, et un Mémoire de M. Ch. Menn : de l'Enseignement du dessin en Suisse au point de vue technique et artistique.

La bibliothèque continue à s'augmenter, mais elle ne peut que difficilement être consultée, le local ou elle est logée ne le permettant presque pas.

Cette Section, dont les séances avaient été interrompues depuis plusieurs années, s'est reconstituée au mois de février 1873, et les travaux ci-après mentionnés ont été présentés pendant les mois suivants, de mars à décembre.

M. le Professeur Vogt a rendu compte à la section : 1° d'une étude sur le cerveau des microcéphales; 2° d'une excursion scientifique faite avec M. D. Monnier dans la baie de Villefranche, et d'observations sur les salpes, les éténophores, les saphyrium, etc.; 3° d'une étude sur les universités allemandes; 4° des travaux et excursions du Congrès de Lyon.

MM. Vogt et Monnier ont montré des photographies de préparations microscopiques de la sangsue et communiqué un travail sur l'amphioxus.

M. le Docteur Julliard fils a entretenu la section : 1° d'un cas d'imperforation anale avec fistule prostatorectale; 2° d'un monstre symélien.

M. le Docteur Prévost a rendu compte : 1° de ses expériences sur l'antagonisme de l'atropine et de la calabarine, étudiées dans leur action sur la salivation; 2° de ses expériences sur les nerfs du goût; 3° d'une étude sur l'antiavine et sur le venin du crapaud considérés comme poisons du cœur.

M. D. Monnier a présenté un procédé de dosage du mercure au moyen de la lumière.

M. le Professeur Thury a communiqué ses recherches sur la loi d'accroissement des racines.

A M. le Professeur Duchosal nous devons le récit de quelques cas de catalepsie différents de la catalepsie ordinaire par l'absence de la persistance des positions imprimées.

A M. le Docteur Vuillet, la description d'un cas d'imperforation anale.

Et à M. le Docteur Redard ses essais d'auscultation par transmission, combinaison de la percussion et de l'auscultation, et une note sur un cas de greffes épidermiques.

M. Bertrand a démontré deux théorèmes nouveaux sur les coniques, résultats de ses études sur ces formes géométriques.

M. le Docteur d'Espine, à propos de l'examen d'une tumeur cancéreuse du sein, en a déduit des conséquences sur le développement du carcinome. Dans un autre travail, il a étudié la structure de la membrane interdigitale de la grenouille.

M. le Professeur Dunant a communiqué à la section ses recherches statistiques sur les causes de décès dans le canton de Genève, recherches qui seront continuées.

M. le Docteur Bouvier a entretenu la section d'un travail sur les roses des Alpes.

Et M. le Docteur Haltenhoff a rendu compte d'un travail de MM. Pamiert et Jacco sur les serpents venimeux d'Egpyte.

II. *Section des Sciences morales et politiques.*

La Section a tenue 14 séances, y compris celles des membres effectifs.

Plusieurs communications ou lectures ont occupé ces quelques réunions. M. Wertheimer, pendant trois séances consécutives, a captivé la section en l'entretenant du *Babysme.* M. Gandolfi a fait deux lectures sur la philosophie de l'histoire. M. Eugène Jaccard a lu un mémoire intitulé: *Le crime de la guerre.*

M. Vaucher-Crémieux a entretenu la section des colonies

agricoles pour les jeunes détenus, à propos de la mort de M. Demetz, fondateur de la colonie de Mettray ; il a fait également une communication sur la réforme pénitentiaire en vue de la révision de la Constitution fédérale, dans laquelle il aurait voulu voir insérer un article sur l'unification des prisons pénitentiaires de la Suisse. MM. Mennet et Lagier ont fait des communications sur la création d'un tribunal arbitral destiné à régler les différends qui s'élèvent entre patrons et ouvriers.

MM. Vuy, Galiffe et Fontaine-Borgel ont fait des communications sur des sujets d'archéologie, d'histoire et de bibliographie archéologique. M. Fontaine a parlé du développement de Versoix pendant le siècle dernier et le commencement de celui-ci. M. Galiffe a donné connaissance de quelques lettres échangées au siècle dernier entre les syndics de notre ville et leurs représentants à Paris. M. Vuy a lu quelques documents relatifs au fort de Sainte-Catherine et à l'occupation du Chablais par les Bernois au XVI[e] siècle, et a communiqué à la Section un très-intéressant mémoire sur le sens qu'il faut donner au mot *regiquina*, qui se rencontre souvent dans les chartes de villes et autres localités du canton de Vaud.

M. Hammann a consacré deux séances à une communication sur l'histoire de l'ornementation de la reliure ; il a accompagné sa lettre de l'exhibition de nombreux dessins.

Enfin, M. Lucien Dubois a donné lecture d'un intéressant travail intitulé : *Tablettes d'un instituteur.*

Dans le courant de l'année, la section a perdu cinq de ses membres : MM. Jules Eytel, membre du Conseil national ; vicomte de Caumont, fondateur des Congrès scientifiques provinciaux de France ; Philibert Pompée, ancien directeur du Collége Turgot, à Paris, fondateur de l'Ecole d'Ivry, membre

du Conseil supérieur pour l'enseignement secondaire spécial; le Docteur Ebrart, de Bourg, tous membres correspondants, et Louis Mannera, membre honoraire.

III. *Section de Littérature.*

La Section a eu, du 1er février 1873 au 17 janvier 1874, huit séances, dont deux spéciales aux membres effectifs.

En mars 1873, elle a renouvelé son bureau, nommant M. le Professeur Amiel président, M. A. Oltramare trésorier et secrétaire, M. le Professeur Duvillard secrétaire-adjoint.

Elle a entendu dix communications orales ou écrites sur divers sujets, et engagé plusieurs discussions et entretiens littéraires sur de nouvelles publications.

Ainsi, entre autres, M. Ch. Ritter a parlé, dans une causerie intéressante, du roman *Middlemarch*, de G. Eliot, récente production de l'éminent romancier si avantageusement connu chez nous.

M. P. Vaucher a lu une note sur l'ouvrage de Strauss: *L'ancienne et la nouvelle Foi.*

M. Duvillard a lu des *Notes de voyage sur Hydra*. Précédemment, il avait fait une communication orale sur la Grèce moderne. Enfin, il a lu une poésie intitulée: *Danse grecque.*

M. Eug. Ritter a lu deux intéressants travaux sur la *langue française*. Le premier est un mémoire sur le développement géographique actuel du français et ses limites. Le second est la leçon d'introduction de son cours universitaire sur l'histoire de la langue ainsi que le programme de ce cours

Dans le même genre de communications philologiques,

M. Oltramare a donné un substantiel compte-rendu de la brochure de M. W. Neumann sur la ***prononciation du C latin.***

M. le Professeur Hornung a fait deux lectures, suivies de vives discussions, sur les jurisconsultes genevois.

Enfin, M. Vuy a lu deux péosies, intitulées l'une : ***Jour de Mai***, l'autre : ***Le Voyageur et la scie à moulin.***

La Section a nommé cinq membres correspondants : MM. Ch. Berthoud, W. Reymond, Aimé Humbert, Eug. Peschier et Renz, mais elle a eu la douleur de perdre ce dernier par suite de maladie. Elle a nommé M. Duvillard membre honoraire.

Elle a décidé de convertir une somme de 500 francs qui lui a fait retour, à l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de poésies de feu son ancien président Blanvalet, exemplaires qui seront distribués essentiellement aux Bibliothèques du canton et de la Suisse romande.

Enfin, elle a ouvert deux concours, l'un pour une ***Etude historique et critique sur les Romanciers et le Roman dans la Suisse de langue française***, l'autre pour une ***Comédie en un acte, en prose ou en vers.*** Le terme du premier concours est d'un an, il expirera le 1er juin 1874, celui du second concours était fixé au 1er décembre 1873. La Section a nommé un jury composé de MM. Marc Monnier, Ed. Humbert, W. Reymond, Ch. Berthoud, pour examiner les 24 comédies envoyées au concours.

IV. *Section des Beaux-Arts.*

Dans le courant de l'année dernière, la Section s'est réunie deux fois. Dans la première séance, elle a décidé de faire l'ac-

quisition de bronzes antiques provenant du trésor d'Heldesheim qui intéressent à un haut degré, par leur perfection, les artistes et les industriels. Dans la seconde, elle a également décidé l'achat d'un tableau de M. F. Diday, représentant l'*Episode du 7 octobre*. La Section en acquérant ce tableau a eu en vue à la fois l'intérêt historique du sujet et les qualités artistiques qui distinguent la peinture de ce maître.

V. *Section d'Industrie et d'Agriculture.*

La Section d'Industrie et d'Agriculture a eu, dans le courant de l'année, 12 séances dont 4 des membres effectifs.

Sujets agricoles. — Elle a entendu une communication de M. Archinard concernant les derniers travaux des Allemands sur l'alimentation des animaux domestiques. Ces travaux sont le résultat d'expériences très-approfondies constatant le rôle des différents genres d'alimentation dans l'économie animale.

La Section ayant été admise à participer aux distributions de graines et de boutures de plantes industrielles et d'ornement que fait chaque année la Société d'Acclimatation de Paris, elle a entendu un rapport de M. Faton sur les résultats obtenus par la culture de ces graines. M. Dijeon a fait une communication sur un nouveau moyen de guérir les vignes atteintes par le *Phylloxera vastatrix*.

M. Grandchamp, horticulteur, a présenté un échantillon d'une nouvelle variété de fraises, qui a été dénommée fraise Challet-Venel; il a présenté également à la section quelques plantes d'ornement provenant de ses cultures.

M. Philippe Massip a présenté à la Section des godets en

terre cuite destinés à la combustion des huiles lourdes de goudron, lorsqu'on veut créer des nuages artificiels pour préserver les vignes des gelées tardives du printemps.

La Section s'est de nouveau occupée de la création d'habitations économiques, salubres et à bon marché pour les ouvriers de la campagne.

Sujets industriels. — La Section a entendu une communication de M. Schaeck-Jaquet sur l'Exposition d'économie domestique qui a eu lieu à Paris pendant l'automne de 1872.

M. Menn a lu quelques notes statistiques sur les verreries de la Suisse. M. Amoudruz a présenté des échantillons d'une terre argileuse qu'il croit être du kaolin, terre dont il a trouvé un gisement près de sa carrière de terre réfractaire de Collonges. M. Archinard a donné quelques détails sur la construction et le travail d'une tricoteuse mécanique fabriquée à Lyon.

A un point de vue plus général, la Section a entendu une communication de M. Challet-Venel sur l'utilité de créer, à la gare de Genève, un bureau de douane mixte, semblable à ceux qui existent déjà à Bâle et sur d'autres points de la frontière de la Suisse avec l'Allemagne. La proposition ayant été adoptée, il a été nommé une commission chargée d'agir de concert avec l'*Association commerciale et industrielle* afin d'obtenir cette amélioration dans nos relations douanières.

M. Janin-Bovy a lu à la Section un excellent mémoire sur les avantages que présentent les chemins de fer à voie étroite. Dans une séance plus récente, il a fait une communication sur le tracé des chemins de fer de Genève à Annemasse, se prononçant en faveur d'une ligne qui passerait le Rhône un peu au-dessous de la Jonction, traverserait le bois de la Bâtie en desservant Lancy, se reliant à Carouge et allant aboutir à

Etrembières en passant par les communes de Troinex et Veyrier. Dans une séance ultérieure M. Faton a lu une statistique de notre canton au point de vue agricole, industriel, commercial et artistique pour l'année 1872.

M. Mennet a présenté une proposition de concours pour un manuel d'économie et de science agricoles ; ce projet est encore à l'étude.

La Section, ayant à remplacer M. Prévost-Ritter comme membre effectif, a nommé M. Rochat-Maury, ingénieur. Elle a perdu six membres honoraires : MM. Junod, architecte ; Durand, treillageur ; Delphin, principal du Collége de Carouge ; Clerc, Emile, ancien horloger ; Gonin, fabricant de produits alimentaires ; Sulzberger, tanneur et fabricant de chaussures.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. CHARLES VOGT, PRÉSIDENT

à la Séance publique de l'Institut National Genevois, le 27 Mai 1875

MESDAMES ET MESSIEURS ! CHERS COLLÈGUES !

Un grand poète disait une fois dans un moment de mauvaise humeur, qu'il était parfaitement ennuyé de voir reverdir chaque année le printemps ; qu'il aimerait le voir une fois paraître d'une autre couleur, paré de rouge par exemple, dont la teinte éclatante correspondrait beaucoup mieux à cette époque de joie renaissante et bruyante. Toujours de la verdure, toujours des chants d'oiseaux, toujours des bourdonnements d'abeilles, quelle monotonie, différente il est vrai, mais cependant semblable au fond à celle de l'hiver blanc, glacé, morne et silencieux !

Il y a quelque chose de vrai dans cette boutade. La nature se renouvelle après les frimats, auxquels notre zone tempérée est condamnée, sans que l'on sache trop pourquoi, et elle se

renouvelle, toujours la même dans son ensemble, mais toujours variée dans les détails. Et en voyant ces boutons s'ouvrir, ces fleurs s'épanouïr, on est naturellement conduit à réfléchir sur cette loi inflexible de la nature, qui tue l'individu, lorsqu'il a rempli le cycle de sa vie, pour le remplacer par d'autres individus, différents sans doute dans leurs détails, mais reproduisant dans leur ensemble les traits caractéristiques du type, auquel ils appartiennent. L'homme, étant un produit de cette même nature, ne saurait être exempté de cette règle; l'humanité, la société continuent à vivre, à croître, à fleurir même, tandis que ceux qui ont poussé à ce développement futur, ont déjà payé leur tribut à cette loi de la mort universelle, par laquelle seule la vie universelle est rendue possible.

Faut-il donc s'étonner, si chaque année, lors de notre séance générale, votre Président doit venir vous entretenir de ceux entre nos collègues chéris, qui ont payé leur tribut au sort inévitable? Souvent, en parcourant cette liste lugubre, on serait tenté de se demander si l'Institut peut continuer à vivre, à travailler à prospérer après avoir subi des pertes si cruelles — cruelles surtout, lorsqu'elles ont frappé des hommes dans la fleur de l'âge, dont la patrie pouvait espérer encore des services ou la science du progrès. Nos regrets seront adoucis sans doute lorsque nous voyons descendre dans la tombe des vieillards, dont la vie a été bien remplie, dont la postérité peut dire qu'ils avaient donné tout ce qu'une vie humaine peut fournir; mais lorsque des hommes pleins de sève encore sont frappés, c'est alors que notre douleur est encore augmentée par la crainte, que la génération destinée à les remplacer, ne puisse mûrir assez vite pour remplir les vides qu'ils ont laissés.

Nos pertes de l'année sont en effet nombreuses et nous marquerons dans nos annales cette époque comme elle sera mar-

quée du reste sur tout notre continent, d'une double croix funéraire. La Suisse autant que l'étranger ont contribué à nos pertes; des savants, des hommes d'Etat, des ingénieurs et des agriculteurs connus par leurs mérites nous ont été ravis. Ici, c'est un ingénieur encore dans la force de l'âge, Adam Jundzill, Polonais de naissance, mais élevé en Suisse, qui s'occupait de l'application de l'électricité au service des chemins de fer, dans le but de remplacer l'action de l'homme, sujet à des inattentions, dont les suites peuvent devenir terribles, par l'action de cet agent puissant et toujours prêt à fonctionner, auquel notre siècle doit une grande partie de ses progrès comme de son agitation fiévreuse; — là, c'est Edouard Cunisse, Inspecteur des télégraphes à Annecy, auquel nous devons l'organisation des télégraphes dans la Savoie, organisation dont les difficultés rivalisent avec celles que présente la Suisse. Dans un autre domaine, c'est Aymar-Bression, le Directeur infatigable de l'Académie nationale agricole, manufacturière et statistique de Paris, vaste association qui, issue de l'initiative privée lutte avantageusement, ce qui ne veut pas peu dire chez nos voisins, avec les institutions semblables, gérées sous les auspices du gouvernement. Comme homme d'Etat, je vous citerai Henri Dupasquier, de Neuchâtel, membre du Conseil national et ancien Conseiller d'Etat, dont les adversaires politiques reconnaissaient même au plus fort de la lutte la parfaite loyauté et la conviction profonde. Il est si rare, Messieurs, de trouver dans les luttes politiques cette sincérité désintéressée, qui cherche à faire valoir des principes pour appliquer les conséquences qui en découlent; on est tellement habitué à voir afficher des croyances, proclamer des principes, pour flatter la multitude et qu'on se dépêche de déposer dès qu'on est arrivé au pouvoir ou dès que le vent commence à souffler dans une autre direction ; la théorie du

girouettisme politique, si j'ose m'exprimer ainsi, a été non-seulement appliquée si largement, mais même tellement prônée et exaltée dans nos temps, qu'on éprouve une véritable douleur lorsqu'on voit quitter l'arène par un champion, avec lequel il y avait plaisir de se mesurer, parce qu'il combattait avec des armes loyales. — Vous parlerai-je de ce savant, aimable et modeste, Luizi Lavizzari, de Lugano, qui s'est occupé avec tant de succès de l'histoire naturelle des environs du beau lac, aux bords duquel il était né, et dont les concitoyens ont apprécié les mérites en le mettant, à plusieurs reprises, à la tête du Conseil d'État du Tessin et qui, plus qu'aucun autre, a contribué à réformer l'instruction publique de son canton, où l'influence cléricale dominait l'école? Il y a quelques années, je vis pour la dernière fois cet ami, si dévoué à la science et à son pays. Maladif et souffrant, il voulait cependant m'accompagner dans une excursion vers un gisement intéressant de porphyres dans le voisinage du pont de Melide et il me parlait avec enthousiasme de l'influence que devait exercer, suivant son opinion, l'établissement du chemin de fer du St-Gôthard, en permettant une communication non-interrompue avec la Suisse. — Je n'ai qu'à vous rappeler le nom de M. Louis de Charrière, de Lausanne, dont les recherches se concentraient sur l'histoire nationale et qui fût un des membres les plus actifs de la Société d'histoire de la Suisse romande ou celui de M. Vischers, membre du Conseil supérieur des mines de la Belgique. Cet homme, haut placé dans l'administration de son pays, qui doit à la richesse de ses mines une grande partie de sa prospérité, utilisait ses loisirs dans la fondation et l'organisation de la Société internationale pour l'avancement des sciences sociales. Ces loisirs auraient rempli l'activité entière d'un autre! Mais Vischers ne s'usait point dans le creusement de systèmes *à priori*, ni dans des spéculations

théoriques ; il voulait établir les sciences sociales sur des bases scientifiques, sur l'analyse rationnelle des phénomènes multiples que présente la vie sociale des différents peuples; son but était de provoquer la coopération d'hommes réellement travailleurs, répandus dans les différents pays et il pouvait se flatter d'avoir jeté les bases de cette coopération féconde, lorsque cette guerre de 1870, dévastatrice entre toutes, vint rompre des relations à peine commencées, pour diviser les nations plus que jamais. Cette division, hélas, dure encore et semble devenir toujours plus marquée avec les années; à la place du travail paisible et de la rivalité bienveillante nous voyons aujourd'hui les peuples, armés jusqu'aux dents, se surveiller mutuellement avec une défiance toujours croissante et s'inquiéter au moindre signe que l'on pourrait considérer comme le présage de nouvelles catastrophes. Ah! Messieurs, nous pouvons bien dire aujourd'hui que nous sommes éloignés plus que jamais de ce concert pacifique, de ce commun accord des peuples de la vieille Europe, que révaient, il y a quelques années encore, des hommes éminents et remplis d'idées humanitaires! Aujourd'hui, l'idée de la nationalité la plus serrée, la plus étroite, qui trouve beaux même ses propres défauts, pourvu qu'ils portent un caractère soi-disant national, aujourd'hui cette conception singulière a pris le dessus et domine sans frein. Ne va-t-on pas jusqu'à nationaliser les dieux, les religions et les églises? Ne retombons-nous pas dans ces époques d'une barbarie éloignée, où chaque peuplade, chaque petite tribu avait son dieu particulier, qui marchait à la tête de ces adhérents nés et guerroyait contre les dieux et les sectaires du voisinage?

Je vous demande bien pardon, d'avoir touché ces questions qui agitent aujourd'hui l'Europe entière. Mais il aurait été impossible de ne pas s'y arrêter en parcourant la liste de nos

correspondants étrangers que je ne pourrais épuiser qu'en citant encore deux noms connus comme d'énergiques lutteurs pour la libre pensée et contre la domination autoritaire des esprits, de quel côté qu'elle vienne. J'ai nommé Auguste Martin, le fondateur et rédacteur de l'*Annuaire philosophique*, et Edgar Quinet, que nous pourrions presque compter parmi nos compatriotes, car après avoir fait une partie de ses études à Genève, il a passé de nombreuses années aux bords de notre lac, où l'avait exilé un gouvernement inique et ennemi de la liberté ! Auguste Martin n'était guère connu du grand public, qui s'occupe rarement des penseurs et du développement logique, mais lent, des idées qu'il s'appropriera plus tard, lorsqu'elles sont mûries ; Edgar Quinet au contraire, jouissait d'une vaste popularité, qu'il avait gagnée par des écrits nombreux et par sa participation à la vie politique. Mais tous les deux étaient de rudes champions dans le maniement des armes que fournit la pensée et, si l'un l'emportait par sa logique serrée et par ses déductions fortement enchaînées, l'autre savait faire vibrer les cordes qui répondent à l'enthousiasme, lors même qu'il aurait quelque chose de mystique. Qui ne se rappelle ce temps où la jeunesse, que dis-jé, où les hommes de tout âge accouraient en foule serrée au Collége de France pour entendre Michelet et Quinet, les deux célèbres professeurs, véritables prophètes de la République à venir, qui, partant de points très-éloignés, combattaient emsemble pour la liberté de la pensée, contre le système des Jésuites, lequel envahissait petit à petit la France ! C'était un grand moment, où l'on était encore capable de s'enthousiasmer, de prendre feu et flamme pour des idées, de s'enivrer même à la coupe de la liberté au point de commettre des folies ! Il fallait un pouvoir étroit, méticuleux, hargneux et mesquin comme celui de Guizot pour briser les carrières de ces hommes ; il fallait un

orthodoxe, pour soutenir et étayer l'influence jésuitique ébranlée par les coups de massue que lui portaient deux libres-penseurs !

Certes, Messieurs, nous ne pouvons pas dire que les œuvres de Quinet soient exemptes de nombreuses contradictions. Poète exalté, il s'est jeté maintes fois d'un extrême à l'autre, prenant ses visions pour des réalités et des existences matérielles pour des fantômes. Mais, s'il a souvent erré, il est cependant resté fidèle, jusqu'à la fin, aux principes qu'il avait défendus dans son âge mûr, à son amour pour la République et à sa haine contre la domination spirituelle.

Qui ne se rappelle Edgard Quinet à la tribune du Congrès pour la Paix, à Genève, élevant sa voix contre la « mort de la moralité publique ; » protestant, du fond de son cœur, contre les agissements de l'Empire, contre les fausses affiches de sa politique, cachant des visées toutes opposées ; contre la démoralisation, qui gagnait de plus en plus les couches encore saines de la nation ; contre la prescription qui pesait sur la pensée indépendante, grâce à l'alliance, monstrueuse suivant lui, des pouvoirs de l'Etat avec ceux de l'Eglise. Il y avait bien, au fond de ces protestations contre un exil semi-volontaire dans sa prolongation, il y avait peut-être un peu de ce sentiment qui faisait dire à Mme de Staël qu'elle préférait à l'aspect du Léman celui du ruisseau de la rue du Bac, à Paris ; mais, abstraction faite de l'amertume passionnée qui débordait dans chaque phrase, combien de vérités contenait ce discours, puisé au fond d'un cœur ulcéré !

La chute de l'Empire rouvrit à Quinet les frontières de sa patrie ; il fut envoyé à l'Assemblée de Versailles, où il prit sa place à l'extrême gauche, protestant toujours contre toutes les dominations, contre toutes les faiblesses, contre toute violation des principes. Le girouettisme politique, pratiqué en

silence longtemps avant qu'il n'eût trouvé des panégyristes enthousiastes, n'était pas inventé pour lui. S'il avait vécu plus longtemps, il se serait probablement vu classé parmi les vieux doctrinaires, peut-être même parmi les ultramontains, lui, la victime du doctrinarisme inauguré en Guizot et l'auteur tant détesté du livre sur les Jésuites !

Je m'oublie, Messieurs, sur cette longue liste funèbre de nos correspondants. Il y a cependant tant à dire, malheureusement, sur nos compatriotes, dont les uns, il est vrai, ont pratiqué modestement des industries diverses, tandis que les autres ont joué un rôle plus ou moins considérable dans la vie intellectuelle et politique de notre petite République. Je ne vous parlerai pas des professeurs Cherbuliez-Bourrit et Longchamp ; une voix plus autorisée que la mienne vous retracera la vie et les œuvres de ces deux hommes, qui ont marqué leur place dans l'histoire de notre instruction publique. Mais nous n'oublierons pas, à côté de ces hommes éminents, celui qui préparait nos garçons pour un enseignement plus relevé, Auguste Maire, le régent de la septième. Certes, Messieurs, ce n'est pas une petite tâche que de façonner notre jeunesse turbulente à la discipline de l'école ; c'est une rude besogne que celle de régent d'une classe hybride, dont la position, malheureusement conservée dans la nouvelle loi sur l'instruction publique, flotte entre l'école primaire et le collége, sans appartenir complètement ni à l'une ni à l'autre. Les élèves passent, le maître reste, cloué à la même besogne ; semblable à Sisyphe, il mène chaque année les cailloux incultes, dont il doit arrondir les arètes, jusqu'à une certaine hauteur, où il les met entre d'autres mains pour retourner chercher une nouvelle charge qu'il doit mener, pendant l'année suivante, exactement à la même hauteur, en se servant des mêmes outils et des mêmes procédés. Ah ! Messieurs, la vie la mieux orga-

nisée doit s'user, à la longue, à un métier pareil, et elle doit s'user d'autant plus vite que l'homme s'y adonne cœur et âme, qu'il se passionne pour son devoir, et qu'il se chagrine si les résultats ne répondent pas à ses espérances. Maire suivait les progrès de ses nombreux élèves avec un intérêt vraiment paternel ; il se multipliait pour leur donner des leçons particulières, des répétitions, ou pour avertir les parents lorsque les études de l'enfant n'allaient pas à son gré. On peut bien dire de Maire qu'il s'est consumé dans son rude travail, dans son activité de tous les instants, sans trève ni repos ; l'amour de ses élèves et la reconnaissance de leurs parents l'ont suivi au tombeau.

Puis-je évoquer, à côté de cette figure sérieuse et passionnée du devoir, l'ombre légère du fondateur du *Carillon*, Louis Corsat ? Le barbier-poète ne fait-il pas un contraste trop marqué avec le régent, qui maniait aussi la rime, il est vrai, dans de certaines occasions solennelles, mais qui se tenait éloigné des luttes politiques, tandis que l'autre s'y jetait à corps perdu, en évoquant à son secours la plume et le crayon, et en prenant pour devise l'ancien adage : *Ridendo castigat mores ?* Certes, ce n'était pas un homme méchant que Corsat ; caractère facile, ouvert, débonnaire même, facilement entraîné vers des horizons sociaux éloignés et théoriques, il n'oubliait que trop souvent les réalités de la vie et la dure nécessité qui impose à la société des conditions que l'on ne peut changer que petit à petit, et qui se vengent, par un redoublement du mal, de ceux qui veulent précipiter leur solution. Il aurait voulu voir tout le monde heureux et content ; généreux quand il pouvait se donner ce plaisir (ce qui ne lui arrivait pas trop souvent), il attaquait, par la satire et par le rire, les défauts là où il croyait les apercevoir ; mais on le trouvait toujours prêt à réparer les injustices qu'il pouvait

avoir commises au courant de la plume. On sentait au fond de ses reproches, de ses attaques et de ses récriminations, un cœur loyal et bon, rempli d'amour pour la patrie qui l'avait vu naître, dévoré par des aspirations vers un monde idéal qu'il s'était construit, et ceux même qu'il poursuivait de ses critiques ne lui en voulaient guère, parce qu'ils savaient que le sol qui produit ces herbes, quelquefois amères, n'était pas composé de faux alliages.

Que dois-je dire enfin du plus considérable des morts que je dois vous rappeler, de celui qui nous laisse un vide irréparable, parce qu'il était un des fondateurs de l'Institut même ? Je ne puis mieux parler de Henri Duchosal qu'en répétant les paroles d'un des journaux de notre ville, paroles arrachées du cœur au moment même où cette perte cruelle venait de nous frapper.

« Citoyen dévoué à sa patrie, unissant les plus grandes qualités du cœur à une intelligence remarquable, nous perdons en lui un ami que nous ne remplacerons pas.

« L'un des fondateurs et collaborateurs de notre journal, il nous aidait de ses excellents conseils, et son amour profond pour son pays, son grand cœur et sa vive intelligence, étaient sûrs de lui faire trouver le vrai et le juste.

« Sa bienveillance pour tous, sa tolérance pour toutes les opinions politiques et religieuses, la largeur de ses idées, son désintéressement et sa loyauté, lui avaient concilié l'affection de ses amis politiques et lui avaient conquis l'estime de ses adversaires.

« Sincèrement attaché au parti radical, il savait blâmer ce qu'il y avait à blâmer, et la droiture de son caractère ne lui permettait pas de transiger avec ce que sa conscience réprouvait.

« Mais son cœur généreux était prêt à s'épanouir pour

tous ceux qui y faisaient appel, et il laisse, notamment comme médecin distingué et dévoué, un deuil général dans la population.

« Accessible à toutes les idées nobles et généreuses, il savait sacrifier une vaine popularité pour proclamer bien haut la vérité et la justice. »

La vie de notre ami Duchosal est tracée de main de maître et d'une façon sympathique — il ne pouvait en être autrement — dans le même journal dont je viens de citer les parole — je n'y insisterais pas à mon tour. Mais je tiens à vous rappeler, que notre Institut a été créé en vertu d'une loi, votée par le Grand Conseil le 3 mai 1852, qu'il a été définitivement constitué et installé en séance solennelle, seulement une année plus tard, le 2 mai 1853, sous la présidence de feu M. Chenevière, professeur, et que son Règlement n'a été voté que le 24 août 1853, sur deux projets présentés, l'un par M. James Fazy, l'autre par M. Longchamp, professeur. Or, dans l'intervalle entre la création par la loi et l'inauguration, des difficultés nombreuses se présentèrent; difficultés d'une importance majeure, qui devaient faire craindre quelquefois que la loi ne restât à l'état de lettre morte. J'insiste ici sur le rôle actif que prit Duchosal dans une affaire qui lui tenait au cœur. J'avoue volontiers, que j'hésitais beaucoup. Fraîchement arrivé dans le pays, je ne pouvais me rendre compte des ressources si variées que présente notre population; les refus nombreux qu'on avait essuyés de la part des hommes les plus marquants dans les sciences, la littérature et les arts m'avaient frappé; je ne pouvais croire que le petit nombre d'hommes, qui se groupaient autour d'une création, entachée d'origine radicale aux yeux de la grande majorité des hommes scientifiques de cette époque, pourraient suffire à alimenter véritablement une société conçue d'après un plan assez vaste. Tout en sympathi-

sant avec le but qu'on se proposait, je ne cachais pas mes appréhensions. « Bah, bah, me dit Duchosal un jour, vous ne connaissez pas notre pays. Il faut que l'Institut se fasse ; il faut que les sciences, les lettres, les arts ne restent pas le domaine exclusif d'une caste, qui semble avoir pris un privilége pour leur culture ; il est indispensable que nos ouvriers, nos campagnards, nos bourgeois s'intéressent à ces choses ; l'avenir de notre instruction supérieure dépend de nos efforts ; il faut que nous répandions des flots de lumière partout, en ouvrant les portes de notre société à tout le monde, à tous ceux qui prennent intérêt aux hautes études, sans pouvoir s'y consacrer eux-mêmes — à l'œuvre donc et vivement! Allons voir à ce propos le père Mayor à Hermance ! Il nous dira ce qu'il faut faire ! » Et nous voilà trottant de grand matin en tilbury sur la route d'Hermance pour prendre les conseils de cet homme vénéré, qui devait être le premier Président de notre Section des Sciences naturelles et mathématiques. Il nous encourage, nous promet son concours efficace et actif, se met en campagne lui-même pour engager ses amis et connaissances à participer à la nouvelle création — la cause de l'Institut était gagnée !

J'aime à me rappeler ces souvenirs, Messieurs, parce qu'il me mettent en face du Duchosal scientifique, si j'ose m'exprimer ainsi. Il est vrai que notre ami n'a pas travaillé d'une manière assez soutenue pour laisser derrière lui quelque œuvre scientifique ; mais il était très-loin en revanche de cette indifférence pour les travaux plus ou moins théoriques et abstraits, sans utilité immédiate, qu'affectent souvent les médecins praticiens arrivés à un certain développement de leur clientèle. Il s'intéressait au contraire vivement à toutes les questions scientifiques, en saisissant avec un coup d'œil perspicace les points importants, et poursuivant ses observations

souvent avec une patience qui étonnait ceux qui ne le connaissaient que superficiellement. Combien de fois je l'ai vu, à sa campagne de Sousterre que j'habitais dans ce temps, courbé pendant des heures entières sur un bassin aux bords du Rhône, que notre collègue Mayor et lui avaient établi pour faire des expériences de pisciculture! Rien de régulier, il est vrai, dans ces observations — aujourd'hui, il arrivait à la nuit close pour demander une lanterne, à la lumière de laquelle il voulait examiner ses alevins; un autre jour, il accourait de grand matin pour attraper des pirates, qu'il accusait, non sans raison, de vouloir lever les écluses dans le but de faire échapper les jeunes poissons. Il saisissait avec la même vivacité toutes les questions qui l'intéressaient; s'il y avait un reproche à formuler, on peut dire qu'il n'apportait pas, dans la continuation des travaux, toute la suite nécessaire pour les mûrir. C'était une nature prime-sautière, jugeant facilement à première vue, mais toujours originale et hardie dans ses conceptions, et mettant une ardeur juvénile lorsqu'il s'agissait de donner une impulsion, de favoriser une tendance nouvelle ou une entreprise, qu'il croyait utiles à la science et au pays. Ce n'est que dans ses dernières années, qu'il commença à entrer dans l'enseignement universitaire, en faisant, à la Faculté de Droit, un cours sur la médecine légale. Il s'était aperçu que les études des jeunes jurisconsultes présentaient trop souvent des lacunes dans cette matière, que les avocats et les juges souvent ne peuvent saisir, surtout dans les questions de droit pénal, les points de vue importants dont ils doivent partir pour apprécier les rapports des experts. Dans son cours, restreint il est vrai, mais bien fait et suivi avec plaisir par les étudiants, Duchosal cherchait surtout à faire ressortir les différences qui doivent exister entre les divers rouages en activité dans le procès; il cherchait à faire comprendre à ces

jeunes gens, comment dans leur pratique future, ils devaient envisager les questions qui se présentaient. On peut bien dire que sous ce rapport, le cours professé par Duchosal présentait quelques côtés nouveaux et s'écartait des routes tracées dans les cours et manuels ordinaires de médecine légale, qui traitent les questions du point de vue du médecin-expert plutôt que de celui du légiste et du jurisconsulte pratique.

Ici, comme partout du reste, il suivait son inspiration propre étayée par les connaissances qu'il s'était acquises par la pratique des choses. Et c'est là aussi, si je ne me trompe, le cachet particulier du caractère de notre ami. Il n'aurait jamais consenti à faire le sacrifice de son intelligence et de sa propre raison devant une puissance quelconque. Dans cette grande lutte, qui agite aujourd'hui de nouveau le monde, comme elle l'a agité déjà plusieurs fois, dans cette lutte de la liberté individuelle contre la domination exclusive qu'on se plaît de décorer du titre pompeux de liberté générale, sa place était marquée d'avance. Il n'aurait pas pu s'imaginer, qu'un être abstrait, qu'on le nomme état, majorité, parti, église ou comme on voudra, puisse élever la prétention d'enchaîner sa libre pensée et son franc parler et ce qu'il réclamait pour lui-même comme un privilége inaliénable de sa nature humaine et de sa qualité comme citoyen d'une république, il n'aurait pas voulu le ravir à d'autres, dont il combattait les opinions, mais dont il respectait les convictions. Il s'était trop pénétré de ce principe, sur lequel cherche à s'asseoir la société moderne en opposition du monde ancien, savoir, que les actions seules sont recherchables et que chacun ne doit porter que la responsabilité de ses propres faits et gestes.

Les temps devraient être passés en effet où l'on recherchait les crimes des parents chez les enfants jusqu'à la troisième génération, où la vengeance sinistre et sans pitié même pour

des innocents était une loi dictée du haut du ciel et où l'on descendait dans la conscience de chacun pour savoir, non ce qu'il avait fait, mais ce qu'il pensait et croyait. Nous avons pu croire pendant des années, que ces temps-là, où l'on proscrivait la pensée d'autrui, lorsqu'elle n'était pas conforme à la pensée proclamée par les gouvernants, où l'on poursuivait ceux qui avaient le malheur de vouloir croire ce qui leur paraissait croyable, sans attendre la permission donnée d'en haut lieu — nous avons pu croire, dis-je, que ces temps-là étaient passés. Mais une époque ne meurt pas sans retours offensifs ; il n'est pas aisé de se défaire de certaines idées, qu'on croit innées, mais qui ne sont que traditionnelles et si, dans les générations des espèces animales qui se succèdent, on signale des retours anormaux vers les ancêtres que l'on a désignés sous le nom d'atavismes, il faut convenir que l'histoire de l'humanité dans son ensemble présente aussi de nombreux exemples de ces retours ataviques, en présence desquels il nous reste cependant la consolation qu'ils deviennent de plus en plus rares à mesure que le progrès se fait et que nous nous éloignons davantage des siècles où les tendances signalées constituaient le caractère de l'époque.

Travaillons donc chacun dans notre sphère et soyons convaincus que l'avenir ne dépend que de nous-mêmes et de nos propres efforts !

RAPPORT

SUR

LA MARCRE DE L'INSTITUT

PENDANT L'ANNÉE 1874

Dans sa séance administrative du mois de Mai 1874, l'Institut a procédé à l'élection de son bureau pour le terme de deux ans. Ont été réélus : MM. Ch. Vogt, président, J. Vuy, vice-président, et Henri Fazy, secrétaire général.

Dans le cours de l'année 1874, l'Institut est entré en relation avec diverses Sociétés savantes, suisses ou étrangères, ce sont :

L'Académie Léopoldino-Carolina, de Dresde ;
L'Académie de Statistique médicale de Milan ;
La Société des Naturalistes, de Modène ;
La Société des Sciences naturelles, de Cherbourg ;
La Société industrielle de Rouen ;
La Société helvétique d'horticulture ;
La Société Franklin.

Publications. Outre le volume ordinaire du *Bulletin*, l'Institut a décidé la publication de l'intéressant ouvrage de

M. A. Flammer : *Le Droit civil de Genève, ses principes et son histoire.*

Ce travail forme le tome XX du Bulletin. Le tome XIX, qui contient divers rapports, mémoires et autres de MM. C. Vogt, Docteur Bouvier, L. Dubois, etc., est en voie d'impression.

Les Sections ont continué à se réunir régulièrement pendant l'année courante, allant du 1er Mars 1874 à la fin de février 1875.

I. *Section des Sciences naturelles et mathématiques.*

La Section a entendu les communications suivantes :

Communication de M. le docteur Julliard sur le procédé hémostatique d'Esmarh.

Communications de M. le docteur D'Espine sur le croup et la diphthérite ; sur trois cas de cancer au sein.

Communications de M. le docteur Prévost sur la muscarine ; sur quelques cas d'atrophie musculaire ; sur le traitement de la gale ; présentation d'une pièce de kyste de foie.

Communications de M. Denis Monnier sur la muscarine ; sur la fabrication du faux corail ; sur les métamorphoses du *phylloxera vastatrix ;* présentation de peintures anciennes sur mica.

Communications de M. le docteur Vulliet sur la présence d'azotates et d'azotites dans l'eau d'un puits qui aurait joué un rôle dans la production des fièvres typhoïdes.

M. le docteur Haltenhoff a présenté un appareil destiné à démontrer la marche des rayons lumineux dans l'œil.

Communication de M. le docteur Pétavel sur les varices et leur traitement.

Communications de M. Vogt, professeur, sur le cératodus ; sur le laboratoire zoologique de Roskoff; sur le *phylloxera vastatrix* et les expériences faites à Montpellier.

M. le docteur Reverdin a présenté le moule d'une malformation d'un membre inférieur et un doigt index arraché avec le tendon.

Communication de M. le docteur Dunant sur la statistique des décès à Genève et dans la banlieue, en 1871 et 1872.

Présentation de M. le docteur Odier d'une exostose éburnée de l'orbite.

Communication de M. le docteur Bouvier sur le Mont-Cenis.

Communication de M. le docteur Fol sur l'embryogénie des mollusques.

Communication de M. J. Brun sur les accidents causés par les couleurs d'aniline.

Dans sa séance de Janvier, la Section a, en outre, décidé, sur la proposition de M. le docteur Duchosal, et après discussion d'un travail de statistique présenté par M. le docteur Dunant, dans une séance précédente, d'adresser au Conseil d'Etat une lettre sur l'opportunité de rétablir une branche de l'administration s'occupant de la statistique médicale.

La Section a reçu quelques nouveaux membres honoraires, MM. Fol et Wartmann ; Antoine Reverchon, étudiant en médecine ; Brun, directeur du Jardin zoologique, et Duval, de Saint-Julien, pharmacien ; B. Susz, professeur au Gymnase. Elle a perdu un de ses anciens membres correspondants, M. l'ingénieur Adam Jundzill.

II. *Section des Sciences morales et politiques.*

Dans les séances qui se sont tenues depuis le dernier compte-rendu, la Section a entendu la lecture de plusieurs mémoires ; quelques-uns d'entre eux doivent être publiés dans le prochain volume du Bulletin.

M. Lucien Dubois a continué la lecture de ses *Tablettes d'un Instituteur*.

M. Armand Gœgg a fait une communication très-intéressante sur son voyage aux Etats-Unis.

M. le grand rabbin Wertheimer a entretenu la Section, pendant deux séances, du *Midrashim*.

M. Flammer a lu l'introduction de son travail sur le Droit civil à Genève depuis les premiers édits.

M. Pierre Vaucher a fait une communication sur la chronique dite du *Livre Blanc*.

M. Fontaine-Borgel a fait deux communications, l'une sur la Franc-Maçonnerie à Genève, l'autre sur notre Hôtel-de-Ville.

M. Jules Vuy a donné connaissance à la Section d'un terrier en deux volumes, provenant de l'ancien monastère de Bellerive, et datant de 1547.

Il a fait également une communication sur un journal publié dans notre ville en 1796-97 par le général Daupet, communication très-intéressante au point de vue de l'état des esprits et des mœurs à cette époque.

La Section, pendant l'année qui vient de finir, a perdu plusieurs de ses membres ; ce sont : MM. Louis de Charrière,

de Lausanne ; et Wischers, ingénieur des mines en Belgique, membres correspondants ; MM. Dalmer, professeur, Dumas, ancien instituteur, et Maire, régent, membres honoraires.

Neuf nouveaux membres honoraires ont été admis.

La Section ayant à procéder réglementairement à l'élection de son bureau, les mêmes membres ont été réélus.

III. *Section de Littérature.*

La Section a tenu 6 séances régulières et 4 séances particulières depuis février 1874 à février 1875.

Elle a admis 3 membres honoraires : MM. A. Vuy, Wertheimer et De La Peine.

Dans ses séances régulières, elle a entendu 12 communications et travaux écrits, d'importance diverse et sur les sujets suivants :

Lecture de M. William Reymond : *Goëthe et Dumas fils*, à propos d'une traduction de Faust.

Poésie envoyée par M. Achille Millien.

Lecture de M. Duret : *Figaro en Autriche*, d'après des documents complets recueillis par l'auteur dans les Archives de Vienne sur le séjour de Beaumarchais en Allemagne.

Communication orale de M. Eug. Ritter : *Causeries sur la Savoie.*

Communication orale de M. Droz sur les particularités syllabiques de la langue française et les moyens pratiques de simplifier l'œuvre des compositeurs d'imprimerie.

Lecture de M. le professeur Hornung sur les jurisconsultes et publicistes de la Suisse romande principalement.

Lecture de quelques poésies de MM. Amiel, professeur, J. Vuy, et Alphonse Vuy.

Nouvelle de M. Hornung : *Un mariage à contracter.*

Communication orale de M. J. Vuy sur le poète savoisien de Buttet.

M. le professeur Amiel, obligé de s'absenter pour cause de santé, a été remplacé dans ses fonctions de président par M. le professeur Oltramare.

Dans ses séances particulières, la section a eu à s'occuper des deux concours ouverts par elle : elle a décerné un prix partagé aux deux comédies : *Soyons comme il faut*, de M. Moïse Hornung, et *le Mariage de Pierrot*, de Mlle Berthe Vadier ; elle a accordé en outre une récompense à Mlle Berthe Vadier, pour sa comédie *la Tarentule.*

Soyons comme il faut a été représenté avec succès sur le Théâtre de Genève.

Le concours sur l'histoire du roman dans la Suisse française, clos au 31 décembre 1874, n'a fourni qu'un seul ouvrage. Un jury a été composé de MM. Ch. Berthoud, J. Hornung, et Ed. Humbert. Le rapport sera prêt pour la séance annuelle de l'Institut.

Dans le cours de l'année 1874, la Section a perdu deux de ses membres émérites, MM. les professeurs Cherbuliez-Bourrit et Longchamp, et deux de ses membres honoraires, MM. Ph. Corsat et Maire.

IV. *Section des Beaux-Arts.*

La Section a tenu trois séances pendant cette année.

Elle a décidé l'ouverture d'un concours auquel sont conviés les artistes genevois, quelque soit leur lieu de résidence, et les artistes suisses et étrangers établis à Genève; le sujet à traiter est un panneau de surface plate, peint sur faïence (petit feu) dans le genre décoratif en style renaissance. Une somme de 400 fr. est affectée à ce concours, les récompenses seront décernées dans l'assemblée générale annuelle du mois de mai prochain. Les ouvrages envoyés au concours seront exposés et les concurrents pourront envoyer à cette exposition d'autres ouvrages peints par le même procédé.

La Section a en outre décidé en principe l'ouverture d'un concours de paysage.

Depuis le compte-rendu de l'année dernière, la Section a fait une perte sensible par le décès de M. Bovy-Lysberg, pianiste et compositeur d'un grand talent, membre effectif depuis 1853. Elle a eu également à déplorer la mort de MM. Adolphe Quételet, de Bruxelles, et Gleyre, peintre d'histoire, tous deux membres correspondants. M. Antoine Bovy a été classé comme membre émérite, et M. Viollet-le-Duc, architecte à Paris, élu membre correspondant.

Quelques nouveaux membres ont été admis dans la Section, ce sont MM. Georges Becker et Bergalonne, musiciens; Camoletti, architecte; Beaumond, Auguste; Brémont, Laurent; Baud-Bovy; Delapeine, Samuel; Darier, Albert; Furet; Gaud, Léon; Poggi; François, Rérolle et Veillon, peintres; Hugues-Bovy, graveur de médailles; Mayor, Elisée, peintre sur émail; Burillon, graveur; Solbrig, dessinateur.

Depuis la fin de l'année courante, la Section a nommé membres effectifs MM. Becker et Silvestre, et a renouvelé son bureau en nommant MM. Diday, Président; Silvestre, Vice-Président ; C. Menn, Secrétaire, et G. Becker, Trésorier.

V. *Section d'Industrie et d'Agriculture.*

Plusieurs communications ont été faites à la Section dans les 10 séances qu'elle a tenues depuis la fin de Février 1874.

Au point de vue agricole, M. Louis Archinard a entretenu la section des résultats obtenus par la culture de diverses plantes.

M. Fatton a fait un rapport sur les résultats obtenus par la culture de graines et plantons envoyés par la Société d'acclimatation ainsi qu'elle le fait habituellement.

M. Grandchamp a fait une communication sur le moyen de reconnaître les qualités des poiriers obtenus de semis.

A son retour du congrès de Montpellier, M. le professeur Vogt a fait une communication sur le *Phylloxera* et sur les tentatives faites en France pour le détruire.

Dans une séance ultérieure, M. Marc Schwarm a émis l'idée que l'on pourrait se préserver de cet ennemi de nos vignes par de fortes fumures et surtout par l'emploi comme engrais de divers détritus industriels.

M. Ponson a cherché à démontrer que l'on pourrait empêcher que les ceps soient envahis par le *Phylloxera* en se servant du goudron de houille.

M. Ponson a fait également une communication avec expériences dans un verger sur le puceron laniger et le moyen de le détruire en se servant du pétrole.

En fait d'industrie intéressant l'agriculture, M. Courbis a rappelé à la Section le savon phéniqué qui, utilisé avec succès pour la destruction des insectes nuisibles, pourrait s'employer contre le *Phylloxera*.

M. Jules Coulin a fait connaître des nids artificiels en bois pour la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture.

La Section a entendu un rapport de M. Weber, vétérinaire, sus les tubes trayeurs fabriqués par MM. Minard et Porret.

Pour l'industrie, la Section a entendu une communication de M. Schaeck-Jaquet sur le ciment et son usage; de MM. Maret et Fouillet sur des briques et plots en bétons agglomérés, destinés aux constructions à bon marché.

M. Philippe Massip a présenté de très-beaux échantillons d'un marbre rouge à veines blanches, provenant du Valais.

M. Zanini de Moret (Jura) a présenté un projet de roue hydraulique flottante, invention qui peut être d'une grande utilité pour plusieurs de nos industries.

M. Chambrier, mécanicien, a donné connaissance à la Section d'un tube de sonde avec lequel on pourrait opérer l'incinération des morts dans les tombes ordinaires et après l'enterrement.

M. Archinard a présenté et fait fonctionner une machine à tricoter.

La Section a publié, comme les années précédentes, son *Almanach* qui contient de nombreux agticles agricoles et industriels, un certain nombre de poésies et une notice historique sur l'Institut genevois.

Pendant le courant de cette année, la Section a perdu un de ses membres émérites, M. Marc Bouffier; deux membres honoraires, MM. Armand, horloger, Peytregnet, fabricant de

vinaigre, et un membre correspondant, M. l'ancien Conseiller d'Etat du Tessin, Louis Lavizzari, et elle a reçu 15 nouveaux membres honoraires.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE COMÉDIE

PAR

M. William REYMOND

LU A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1875

Monsieur le Président et Messieurs les Membres de l'Institut,

L'idée de votre Section littéraire d'ouvrir un concours pour la meilleure comédie en un acte a pu paraître nouvelle, si ce n'est tout à fait inattendue. Nous vivons dans un pays qui se préoccupe assez peu de l'art dramatique et où le théâtre est loin de jouer le rôle éducatif et civilisateur qu'on lui reconnaît dans de plus grands centres.

Néanmoins nous ne craignons pas de prétendre que la proposition de ce concours dramatique était pleine d'actualité. comme nous le disait un de nos spirituels collègues, le président de la Section de littérature : « Il est bon que la Section se préoccupe de l'oiseau, tandis que le Conseil municipal pense à la cage. »

Au moment où l'on vient d'entreprendre la construction

d'un nouveau théâtre à Genève, il était tout naturel que la question d'une dramaturgie indigène, d'un théâtre national, s'imposât aux hommes de lettres. La question du théâtre n'est pas nouvelle chez nous. Agitée déjà par Jean-Jaques Rousseau, reprise plusieurs fois depuis son époque, soit par la presse, soit par des auteurs dramatiques du pays, elle n'a pas encore trouvé une solution satisfaisante et définitive, et n'est pas près d'y arriver. Mais enfin, puisqu'elle se pose aujourd'hui, dans des circonstances toutes nouvelles et peut-être même beaucoup plus favorables, qu'il nous soit permis de l'examiner et de la discuter de nouveau selon la mesure de nos forces.

Nous ne reprendrons pas la grande question de l'influence du théâtre sur les mœurs.

Rousseau disait, dans sa lettre à d'Alembert, sur les spectacles : « Quand le peuple est corrompu, les spectacles lui sont bons, et mauvais, quand il est bon lui-même. »

Mais les conditions sont bien changées depuis cette époque. Alors Paris ne comptait que 600,000 âmes de population et ne possédait que quatre théâtres. Genève n'avait que 24,000 habitants. Aussi Rousseau pensait-il qu'un théâtre de comédie ne pourrait se soutenir dans notre ville par le seul concours des spectateurs et qu'il faudrait qu'il fût soutenu soit par les riches, soit par l'Etat.

Aujourd'hui, Messieurs, le peuple est le même partout et les spectateurs abondent. Non-seulement le théâtre peut se soutenir sans subvention des riches ou de l'Etat, mais il est devenu une nécessité de notre existence, et notre population ne saurait plus s'en passer.

Quant à son influence sur les mœurs, elle restera diversement jugée par les esprits les plus éminents, aussi longtemps du moins que la littérature dramatique ne s'élèvera pas elle-

même au-dessus des entraînements démoralisateurs, et fera naître des scrupules trop souvent justifiés.

Il est certain que, du moment où l'on verrait l'art dramatique remonter vers les hautes sphères littéraires de nos classiques des XVIIe et XVIIIe siècle, ces scrupules s'évanouiraient d'eux-mêmes. Le puritanisme n'aurait pas lieu de s'alarmer et beaucoup d'entre ceux qui se montrent aujourd'hui rebelles aux représentations dramatiques, seraient peut-être les premiers à en indiquer le chemin à la foule et même à la jeunesse studieuse.

Cette question du relèvement de la littérature dramatique touche de plus près qu'on ne e croit à celle de la création d'un théâtre national. Car je regrette amèrement d'être obligé de le constater, mais je ne pense pas qu'un élan vers les sphères dramatiques supérieures puisse nous venir, de longtemps du moins, du pays qui, jusqu'à présent, a alimenté notre scène et en grande partie celle du reste de l'Europe. Depuis la terrible leçon qu'elle a reçue, la France ne paraît guère avoir essayé d'épurer son idéal et nous ne pensons pas que le succès inouï de telle pièce moderne, telle que la *Fille de Mme Angot*, soit un argument à nous opposer.

Dans une récente conférence, M. Paul Féval a bien proposé de renoncer aux pièces à femmes, aux drames sur l'adultère, aux mélodrames émaillés de vols et d'assassinats, aux opérettes équivoques, aux féeries écœurantes, et d'organiser un *théâtre moral*. Mais il n'a recueilli jusqu'à présent que les lazzis du *Figaro* et des autres organes de l'immoralité parisienne. — Si nous voulons relever chez nous le théâtre et le rendre digne de l'adage: « *Castigat*, *ridendo*, *mores*, » il faut donc que nous ayons le courage de renoncer à ne nous fournir exclusivement de pièces nouvelles que sur le marché dramatique de Paris.

Et quel moment serait plus favorable que celui-ci pour chercher une scène nouvelle dans notre histoire, dans nos mœurs, dans la société d'ailleurs si cosmopolite qui nous entoure? La France a, pour ainsi dire, achevé le cours de littérature qu'elle avait eu pour mission de donner à l'Europe depuis plus de deux siècles. Ses grands auteurs, ses œuvres saillantes, son style même, cette langue si pure et si précise qui est l'expression limpide et brillante du génie français, toutes ces richesses nous sont désormais acquises.

Rome n'est plus dans Rome... elle est un peu partout. Que reste-t-il à la vieille institutrice des nations?.. Des formules spirituelles plutôt que de l'esprit, des moules élégants dans lesquels, faute d'or, on ne fond plus guère que du cuivre.

Au professeur succèdent les élèves, dispersés aux quatre vents des cieux, imbus de toutes les traditions du maître et prêts à les appliquer à des caractères, à des circonstances, à des civilisations plus jeunes et plus progressives.

Le concours même dont nous venons vous entretenir aujourd'hui nous a prouvé que la période des études était surmontée pour quelques-uns de nos littérateurs et que l'heure de passer à la pratique était venue.

Pourquoi donc continuerions-nous à ne nous inspirer que de la vie parisienne, que de l'esprit du Faubourg St-Germain, de la Chaussée-d'Antin et du Boulevard, puisque ce n'est pas la sphère dans laquelle s'agitent notre esprit et celui de notre public? Pourquoi nous parer des plumes d'autrui, puisque nous avons les nôtres? Notre société n'est-elle pas assez originale, développée, intéressante, pour nous fournir toutes les variétés, toutes les formes, sous lesquelles on sent palpiter le cœur humain?

— « Celui de mon voisin a sa manière d'être, » disait

Alfred de Musset, mais morbleu ! comme lui, j'ai mon cœur humain, moi.

Et nous aussi, Messieurs, nous avons le nôtre, même en dehors de l'Académie française ou de la Société des Auteurs dramatiques de Paris.

Voilà la place de l'art théâtral ! la voilà toute trouvée, sans sortir de chez nous, sans nous déranger désormais pour aller la chercher ailleurs.

Dans cette même lettre de Rousseau, dont je viens de vous citer un passage, notre illustre compatriote ne craint pas de soutenir cette idée un peu paradoxale :

« Dans une petite ville, dit-il, on trouve, proportion gardée, moins d'activité, sans doute, que dans une capitale, parce que les passions sont moins vives et les besoins moins pressants ; mais plus d'esprits originaux, plus d'instruction inventive, plus de choses vraiment neuves ; parce qu'on y est moins imitateur ; qu'ayant peu de modèles, chacun tire plus de lui-même et met plus du sien dans tout ce qu'il fait ; parce que l'esprit humain, moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires, s'élabore et fermente mieux dans la tranquille solitude ; parce qu'en voyant moins, on imagine davantage ; enfin, parce que, moins pressé du temps, on a plus de loisir d'étendre et de digérer ses idées ! »

Il me semble, Messieurs, que si ces idées de Rousseau s'appliquent fort bien aux recherches scientifiques, et même à la poésie et au roman, il serait plus difficile de les adapter à l'invention dramatique, qui exige précisément ce grand nombre d'exemples et de types, ainsi que cette fièvre d'activité qu'on rencontre dans les grandes villes.

Cependant, si nous croyons manquer de motifs, d'étoffe, de matière dramatique, n'en trouverions-nous pas dans notre

histoire, glorieuse entre toutes, pleine de côtés pittoresques ou tragiques, comiques ou originaux ?

Plusieurs littérateurs de noire Suisse romande ont déjà cherché à exploiter cette veine nationale. MM. Gaullieur, Jules Mulhauser, Porchat, ont mis en scène quelques pages glorieuses de notre histoire : des scènes de l'Escalade, de l'émancipation vaudoise, de la vieille histoire suisse. Tout récemment, on rejouait encore à Lausanne, devant un grand concours de spectateurs, *Le Major Davel*, de MM. Gaullieur et Hurte-Binet.

Dans la comédie : M. Chaponnière, avec son *Barbier optimiste*, M. Louis Dubois, avec ses *Cochinchinoises*, M. Granger et d'autres, ont tenté de fonder un théâtre sur des sujets indigènes.

On le voit : la route est tracée. Ce n'est peut-être encore qu'un sentier, mais il dépend de nous de l'élargir et d'en faire une route carrossable.

A cet effet, Messieurs, il y aurait peut-être un perfectionnement à apporter au théâtre de nos villes suisses : ce serait de ne plus l'abandonner, comme nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui, aux intérêts souvent mal compris de l'exploitation étrangère, mais bien d'en prendre la direction littéraire en surveillant le répertoire et en l'entourant d'un Comité de littérateurs ou de *dramaturges*, comme on appelle, en Allemagne, les gens de lettres chargés de diriger le théâtre au point de vue de la haute littérature.

Si cette idée, dont je me réserve de faire une proposition positive à l'Institut, trouve quelque écho parmi vous, Messieurs, qui avez accepté la noble mission de travailler à l'encouragement et à l'avancement, non-seulement de la science et de l'industrie, mais encore de la littérature et des beaux-arts, j'espère que vous voudrez bien m'aider à la propager et à la porter jusqu'aux régions administratives.

Par ce moyen, tout en favorisant la formation d'un théâtre national, nous arriverions à épurer le répertoire dramatique des productions qui alarment, à bon droit, une partie très-importante et très-élevée de notre population genevoise. Nous pourrions même consacrer certaines soirées dramatiques à l'instruction de notre jeunesse des écoles, en complétant ainsi par l'exemple les leçons des professeurs de littérature. — A Berlin, n'avons-nous pas vu, de nos jours, des pièces de Plaute, de Térence et même d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, représentées en latin ou en grec par les élèves des Gymnases, sous le patronage de souverains éclairés? Nous n'en demandons pas tant, Messieurs! Cependant, certains soirs de la semaine, on pourrait représenter, sur notre théâtre, des pièces ou des scènes tirées de nos classiques, qu'on expurgerait de manière à les rendre sans danger pour les oreilles délicates du jeune public des écoles. A cet effet, on organiserait, pour les colléges comme pour les institutions particulières, des abonnements à prix réduits. — Telles seraient, Messieurs, les conditions dans lesquelles nous voudrions voir s'ouvrir le nouveau théâtre de Genève, conditions qui ne tarderaient pas à satisfaire notre population éclairée et laborieuse, et qui lui feraient bientôt oublier le bagage dramatique que nous empruntons aujourd'hui fatalement à un idéal inférieur au nôtre, et qui ne peut avoir sur nous que la plus déplorable influence.

Voyons maintenant, Messieurs, jusqu'à quel point le concours, proposé par votre Section de littérature, a pu contribuer à l'avenir de notre théâtre.

Un prix de cinq cents francs était offert à la meilleure comédie en un acte en prose ou en vers. Et le programme ajoutait: « *Comédie* doit être ici entendu dans le sens le plus large du mot ; aucune variété du genre n'est exclue. — A éga-

lité de mérites littéraire et dramatique, *le fait de se rattacher à nos mœurs serait pour la pièce une circonstance favorable.* »

Ainsi, l'idée de contribuer à la fondation d'un théâtre national était bien au fond dans les intentions de la Section de littérature. Néanmoins, on ne peut pas dire que les concurrents s'en soient beaucoup inspirés. Sur les vingt-quatre pièces parvenues au jury, il en est à peine cinq ou six dont la scène se passe dans notre pays, ou qui aient tenté de reproduire nos mœurs ou nos caractères.

Il faut reconnaître aussi qu'une pièce en un acte, un *lever de rideau*, comme on l'appelle au théâtre, n'offre guère la marge nécessaire au déploiement de la comédie de mœurs. La comédie en un acte, pour être intéressante, doit contenir une action très-concentrée et très-vive. Sous ce rapport, nous devons reconnaître que le concours présentait des difficultés exceptionnelles et dont nous avons dû tenir compte.

Vingt-quatre pièces dont sept, écrites en vers, ont été soumises à l'appréciation du Jury composé de MM. Humbert et Marc Monnier, professeurs à Genève, Charles Berthoud, ancien professeur de Neuchâtel et de celui qui a l'honneur de vous présenter ce rapport. D'abord, chacun des membres du Jury a été appelé à étudier isolément toutes ces pièces, puis à résumer dans un rapport le résultat de ses impressions et de ses critiques. Ces rapports ont ensuite été mis en commun et le jury a pu procéder à un premier travail d'élimination.

De cette exclusion il n'a surnagé que sept pièces dont trois paraissaient en général dignes du prix ou du moins d'une distinction, et les quatre autres dignes d'intérêt.

Quant aux dix-sept pièces éliminées, quoique nous n'ayons pas à les mentionner dans ce rapport, nous sommes loin de les considérer comme tout à fait sans valeur. La moyenne est

même supérieure à ce qu'on était en droit d'attendre d'un concours tout nouveau, présentant, comme nous l'avons vu, de sérieuses difficultés et portant sur le genre littéraire le moins usité dans notre pays.

Quelques-unes de ces pièces témoignaient même d'un goût littéraire prononcé, d'une certaine facilité de style et de versification. Mais, en général, une grande inexpérience de la scène, des conditions du genre comique et de l'observation des mœurs et des caractères, les rendait inacceptables pour le présent, tout en donnant pour l'avenir quelques sérieuses espérances.

Nous ne parlerons donc que de celles qui ont excité plus particulièrement l'attention et l'intérêt du Jury. Ces pièces sont dans l'ordre définitivement adopté :

1. *Le Mariage de Pierrot.*
2. *Soyons comme il faut.*
3. *La Tarentule.*
4. *Un excellent docteur.*
5. *La main forcée.*
6. *Loin du feu.*
7. *L'Aveugle.*

Entre ces sept pièces, il a bien fallu procéder à une élimination nouvelle. Les trois premières ont été mises à part comme méritant définitivement les récompenses que nous allons vous proposer aujourd'hui.

Permettez-moi cependant, avant de passer aux pièces couronnées, de dire quelques mots des quatre autres qui ont dû être placées au second rang malgré leurs nombreuses qualités.

Un excellent docteur est une pièce en vers en dix scènes et à quatre personnages. Il s'agit d'arracher à un père récalci-

trant son consentement à un mariage désiré en lui faisant peur d'une amourette prétendue de la fille pour un mauvais sujet qu'il redoute, Les vers ont de la facilité, mais sont de valeur inégale. L'action est presque nulle, les caractères peu fouillés, et le comique, dont on regrette l'absence, est remplacé par la sensibilité lyrique un peu juvénile d'un auteur qui pourra réussir dans ce genre, avec plus d'étude et d'observation.

La Main forcée, beaucoup mieux versifiée, se joue entre six personnages et compte quinze scènes. La donnée consiste à contraindre au mariage un misogyne endurci. Il s'entend que la charmante cousine, d'ailleurs quatre fois millionnaire, qui a entrepris ce travail herculéen finit par y réussir. Outre le peu de vraisemblance de cette donnée, la pièce manque de comique et les vers souvent bons, sont parfois défectueux.

Loin du feu est un proverbe en paroles, contenant trois personnages et onze scènes. Au point de vue de la facture, cette pièce est la première de toutes, y compris les pièces couronnées. Un style vif, châtié, plein de trait, aboutissant à former un vrai canevas sur lequel les acteurs n'ont qu'a broder, telle est sa qualité dominante, mais, par malheur, cette qualité est exagérée au point que l'on ne voit bientôt plus que la facture.

Comme le disait le président du Jury : « C'est la maigreur du cheval arabe. » Trop de vivacité amène l'invraisemblance, et de cascade en cascade va tomber dans le grotesque et le trivial.

Enfin l'*Aveugle*, qui s'intitule *Comédie de montagne*, en prose, à sept personnages, doit être signalée à cause de l'élévation de la donnée. L'aveugle de l'auteur, c'est le clairvoyant, celui qui voit avec les yeux de l'âme. Les personnages

sont des allégories d'actualité se jouant au milieu d'une idylle alpestre. C'est une conversation morale, philosophique, esthétique, politico-sociale, entre des citadins et des montagnards et dans laquelle ces derniers l'emportent.

En revanche, rien de comique. La note est plutôt sérieuse et mélancolique comme un bel automne. — C'est un chapitre de roman bien plutôt qu'une pièce. Car l'action est absolument nulle, et le dialogue long et sermoneur. En somme, nous n'avons là qu'une scène de mœurs empruntée à la vie des Alpes vaudoises.

Tels sont, en substance, les bons et les mauvais côtés des quatre meilleures pièces non couronnées. — Restent les trois pièces jugées les meilleures, sur lesquelles le Jury a eu beaucoup de peine à s'entendre.

Entre le *Mariage de Pierrot*, *Soyons comme il faut* et *la Tarentule*, les avis étaient fort partagés.

On a fini par reconnaître que le *Mariage de Pierrot* et *Soyons comme il faut* remplissaient également bien les conditions du programme, quoique pour des raisons diverses. Aussi fut-il décidé de partager le prix entre ces deux pièces, c'est-à-dire d'accorder à chacune d'elles un prix de 250 francs.

La Tarentule obtint, à son tour, un accessit de 150 francs.

Pour terminer, Messieurs, permettez-moi de vous donner une courte analyse de ces trois pièces.

Le Mariage de Pierrot est une pièce de marionnettes imitée de M. Marc Monnier. C'est là même son seul défaut, mais défaut que nous devons constater, car l'imitation n'est jamais un mérite en matière d'art. Comme le disait un des membres du Jury : « Le genre y étouffe presque l'individualité de l'écrivain. »

A part cela, la pièce est pleine d'inspiration, de grâce et de fantaisie. Elle se joue entre les quatre personnages tradi-

tionnels de la comédie italienne : Cassandre, Arlequin, Pierrot et Colombine.

Un prologue fort original, dans lequel Cassandre, Arlequin et Pierrot viennent tour à tour consulter des Bohémiens sur la réussite de leur amour avec Colombine, indique déjà de quel côté penche la balance. Ce prologue, plein de lyrisme et de gaieté, est peut-être le meilleur morceau de la pièce.

L'action commence ensuite par un monologue de Colombine, qui se plaint d'être jeune, belle et condamnée à donner sa main à Cassandre, qu'elle est, du reste, décidée à refuser.

Puis la joûte commence entre Arlequin, plus rusé et plus fin qu'à l'ordinaire, espèce de Scapin amoureux, mais dont les finesses sont bientôt percées à jour, et Pierrot, qui n'a rien à cacher. Il avoue même son admiration pour Colombine à Cassandre, qui, le jugeant suffisamment naïf, le prend à son service après avoir refusé Arlequin.

Cependant, Arlequin offre à Cassandre un talisman qui doit le faire aimer de sa pupille et une drogue destinée à le rajeunir.

Pierrot, de son côté, ne trouve rien de mieux que de raconter son amour à la muraille, et Colombine, qui l'écoute, finit par lui jeter son mouchoir. Cassandre fait tout préparer pour son mariage et attend que le talisman et la drogue aient opéré. Mais Colombine lui fait lire le talisman, c'est-à-dire la lettre de Pierrot, qui commence ainsi :

J'abuse
Votre tuteur, la vieille buse,
Et, par lui, je vous fais savoir
Que je vous enlève ce soir.

Donc, le soir venu, la ruse d'Arlequin est déjouée. Mais

Colombine épouse Pierrot. Et la pièce se termine par cette morale sous forme de rondeau :

En amour, on croit utile
Intelligence subtile,
Finesse en ruses fertile,
Beau parler, façons de cour.
Erreur ! — Parfois un balourd
En devance un plus agile
En amour.
Donc, pandour ou troubadour,
Pastour ou cavalcadour,
Qui voulez à votre tour
Tenter ce jeu difficile,
Ayez le cœur sans détour ;
C'est toujours le plus habile
En amour,

Soyons comme il faut est le titre de la seconde pièce. M. et Mme Trillat, sortis du peuple, se sont enrichis en achetant et revendant, « l'œil ouvert sur les embarras des autres, » comme dit Madame. Ils ont fait de leur fille une demoiselle qui joue du piano, et ils visent la haute bourgeoisie. Installés à la campagne, loin de leur ancien monde, ils cherchent à s'entourer de gens distingués. Et d'abord, ils ont congédié François Piot, fabricant de limes, fiancé de Caroline, dans l'espoir qu'elle épousera M. Ernest Steinberg, jeune homme de bonne famille, dont on attend la visite avec Mme Steinberg la mère.

Nous assistons aux préparatifs. On arrange les vases sur la cheminée, on change les rideaux du salon, on ratisse les allées, on expurge l'album des photographies compromettantes, fussent les amis et les parents, et Mme Trillat engage son mari à changer de cravate, à ne pas faire de gros rires, à ne pas bailler et à ne pas parler d'affaires.

Les visites arrivent. Mlle Caroline a pris un air de circonstance et Mme Trillat une voix langoureuse. Ernest est ironique et a l'air de se moquer des dames Trillat, qui ne s'en aperçoivent pas. Mme Trillat pince son mari toutes les fois qu'il va dire une sottise ou qu'il baille. Mlle Caroline montre ses aquarelles et joue la sonate en rougissant de temps en temps, comme il convient à une personne distinguée.

Tout à coup arrive un vieillard, le père de M. Trillat, qu'on a placé dans un asile pour l'éloigner, et qui n'y veut pas rester « parce qu'il n'y a pas de quoi manger. » On lui refuse la porte, mais il force la consigne et entre au salon comme la statue du commandeur dans *Don Juan*. Grand scandale ! On entraîne le vieillard en le faisant passer pour fou. Mais on comptait sans un autre fâcheux. C'est François Piot, le fiancé évincé, qui vient réclamer une explication. Toute la trame se déchire ; les Steinberg s'éloignent. Le mariage est manqué. Mme Trillat cherche à renouer avec François Piot. Mais, cette fois, c'est lui qui refuse et qui rend à Caroline son anneau de fiançailles. Et la pièce se termine par cette dernière scène :

TRILLAT.

Nous voilà bien avancés !

Mme TRILLAT *(furieuse)*.

C'est ta faute.

TRILLAT.

Hein ?

Mme TRILLAT.

Tu es si bête !

CAROLINE (*Rêveuse, regardant la bague que François lui a rendue.)*

Est-ce que je le regretterais ?

Telle est cette pièce, parfaitement écrite, pleine d'observation et d'originalité, d'esprit et de verve, et digne, à tous égards, de la récompense qui lui est accordée.

Il me reste à vous parler de *La Tarentule*, la pièce qui a obtenu l'accessit. Elle est en vers et se joue entre neuf personnages et dix-sept scènes.

M. Bertaud est un avare, mais son avarice est compensée par une grande vanité. Il vise à de hautes alliances pour sa fille et a donné, dans ce but, un bal qu'il avait orné de deux palmiers. Il espérait qu'on en parlerait dans les journaux et, en effet, *La Tarentule*, journal humoristique. en fait mention, mais pour couvrir le pauvre Bertaud de ridicule en le traitant d'*Harpagon aux palmiers*.

« Arabes et palmiers vont toujours bien ensemble. »

C'est la vengeance d'un journaliste qui n'a pas été invité, mais qui a parié qu'il se ferait recevoir, tôt ou tard, dans la maison Bertaud. Dans ce but, il se fait annoncer au manoir de M. Bertaud comme son Altesse le Prince de Fenesberg, amateur d'archéologie féodale. Enchantement de Mme Bertaud, qui voit déjà sa fille devenir princesse. Grands préparatifs, que font ressortir tantôt l'avarice, tantôt la vanité de l'amphitrion. Tavanne, le journaliste, arrive enfin en grand équipage, suivi d'un de ses amis, et il est splendidement reçu.

Toute la mystification sera racontée dans *La Tarentule*, et l'article est déjà dicté dans le château même de la victime. Mais un peintre, ami de la maison, amoureux de Mlle Bertaud, déjoue les plans des mystificateurs, et les force à faire des excuses à leur hôte. Et la pièce finit par le mariage de la fille de M. Bertaud avec l'artiste, et une intrigue pleine d'espérances entre sa nièce et le journaliste repentant.

Tel est le résumé succinct de cette pièce très-touffue, habilement charpentée et remplie de scènes vives et intéressantes.

Du reste, Messieurs, une voix plus autorisée que la mienne va vous faire entendre quelques-uns des passages les plus saillants des trois pièces couronnées.

Il en est du théâtre comme de la vie réelle. L'action vaut mieux que la narration. Aussi avons-nous l'espérance que quelques-unes des comédies envoyées au concours de l'Institut finiront par être représentées et qu'elles formeront le premier moyen d'un théâtre national digne des traditions littéraires de notre belle patrie.

William Reymond.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE PEINTURE SUR FAIENCE

Ouvert par la Section des Beaux-Arts

DE L'INSTITUT GENEVOIS

Lu par M. Henri Silvestre dans la Séance générale du 28 Juin 1875.

Mesdames et Messieurs,

L'on répète partout que l'horlogerie et surtout la bijouterie, les deux industries qui, pendant longtemps, ont fait vivre notre population genevoise périclitent; l'on dit même que la bijouterie est tout-à-fait perdue pour nous.

Aussi cherche-t-on de tous côtés à les relever en formant des ouvriers de choix. Notre municipalité a déjà fait de grands sacrifices dans ce but. Elle a développé considérablement ses écoles de dessin et d'horlogerie et elle se prépare à ériger un nouvel édifice pour cette dernière. D'autre part, on cherche à implanter chez nous de nouvelles industries de luxe, où nos ouvriers pourraient facilement arriver à un résultat satisfai-

sant, en y développant et y appliquant leur goût naturel et les études qu'ils peuvent faire. On a déjà beaucoup fait pour introduire chez nous la fabrication des meubles de luxe et des objets de fantaisie en bois sculpté. On a cherché aussi à y développer la peinture sur faïence; un grand nombre de nos artistes ont fait des essais en ce genre et plusieurs d'entre eux sont arrivés à d'excellents résultats, que nous avons pu apprécier dans plusieurs de nos expositions, et surtout dans les deux expositions de céramique qu'a organisées la Société des Arts.

Ces essais ne sont du reste pas nouveaux; nous lisons dans un rapport sur une école d'émaillage présenté le 4 Octobre 1871 à la Section d'Industrie et d'Agriculture, par notre collègue M. Ch. Menn : « D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, lorsqu'à la fin du siècle dernier, il existait une fabrique de porcelaine à Plainpalais, la plupart des peintures qui ornaient les pièces sortant de cette manufacture étaient exécutées par des dames travaillant les unes comme amateurs, les autres pour y trouver une source de gain. Il en a été de même à Nyon, lorsque la fabrique de porcelaine de cette ville, arrivée à sa dernière période d'existence, ne faisait plus qu'acheter des articles confectionnés dans les manufactures françaises et se bornait à leur donner le dernier fini et à les décorer. L'exposition de céramique qui vient de se tenir à l'Athénée nous a montré une nouvelle phase de ce que peuvent faire les femmes dans ce genre de travail. On a pu y remarquer un grand nombre d'objets, vases, plats, assiettes, plaques décoratives par un certain nombre de dames travaillant comme amateurs; la plupart de ces objets étaient peints avec goût et montraient de réelles dispositions artistiques. »

Depuis, ce genre de travail a pris encore plus d'extension; ce ne sont plus des amateurs, mais des artistes de talent qui

se sont lancés dans cette voie et c'est afin d'encourager ces essais que notre Section a ouvert le coucours dont nous venons vous rendre compte.

Six concurrents ont répondu à notre appel et nous pouvons dire que le Jury a été content, très-content de l'ensemble des ouvrages qui lui ont été présentés. Aussi a-t-il été unanime pour répartir les 400 francs que la Section avaient affectés à ce concours, à un 1er prix de 200 fr. et à 2 prix de 100 francs chacun, à trois des ouvrages présentés qui étaient évidemment les meilleurs, regrettant de ne pas pouvoir donner à chacun des artistes qui ont obtenu ces prix une somme plus considérable. De plus, le Jury a cru devoir demander à la Section un supplément d'allocation de 150 fr. afin de pouvoir distribuer des prix d'encouragement aux trois autres concurrents dans le but de stimuler leurs efforts et de reconnaître ainsi les qualités relatives des ouvrages qu'ils nous ont envoyés.

Beaucoup d'entre vous, Mesdames et Messieurs, ont pu voir les panneaux envoyés au concours; ainsi que les autres travaux que nous ont apportés ces artistes, ils ont été exposés, jusqu'à ce jour, au Palais électoral et vous avez pu juger par vous-mêmes du mérite de ces ouvrages.

On peut voir dans le panneau de M. Adolphe Grison, qui a obtenu le 1er prix, l'œuvre d'un artiste ayant une grande expérience dans l'art de pratiquer ce genre de peinture.

Les panneaux envoyés par MMlles Caroline Benoit et Louisa Chapuis, qui ont eu chacune un 2me prix, quoique montrant moins d'expérience, moins d'habileté pratique, se recommandent chacun par une grande fermeté de pinceau, une bonne entente de la composition ornementale et surtout par beaucoup d'harmonie et une grande fraîcheur de coloris.

Les ouvrages de Mlle Caroline Dufaux, de M. Jules Gaud et de M. John Richard promettent beaucoup pour l'avenir.

L'on nous demandera à quoi peut servir le développement de ce genre de peinture dans notre pays. Nous répondrons que, comme jadis, cela peut être utile à beaucoup de personnes, quelle que soit leur position sociale, en occupant leurs loisirs, en élevant chez elles le goût artistique, en leur permettant de trouver un passe-temps agréable dans cet art qui peut se pratiquer si facilement dans la vie de famille et enfin en leur permettant d'orner à peu de frais leur vaisselle et de se procurer ainsi quantité d'objets de luxe.

Au point de vue de son utilité dans la pratique industrielle, nous croyons que cet art peut aussi avoir de grands résultats; nous voyons chaque jour les nombreuses applications qu'on peut en faire par son alliance avec le bois, dans le mobilier de luxe et les objets de goût; l'un des grands magasins de bois sculpté de notre ville nous montre chaque jour de charmants spécimens de ces faïences, enchassés dans des bois sculptés, et le parti qu'on peut en tirer pour des jardinières, des petits bureaux, des chiffonnières. Beaucoup de ces peintures sont exécutées par des artistes genevois. Notre fabrique de pièces à musique, dans son mouvement ascendant de prospérité, ne pourrait-elle pas utiliser cette branche de l'art décoratif comme ornementation de ses produits. Il y a également l'ornementation architecturale soit extérieure, soit intérieure, pour laquelle nous n'avons pas encore employé ce genre de décoration, utilisé déjà avec de grands avantages dans d'autres pays. N'avons-nous pas la faïencerie proprement dite, ou faïence usuelle; les quelques spécimens que nous ont envoyés comme exposition complémentaire M. Grison et M[lles] Benoit et Chappuis, ne montrent-ils pas, et avec un certain succès, que l'on pourra, quand on le voudra, monter à Genève une fabrique de faïence artistique. Il ne faudrait pour cela que quelques capitaux nécessaires pour organiser des ateliers de moulage,

monter des tours pour l'exécution des formes usuelles, et des fours pour cuire les produits de cette industrie. Déjà un grand pas a été fait dans cette voie par l'invention des fours à gaz de notre compatriote M. Perrot-Turrettini, fours qui permettent de passer au feu dans d'excellentes conditions, à un bon marché relatif, tous les produits de la céramique.

Mais nous croyons nécessaire que notre municipalité appuye ce mouvement d'une si grande utilité pour nos artistes. Pour cela nous ne lui demanderions que de monter un four pour la cuisson de la faïence petit feu; on a déjà installé dans le bâtiment scolaire du Grütli deux fours pour la cuite au grand feu, devant servir aux ouvrages exécutés par les élèves de notre école de modelage, ainsi qu'à ceux qui, du moins nous l'espérons, s'exécuteront plus tard dans l'école d'art industriel; les élèves de cette dernière école, et surtout les jeunes filles, s'exercent déjà avec ardeur et succès à faire des compositions pour ce genre de décoration. Trois d'entre elles ont présenté de leurs ouvrages à notre concours, deux ont obtenu un second prix, la troisième un prix d'encouragement. Plusieurs autres amateurs auraient peut-être concouru s'ils avaient été certains de pouvoir faire passer au feu leurs panneaux; mais ils ne connaissaient probablement pas le seul établissement de notre ville qui puisse se charger de le faire, et plus tard ils seraient dans l'impossibilité de pouvoir faire cuire ces travaux, si le dit industriel venait à quitter Genève. Nous sommes donc persuadés que notre Municipalité en montant un four de ce genre, rendrait un grand service à cette jeune génération de peintres-faïenciers, même quand ce four serait uniquement réservé aux élèves de nos écoles.

Nos concurrents ont eu également beaucoup de peine à se procurer les plaques nécessaires pour exécuter leurs sujets de concours; serait-ce trop demander, que d'engager nos com-

merçants à se procurer et à vendre les produits nécessaires pour ce genre de peinture, et à nos fabricants de faïence et de poterie de les engager également à fabriquer des formes dont ils trouveraient bien certainement le placement.

On nous a reproché de ne pas avoir ouvert un concours pour la faïence grand feu, nous disant que ce genre de faïence était le seul digne de porter le titre de faïence artistique. Nous ne contredisons pas ceux qui nous font ce reproche ; comme eux nous croyons que la faïence grand feu a plus de mérite et plus d'avantage pratique, surtout pour la grande décoration ; mais, comme nous, ils doivent savoir quelles sont les difficultés de son passage au feu et de sa peinture, vu le peu de teintes dont on peut disposer. Ce qui nous a déterminé à choisir ce procédé, c'est la facilité avec laquelle peuvent le pratiquer les peintres sur émail ; et de plus nous avons eu peur d'échouer dans un premier concours et de ne pas trouver beaucoup de concurrents capables de répondre à notre appel. Mais nous n'avons pas renoncé pour cela à l'idée d'ouvrir plus tard un concours pour ce procédé du genre faïence, et même nous espérons le faire aussitôt après celui de peinture de paysage dont notre section va lancer le programme d'ici à quelques jours.



VERSOIX-LA-VILLE

Dite la Nouvelle Choiseul

VERSOIX-LA-RAISON

VERSOIX-LE-BOURG

(1700 A 1846)

PAR

Claudius FONTAINE-BORGEL

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

En de précédents mémoires reproduits au *Bulletin de l'Institut National Genevois*, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de faits relatifs à deux phases de l'histoire de Versoix ; la première consacrée à une description de la station lacustre et de ses abords, signalée en quelques lignes seulement dans le volume de M. Troyon ; la seconde comprenant l'historique de la Châtellenie, du Fort de St-Maurice et du Château St-Loup (Années 1022-1792).

Aujourd'hui, je viens vous soumettre les matériaux à l'aide desquels l'histoire politique d'un des bourgs les plus importants de notre canton pourra être complétée.

A cet effet, j'ai divisé ce nouveau travail en trois parties: *Versoix-la-Ville*, *Versoix-la-Raison*, *Versoix-le-Bourg*, réservant à un recueil spécial la partie historique de l'époque Gallo-Romaine, suivie de celle des cultes *païens* et *chrétiens*.

I. — Versoix-la-Ville (1700-1793).

Il est hors de doute que, sous la domination des ducs de Savoie, le bourg de Versoix était non-seulement par sa position, mais encore par le caractère de ses habitants, une puissante entrave au commerce et à la sûreté de Genève. Sous la domination française à laquelle ce bourg fut assujetti par le traité de 1601, le même but devait être plus efficacement atteint par la création d'une ville rivale de Genève, au *sortir* de l'ancien bourg de Versoix.

A quoi attribuer la véritable origine des royales visées de Louis XV ?

S'il faut s'en rapporter à nos historiens les plus accrédités, aux graves différends qui produisirent une vive agitation à Genève lors de la lutte politique entre les partis Représentants, Natifs, Négatifs, lutte que l'on crut terminée par l'acte de pacification du 8 mai 1738. C'est à partir de cette mémorable date que surgirent de nouveaux débats, à tel point, qu'ils nécessitèrent l'intervention des puissances garantes de l'Edit, mais cette intervention fut loin de produire l'effet désiré, puisque les Genevois repoussèrent le projet de conciliation qui leur était présenté. Alors, Sa Majesté Très-Chrétienne (ainsi on désignait le roi de France) fit cerner par ses troupes le territoire genevois, ordonna une espèce de blocus et la créa-

tion de cette chimérique rivale de notre antique et libre cité, rivale que nous désignons maintenant Versoix-la-Ville et qui devait porter le nom du ministre royal le duc de Choiseul (1768).

Ces faits invoqués par les historiens sont-ils bien sérieux? —La création de Versoix-la-Ville fut-elle réellement inspirée à Louis XV par le seul plaisir de ne nuire à Genève qu'au point de vue politique et commercial?

J'en doute, et ce doute m'est d'autant plus permis, que l'étude et la comparaison des divers faits historiques qui ont précédé la création de Versoix-la-Ville et ceux qui ont suivi cette création, fournissent la preuve incontestable que la lutte contre Genève, précédemment entreprise par le duc de Savoie, avait aussi pour mobile la cause religieuse, cause bien entretenue par l'action publique et secrète des révérends pères Jésuites.

Nous en recueillons aussi cette preuve dans les nombreuses abjurations forcées des ci-devant réformés habitant Versoix-Bourg, dans les tentatives d'établissement d'un collége sous la haute protection du prince de Condé (1642), puis dans un projet ***antérieur à la création de Versoix-la-Ville***, puisqu'il remonte à l'année 1706, projet qui avait pour but de donner de l'extension au Bourg, par la création d'un port militaire et commercial.

Nos archives cantonales renferment à ce sujet trois documents portant les n^{os} **4111** ***bis*** et **4112** ***bis***. Le premier est une lettre de MM. de Berne, du 2 avril 1706, qui fait part au Conseil de Genève, d'après informations, transmises par lui le 30 mars précédent, « qu'un ingénieur français venant de « Montmélian et passant à Genève, aurait dit que Sa Majesté « très-chrétienne était dans le dessein de faire construire un « port sur le lac à Versoix et qu'il en avait même actuelle-

« ment pris le plan. Comme donc, ayant examiné de plus près
« cette affaire et en ayant connu l'importance, nous vous
« prions très-amiablement, Très-Chers Alliés et Confédérés,
« de nous donner avis sans délai de tout ce que vous appren-
« drez qui se passera dans la suite en ces quartiers-là. Nous
« remettant tous ensemble à la protection et à la garde de
« Dieu. Donné ce 2 avril 1706.

« (S.) L'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne. »

Le second document est une lettre des précédents du 16 avril 1706, par laquelle le Conseil de Genève est prié de donner avis des vues du roi de France aux Très-Chers Alliés et Confédérés de la ville de Zurich ; enfin le troisième est la lettre de MM. de Zurich, du 24 Avril 1706, ainsi conçue :

« Ensuite à l'égard du plan de Versoix, nous avons déjà
« actuellement écrit au long notre pensée là-dessus à Nos
« Très-Chers Alliés la ville de Berne, qui est, d'en parler à
« M. l'ambassadeur de France et à M. de Mellaréde, comme
« aussi si cela se pouvait que l'on sondât en discourant
« Monsieur le Président qui demeure chez vous ; et nous les
« avons prié en même temps de vous en donner avis sans
« différer, nous ne doutons pas d'ailleurs que par votre adresse
« prévoyante vous ne veilliez et tâchiez à découvrir tout ce
« qui pourra arriver, et si vous apprenez quelque chose, nous
« vous prions d'en donner d'abord avis au Louable Canton de
« Berne et à Nous. Nous remettant tous ensemble à la garde
« et à la protection du Dieu. Donné ce 24 avril 1706.

« (S.) Le Bourgmestre et Conseil de la ville de Zurich. »

La nouvelle décision de Louis XV était bien de nature à augmenter le trouble dans notre ville déjà si profondément remuée. Les craintes inspirées par la construction du nouveau

Versoix donnèrent lieu à une correspondance active, échangée entre Genève et Berne.

En juillet 1768, un mémoire est adressé au roi très-chrétien, mémoire conservé aux Archives de Genève, N° 4931, duquel nous extrayons ces lignes :

« La République met une confiance entière dans l'équité « qui anime Sa Majesté ; elle espère que ce monarque donnera « les ordres les plus efficaces pour que rien ne se passe à « Versoix qui soit opposé aux Traités ; elle n'aura plus rien « à craindre dès que la haute sagesse du Roi se sera fait « représenter ce que ses augustes aïeux ont décidé et stipulé « sur cet objet. Le traité de Lausanne fut conclu le 30 octo- « bre 1574 avec l'approbation de Charles IX, dans la déclara- « tion donnée à Bordeaux le 26 avril 1575. — Ce traité ren- « ferme dans l'article 15, un engagement solennel de la part « de la maison de Savoie à laquelle la République rendait le « Pays de Gex après une possession de 28 ans. — Cette illus- « tre maison y promettait de ne point élever de fortification « nouvelle et de ne point assembler de troupes à la distance « d'une lieue des frontières de l'État de Berne. — Cet engage- « ment était réciproque. Henri IV acquit le Pays de Gex par « le traité de Lyon du 17 janvier 1701. S'il entra par ce « traité dans tous les droits de la maison de Savoie, il y prit « aussi nécessairement les engagements que cette maison « avait contractés en recouvrant la souveraineté du Pays de « Gex, etc. . . . .

. . . .

Le 20 juillet, même année, le Conseil de Genève reçoit deux missives, l'une de J.-J. Haller, Secrétaire du Conseil secret, demandant que la nature et l'importance des affaires de Versoix exigent de rendre les correspondances échangées réciproquement *secrètes ;* l'autre, du Président du Conseil secret

de la ville de Berne, l'informant qu'au sujet des ouvrages que l'on va faire à Versoix et qui excitent leur attention, qu'ils n'en connaissent pas encore foncièrement le plan dont l'on doit suivre l'exécution et ils expriment la crainte que les intérêts de la République Genevoise n'y soient impliqués. Nos archives cantonales renferment un grand nombre de lettres au sujet des suites fâcheuses des établissements qui se font à Versoix, à l'égard desquels de vives représentations furent adressées à M. le duc de Choiseul par le ministre à Paris, M. Cromelin, M. le chevalier de Beauteville, à Soleure, et M. Barthès de Marmoirières son sub-délégué.

Ces démarches n'eurent, pour le moment, d'autre résultat que celui d'obtenir du duc de Choiseul cette laconique réponse : « Que tous les projets sur Versoix se réduisent à former un « établissement de commerce qui puisse vivifier le Pays de « Gex, dont le sol ingrat n'est guère susceptible d'autre res- « source. » (Lettre aux Syndics de Genève, du 17 mars 1769. Archives cantonales N° 4940.)

Le roi écrivit au Conseil de Berne le 18 septembre 1769, lui manifestant la peine que lui avait causée la communication transmise par ce Conseil au roi de Prusse, des embarras suscités par le projet de Versoix. Le roi ajoutait « que cette puissance étrangère n'avait aucun intérêt à l'établissement de Versoix, ni aucun droit pour s'immiscer dans cette affaire. »

Vivement froissé des multiples efforts de Genève et de ses alliés pour faire échouer son projet, Louis XV redoubla d'activité ; il donna l'ordre d'élaborer les plans de Versoix-la-Ville, à un ingénieur provençal, le sieur Querret, et le revêtit de sa sanction royale. Ce plan, dont ci-joint une fidèle copie, est divisé en quarante-deux mas, soit quartiers.

Les travaux furent poussés avec vigueur ; des troupes expédiées sur Versoix travaillèrent au creusement du port, au

fossé d'enceinte, et au canal destiné à fournir l'eau nécessaire à la ville. Quatre routes dirigées sur Genève, Lyon, la Franche-Comté et la Suisse, devaient faciliter les communications. Le roi fit un appel aux artistes, commerçants et autres habitants de la ville de Genève, leur déclarant que, s'ils quittaient leur patrie pour venir s'établir à Versoix ou dans tel autre lieu du Pays de Gex, il les prendrait sous sa protection. Il ordonna de les recevoir sur le champ et sans difficultés, de leur procurer des logements ainsi que toutes les facilités propres à les mettre en état d'exercer leurs talents et leurs arts, voulant, disait-il, qu'ils puissent vivre sous sa domination suivant leurs usages et leurs mœurs et soient exemptés de toutes impositions.

Les franchises de la nouvelle colonie, imprimées à Paris et répandues à Genève, y produisirent une grande sensation. Le Conseil délibéra à plusieurs reprises sur les mesures à prendre et, en présence de l'émigration, il remit en vigueur l'article du réglement qui défendait aux ouvriers de s'établir en pays étranger plus près de 30 lieues, sous peine de cassation de maîtrise et de 1,000 florins d'amende.

De fréquentes visites domiciliaires furent opérées chez les Natifs par MM. les auditeurs Bandol et De Tournes. Ensuite de ces visites, le Conseil acquit la certitude qu'un projet d'émigration des Natifs était formé à l'avance et suivant les apparences, pour se ménager une retraite au cas que la sédition ne réussît pas. (Séance du Conseil 27 février 1770.) Des papiers importants saisis chez plusieurs d'entr'eux provoquèrent un certain nombre d'arrestations : Louis-Philippe Pouzait, Pierre Rival; Guillaume-Henri Valentin; David-François Pouzait; Jean-Pierre Mottu; Georges Auzières; J.-P. Bérenger; Edouard Luya, reçurent l'ordre de se retirer de la ville et des terres avec défense d'y revenir, sous peine de mort.

Ces exilés se rendirent à Versoix, où 317 de leurs partisans se trouvèrent réunis le 4 mars 1770.

Parmi les papiers saisis au domicile des Natifs, à Genève, on remarquait des mémoires en vue de faire réussir, à Versoix, le transport des fabriques d'horlogerie et d'orfévrerie; chez Auzière, on recueillit le 15 février (1770), cette adresse au duc de Choiseul (Archives de Genève, n° 4,958):

« Monseigneur !

« Les bontés de Votre Grandeur, l'intérêt que nous nous « flattons qu'elle a daigné prendre à notre état et la pureté « de nos intentions, tout nous encourage à lui demander une « grâce. Nous nous étendrons peu : nous craignons d'occuper « à de petits objets des moments qu'elle a voués au bonheur « de la France. Que Votre Grandeur daigne jeter les yeux sur « ce Mémoire, qui doit lui avoir été présenté par M. Henin, « Résident de S. M. Nous nous étions flattés d'une réponse « qui eût fait notre bonheur en nous rendant utile à notre « nouvelle patrie ; nous nous en flattons encore. Que Votre « Grandeur nous protége, et nous sommes assurés de la réus- « site de l'entreprise. Elle fait notre plus chère espérance « et nous console des injustices de nos concitoyens.

« Ce ne seront pas quelques fugitifs, ce sera un peuple « mécontent et opprimé par des frères, qui ira faire fleurir la « Ville qui s'élève sous vos auspices.

« Je suis avec la plus profonde vénération,

« De Votre Grandeur,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur.

Outre cette pièce compromettante, le procès-verbal de saisie porte :

« Discours envoyé à Mgr le duc de Choiseul, le 30 jan-
« vier 1761, par douze Commissaires et douze Citoyens bour-
« geois. »

« La réponse de M. le Résident.

« Extrait d'une lettre de Mgr le duc de Choiseul à M. le Ré-
« sident de France, du 12 février 1767.

« Réponse de M. Pictet, ministre, à M. Tronchin, médecin
« de Madame la Dauphine, du 17 février 1767.

« Un extrait d'une lettre de M. le docteur Tronchin, de
« Versailles, à M. le ministre Pictet, du 8 février 1767.

« Extrait de la *Gazette de Leyde*, du 9 janvier 1767.

« Mémoire sur les affaires de Genève, 1re Partie : Apologie
« de la Réjection du Projet de l'Illustre Médiation. »

Dans ce dossier (Archives cantonales, n° 4,958) figurent encore d'autres pièces ayant trait à l'affaire des Natifs, ainsi que la fameuse Ode sur M. J. T., Syndic de la Garde, en 1734, intitulée : *Le Tocsin*.

Ces Natifs exilés publièrent à Versoix une brochure sous ce titre : « *Compte-Rendu et Jugement*, » qu'ils adressèrent à M. le premier Syndic. Pour toute réponse, le Conseil de Genève, en séance du 22 février 1771, condamna cette brochure et ordonna qu'elle fût lacérée et brûlée devant la porte de l'Hôtel-de-Ville par l'exécuteur de la haute justice.

En 1774, 28 novembre, les Natifs exilés s'adressèrent par lettre au Conseil de Genève, lui proposant de suspendre la loi qui les condamne, et de les juger selon les formes usitées à l'égard de tous les accusés. Le Conseil, à l'unanimité, fut d'avis de n'avoir aucun égard à leur demande et de n'y faire aucune réponse. (Séance du 7 décembre 1774.) Ils renouvelèrent leur requête le 21 décembre 1774, et le Conseil se borna à arrêter « de mettre un *R* à leur écrit et d'en garder copie. »

Les protocoles et correspondances des Conseils de Berne, recès des Diètes, Berner, Rathsman, n[os] 294, 295, nous disent : « Berne défendit aux bateliers et aux ouvriers vaudois « de se laisser employer pour la construction de Versoix. Les « marchands de bois de Nyon n'osaient plus vendre leur bois « pour la même destination ; on le leur enlevait pendant la « nuit. »

Aux Archives étrangères, à Paris, dans le volume Genève, n° 75, on trouve deux mémoires relatifs au projet de Versoix, tous deux du 13 août 1767, folio 109 à 111 et 117 à 120.

Attirés par les promesses du Gouvernement et par l'espérance de voir se réaliser ses grandioses projets, la plupart des colons enfouirent toutes leurs économies dans les établissements nouvellement créés. Voltaire y avait fondé une manufacture d'horlogerie; il s'intéressa beaucoup à la nouvelle cité, réclama pour elle le nom de *Ville de la Tolérance*, désirant, à ces fins, voir s'élever un temple protestant à côté d'une église catholique. Son opinion prévalut auprès du duc de Choiseul, mais ne fut point agréée à la Cour.

En 1768, le ministre Necker écrivait au Conseil de Genève. par l'intermédiaire de M. Philippe Cramer, « que l'on regardait comme chimérique la liberté de conscience réclamée pour Versoix ; » dans une lettre dn 24 janvier 1771 (Archives de Genève, n° 4,072), Necker raconte une entrevue, au sujet de Versoix, avec M. le duc de la Vrillière ; il déclare avoir combattu l'opinion que pouvait avoir eue M. de Choiseul d'y établir la liberté de conscience, et lui avoir exposé les raisons qui devaient ôter toute espérance d'élever Versoix, raisons, dit-il, confirmées par l'expérience.

Selon sa fréquente habitude, le ministre Necker, en vue de gagner la bienveillance des personnages les plus influents de la cour, réclamait de notre Conseil une truite. Il lui en fut adressé une pour être offerte à M. de la Vrillière ; disons, en toute franchise, que la série de truites envoyées par le Conseil de Genève au ministre Necker, fut un moyen ingénieux et d'un grand poids dans le succès de ses relations diplomatiques.

Les travaux allaient leur train, mais les dépenses y relatives étaient par trop considérables. Versoix-la-Ville devenait une vraie fondrière pour la caisse royale. Les fonds nécessaires, jusqu'en 1771, furent puisés dans la Caisse des fortifications du Département du Ministère de la guerre, et déjà, en février de cette année, on se récria contre l'exagération des dépenses consacrées à Versoix. Les finances de l'Etat étaient alors bien malades, puisque l'architecte, M. Léonard Racle, dut se rendre à Paris pour réclamer ce qui lui était dû et exiger des sûretés de remboursement pour continuer les travaux, sûretés que M. le ministre Necker ne croyait point probables, selon sa lettre du 27 février 1771.

Voltaire était secondé à Versoix par son ami, Louis-Gaspard Fabry, de Gex, que le roi avait, dès 1768, appelé à la direction de la poste de cette localité. Cette direction passa, en 1773, aux mains de Joseph-François-Laurent Brémond.

Fabry Louis-Gaspard, personnage très-considéré dans le Pays de Gex, avait contribué, avec Voltaire, à l'affranchissement de la contrée, en la débarrassant du double fardeau des fermes et des gabelles. Il remplit successivement les fonctions de subdélégué du Pays de Gex, le 6 juin 1744, maire de Gex, le 27 février 1745 ; délégué par le roi pour l'exécution du

Traité entre S. M. et la République de Genève, le 24 septembre 1749 ; le 27, pour le rétablissement des limites entre le Pays de Vaud et Gex ; vérificateur des terres dites de l'ancien démembrement, que les Genevois possédaient dans le Pays de Gex, le 27 février 1751.

En 1754, il fut chargé de vérifier la démarcation des limites faites par les commissaires du roi de Sardaigne et de la ville de Genève, aux environs du territoire d'Aire-la-Ville, qui, à cette époque, appartenait à la France ; en 1755, pour régler les limites du Pays de Gex avec la partie supérieure du village de Beaumont ; le 22 octobre 1758, il fut nommé second Syndic général du Tiers-État du Pays de Gex ; le 16 juin 1760, premier Syndic général du dit Pays de Gex ; le 15 septembre 1765, chargé, par intérim, des affaires du roi auprès de la République de Genève.

Le 6 avril 1776, S. M. lui accorda une pension de 600 francs sur le trésor royal ; au mois de février 1767, des lettres de noblesse ; en 1768, la direction de la poste de Versoix ; et le 5 septembre, même année, le cordon de l'Ordre royal de Saint-Michel. M. Fabry fut encore chargé, pendant 36 ans, de la régie des domaines du roi dans le Pays de Gex, et, pendant 25 ans, de celle du prieuré de Prévessin, à des conditions avantageuses. (Extrait du *Mémoire pour servir de justification dans l'administration du Pays de Gex*, par M. Fabry, 1790.)

Dès 1771, nous nous apercevons de l'effet produit par l'opposition de Genève et de ses alliés à la construction de Versoix-Ville, puis, *Dieu aidant*, avec les truites offertes par M. le ministre Necker aux divers courtisans de Louis XV, vinrent compléter la débacle. Antérieurement au 20 décembre 1771, l'abbé Terray, contrôleur général, avait annoncé au Conseil de Genève la décision de la translation à Collonges

du bureau de sortie de Versoix. Cette nouvelle est confirmée par une lettre de M. Necker, qui reçut à cette occasion une adresse de félicitations du Conseil de Genève.

Cette translation était de bon augure. Le ministre Necker en sut habilement tirer parti en multipliant ses démarches ; le 20 mars, il annonce que l'Intendant de la guerre lui a confirmé tout ce qu'il a mandé précédemment au Conseil sur Versoix ; c'est une entreprise finie, à ce que je crois, ajoute-t-il. Le 13 juin 1771, il prévoit son prochain triomphe, car en suite d'une entrevue avec M. le duc de la Vrillière et M. le duc d'Aiguillon, il tient l'affaire de Versoix pour tombée, et demande à M. Cramer « à quels points se réduisent ce que Messeigneurs pourraient désirer encore. »

L'année 1772, voit s'accomplir le rêve de notre ambassadeur ; le 26 février il a le bonheur d'annoncer aux Syndics qu'en accordant deux cent mille livres pour l'achèvement du port de Versoix, le Conseil du roi a rejeté le projet de Versoix dans son ancienne étendue.

Voltaire en fut désolé et, pénétré de la situation, il écrivait : « A l'égard de Versoix, le plus grand mal, à mon avis, « vient d'avoir voulu, sans consulter ni moi, ni M. de Jau- « court, établir ce port dans l'endroit le plus battu des vents, « au lieu de suivre l'indication de la nature à l'embouchure « de la rivière, selon le premier projet que l'on vous adressa, « mais qui ne vous parvint point. Cela seul a coûté plus de « 600,000 livres et il n'est parti de ce port qu'une barque « appelée *Frégate*, que les Savoyards ont saisie et que j'ai eu « la noble sottise de racheter, et dont l'argent ne me sera pas « remboursé. L'entrepreneur est entièrement ruiné, etc... « Les regnicoles et les étrangers dont on a pris les héritages « pour bâtir cette ville de Versoix, qui ne sera jamais long- « temps bâtie, auront du moins l'intérêt de leurs fonds jusqu'à

« ce qu'ils soient pleinement remboursés. Mais les ouvriers « qui sont venus de loin travailler dans ce port et dont plu- « sieurs se sont réfugiés chez moi, meurent de faim avec leurs « familles ; voilà, Monsieur, une partie de notre situation....

« Il y a maintenant quatre fabriques, l'une à Versoix et « trois à Ferney. . . . .

« Elles ont, en dernier lieu, envoyé pour 600,000 livres de « montres à Pétersbourg, et pour 300,000 livres à Constan- « tinople. . . . . »

Mais il se consola philosophiquement de l'échec dont il venait de ressentir le terrible coup, en faisant parvenir ces vers à M. de Choiseul :

« Envoyez-nous des Amphions,
« Sans quoi nos peines sont perdues :
« A Versoix nous avons des rues,
« Et nous n'avons point de maisons. »

A ce même sujet, Des Franches écrivait au ministre, le 4 juillet 1777, que « les projets relatifs à Versoix troublent la « Suisse au moment de la conclusion de l'alliance. Ils sont « dictés par des gens qui ont fait faire pour cela, une dépense « de 8 à 900,000 francs, dont eux seuls ont profité. Je suis à « vos genoux, M. le Comte, pour vous supplier de faire « finir les vilaines petites pratiques de ces personnages obscurs « qui contrastent si fort avec la noblesse et la franchise de « vos procédés. Eh ! à quoi peut donc servir cet appareil de « fossés et de parapets pour enceindre un misérable espace « où il n'y a pas vingt baraques ! »

Une lettre du ministre à l'ambassadeur, du 7 août, renferme ce passage : « Les alarmes que Messieurs de Berne ont « conçues de nos travaux de Versoix, sont sans doute très-

« exagérées, et vous vous en êtes expliqué très-convenable-
« ment avec M. l'avoyer d'Erlach, mais il faut convenir aussi,
« que les apparences ont pu les exciter et que les essais que
« l'ingénieur des ponts-et-chaussées s'est permis, sont très-
« répréhensibles, 1° parce qu'il n'y était pas autorisé ; 2° parce
« qu'en suivant le plan, il en coûterait infiniment plus au roi,
« que S. M. veut y mettre, en effet, et que l'objet ne vaut en
« lui-même, car, quelque idée que l'on veuille se faire de la
« situation de cette future ville, elle ne sera jamais un entrepôt
« commode pour le commerce permis, elle sera, tout au plus,
« un abri pour la contrebande ; 3° enfin, j'ai lieu moi-même
« d'être très-piqué qu'on m'ait mis dans le cas de dire au roi
« et d'écrire en conséquence à Berne qu'il ne s'agissait que de
« l'excavation d'un fossé de six pieds, tandis qu'on en ouvre
« un de trente. La justice et la dignité du roi ne pouvant être
« inséparables du fidèle accomplissement de ses engagements,
« S. M. ne veut, ni faire une forteresse à Versoix, ni rien qui
« en aurait l'apparence. Déjà les ordres ont été envoyés pour
« faire cesser les travaux alarmants. (Suisse, n° 395.) » —
Beaucoup de lettres dans ce volume, avant et après celle-là, confirment celle qu'on vient de lire.

Aux communications ministérielles de M. Necker, à la protestation bernoise, basée sur la concession de 1564, le duc de Choiseul ne put rien opposer. L'argent manquait à Paris ; à Versoix-Ville on était encore plein d'espérances et on cachait soigneusement aux colons l'état d'abandon auquel ils allaient être livrés.

La colonie de Versoix-la-Ville ne voulait rien avoir de commun avec Versoix-le-Bourg, privé du droit aux franchises

accordées ; de là, une animosité entre les deux localités, animosité qui ne fit qu'accroître et qui nécessita une complète séparation ; Versoix-la-Ville et Versoix-le-Bourg eurent chacun leur Municipalité et Conseil général. Dès lors, désordre complet : Versoix-la-Ville devint un projet perdu, les constructions furent abandonnées, le port même resta inachevé. Aussi fut-ce avec satisfaction qu'en séance du Conseil de Genève, du 23 juin 1777, Noble de Chapeaurouge rapporta l'entretien qu'il avait eu, le 16 avril, avec M. le comte de Vergennes, lequel lui avait demandé si on était toujours bien inquiet à Genève de l'établissement de Versoix. Ce ministre lui avait avoué qu'il était convaincu que c'était une chimère, qu'il en avait témoigné sa désaprobation à M. le duc de Choiseul, et surtout ses regrets pour l'argent dépensé au port. Il émit alors l'idée d'employer les matériaux de ce port inutile à faire des ponts dans le pays de Gex.

Enfin, en août 1777, le Conseil de Genève apprit que l'Intendant de Bourgogne venait de recevoir, par ordre royal, d'avoir à faire cesser absolument tous les travaux. Cet ordre positif fut donné ensuite d'un rapport remis au roi par M. de Vergennes. Il reçut sa ponctuelle exécution, puisque vers la fin de cette même année, on nivela les fossés creusés du côté de Genève.

En cette même année, mourut un personnage, vaillant défenseur des droits de notre République genevoise : le baron de J.-J. Haller.

Le baron de Haller naquit à Berne, le 16 octobre 1708 ; il avait été nommé membre du comité du Conseil secret et employé dans toutes les négociations avec la France relatives à Versoix. Il était chevalier de l'Etoile Polaire. La mort le ravit le 12 décembre 1777, à l'âge de 69 ans.

Cette mort, nous oblige à rappeler celle de Frédéric de

Mullinen (29 avril 1769), ce fils du banneret Wolfang qui s'était distingué à Bremgarten et à Wilmergen, en 1712, père de l'avoyer Albert et grand père de l'avoyer Nicolas Friderich.

Frédéric de Mullinen, membre du Gouvernement, historien Suisse, attaqua chaleureusement, dans le Conseil bernois, l'entreprise de Versoix, si menaçante pour l'indépendance Suisse. Ce noble magistrat fut frappé d'apoplexie au moment où il pérorait. Jean de Müller nous apprend que le jour suivant, une main restée inconnue avait tracé une inscription sur la place de celui qui debout, parlant et combattant, servit Dieu et la patrie.

En 1786, le roi fit concession d'un grand domaine à Versoix-Ville, à Ami Argand, citoyen genevois, le célèbre inventeur des lampes à courant d'air.

François-Pierre-Ami Argand naquit à Genève, le 5 juillet 1750, de Jean-Louis Argand, maître horloger, et de Madeleine Gaudy, sa femme ; il était originaire de Bonne en Faucigny, fit ses études à Genève, où il acquit ensuite la bourgoisie. Argand écrivit plusieurs ouvrages et articles scientifiques, se livra à diverses expériences dont l'industrie de nos jours tire encore un heureux parti et obtint par ses rares connaissances un grand renom dans la science et dans l'industrie. En 1789, il épousa à Genthod, Mlle Marcet de Mézières.

Sa fabrique de Versoix, qui occupait près d'une centaine d'ouvriers, fut ruinée par suite de la Révolution française ; elle portait le titre de manufacture royale. En 1792, dans les états de patentes des industriels de Versoix-Ville, elle figure pour 300 livres d'imposition. Il inventa à Versoix, avec la collaboration de Joseph Montgolfier, le bélier hydraulique, machine destinée à élever l'eau des rivières au moyen de leur pente naturelle, sans roues, ni pompes.

M. Théophile Heyer a lu en séance du 1er mai 1860, à la

classe d'Industrie et du Commerce de la Société des Arts de notre ville, une notice très-complète sur les nombreux travaux et rapports scientifiques d'Argand.

Par suite de revers, Argand se livra à la distillerie et, de cette nouvelle industrie, il nous légua divers procédés pour la conservation des vins. Devenu mélancolique et visionnaire, il s'adonna à l'alchimie et aux prétendues sciences occultes : ses jours s'achevèrent dans l'indigence et l'obscurité. Ainsi mourut tristement à Genève, le 14 octobre 1803, cet homme célèbre auquel le grand Dictionnaire Larousse du XIXe siècle, se plaît à rendre un brillant hommage.

Argand comptait parmi ses associés les frères Charles et Jacques Auzière.

Ce dernier, maire de Versoix à l'époque révolutionnaire, exploitait du salpêtre dans le département du Mont-Blanc et le pays de Gex, pour le compte de la Nation.

Charles Auzière, son frère, fut capitaine de la garde nationale. A diverses reprises il fit des dons patriotiques pour le soulagement de ses frères d'armes et souscrivit pour dix francs par mois en faveur des indigents de la commune.

Versoix-la-Ville avait pour notaire royal Pierre-François Nicoud ou Nicod, ancien syndic de Gex, juge de paix, membre de la Municipalité ; son père Jacque-Gédéon Nicod était curial de Gex ; sa mère se nommait Gasparde Pinier. — Il se maria à Versoix en 1772, le 11 août, à Louise, fille de François Girod de Versoix ; son mariage fut célébré par don Nicod, ancien vicaire général de l'étroite observance de l'ordre de Grammone. Il mourut à Versoix, le 8 prairial 1802. Un Jean-Pierre Nicod est indiqué dans le passeport n° 476, registre A, n° 26, comme fusilier, puis capitaine dans la garde nationale de Versoix (du 18 floréal an II, il était alors âgé de 19 ans).

Parmi les principaux personnages alors fixés à Versoix,

citons : Messire François de Caire, capitaine, ingénieur du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

Jean-Paul-François Noailles d'Ayen, lieutenant-général des armées de France ;

Jean-Charles-Pierre Le Noir, ci-devant bibliothécaire du roi, conseiller d'Etat ordinaire, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré. Le 10 janvier 1791, il se présente à la municipalité pour prêter le serment civique qui fut refusé, son séjour à Versoix n'étant pas régulier (signés au registre) : Le Noir, avec protestation contre le refus de recevoir son serment; Bremond, Jean Fournier, conseillers; Colliex, procureur-syndic ; J.-G. Laplatte, secrétaire ; Céard, maire.

Adrien-Louis de Guines de Bonnières, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, ci-devant son ministre plénipotentiaire près du roi de Prusse, et son ambassadeur près le roi d'Angleterre, demeurant ci-devant à Paris, rue de Varenne. Le 1er février, il requiert acte de son acquiescement à payer l'imposition de domicile, établie par les décrets de l'Assemblée Nationale.

Madame Sophie-Félicité Lannion-Larochefoucault-Liancourt et son fils Gayetan-Frédéric Larochefoucault. Cette dame fit acquisition du domaine de Mont-Fleuri. L'arrêté du Conseil de commune, du 17 frimaire an II, porte à l'ordre du jour la citoyenne Lannion, comme faisant beaucoup de charités, entretenant à ses frais le médecin du village et fournissant gratis tous les médicaments. A son départ de Versoix (1797), elle alla se fixer à Crève-Cœur (Oise). Ci-devant portée dans la liste des émigrés, elle en fut rayée de 1796 à 1797, à Paris. Une correspondance du 24 frimaire an IX, au préfet du Léman, n° 251, Versoix, registre A, n° 29, porte Madame Lannion, femme Liancourt, *ex-duchesse.* La famille des Larochefoucault

est une des plus illustres de la France ; il en est de même de celle des Noailles.

Ce fut dans ce même domaine de Mont-Fleuri, aujourd'hui propriété de M. Prévost-de La Rive, qu'habitait M. Huber-Saladin, à qui le célèbre poète Lamartine dédia son ressouvenir du Léman (1842). La famille Huber-Saladin possède une magnifique collection de tableaux à l'huile et autres œuvres de son vénérable chef Jean-Daniel Huber, né le 9 octobre 1754, marié à Rome en 1774, à Isabelle Ludovisi, et mort le 31 janvier 1845. (Voir notice manuscrite sur MM. Jean et Daniel Hubert, par H.... et une notice biographique sur Jean-Daniel Hubert, mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome VI, page 56, et une notice sur Jean Huber, tome V, mêmes mémoires, page 80.) Il fut, célèbre entr'autres, par sa plaisanterie de faire faire à son chien le profil de Voltaire, en lui présentant à mordre une croûte de pain.

Nous retrouverons dans le chapitre relatif à Versoix-la-Raison, quelques notes biographiques sur d'autres personnages qui s'étaient fixés à Versoix-la-Ville.

Jusqu'en 1793, l'harmonie entre Versoix-Bourg et Versoix-Ville fut troublée, et ce, à tel point, que le 10 avril 1790, le maire de Versoix-la-Ville, M. Céard, dût faire signifier par exploit d'huissier à Versoix-le-Bourg que les habitants de cette localité doivent rester sur leur territoire et ceux de la ville sur le leur.

M. Nicolas Céard, alors maire de Versoix-Ville, élu le 2 février 1790, démissionna le 10 novembre 1792, par suite de sa nomination d'ingénieur en chef du département de l'Ain, où il se distingua dans les grands travaux d'art entrepris dès lors. (Archives de Versoix, registre A, n° 22, page 53.) M. Céard était né à Saint-Martin d'Arconoisse, ci-devant

diocèse de Langres, le 22 janvier 1745, de Edme Céard et de Germaine Rozière. En 1794, nous le voyons figurer au nombre des émigrés. Un petit pont, sur le ruisseau de Versoix-Ville, au travers de la route cantonale, est encore désigné le Pont Céard.

La République proclamée à Paris le fut bientôt dans toute la France. On ne parla plus de Versoix-la-Ville. Les mesures et l'établissement du Gouvernement révolutionnaire venaient d'être décrétés dans le département de l'Ain, par arrêté du représentant du peuple Albitte, des 3 et 15 pluviose an II. — A l'instar de toutes les localités voisines, Versoix eut son club et imita en tout les nouvelles allures révolutionnaires.

Le 9 décembre 1792, une citoyenne de Versoix-Bourg se présente à la Municipalité de Versoix-Ville et propose hardiment l'union des deux Versoix, au nom des habitants du village. 36 voix contre 5, l'emportent pour la non-réunion (Archives communales, Registre A, N° 22, page 54). Malgré cela, les Conseillers adressèrent leurs remerciements au Commissaire féminin qui les transmit aux frères de Versoix-Bourg. Grand fut le mécontentement général produit par ce refus.

L'année suivante (1793), le premier de la deuxième décade, le citoyen Dalmais renouvelle la motion de la brave citoyenne et, après avoir énergiquement exposé la nécessité d'une réunion des deux Versoix, à l'unanimité, le Conseil partagea ce sentiment et vota la réunion. Six députés choisis parmi les officiers municipaux portèrent cette nouvelle à la Municipalité du Bourg qui l'accueillit avec joie. Le Conseil de Versoix-Ville maintint une réserve en faveur des droits accordés aux Colons. (Archives

de Versoix, Registre A, N° 22, page 104.) Cette union fut sanctionnée par le Conseil de Versoix-Bourg, le 21 brumaire an II.

Versoix-Ville et Versoix-Bourg ne formèrent dès lors qu'une seule commune et leur nom distinctif effacé, substitué par celui de *Versoix-la-Raison.*

Versoix-la-Ville n'est donc plus qu'un nom ; de belles campagnes ont pris la place de plusieurs de ses rues; un canal et les fondations des murailles du port sont aujourd'hui les seuls vestiges attestant sa fatale et courte existence.

II. — Versoix-la-Raison. Versoix-le-Bourg (1793-1846).

Le 8 octobre 1793, un Comité révolutionnaire ou Comité de surveillance de 12 membres fut élu au bulletin secret, conformément aux décrets de la Convention nationale des 12 mars et 17 septembre. Le choix tomba sur les citoyens Jacques Auzières, maire ; Delarue ; Fournier ; Bernadon ; Koza ; Renaud; Zvalen; Renard; Céard; Argand, Dalmais et Bié. Le procès-verbal de cette opération porte en outre les signatures des citoyens Pattey; D.-H. Reymond ; Kramer et H.-M. Lort.

Ce dernier, Henri Lor ou *Lohr*, *Lort*, célibataire, vint à Versoix en 1791 ; il avait alors 60 ans. Primitivement homme de lettres, il est indiqué l'année suivante horloger, sous les prénoms de Henri-Maurice. Sa patente du 15 février 1792, pour Versoix-Ville, porte 6 livres d'impôt. Il était fils de Joseph et d'Etiennette Manolse; il mourut à Versoix le 22 brumaire an X (1802). C'était probablement un parent du célèbre peintre Charles-Louis Lohr, né à Genève, le 1er janvier 1746, et mort à Vevey, le 7 juin 1778; le père de ce

dernier, d'origine allemande, était un serrurier qui avait été reçu habitant de Genève.

Comme partout, le culte de la Raison remplaça le culte romain dont le prêtre devint l'objet de rigoureuses poursuites. Par un arrêté du département de l'Ain, du 21 ventôse, enregistré au Recueil de Versoix, le 4 germinal 1793, les biens curiaux doivent être régis et exploités au profit de la Nation. Ainsi fut fait pour la cure de Versoix, dont le revenu annuel produisit la somme de 110 fr. (Rég. A, 23, page 35.)

Les cloches furent livrées à la fonte, les ornements d'église vendus sur la place publique ; on comprit même dans la vente des biens curiaux une partie de l'ancien cimetière, ce qui donna lieu à de vives réclamations de la part des habitants qui pétitionnèrent l'an VIII, mais sans résultat.

Le pauvre maître d'école, pour conquérir l'estime des masses irritées et obtenir son brevet de savoir et de civisme, était obligé de se faire le commentateur public du catéchisme républicain, ainsi que le prouve le certificat délivré au citoyen Sébastien-Honoré Jullien, instituteur à Versoix. (Archives communales, Registre A. N° 26, 14 nivôse, an III.)

Le prône, si prône on pouvait le nommer, était parfois précédé d'annonces bizarres concernant l'Administration communale. Entr'autres échantillons très-curieux : « Du 10 avril « 1793, 2d de la République française : Nous prions le citoyen « Maire et Officiers municipaux de Versoix-la-Ville d'avoir la « complaisance de faire publier et *lire au prône* que personne « n'ait à mener, ni faire paître sur les terrains de la ville « ***aucuns bestiaux quelconques (sic)*** pour que chacun puisse « jouir paisiblement de sa propriété. Les citoyens officiers « municipaux de Versoix-la-Ville, (signés) Auzière, maire ; « Pattey, secrétaire général ; Bernadon, procureur de Com-

« mune; Delarue, officier municipal; Colliex et Auzière,
« notables. »

Les Bulletins des Lois, Arrêtés du Représentant du peuple, etc... adressés à l'Agent national de Versoix par l'Agence des Lois, étaient inscrits sur un registre spécial dont une partie est conservée aux Archives communales. Ils étaient en outre promulgués devant l'arbre de la liberté et le décadi, au Temple de la Raison.

Il fallait que l'Egalité existât; il y avait des riches, des gens qui par leur talent avaient obtenu quelque marque de distinction, il y avait trop de prolétaires: Albitte, le représentant du peuple vient tout niveler par son arrêté du 23 ventôse 1793. Tous les nobles, prêtres, émigrés, etc., sans distinction de sexe, depuis 18 à 70 ans, étaient tenus de paraître à la municipalité de leur chef-lieu, et là, titres, décorations, parchemins, actes devaient être sacrifiés sur l'autel de la patrie. (Voir le dépôt de décoration du citoyen Michel Michely de Genève, lieutenant dans les Gardes suisses du ci-devant roi, Registre A, N° 22, page 97, du 14 octobre 1793.)

Suivant les notices généalogiques de M. Galiffe, la noble famille Micheli nous est venue de Lucques, mais elle est originaire de Venise, où elle jouait jadis un rôle distingué. Il a existé au XIIe siècle des doges de ce nom et c'est un D. Micheli qui commandait l'armée navale des Croisés sous Baudoin. Fr. Micheli, *Anziano* de Lucques, fut reçu bourgeois en 1566. (Gaudy Le Fort, promenades historiques dans le Canton de Genève, tome II, note page 15.) Le jardin botanique du citoyen Micheli, habitant de Versoix, formait la moitié de l'ilôt N° 27, contenant 7/8 de pose.

On apprend que le riche mange du meilleur pain que le pauvre, nouvelle inégalité à détruire; le Comité de surveillance adopte la fabrication d'une seule espèce de pain, com-

mune à tous sans exception et ce nouvel aliment national s'appellera *le Pain de l'Egalité!*

Ainsi l'ordonnaient les représentants du peuple, le 24 brumaire, et les Administrateurs du Directoire du département de l'Ain, le 1er frimaire, de même qu'une taxe révolutionnaire sur les riches pour la suppression de la mendicité et le séquestre des biens des personnes reconnues suspectes. (Voir séance du Conseil général de la commune de Versoix, du 15 frimaire an II, Registre A, N° 22, page 129.)

Le 18 janvier 1793, la Municipalité ordonna aux citoyens Riondel, Lany et Colliex, de faire la déclaration dans la huitaine des biens acquis par eux appartenant ci-devant au comte de Divonne et Delaforêt, frères. M. l'ancien maire Céard, en séjour à Bourg, ne fut pas même épargné par le Comité, ainsi que Louis-Henri Duchêne, desquels il est fait mention dans la séance précitée du 15 frimaire an II. Un nommé Jean-Pierre Duchesne était, en 1772, receveur des sels de la traite étrangère à Versoix.

Toutes ces mesures ne tarirent point l'amour des titres, puisqu'en 1793, 16 floréal, un passeport, N° 472, délivré au citoyen Martin Broc, portait ces dénominations : Directeur des postes au bureau de Versoix-la-Raison, maréchal, aubergiste et Membre du Conseil général, âgé de 62 ans. Ce révolutionnaire mourut à Versoix en 1811, le 14 août.

La place publique était devenue la place sacrée ; un arbre de liberté, muet spectateur des libations et des folies révolutionnaires, en ornait le centre. Là, le nouveau jour du repos, la mère et la fille, décorées de la cocarde aux trois couleurs, venaient accomplir une obligation nationale en exécutant autour de l'arbre la fameuse danse, la farandolle.

Le port de la cocarde était exigé par les décrets de la Convention des 21 septembre et 3 octobre 1792 et un arrêté de

l'Administration municipale du Canton de Fernex, du 10 germinal, an IV.

On lit au Registre A, N° 22, Archives de Versoix, la consigne du corps de garde de cette commune, du 11 août 1793 : « Arrêter toutes les voitures, leur demander leur passe« port et où elles vont. Arrêter les gens à pied qui paraîtront « suspects ; faire attention que l'on ne force la douane et prê« ter main-forte au Bureau s'il le requiert ; ne permettre « aucun rassemblement et veiller l'Arbre de la Liberté. (Signé) « Pattey, secrétaire général. »

A chaque instant de nombreuses correspondances royalistes étaient saisies à Versoix ; les porteurs arrêtés étaient ordinairement conduits par devant le Directoire du district de Carouge. Tous les arrêtés du représentant Albitte étaient religieusement exécutés ; on en retrouve plusieurs au Registre A, N° 39, dans lequel le Maire les insérait à chaque réception.

La contrebande, qui fut la source de nombreux différends avec les Genevois, suscitait très-souvent des troubles dans la Commune. En 1794, le maire, Joseph Majeur, fit procéder à une enquête contre un sieur Jean-Louis Poutet et d'autres, qui, en suite de scènes passées au marché de Fernex, avaient invité les communiers à se porter chez le Maire pour le faire sortir de son magasin et le guillotiner. (An II, 2^d^ jour de la 1re décade du 2^d^ mois.) L'enquête de ce fait grave se trouve aux Archives de Versoix, couverture N° 28, 2me Registre de police municipale de Versoix.

M. Claude Joseph Majeur, fils de Claude, était né à Bulle, canton de Fribourg ; il se maria à Versoix, le 10 juillet 1780, à Marie-Elisabeth-Eloïse Rambois. Il est très-probable qu'il se fixa à Versoix depuis cette époque. Négociant, ses relations en Suisse étaient nombreuses, aussi en sut-il profiter pour répandre principalement dans le Pays de Vaud de nombreuses cor-

respondances et pamphlets révolutionnaires : il était aidé par un sieur Bugnac ou Bugnard Pierre, son parent. (C. S. de Berne, 31 décembre 1790.) Ces correspondances parvenaient à destination par l'intermédiaire des bateliers ; M. Majeur fut élu maire en 1792 et mourut à Versoix, le 30 janvier 1808.

En 1791, au Grand-Saconnex et à Versoix, deux imprimeurs, dont un Vaudois, exploitaient cette industrie. (Vaud, Prot. du C. S. 24 septembre, 17 et 19 octobre 1791.) Le C. S. ne jugea pas utile de chercher à obtenir la suppression de ces deux imprimeries, moyennant une forte somme, parce qu'elles s'établiraient ailleurs, mais il n'épargnerait aucun argent pour se rendre maître des auteurs des libelles. (17 décembre 1791.) Dans l'état des patentes prises par les citoyens de Versoix-la-Ville, on trouve le 14 février 1792, P. Mozer, imprimeur, taxé à 3 livres, 15 sous. (Archives de Versoix, Reg. A, N° 22.)

Le 17 septembre 1793, il fut dressé le rôle des chefs de famille de Versoix-la-Ville *qui ne possèdent pas un arpent* (sic). On en compta 19 ; il fut arrêté que certains biens communaux appartenant au ci-devant roi seront partagés entre eux. Voici ce rôle. (Registre A, N° 22, page 91.)

Les citoyens Dalmais, contrôleur du bureau de la douane ; Jaques Auzières ; Perroud, menuisier ; François Renard, peintre ; J.-P. Truc, peintre ; Thomas Pin, ferblantier ; Caniparo ; Joseph Perrin, horloger ; Gabriel Robin, ferblantier ; François Bugnet, laboureur ; Louis Colomb, laboureur ; Christophe Colomb, laboureur ; Jean Colomb, laboureur ; Charles Meulet, laboureur ; Jean Meulet, tuilier ; J.-Baptiste Andrieux, laboureur ; François Servant, garde-champêtre ; Frédéric Zwalen, tuilier ; Frédéric Keuser, tuilier.

Le 12 nivôse, an xi, M. Brun, maire, dressa *le rôle des grêlés* payant moins de 12 livres d'imposition.

M. Jean Gaspard Mégard succéda à M. Majeur comme maire, et remplit ces fonctions jusqu'à la nomination de M. Louis-Auguste Brun ; M. Mégard naquit à Versoix, le 16 août 1758 ; il était fils de Mathieu Mégard, avocat à la Cour et lieutenant en l'élection du Bugey et de Marie-Laurence Mièvre ; il mourut à Eccogia, commune de Versoix, le 17 juin 1827. Le 3 vendémiaire, an iv (1796) Pierre Mégard, capitaine au 17e régiment de dragons, âgé de 30 ans, vint en convalescence à Versoix.

M. Louis-Auguste Brun, de Rolle (Vaud), ex-membre du Conseil de commune, fut élu maire de Versoix, l'an ix (1801), il démissionna le 15 novembre 1807, l'acceptation de sa retraite ne fut réalisée que le 24 décembre suivant (Voir Archives de Versoix, Registre A, n° 29, correspondance page 73) ; cette lettre démontre clairement la triste position faite à M. Brun, par son acceptation à la place honorifique de maire : bonne leçon aux amateurs de si ingrats et pénibles emplois.

M. Brun habitait Versoix depuis 1791 ; il épousa Mademoiselle Marie Dunant ; sa propriété à Versoix était celle possédée par M. Robert Beaumont, actuellement démolie et remplacée par la villa de M. Théodore Vernes, chevalier de la Légion d'honneur. — Peintre excellent, grâce aux encouragements de son ami de La Rive et aux leçons du chevalier Facin, il acquit dans son genre une certaine célébrité. M. J.-J. Rigaud, ancien syndic de Genève, dans une notice insérée aux mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome VI, page 64, nous dit : « que Brun peignit en « général les chasses et y sut mettre beaucoup de mouvement ; « ses chevaux était correctement dessinés et bien peints, ses « ouvrages tenaient du style de Wouvermans qu'il avait beau-

« coup étudié d'après les conseils de son premier maître. J'ai « vu de lui plusieurs tableaux qui furent mis en vente après « sa mort; je fus particulièrement frappé d'une chasse au « faucon, au milieu d'une campagne brûlée par un soleil « ardent. Tout amateur aurait été heureux d'avoir ces tableaux « dans son cabinet. Brun passait pour être un excellent « connaisseur de tableaux des anciens maîtres. On conserve « au Musée de Genève un charmant tableau de Brun : *Souve-* « *nir de la rentrée des émigrés de Versoix, en 1788.* (Voir « lettres sur l'état des arts à Genève, publiée en 1802 ; voir « aussi : lettre sur l'exposition de 1789. — *Journal de Genève* « du 17 octobre 1789.)

« M. Lullin-Eynard possède un tableau de M. de La Rive, « représentant une forêt que traverse une chasse ; les chevaux « et les figures ont été peints par Brun. Il travailla avec de « La Rive à Genève, à Manheim et à Dresde. La biographie « de son maître se trouve dans les mémoires de la Société « d'histoire de Genève, tome V, pages 86, 87. »

Un de nos registres communaux, A, 26, n° 624, renferme un passeport, soit laisser-passer, délivré à Brun, le 22 frimaire an III ; il eut pour hôte Lucien, frère de Joseph Napoléon, roi d'Espagne, qui dut s'enfuir lors de son séjour à Prangins ; il eut également de fréquentes correspondances avec le général La Harpe. La plupart de ces lettres ont été lues par M. C. Eynard, à la séance de la Société d'Histoire de la Suisse romande, tenue à Neuchâtel, le 30 août 1864. M. Brun signa au registre n° 43, le 19 janvier 1815, sa déclaration de domicile politique à Versoix, conformément à la loi du 14 octobre 1814. Parmi les membres de la famille de son épouse, domiciliés à Versoix, j'ai trouvé Charles Dunant, né à Genève le 27 novembre 1819, ci-devant capitaine au service de France. (Certificat de vie du 19 thermidor, an II.)

Au nombre des hôtes de M. Brun, les registres font mention de Noël Camille, adjudant-major, né à Côme (Allier), le 29 juillet 1769 ; Bauvain, chef de bataillon, né le 17 décembre 1770, à Formerie, près Beauvais, tous deux retraités du gouvernement ; Dessaix, François, chef de bataillon ; le comte Joseph-Marie Dessaix, lieutenant-général des armées de France et son aide-de-camp Jacques Naz. (Registre A, n° 43, 19 octobre 1814.)

Le registre des engagements pour le service de la Nation (A, n° 30) porte les engagements de François Dessaix (1792, 13 septembre), de Thonon, âgé de 24 ans, pour la légion des Allobroges. Cet acte, n° 62, est entièrement écrit par lui-même et signé par C. Dechevrens, Leleu et Joseph Majeur, maire. Dechevrens, de Thonon, âgé de 19 ans, s'engagea le même jour, n° 61. Le n° 63 porte celui de Jean-François-Aimé Dessaix, de Thonon, âgé de 18 ans ; le même jour, Louis Dubouloz, de Thonon, âgé de 20 ans, et Louis Michaud, de Thonon, âgé de 21 ans.

Un autre registre, destiné à recevoir les déclarations relatives au domicile politique, n° 43, indique les suivantes : 17 septembre 1814, Pierre de Martines, lieutenant sortant du bataillon du 5me régiment, infanterie de ligne, né à Leyde, le 9 août 1786 ; 27 septembre 1814, Jean Chanson, capitaine au 37e régiment d'infanterie de ligne, natif de Rolle (Suisse) ; même date : Mathieu François, sous-lieutenant, 4e régiment des gardes d'honneur, né à Genève ; André Ramu, capitaine retraité, né à Genève ; 19 octobre 1814, le chevalier Louis-Adolphe de Gondouin, né à Lachapelle, près Orléans, sous-lieutenant au 56e régiment de chasseurs dit d'Angoulême ; M. Charles Develay, capitaine, ci-devant adjoint à l'état-major général de l'armée, né à Yverdon ; de Saugy, lieutenant au ci-devant 13e régiment de hussards, domicilié à Vinzel ;

19 janvier 1815, François Jaquier, homme de loi, né à Tanninge ; Pierre Bordonnex, notaire, né à Douvaine ; Develay sus-désigné, quitta Versoix en 1816, 2 juillet, pour se rendre à Lyon.

M. Brun eut pour successeur, comme maire, Jean-Baptiste Terray, né le 9 janvier 1770, au bois Sainte-Marie, département de Saône-et-Loire. Il était fils de Pierre Terray, employé retraité des douanes françaises, mort à Versoix, le 7 janvier 1818, et de Claudine Deshaires. A l'âge de 16 ans, soit le 21 avril 1786, il entra au service dans le 11e régiment de chasseurs à cheval, qu'il quitta le 20 avril 1791 ; le 21 janvier 1792, il entra dans le 1er bataillon du département de l'Ain, qui venait d'être formé, jusqu'au 18 nivôse, an II, où il fut nommé adjudant-général. Pendant les deux années qui suivirent le 18 nivôse, an II, il remplit d'une manière si honorable les fonctions d'adjudant-général à l'armée du Rhin, qu'il fut élevé trois fois au grade de général de brigade et que trois fois il renvoya sa nomination à un emploi qu'il ne se crut pas en état d'occuper. Cela fut sans doute la cause pour laquelle il n'obtint pas d'avancement plus tard, malgré ses campagnes d'Allemagne et d'Italie, ses blessures et sa bravoure bien reconnue.

Par arrêté du Directoire, en date du 14 floréal, an IV, il passa comme chef d'escadron au 20e régiment de dragons qu'il ne quitta plus qu'au moment de sa retraite, en 1804. En cette dernière qualité, nous le retrouvons le 30 floréal, an IV, à l'armée d'Italie ; le 24 pluviôse, an VI, à Ancône ; quelques jours plus tard à Rome ; le 26 brumaire, an VII, à Milan ; le 15 brumaire, an VIII, à Paris ; le 25 floréal, an IX, à Rochefort ; le 13 brumaire, an X, à Saintes ; le 25 vendémiaire, an XII, à Rennes, à l'armée des côtes de l'Océan ; le 26 prai-

rial de la même année, il était nommé membre de la Légion d'honneur.

Par décret du 15 avril 1806, il est nommé maire de Versoix en remplacement de Louis-Auguste Brun, démissionnaire, mais il n'entra en fonctions qu'en 1808. Ce fut entre les mains de ce brave sans-culotte que le légionnaire Terray prêta le serment exigé « de fidélité à la Constitution et à l'Empereur. » En 1815, 1er février, il se maria à Marguerite-Thérèse Dunant, décédée à Soleure, le 13 décembre 1856.

Le 28 mai 1815, sur la demande de M. le baron Baude, préfet du Département de l'Ain et par ordre du général Lebourbe, chef du corps d'observation du Jura, Jean-Baptiste Terray est autorisé (dans l'intention de servir la France et d'inquiéter les ennemis en cas d'invasion) à lever un corps franc ; le 8 juillet, il est présenté au quartier-général de Meximieux et quelques jours plus tard, il se rend à Lyon, sur l'appel du général Dessaix, qui le nomma commandant de la 23e division de l'Armée des Alpes.

Le registre des correspondances de Versoix renferme de ses lettres, depuis le 2 août 1815 au 28 octobre même année et précédemment du 18 février 1808 au 2 août 1815 ; pendant ses absences, il était remplacé par M. Mégard.

Lors de la réunion de Versoix à la République de Genève, M. Terray fut maintenu dans ses fonctions de Maire. Il se soumit au nouvel ordre de choses jusqu'à ce que la mort (12 février 1821) priva la République d'un citoyen qui lui fut aussi dévoué qu'il avait pu l'être auparavant au gouvernement de l'Empereur. Homme intègre et ne vivant que pour le bien du pays, il mérita les regrets de sa famille, de ses compatriotes et particulièrement ceux de ses administrés.

L'ancien cimetière de Versoix ne renferme aujourd'hui qu'un seul monument, celui élevé à la mémoire de Terray. La

modeste inscription qui recouvre cette tombe se termine par ces mots : *Ici la liberté pleure un généreux défenseur.* (1)

En 1802, la nomination de Napoléon Bonaparte comme Consul à vie, fut soumise au vote des communes. Les Registres des votes de Versoix furent adressés au préfet du Léman, le 11 prairial. (Registre A, N° 29, lettre 298.)

La question pour le vote était celle-ci : Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ?

Le 2 fructidor, fut expédiée une convocation extraordinaire aux conseillers de la commune ; M. le maire les prévenait qu'ils devaient se rencontrer dans la Salle communale, le 4 fructidor, à 10 heures du matin, pour entendre la proclamation solennelle du sénatus-consulte qui proclame Napoléon Bonaparte premier consul à vie. A cette occasion, le commandant de la garde nationale fut aussi invité à faire assembler sa compagnie en armes.

Une correspondance, n° 322, au préfet du Léman, annonce : « que la lecture de la proclamation a été faite solennellement « le 4 fructidor ; *comme nous n'avons aucun ministre du culte,* « *le peuple a chanté seul le Te Deum que vous avez ordonné* « *par votre arrêté.* »

L'année précédente (1801), quelques désordres avaient eu lieu en suite des empiètements de terrains vendus par la Nation, le 13 brumaire, an VIII. Un arrêté du préfet, du 26 ventôse, fit rentrer tous les propriétaires dans l'ordre. Le 19 avril 1792, le Conseil dut s'adresser au Directoire de Gex pour prendre des mesures rigoureuses contre les empiètements aux terrains de Versoix-Ville qui se commettaient chaque jour.

(1) Le fils de ce brave citoyen, M. Amédée-Ferdinand Terray, réside à Soleure.

En 1811, on célébra à Versoix une fête à l'occasion de la cérémonie du baptême de Sa Majesté le roi de Rome. La circulaire du préfet au maire de Versoix est du 23 mai ; la réponse de M. Terray, maire de Versoix, est du 5 juin.

Le plan de la fête fut arrêté comme suit : Des coups de pétards tirés au nombre de 101 annonceront aux habitants la solennité du jour. A dix heures, le Conseil municipal, les fonctionnaires publics et les autorités militaires se réuniront à la Mairie à l'effet d'assister en corps au *Te Deum* qui sera chanté pour rendre grâce à l'Eternel des bienfaits qu'il a répandus sur la France. A deux heures, il y aura un repas public où des toasts analogues au but de la cérémonie seront portés par des notables. A cinq heures, commencera un bal champêtre qui se prolongera fort avant dans la nuit et qui sera dirigé par des personnes chargées de maintenir l'ordre. A neuf heures un feu de joie attestera l'allégresse publique. » En transmettant ce plan au Préfet, le Maire ajoute : « Je souhaite, Monsieur le « Préfet, que vous remarquiez dans ce peu de choses un zèle « ardent et un dévouement absolu aux volontés de S. M. « l'Empereur et Roi de la part des habitants de cette com- « mune. »

C'est ainsi qu'avec les temps change le dévouement, car Versoix, en 1801, célébrait le 25 messidor *la fête de la conquête de la Liberté sur le despotisme.* Le capitaine de la garde nationale Joseph Rousset avait convoqué ses hommes, *afin de célébrer cette heureuse époque avec toute la solennité dont nous sommes capables*, écrivait M. Mégard, qui priait également le Directeur de la douane *d'annoncer ce grand jour* par *quelques salves de sa chaloupe canonnière.* (Correspondances, Archives communales, Registre A, N° 29 page 63.)

De 1815 à 1816, Versoix fut occupé par les troupes françaises, autrichiennes et suisses. Le 16 août 1815, M. Terray

maire écrivant à M. le Colonel fédéral commandant la brigade des troupes helvétiques stationnant dans le Pays de Gex et à Genève, lui annonçait que depuis le 6 de ce mois, il y avait à Versoix 35 hommes commandés par un officier.

Les Suisses stationnèrent à Versoix depuis le 15 juillet : c'était le bataillon Rosselet, compagnie Techtermann, dont voici l'état de compagnie, au 16 octobre 1815 : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 5 fourriers et sergents, 37 caporaux et fusiliers, 2 femmes. Total de la troupe 48. Aux Archives communales sont conservés les cahiers de fournitures faites à ces troupes. (Registre A, N° 28.)

On parlait de réunir Versoix au territoire genevois ; cette réunion fut vivement disputée par le cabinet français, quoique celui-ci offrit de céder une partie du Pays de Gex. La contiguïté des territoires genevois et suisse ayant été promise par les Alliés à l'époque de la paix de Paris, la cession de Versoix à Genève devint donc indispensable pour la réalisation de cette promesse.

Enfin, cette cession devint définitive par le Traité de Paris, du 20 novembre 1815 ; mais la remise de Versoix, ainsi que des autres communes cédées (Collex, Pregny, Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier et portion de Sauvernier) ne s'effectua que le 9 octobre 1816. Le Conseil d'Etat de Genève, par une proclamation aux habitants de ces nouvelles communes, déclarait garantir la pleine et entière liberté du culte établi, maintenait les autorités existantes, la garde nationale, exhortait de vivre fraternellement avec les nouveaux compatriotes et à rivaliser avec eux d'attachement pour la commune patrie suisse ; puis, le 14 novembre, fut décrétée la loi sur les territoires cédés.

Versoix, annexé au canton de Genève, avait été agrandi de la partie du village français de Sauvernier, située sur la rive gauche de la Versoie.

Quoique l'accroissement du territoire fût favorable à cette commune par l'apport de biens communaux, l'annexion fut, en général, très-froidement accueillie, parce qu'on prévoyait que le changement subit de frontières produirait inévitablement la ruine des diverses industries locales.

D'autre part, Versoix, localité où la majorité des habitants appartenait à la religion catholique, placée, sous ce rapport, comme une sentinelle perdue entre les communes genevoises et les communes vaudoises, toutes protestantes, redoutait les conséquences qui, à ce point de vue, pouvaient résulter du nouvel ordre de choses ; telles étaient les causes principales de cette indifférence populaire, animée par de pernicieuses influences.

Le temps, ce précieux remède, calma ce malaise momentané ; peu à peu on sentit les bienfaits du nouveau régime. La jeunesse était heureuse d'échapper, par l'annexion, au triste sort de la conscription ; l'administration supérieure et municipale unit tous ses efforts pour le bien public. Quelques années suffirent pour ramener les brebis égarées au bercail.

Un grand nombre de familles furent admises à la bourgeoisie ; mentionnons ici l'admission gratuite de Jean-Claude Renaud, conseiller municipal (1823), citoyen qui, dans plusieurs circonstances difficiles, avait rendu de grands services à la commune ; de même que celle de l'ancien régent Jean-Claude Pelletier.

Les voies de communications furent restaurées ; des fontaines établies pour l'utilité publique et l'ornement des places du village et on organisa un service de sûreté contre l'incendie.

On fit l'acquisition d'un bâtiment destiné à une école, bâtiment qui fut vendu, en 1835, par suite de la construction d'une nouvelle école mieux en rapport avec les besoins; une église fut édifiée. Toutes ces améliorations constatent l'intérêt porté par l'État et par l'autorité municipale au développement communal.

L'état de récapitulation des revenus imposables des propriétés bâties, dressé en 1820, porte, pour toute la commune de Versoix, 164 maisons, formant un revenu imposable de 9,726 francs. Les bâtiments étaient répartis en huit catégories, comme suit :

1re classe	6	maisons.
2me *Id.*	3	»
3me *Id.*	9	»
4me *Id.*	24	»
5me *Id.*	25	»
6me *Id.*	53	»
7me *Id.*	19	»
8me *Id.*	13	»
Moulins	6	(roues)
Tuileries	2	
Battoirs	3	
Martinet	1	
Total :	164	

L'état de classement des propriétés non bâties, dressé en 1819, était ainsi réparti quant à l'imposition :

SECTION A.	Versoix-Ville, Revenu imposable par nature de propriété	Fr.	5,817 20
»	B. Versoix, *id.*		8,619 55
»	C. » *id.*		2,596 20
»	B. Sauvernier, *id.*		4,391 65
		Fr.	21,424 60

Les sections cadastrales furent établies en 1791 : A comprenait au delà de la rivière ; B, en deçà de la dite, et C, les bois. Un second état fut formé en germinal, an II de la République, en vertu d'arrêté de la municipalité de Versoix-la-Raison. Il comprenait différents fonds renfermés dans l'enceinte de la ville de Versoix, concédés soit à perpétuité, soit à terme, ou vagues, distribué également en 3 sections : la première, cotée D, dite du levant ; la seconde E, dite du milieu ; la 3me F, dite du couchant, et comprenant D, tous les fonds de la dite ville, entre la grande route de Suisse et la lac ; E, ceux entre la grande route et le canal, et F, ceux entre le canal et les finages du Bourg, au couchant de la ville.

En fait de plans, la commune ne possède que cinq feuilles collées sur toile, soit ancien Cadastre, et les plans du nouveau Cadastre, comprenant 37 feuilles en un grand registre. Les archives communales renferment deux registres d'assurances des bâtiments (A, nos 52 et 53). Elles commencent de 1822 à l'année 1836 au premier registre, et de 1839 à 1854 au second. Les chiffres comparatifs de l'estimation des immeubles, de 1822 à 1846, sont une preuve de la prospérité locale.

Autrefois, Versoix était doté d'un hôpital. Antérieurement à 1800, cet établissement possédait des terrains qui sont en-

core désignés sous le nom de : « Aux Hôpitaux » (feuille XVII du Cadastre communal). Les registres communaux font mention d'un sieur François Girod, comme recteur du dit hôpital en 1747, et de divers actes de décès qui y eurent lieu jusqu'en 1764.

Dans un rapport du 25 prairial, an VIII, l'hôpital est signalé comme n'ayant pas de revenus, et l'Administration des Hospices loua la maison à l'hospice du Grand-Saconnex. En 1814, elle fut vendue au sieur Moccand, pour la somme de 432 florins. Par délibération municipale du 26 février 1823, il fut arrêté « que les fonds, soit 464 florins 2 sols, formant le produit, au 31 décembre 1822, de la liquidation française d'une maison, soit l'ancien hospice, seront reconnus la propriété des pauvres de la commune de Versoix, ainsi qu'un legs de 500 francs de France, provenant de M. le professeur Marcet, de Malagny.

Plusieurs moulins, scieries et une papeterie, ont formé, jusqu'en 1846, les principales industries de Versoix. Les moulins y existent depuis un temps immémorial.

En 1447, les deux principaux devinrent propriété du duc de Savoie, en vertu d'une cession qui lui fut faite par le sieur Nicod de Menthone, seigneur de Versoix. Nous avons cité cet acte, dans notre « *Notice sur les Châteaux de Versoix, fort de Saint-Maurice et Saint-Loup*, » comme étant mentionné dans des arrêts rendus par la Cour impériale de Lyon, en 1861 et 1862, au sujet des eaux de la Versoie. Depuis, nous avons recueilli, aux Archives cantonales genevoises (N° 5,072), une copie d'un acte postérieur, d'après lequel il résulterait que la perpétuelle jouissance des moulins et cours d'eau situés au bief de Versoix, fut remise, à titre *d'abergement*, à un industriel genevois, nommé Rignyen Théobald, polisseur de pierres précieuses.

En voici la teneur :

« L'an mil quatre cent cinquante-neuf, dix-sept mai, en « présence du notaire et témoins soussignés, se constitue « Spectable et puissant homme Seigneur Nicod de Menthone, « homme d'épée, Seigneur de Montrocher, Creylier, et Con- « seigneur de Pontsouskrey et Seigneur Nernier, *Versoye* et « Choisier, d'une part; Et Hon. Théobald Rignyen, Bour- « geois de Genève, polisseur de pierres précieuses, d'autre « part.

« Le dit Seigneur de son bon gré, pour lui et ses succes- « seurs quelconques, aberge à perpétuité, sous titre d'aber- « gement, soit en emphythéose perpétuelle, cède et transporte « au dit Rignyen, présent, pour lui et ses successeurs quel- « conques, savoir : le cours de l'eau de la *petite Versoye*, « coulant par la ville du dit lieu de *Versoye*, assavoir depuis « les moulins du dit Seigneur, jusqu'à l'eau du lac du même « lieu, joux ses confins, avec le dit cours d'eau, course, cou- « rant, droits, propriétés, appartenances, dépendances, entrées « et autres raisons lui appartenant universelles pour en user, « par le dit Abergataire et les siens et détenir et posséder, et « pour construire un et plusieurs moulins et édifices pour son « travail de lapidaire, et autres choses nécessaires, touchant « et sur le dit courant d'eau, et qu'il trouvera à propos d'y « faire à l'avenir. Et ce, sous l'entrage de 25 florins d'or, bon « poids, valant chacun douze sols, lesquels le dit Seigneur « confesse avoir reçus. Et pour deux sols monnoye de servis « annuel, payables par le dit Abergataire et les siens. Le dit « Seigneur se dévestissant du dit cours d'eau en faveur du « dit Rignyen, faisant toute donation de mieux value.

« Et a été expressément convenu que si le dit Abergataire « ou les siens vendoit ou aliénoit le dit cours d'eau avec les

« moulins, édifices ou autres bâtiments construits sur le dit
« cours d'eau, le dit Seigneur et les siens, perçoivent les lods
« et ventes à raison de deux sols par florin du prix fait des
« dites choses, sans aucune contradiction et nonobstant les
« franchises et libertés accordées aux bourgeois de la ville de
« Versoye à ce contraires.

« Promettant les dites parties ratifier le contenu du présent
« acte.

« Promettant le dit Abergataire de garantir et débirguer le
« dit cours d'eau au dit Abergataire à ses frais, et celui-ci de
« reconnaître et spécifier ce qu'il acquiert présentement toutes
« les fois qu'il en sera requis par le dit Seigneur.

« Fait à Genève, en présence des N. N. témoins et de Jacob
« de Lonnay, notaire impérial et du très-illustre Prince et
« Seigneur, notre Seigneur Louis, Duc de Savoie. »

A la suite de cette copie, est annexé un feuillet contenant l'approbation donnée par le duc de Savoie et qui n'est ni signée, ni légalisée, ni même achevée.

« Louis, Duc de Savoye, etc. »

« Ayant vu l'acte d'abergement à nous présenté par la
« requête à nous faite par notre bien aimé Théobald ***Riguier***
« (sic), abergataire en le dit acte, tendante à lui accorder à
« ce sujet notre faveur et bienveillance, le voulant et acquies-
« cant au dit abergement. Ratifions et recevons toutes les
« choses contenues au dit acte, comme si elles avaient été
« faites par nous-mêmes, sous le sentiment et intention de
« réserver tous nos autres droits et ceux d'autrui. Ce que
« nous avons fait tant libéralement et de grâce spéciale que
« pour dix florins, bon poids, payés par le dit Abergataire à
« notre Trésorier général de Savoye. »

Il est à remarquer, dans l'acte qui précède, que Versoix est désigné avec le titre de ville. Nous avons, dans notre ouvrage, cité plus haut, démontré qu'antérieurement à cette époque, le bourg de Versoix, entouré de murailles, possédait des franchises accordées au XIIIe siècle.

La fabrique du papier à Versoix ne remonte qu'au XVIIe siècle et la première établie le fut au-dessous de St-Loup. L'emplacement sur lequel elle était construite est aujourd'hui une prairie qui porte le nom de « pré de la papeterie. » (Feuille XXVI, du Cadastre de Versoix.) En 1746, elle était dirigée par François Bouchet et avait été cédée en 1745 par Marguerite Francony, au sieur J.-J. Picot, de Genève. Les Archives de Genève, N° 5,072, nous ont fourni la justification de nos recherches par la lettre suivante adressée par M. Necker au secrétaire d'Etat de la République genevoise, M. de Rochemont.

« Paris, 5 octobre 1778.

« Il existe, Monsieur, sur la rivière de Versoix, une usine « appelée la Papeterie de St-Loup, qu'une nommée Marguerite Francony a cédée au sieur Jean-Jacques Picot, moyen« nant une rente foncière de 240 livres, par acte passé devant « Choisy, notaire à Genève, le 1er mars 1745.

« Comme il ne peut être fait aucun établissement sur les « rivières seigneuriales sans le consentement des seigneurs, « et que la rivière de Versoix appartient à Sa Majesté, « comme Seigneur de ce lieu, je désirerai avoir une copie de « l'acte du 1er mars 1745 qui contient vraisemblablement des « traces de l'établissement de cette usine dont on ignore « l'origine.

« Je vous serai, en conséquence, sensiblement obligé de « vouloir bien m'en adresser une copie ou expédition avec une

« note des frais que je vous ferai toucher par la voie que vous
« voudrez m'indiquer.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« (S.) NECKER. »

Un Vaudois, M. Bristlen, a aussi établi une papeterie près de Versoix-Bourg, au lieu dit Beau-Vallon (feuille XVIII du Cadastre); il en existe également une à la Bâtie qui appartient à une société anonyme. (Statuts au *Recueil des Lois de Genève*, du 24 décembre 1852.)

En 1829, M. L. Simond, maire de Versoix, eut l'intention de rétablir la papeterie de St-Loup et reçut l'autorisation du Conseil d'Etat le 23 juin de la dite année; ce projet ne fut pas exécuté.

La Versoie qui prend sa source à Divonne (Ain), est une rivière poissonneuse. Ses bords sont très-pittoresques. C'est cette rivière qui alimente le canal dit de Versoix, creusé à l'époque de la construction de Versoix-la-Ville, en suite d'une ordonnance de M. Du Plessis, intendant de la province de Bourgogne, en date du 11 mai 1777, et revêtue de l'approbation du roi de France (1). Un réglement du 12 juillet 1841 détermine les conditions de la jouissance des terrains et eaux du canal, aujourd'hui propriété cantonale.

Au commencement de l'exposé de l'époque de la réunion de Versoix au Canton de Genève, nous avons parlé d'une augmentation d'immeubles en faveur de cette commune. Versoix, agrandi de la partie française détachée du village de Sauvernier, situé sur la rive gauche de la Versoie, devint proprié-

(1) En 1871, l'auteur de ce Mémoire a adressé au Département de l'Intérieur un Rapport contenant l'*historique* du canal de Versoix, dès sa création à la susdite année.

taire de la partie des terrains communaux à laquelle le hameau détaché avait droit de prétendre, mais, le partage de ces immeubles ne fut réalisé qu'en 1842, 3 mars, par acte Demole, notaire à Genève.

M. le comte Edouard de Montrond, sous-préfet de l'arrondissement de Gex, représentait la commune de Sauvernier, assisté de M. Ploujoux, maire. M. François Morin, ancien conseiller d'Etat, représentait celle de Versoix, assisté de M. Jean-Baptiste Vandelle, son maire.

De cet acte de partage, il résulte que la commune de Versoix a reçu pour sa part des fonds communaux de l'ancienne commune de Sauvernier, une étendue superficielle de 11 hectares, 47 ares, 80 centiares de bois taillis et terres saines, situés dans le canton, au lieu dit les Maillettes. En outre, il lui a été attribué 57 francs de rente, 5 p. 0/0, consolidés français, à prendre sur l'inscription départementale de 347 fr., 5 p. 0/0, au nom de la commune de Sauvernier, N° 119 et faisant partie de la rente portée au Grand-Livre des 5 p. 0/0 consolidés au nom de la recette générale du département de l'Ain.

Les habitants du hameau de Sauvernier-sur-Genève ont la jouissance de l'église, presbytère et cimetière de Sauvernier-sur-France, à la condition que la commune de Versoix aura à supporter le sixième des frais de l'entretien de ces édifices.

Un certain nombre de faits intéressants, se rapportant à l'instruction publique, ne figurent pas dans cette notice, parce qu'ils ont trouvé leur place dans une brochure publiée en 1868 : « *De l'instruction publique à Versoix, antérieurement et depuis la réunion à la République genevoise.* » Citons cependant que les premières écoles, entretenues par l'imposition libre des communiers ne furent établies que vers le milieu du XVIIIe siècle. L'enseignement était tout élémentaire, et, par

l'examen des anciens registres de l'état civil (1674-1792), on peut se rendre compte de l'ignorance profonde qui régnait alors dans les masses.

Les registres de l'état civil, confiés aux curés, ont été tenus par eux jusqu'au 4 novembre 1792 : le dernier acte porte la signature du curé Clerc. A partir de cette époque, ils passèrent aux mains des officiers de l'état civil.

Terminons en répétant que toute la partie de l'histoire de Versoix ayant trait aux cultes catholique et protestant fera l'objet d'une prochaine publication.

C. FONTAINE-BORGEL.

PIÈCES RELATIVES A VERSOIX

AUX

ARCHIVES DE GENÈVE

EXTRAIT

Du Répertoire des Annonces des Registres du Conseil.

Volume de	Page	
1720	188	Réponse de MM. de Berne relativement au dessein de fortifier Versoix. 2 mai 1720.
1721	15	Mémoire des habitants de Vernier et Versoix relativement à l'imposition qui doit être levée sur les personnes possèdant des fonds dans ces paroisses, pour en réparer les églises et les presbytères. Janvier 1721.
1722	457	M. Martine de Paris écrit au Conseil de Genève à propos des taxes pour la réparation du temple de Versoix. 22 septembre 1722.
»	478	Autre lettre du dit, où il est parlé de la même affaire. 1er octobre 1722.

Volume de	Page	
1725	111	Pièces se rapportant aux réclamations du Conseil de Genève pour le transit de Versoix d'après les priviléges garantis par les anciens traités 6 février, 24 mars 1725.
»	173	M. de Martine rend compte d'une conversation qu'il a eue avec le comte de Morville sur le même objet. 10 mai 1725.
»	196	Le dit, dans une lettre du 1er juin, parle entre autres choses du transit de Versoix. 1er juin 1725.
»	200 et 208	Autres lettres du sieur de Martine sur la même affaire. 7 et 15 juin 1725.
»	238	Lettre du sieur de Martine relativement aux réclamations de Genève pour Versoix. 7 juillet 1725.
»	248	M. de Martine écrit au Conseil en lui envoyant la lettre que lui a adressée M. Fagon avec la réponse des fermiers-généraux concernant le transit de Versoix. 24 juillet 1725.
»	277	Dans une lettre du dit datée du 23 août, il est question des difficultés relatives à Versoix. 23 août 1725.
»	286	M. de Martine écrit relativement aux difficultés pour le territoire de Versoix. 31 août 1725.

Volume de	Page	
1725	328 et 336	Autres lettres du dit où il est question de l'ordre donné de rétablir les choses sur l'ancien pied relativement au transit de Versoix. 10 et 20 octobre 1725.
»	346	Copie du traité pour le transit de Versoix, renouvelé et approuvé le 8 novembre 1725.
1731	211	MM. de Berne répondent à une lettre du Conseil relativement à la construction d'un pont à Versoix. 21 juin 1731.
»	222	M. Thellusson demande des éclarcissements concernant les ordres que lui a donnés le Conseil pour faire des démarches à l'égard de la construction d'un pont à Versoix. 26 juin 1731.
»	228	Copie d'un mémoire servant de réponse à la lettre de M. de la Briffe écrite au garde de sceaux, relativement à la susdite construction. 9 juillet 1731.
»	244	Mémoire du sieur Thellusson relativement à la construction d'un pont sur la Versoix. 18 juillet 1731.
»	303	Copie d'une lettre de l'intendant de Bourgogne au garde des sceaux, concernant deux ponts à construire sur la Versoix, et sur le pontonnage qu'on y établira. 4 août 1731.

Volume de	Page	
1732	9	MM. de Berne écrivent au Conseil en lui envoyant copie de la lettre qu'ils ont écrite à l'ambassade de France en Suisse et du mémoire qu'ils y ont joint sur la construction du pont de Versoix et le droit du pontonnage que l'on veut y établir. 3 janvier 1732.
»	240	MM. de Berne écrivent au Conseil de Genève en lui envoyant copie d'une lettre qu'ils ont adressée à l'Ambassade de France au sujet de la construction du pont de Versoix. 11 août 1732.
»	251	M. Thellusson répond au Conseil relativement à ce qu'il a pu savoir de la construction d'un pont à Versoix. 23 août 1732.
1739	272	Copie d'une lettre de la Compagnie des Messageries à M. d'Augny, concernant le bureau de Versoix à propos des droits que l'on paye pour le passage des marchandises. Avec copie de la réponse de M. d'Augny. 25 mai et 1er juin 1739.
1740	144	Le Sr Fabry de Gex porte plainte contre des sujets de Genève qui ont maltraité le pontonnier de Versoix. 18 mars 1740.

Volume de	Page	
1740	187	Le S[r] Roch de Versoix fait des plaintes concernant de nouvelles insultes et des mauvais traitements faits au pontonnier de Versoix. 16 avril 1740.
1767	175	M. Crommelin écrit relativement à un ordre pour faire un chemin de Pontarlier à Versoix, et pour établir un port à Versoix. 30 avril 1767.
»	185	Lettre du dit concernant un port à Versoix. 12 mai 1767.
»	186	Lettre de M. Crommelin concernant le port de Versoix. 14 mai 1767.
»	267	Lettre du dit au Conseil de Genève sur la résolution de la France concernant Versoix. 11 juillet 1767.
»	294	Le duc de Choiseul écrit relativement au chemin de Versoix. 30 juillet 1767.
»	344	M. Crommelin fait mention du port de Versoix et d'un fort que le duc de Choiseul avait l'intention de faire construire dans cette localité. 10 septembre 1767.
»	402	Il écrit que le duc de Choiseul lui a dit que le bureau de la poste va être transféré à Versoix. 5 novembre 1767.
»	321	Le S[r] Crommelin écrit que le duc de Choiseul ne permet le passage d'au-

Volume de	Page	
1767	321	cune marchandise excepté par Versoix, ville nouvelle qu'il veut favoriser. 3 mai 1768.
1769	27	Le chevalier de Caire écrit au conseiller et secrétaire d'Etat Lullin au sujet de l'entreprise de quelques individus sur les machines destinées à la construction du port de Versoix. 6 janv. 1769.
»	63	M. Necker de Paris écrit relativement à la poste. 19 janvier 1769.
1770	299	Lettre du sieur Necker sur les ordres donnés à Versoix par le sieur de Caire. 23 avril 1770.
»	335	Conclusions du Procureur général subrogé et Réquisitoire sur un imprimé intitulé: *Le Citoyen exilé ou l'Exposé des procédures, etc., imprimé à Versoix dit la Nouvelle-Choiseul.* 14 et 15 mai 1770.
1775	33	Le sieur Sauvage de St-Marc demande si le Conseil a quelques plaintes à faire contre les employés de Versoix. 5 janvier 1775.
»	289	Saisies faites au bureau de Versoix à cause des droits du pays de Gex. 8 juin 1775.

Volume de	Page	
1777	286 et 291	L'ancien syndic de Chapeaurouge fait au Conseil le détail des raisons que lui a données M. de Vergennes, comme preuve que l'établissement d'une ville et d'un grand port à Versoix n'est qu'une chimère et que l'argent à livrer ne doit servir que pour un pavé. 17 juin 1777.
1782 A.	493	Note au sujet du bureau de poste de Versoix, remise au marquis de Jaucourt. 21 novembre 1782.
1787	272	Le sieur Amelot écrit au comte de Montmorin que le boulanger de Genthod cause un grand préjudice aux boulangers de Versoix en allant vendre du pain dans cette localité. 8 mars 1787.
1791 I.	884	Lettre du curé de Versoix relative aux dîmes de ce lieu. 21 juin 1791.

OFFICIERS DE L'ETAT CIVIL & MAIRES DE VERSOIX

DE 1790 A 1875

Joseph Majeur, élu le 11 novembre 1792.
Jaques Auzière, élu le 9 décembre 1792.
Pierre-François Nicod, élu le 20 nivôse 1794.
Benoit-Chaquet, élu le 20 nivôse 1794.
Jeanfrère Jaques Roza, élu le 15 brumaire 1796.
Jean-Marie Mégard, élu le 10 germinal 1797.
Jaques Lavergne, élu le 15 germinal 1798.
Jean-Pierre Pattey, 10 fructidor 1798.

MAIRES

Céard, Nicolas.
Auzière, Jaques.
Majeur, Joseph.
Mégard, Jean-Gaspard.
Brun, Louis-Auguste.
Terray, Jean-Baptiste.
Tissot, Joseph-Xavier, adjoint, 19 ans.
Simond, Louis.
Bordier, Jean-Pierre.
Mussard, Georges.
Vandelle, Jean-Baptiste.
Gay, Jean-Marie.
Dubouchet, Louis.
Riondel, Antoine.
Berger, Balthasard.
Deshusses, François-Joseph.
Riondel, Joseph.

Jusqu'en 1822, le maire n'avait qu'un adjoint; ce fut le 1er juillet, même année, que la seconde place fut créée. Le Conseil municipal est composé de 12 membres.

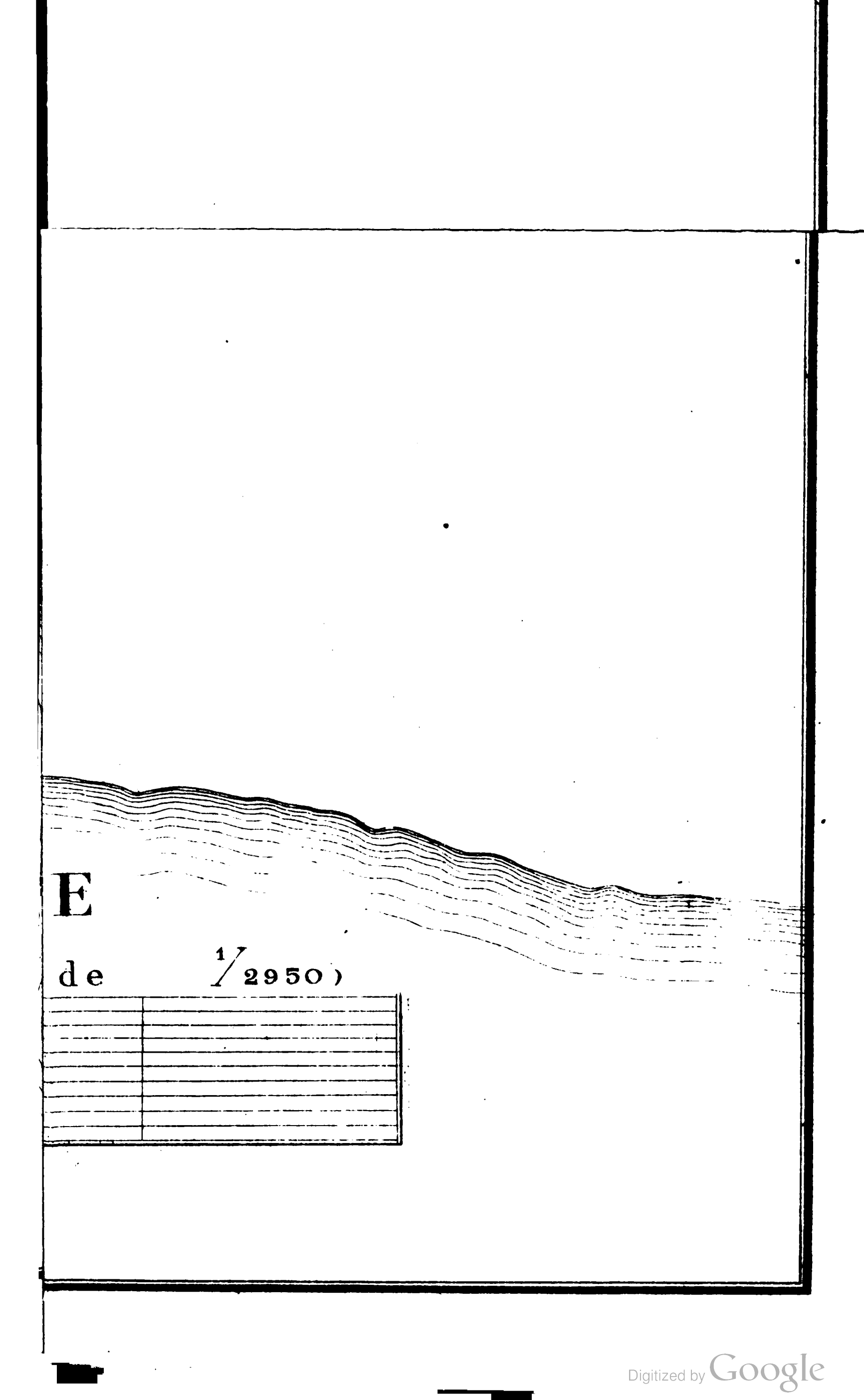
POPULATION DE VERSOIX (1)

1791	(Archives de Versoix. Registres A, Nos 27, 29, 40, 41)	1161	*Militaires compris.*
1792.	8 décembre, Village et hameaux 824, Ville de Versoix.. 349	1173	Il y avait à cette époque 53 bas-officiers et 14 cavaliers de la maréchaussée.
1793.	On ne compte que 229 habitants pour Versoix-Ville. Ce recensement fut fait très-exactement, afin d'indiquer la quantité de blé nécessaire à l'alimentation des habitants.		
1800.	Versoix bourg et ville...	790	
1801.	10 brumaire, an IX......	752	Versoix .... 661 St-Loup .... 28 Richelien .... 16 Bioley .... 9 Sauvernier........ 38
1813.	....	728	
1822.	18 février	781	309 étrangers au canton. 614 catholiques. 167 protestants.
1828.	18 février.............	748	246 étrangers au canton. 597 catholiques. 151 protestants.
1834.	26 février.............	751	248 étrangers au canton. 587 catholiques. 164 protestants.

(1) 1576. 32 solvables, 52 insolvables, 84 feux. (Dénombrement des feux du baillage de Gex sous Emmanuel Philibert).

De 1674 à 1865 soit dans l'espace de 191 ans, il est né à Versoix 3186 habitants ; décédé 2512.

1837.	6 février	765	290 étrangers au canton. 578 catholiques. 187 protestants.
1843.	27 janvier	817	330 étrangers au canton. 604 catholiques. 213 protestants.
1850		937	668 catholiques. 269 protestants.
1860		1031	700 catholiques. 330 protestants. 1 religion non déclarée.
1870		1222	799 catholiques. 422 protestants. 1 religion non déclaré


E
de 1/2950)

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR

MM. les Professeurs André CHERBULIEZ et Louis LONGCHAMP

lues en séance générale le 28 mai 1875

PAR M. LE PROFESSEUR ANDRÉ OLTRAMARE

Messieurs,

La vie la plus longue est encore bien courte, et cependant, lorsque nous embrassons du regard une de ces existences honorables dont la mort seule a suspendu l'activité, ne sommes-nous pas frappés de tout ce que peut contenir une carrière de soixante-dix à quatre-vingts années? Que de pensées généreuses, que d'utiles travaux se pressent entre le berceau et la tombe d'un homme si, au lieu de s'enfermer dans le cercle étroit des intérêts vulgaires et des jouissances égoïstes, il a su s'élever dans une sphère supérieure et mettre en lumière le résultat de ses explorations dans le domaine intellectuel! Un tel homme a vécu de la vie commune de l'humanité, tout en contribuant pour sa part à la faire avancer dans le chemin sans limite ouvert devant elle. Car pour tous ceux qui pensent, ce progrès même, qui, d'une génération à

l'autre, renouvelle peu à peu la face de la société, maintient leur esprit dans un mouvement continuel : ils ne sauraient être indifférents aux péripéties diverses du grand drame auquel ils assistent, comme spectateurs intelligents et comme juges, parfois comme acteurs plus ou moins intéressés dans le dénouement. Tandis que tout se transforme sous leurs yeux, comment échapperaient-ils eux-mêmes aux effets du temps et à l'influence de leur époque ? De même que les traits de leur visage, ainsi se modifient avec l'âge et par le travail de la réflexion, leurs idées, leurs opinions, leurs croyances jadis peut-être les plus chères. Mais au milieu des ruines accumulées en eux et autour d'eux, quelle que soit la mobilité de la scène, quelque grandes que soient les métamorphoses qui font apparaître de nouvelles constructions scientifiques ou sociales à la place de celles qui naguère semblaient défier l'effort des siècles, il y a chez les natures fortement trempées quelque chose qui demeure toujours debout, quelque chose qui survit à tout le reste et qui fait l'harmonieuse unité des belles vies. C'est d'abord ce petit nombre de principes du vrai, reposant au fond de la conscience, fermes assises qui résistent aux secousses du dehors comme aux agitations intérieures ; puis, c'est un idéal du beau et du bien dont l'image sacrée se dresse dans une région inaccessible aux fluctuations et aux courants intermédiaires. De là vient la régularité qu'on admire dans le cours de telles existences, de là l'originalité de ces caractères dont l'empreinte se maintient intacte au milieu même du mouvement des idées et de la vie.

Telles sont, Messieurs, les réflexions qui se sont offertes à moi avec une vivacité croissante, lorsqu'appelé par la Section de littérature à rendre un dernier hommage à la mémoire des deux chers et regrettés collègues que nous avons perdus dans l'espace de la même année, je me suis mis à rechercher

les traces qu'ils avaient laissées de leur passage, afin de vous présenter aujourd'hui, avec le résumé de leurs travaux, les principaux traits de leur physionomie morale. Puissé-je ne les avoir pas trop affaiblis dans l'imparfaite esquisse que je viens vous offrir de ces deux nobles et expressives figures ! Puissiez-vous ne la pas trouver indigne de prendre place à côté des portraits, nombreux, hélas ! que nous possédons déjà dans la galerie de nos pieux souvenirs !

André Cherbuliez, né le 25 juin 1793, appartenait à une famille d'origine française qui vint s'établir à Genève après la révocation de l'Edit de Nantes, et qui a donné à notre pays des hommes distingués dans divers genres littéraires. Son père, Abraham Cherbuliez, d'abord simple commis, puis successeur du libraire Manget, et enfin chef d'une importante maison de librairie ayant succursale à Paris, avait épousé la fille de Cornuaud, l'un des chefs du parti des Natifs au XVIII[e] siècle. De cette union naquirent six enfants : M[me] Tourte, sœur aînée de feu notre collègue, s'est fait connaître par de bons ouvrages sur l'éducation ; deux autres sœurs, demeurées célibataires, ont fait des traductions de l'anglais ; de ses deux frères cadets, l'un, Antoine, né en 1797, fut l'éminent économiste qui professa à l'Académie de Genève, puis à l'Ecole polytechnique fédérale ; l'autre, Joël, né en 1806, successeur de son père dans la direction de la librairie, fit preuve de talent comme homme de lettres et surtout comme critique.

Ainsi l'enfance d'André Cherbuliez se passa dans un milieu favorable au développement des heureuses facultés dont la nature l'avait doué. Suivons-le dans ces premières années, si décisives d'ordinaire pour le reste de la vie. Grâce aux notes qui m'ont été obligeamment communiquées par son fils, j'ai pu compléter mes propres renseignements sur cette période

et entrer dans des détails dont la source garantit la parfaite exactitude. Nul ne me saura mauvais gré, je l'espère, d'en avoir reproduit çà et là textuellement certains passages. Pourquoi me serais-je exposé à gâter, en le changeant, ce qui était déjà conçu en fort bons termes ?

Les temps étaient rudes à la fin du dernier siècle, et la position des parents d'André Cherbuliez était loin d'être brillante. « Un jour, me racontait-il lui-même en 1839, ma mère me fit un pantalon avec des rideaux verts, et je fus obligé de le porter, bien qu'il m'exposât à des remarques peu charitables et à des railleries qui me fendaient le cœur. » L'aiguillon de la pauvreté, la *res angusta domi*, se fit donc sentir de bonne heure à l'enfant et put lui faire comprendre le prix du travail alors qu'il suivait seulement les classes du collége. Aussi les années qu'il passa sur les bancs de l'école ne furent pas stériles, et à l'âge de quinze ans, en 1810, il entrait dans l'auditoire de Belles-Lettres. Quatre ans plus tard, en 1814, il commença les études de théologie qui devaient le conduire au saint ministère. Malheureusement il ne pouvait consacrer toutes ses forces à l'étude : un temps précieux dut en être distrait pour faire face aux nécessités de l'existence. Ayant accepté les fonctions de précepteur dans la famille Eynard, il fit à plusieurs reprises de longs séjours à Beaulieu, près de Rolle. La marche de ses études eut à souffrir de cette irrégularité ; mais l'inconvénient ne fut pas sans quelque compensation ; il apprit du moins à connaître le monde ailleurs que dans les livres : son horizon s'étendit. Vers le même temps, la communauté d'études et la conformité des goûts nouèrent pour Cherbuliez une de ces relations d'amitié qui durent toute la vie et qui agissent d'une manière si puissante sur le développement moral d'un jeune homme. Il se lia avec le père d'Ernest Fontanès, alors étudiant en théologie et plus

tard pasteur à Nîmes. Quelle était, pensez-vous, l'occupation favorite de leurs heures de loisir et le sujet de leurs entretiens ? Des ouvrages peu frivoles, assurément : les philosophes écossais d'abord, puis Condillac, firent la matière de leurs lectures et de leurs méditations. C'est là que Cherbuliez a pris le goût, qu'il a conservé jusqu'à la fin, des questions philosophiques ; celles en particulier qui se rattachent à la méthode l'intéressaient vivement. Condillac surtout exerça sur lui une influence décisive. La première lecture de l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, fit, comme il le disait souvent, événement dans sa vie ; ce fut pour lui comme une révélation. Il reconnaissait lui-même que Condillac lui avait appris l'analyse et l'art de débrouiller sa pensée. Aussi, même après qu'il se fut plus tard imbu des idées de Platon et rendu maître du système de Kant, ayant ainsi exploré les sommités et les profondeurs de la pensée humaine, il demeura fidèle à l'attachement qu'il avait pris dans sa jeunesse pour Condillac, pour celui qu'il aimait à appeler un *maître*. Les principaux ouvrages de ce philosophe, la *Grammaire*, l'*Art d'écrire*, la *Langue des calculs*, gardèrent toujours une place élevée dans son estime, nonobstant la sécheresse du style de l'auteur.

Celui qui devait être un jour un philologue distingué, apte à traiter les questions de détail dans la discussion des textes, apprit ainsi à l'école de la philosophie à ne pas s'enfermer dans les minuties de sa spécialité, mais à vivifier toutes ses acquisitions par le besoin de s'élever aux idées générales. La tendance de son esprit fut toujours d'embrasser, autant que possible, le cercle entier des connaissances et d'éclairer l'objet qui l'occupait des mille rayons de lumière projetés par tous les objets environnants.

Rien d'étonnant qu'après avoir passé par cette forte gymnastique intellectuelle, son premier travail, la thèse sur le

livre de Job, faite au sortir de la Faculté de théologie, fût digne d'être remarquée. Le 4 juillet 1820, il était consacré ministre du St-Evangile. Dès l'année suivante, il dût entrer dans la vie pratique en qualité de précepteur attaché à une famille anglaise. Il la suivit dans ses pérégrinations en divers pays, ce qui lui fournit une excellente occasion d'étudier les langues modernes dont l'enseignement faisait alors défaut dans nos écoles. C'est ainsi qu'à Berne, où il passa un hiver, il put se familiariser avec l'allemand, instrument indispensable à l'érudit de nos jours; de même, pendant un séjour de six mois à Florence, il apprit assez d'italien pour être en état de le parler couramment et de lire quelques-uns des chefs-d'œuvre écrits en cette langue; l'Arioste, le Tasse, Alfieri lui inspirèrent dès lors le goût de la poésie italienne. Des progrès si rapides attestent la facilité que Cherbuliez avait pour apprendre les langues. Il mit à profit cet heureux don pour se familiariser avec l'anglais et le portugais. En outre, il savait un peu d'espagnol et, même dans les dernières années de sa vie, il se mit à l'étude du russe; tellement ce goût était prononcé chez lui. En fait de langues orientales, il joignit à l'hébreu qu'il possédait déjà, les éléments de l'arabe; pour le sanscrit, il se faisait un reproche de ne pas l'avoir appris en temps utile.

Après l'Italie, Cherbuliez visita la France, c'est-à-dire Paris, où le pasteur Jean Monod, père d'Adolphe Monod, lui procura une place de précepteur chez le prince Dolgorouki, excellent milieu pour faire de nouvelles expériences, pour se développer au contact des hommes distingués auxquels cette maison était ouverte. Alexandre de Humboldt qui la fréquentait, dit un jour à Cherbuliez: « On m'assure que vous êtes capable de trouver du plaisir à lire un dictionnaire; cela prouve que vous êtes né philologue. » Parole remarquable dans la bouche de l'illustre frère du non moins célèbre fondateur de la philo-

logie comparée, et, pour notre compatriote, présomption flatteuse dont le temps a vérifié toute la justesse. Pendant qu'il était à Paris, Cherbuliez noua des relations qui se continuèrent plus tard avec le savant helléniste Charles-Benoist Hase employé à la Bibliothèque impériale (1805), conservateur des manuscrits grecs à la Bibliothèque, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, et qui occupa en 1852, à la Sorbonne, la première chaire de grammaire comparée. Hase, qui s'entendait à donner de bons conseils aux jeunes gens studieux, a sans doute contribué à engager Cherbuliez dans la voie qu'il a suivie avec distinction; il l'employa à faire quelques recherches pour ses travaux, entre autres à copier le texte du *Nomocanon* ou recueil des décisions canoniques des empereurs, à l'usage de l'Eglise grecque. (1)

Pressé par le prince Dolgorouki de le suivre en Russie, Cherbuliez eût peut-être cédé à ses sollicitations, si sa famille n'eût insisté pour qu'il revînt à Genève. Il y rentra donc après une absence de trois ans et demi (de l'automne de 1821 au printemps de 1825), enrichi de connaissances nouvelles, ayant vu le monde, de belles contrées, des hommes remarquables. Le mariage qu'il contracta, peu de temps après son retour, le fixa définitivement à Genève: il voulait consacrer à son pays les forces et les talents que la nature lui avait largement départis. Le 22 avril 1826, il épousa Marie Bourrit, fille du pasteur Charles Bourrit et de Charlotte Bérenger, dont le père est l'historien de Genève, l'un des chefs du parti des Natifs. La position de Cherbuliez fut quelque temps précaire: les carrières dans l'enseignement n'étaient pas nombreuses alors; puis les absents ont toujours le désavantage de se faire

(1) Photius, patriarche de Constantinople au IXe siècle, a composé un recueil de ce genre.

oublier ; une fois revenus, ils ont à se faire connaître avant de percer ; le mérite enfin n'est pas toujours ni partout une recommandation suffisante. Il y avait alors à Genève une coterie toute puissante auprès de laquelle il fallait être fortement appuyé. Or Cherbuliez, bien qu'étranger à la politique, était connu par ses tendances libérales: l'indépendance naturelle de son caractère le rendait suspect.

Cependant il n'avait pas de fortune, et il fallait penser à l'avenir. La chaire de Belles-Lettres latines étant vacante, il se présenta au concours en 1829 et écrivit son ***Essai sur la satire latine***, ouvrage qui dénotait déjà un esprit d'une véritable portée ainsi que des qualités littéraires rares à Genève, surtout à cette époque. Le sujet y est étudié sous toutes ses faces importantes : littérature du genre, analyse psychologique délicate, formes variées de la satire depuis ses origines, revue des écrivains satiriques dans laquelle Lucilius, Horace, Perse, Juvénal sont habilement caractérisés ; bref, cet Essai, malgré tous les progrès qu'a faits la critique depuis lors, se lit encore aujourd'hui avec fruit et est recherché par les connaisseurs. Chose digne de remarque, le style n'en a pas vieilli comme tant d'œuvres de ce temps maintenant bien surannées. Néanmoins, Cherbuliez vit échouer sa candidature ; ce qui put le consoler, c'est que la place fut donnée à un homme de mérite, M. François Roget. La nomination de M. Munier à la chaire d'hébreu fut également pour lui une déception. Mais les échecs ne découragent pas les caractères virils, et l'inaction n'était pas dans les habitudes de Cherbuliez. Nous le trouvons, en 1830, occupé comme secrétaire-rédacteur de la Société de la Paix fondée par le comte de Sellon. C'est lui qui rédigea le discours préliminaire assez étendu, où était exposé le but de cette Société, en réponse aux objections et aux doutes que son apparition ne pouvait manquer de provoquer.

En 1832, la place de régent de la première classe du collége lui fut confiée, et bien que cette position ne répondît pas à ce qu'il avait ambitionné, ni peut-être à la nature de ses goûts, il se mit courageusement à l'œuvre pour remplir dans toute leur étendue les devoirs qui lui étaient imposés. Le cahier où il a consigné à cette époque soit les pensées qui occupaient son esprit, soit les travaux qu'il préparait pour sa classe, atteste la conscience qu'il mettait dans l'accomplissement d'une tâche souvent pénible. Cette marche méthodique, cette discipline intellectuelle qu'il s'était imposée à lui-même, il s'efforça de la communiquer à ses élèves et il réussit à développer chez un grand nombre d'entre eux les germes d'aptitudes précieuses en leur inspirant le goût de l'étude. Il a toujours aussi attaché une grande importance à la culture de la mémoire, comme propre non-seulement à orner la conversation, mais à donner de la fermeté à l'esprit. Ce qu'il recommandait à cet égard, c'était la mémorisation intelligente, procédant de l'analyse par des rapprochements et des distinctions, puis achevant le travail par la récapitulation et la répétition. Ennemi des méthodes artificielles, graduées à l'excès, qui ne font qu'enniaiser l'esprit des enfants en les mettant en face de difficultés puériles et en leur ôtant le véritable esprit d'invention, il se plaignait qu'on fît de l'enseignement un métier et qu'on multipliât les livres élémentaires composés, non pas en vue de cultiver l'élève, mais de faciliter l'enseignement, c'est-à-dire de le rendre plus commode pour le maître. La méthode Jacotot lui semblait bien supérieure en ce qu'elle reproduit la marche même de la nature qui ne se lasse pas de présenter à l'enfant les mêmes choses sous leurs aspects multiples, et le pousse à imiter, tant bien que mal, tout ce qu'il voit ou entend. C'est une ***émancipation***, disait-il, qui commence, il est vrai, par un grand ***asservissement***. Naturellement il plaçait plus

haut encore le procédé maïeutique, la méthode d'acouchement de Socrate.

Cependant les travaux d'une classe prenaient à Cherbuliez un temps considérable, et il regrettait de n'avoir pas plus de loisirs pour le travail du cabinet. Il avait en projet une étude sur la vie et la philosophie de Boëce, dans laquelle il voulait dépeindre l'état de la société au vme siècle de notre ère. Il en avait amassé les matériaux et rédigé le plan ; mais cette œuvre, trop souvent suspendue, est restée à l'état d'ébauche. Rien là qui puisse nous surprendre beaucoup. De longues heures, consacrées chaque jour à l'enseignement, devaient ôter à l'auteur l'entrain nécessaire pour un travail de longue haleine. Après les leçons données, il fallait bien laisser à l'esprit le temps de se détendre; car la meilleure volonté du monde ne remplace pas la fraîcheur de tête qu'il faut avoir pour écrire. Levé dès l'aube, il profitait de l'heure matinale pour avancer dans ses recherches et rêver à son œuvre ; mais ces moments de méditation tranquille s'enfuyaient trop vite. Son imagination prenait-elle l'essor, la réalité le ramenait bientôt à une besogne qui devait alors lui sembler ingrate. « Ame de poète, vie de régent ! » Voilà ce qu'on pouvait lire ensuite sur le cahier où il avait jeté les impressions de la journée.

Aussi, lorsqu'en 1836, la chaire de Littérature latine se trouva de nouveau vacante par suite de la nomination de M. Roget à celle d'Histoire, la pensée de lui succéder s'offrit d'abord à son esprit. Il paraissait tout désigné pour ce poste par ses titres antérieurs et par les services qu'il avait déjà rendus. Mais son espoir fut, cette fois encore, déçu. « Nous ne voulons pas à l'Académie de ces échappés de collége. » Le mot fut dit alors, et l'on pria Rossi de nous envoyer quelqu'un : on alla chercher à Pise ce qu'on avait sous la

main. M. Ferrucci fut nommé sans concours, injustice flagrante qui, venant s'ajouter à d'autres griefs, ne fut pas étrangère à la formation du parti du 3 *mars*. Cherbuliez eut le bon esprit de n'en pas vouloir à celui qui l'avait supplanté, fort innocemment, il est vrai. Lorsque d'anciens élèves, croyant sans doute lui être agréables, vinrent lui raconter les mauvais tours que l'on jouait au nouveau professeur, loin d'encourager ces révélations, il ne s'attacha qu'à faire ressortir les bonnes qualités de l'homme, et personne ne se serait douté qu'il eût à se plaindre de celui dont il faisait ainsi l'éloge. Aussi la personne qui, vers ce même temps, disait en parlant de lui : « C'est un parfum de vertu, » ne disait-elle rien qui fût exagéré.

Cherbuliez prit donc son parti philosophiquement, et se dévoua, avec non moins de zèle que par le passé, à *sa première*, qu'il aimait malgré tout. Il y trouvait des compensations dans l'affection de ses meilleurs élèves, qui, entre eux, ne l'appelaient que le bon M. Cherbuliez; tant ils étaient loin de lui appliquer quelqu'un de ces sobriquets injurieux auxquels un régent n'échappe guère. Il était pourtant sujet à des distractions qui offraient un aliment à l'esprit malin des écoliers, toujours prêts à se divertir d'une irrégularité dans la toilette du maître. Un jour qu'il devait officier en robe à la communion, on le vit, dit-on, paraître dans la rue, le tricorne à la main et le chapeau noir sur la tête. Mais ces bizarreries ne faisaient qu'égayer les écoliers, sans rien diminuer de leur respect. On se sentait heureux sous sa direction : rien qui fît apercevoir le joug, rien de compressif. Le bruit, dans une classe, ne lui déplaisait pas tant que les rires étouffés. « Toute « vie, disait-il, tend à se produire et à s'organiser ; il y a des « gens qui procèdent de la règle, et n'admettent de la vie que « ce qu'ils veulent ou ce qu'ils peuvent ; d'autres procèdent

« de la vie et ont de la peine à établir la règle. » S'il péchait en quelque façon, c'était plutôt dans le sens de ces derniers.

Ce n'est qu'au mois d'avril 1840 que Cherbuliez arriva au but depuis longtemps ambitionné ; il fut appelé à la chaire d'Histoire et de Critique des littératures grecque et latine. Ce changement d'occupation ne correspondit point à une amélioration dans sa position financière ; au contraire, le traitement du professeur se trouva de beaucoup inférieur à celui qu'il avait eu comme régent. La demi-place qu'il avait obtenue, ne devint place entière qu'en 1844. Il se vit dans la nécessité de donner plus de leçons particulières qu'auparavant, et de renoncer aux loisirs qu'il aurait voulu se réserver pour écrire. Cependant l'Académie et, en particulier, la Faculté des Lettres trouvèrent en lui un zélé défenseur de leurs plus chers intérêts, lorsqu'après la révolution de 1846, il fut question de réorganiser nos études, et que des innovations dangereuses furent mises en avant. Avec quelle indignation il s'élevait contre les esprits étroits qui voulaient amoindrir l'enseignement littéraire et tout réduire à la mesure de l'utilitarisme ! Il eut souvent à côté de lui, dans les discussions de cette époque, et sut attacher à sa cause Pictet-de la Rive, dont la parole était si favorablement écoutée dans nos Conseils. Si l'on eût davantage tenu compte des observations et de l'expérience de Cherbuliez, une plus grande extension eût été donnée dès lors aux humanités dans notre enseignement supérieur. Combien n'a-t-il pas déploré de n'avoir que quatre heures de leçons par semaine pour parcourir, avec ses étudiants, le vaste champ de l'Antiquité classique ! Ne consultant que son zèle, il ne recula pas devant le sacrifice de son repos pour combler une lacune si regrettable ; et, pendant nombre d'années, il donna une leçon consacrée soit à l'histoire littéraire, soit à l'archéologie, en dehors des cours d'interpréta-

tion dont il était officiellement chargé. L'intérêt qu'il portait à ses étudiants, à leurs progrès et à l'avenir des plus distingués d'entre eux, ne s'est pas démenti un instant dans sa longue carrière. Plusieurs sont devenus ses amis ; il aimait à les considérer comme sa seconde famille, et c'est vraiment comme un père qu'il les encourageait dans leurs études ou les dirigeait de ses conseils. L'enseignement était pour lui, comme pour Socrate, l'art d'accoucher les esprits, à quoi il s'entendait à merveille. Il y avait dans sa manière de professer ce mélange d'autorité et de simplicité qui gagne aussitôt la confiance. Il possédait le secret de communiquer à ses jeunes auditeurs l'enthousiasme qu'il éprouvait pour les grandes créations de la pensée ou de la poésie antiques ; mais, dans ses leçons solides et travaillées avec soin, rien qui trahît le vide des idées sous la vaine emphase des mots ; point d'étalage d'une érudition pédantesque. Disposé à l'admiration, et en garde contre l'engouement grâce à une critique exercée, s'il faisait revivre les belles époques de l'histoire littéraire de la Grèce ou de Rome, il savait aussi dénoncer les turpitudes humaines, et n'était pas dupe du pathos des grands diseurs de riens élégamment tournés. On avait devant soi un homme, et non un professeur parlant *ex cathedra*. Sa voix, toujours animée, devenait parfois éloquente ; mais, d'ordinaire, le ton familier dominait, et la leçon ressemblait plutôt à une causerie amicale, qui souvent se prolongeait en dehors de la salle des cours.

Ne pouvons-nous, sans trop de témérité, attribuer à cette direction intelligente et sympathique l'éclosion des talents qui se sont accusés plus tard chez quelques-uns de ses anciens auditeurs ? Et comment ne pas penser ici à celui qui est devenu l'un de nos meilleurs écrivains contemporains, à celui qui fut, on le comprend, son élève de prédilection, et sur lequel son action

s'est concentrée à tel point qu'il y eut entre le maître et le disciple comme une transfusion et pénétration de deux esprits ? En 1846, après un examen que Cherbuliez venait de faire subir, rentré chez lui, il dit à la confidente de toutes ses joies : « J'ai été très-content de Victor ; il m'a semblé que je me répondais à moi-même. » Mot touchant, auquel le fils répondit en se jetant au cou de son père dans l'élan d'une tendresse réciproque. Cette influence datait de loin : dès la 4e classe du collége, l'enfant lisait, avec cet excellent guide, des pages de Quintilien, de Tacite même, et apprenait à distinguer le style des auteurs. Ainsi il a été donné à Cherbuliez de goûter les plus douces joies de l'enseignement ; il en a vu mûrir les fruits précoces, et les succès de son fils ont été la lumière de son heureuse vieillesse.

Mais la sérénité d'âme, compagne d'une vie bien remplie, n'empêche pas d'éprouver parfois le besoin des distractions innocentes qui rompent agréablement la monotonie d'une existence vouée tout entière aux devoirs sérieux. Cherbuliez ne se refusait pas les plaisirs simples et vrais qui siéent aux cheveux blancs d'un professeur.

L'une de ses grandes joies, c'était de s'entourer de tous les siens et de passer une partie des longues soirées d'hiver dans le cercle paisible qui se fait autour du feu ou de la table commune et qui s'élargit pour recevoir les intimes. D'un naturel sociable et communicatif, il avait d'excellents amis et de nombreuses relations ; rarement la soirée se passait sans qu'un ou deux visiteurs familiers vinssent se joindre au groupe habituel. On était sûr d'y trouver, avec un cordial accueil, un entretien qui ne se traînait pas dans les banalités frivoles. Il y avait dans la personne et dans le commerce de Cherbuliez ce je ne sais quoi qui attire et qui retient. Causeur aimable et spirituel, il apportait dans la société sa bonhomie assai-

sonnée de malice et de saillies, son fond de sagesse qui n'excluait pas la chaleur juvénile; la sottise des hommes, jointe à la laideur morale, provoquait chez lui des mouvements d'indignation et de saintes colères. Telle était d'ailleurs l'étendue de ses informations que nul sujet ne le trouvait au dépourvu; aussi s'oubliait-on à l'écouter, et l'on s'en allait à regret, mais content de l'emploi de son temps. Sa conversation riche de pensées originales et de faits accumulés par de vastes lectures, donnait l'idée d'une mine abondante d'où il eût pu tirer la matière de bien des volumes. Mais pour s'entretenir avec le grand public, il eût dû se priver du plaisir qu'il trouvait dans une société restreinte. Or c'est là qu'il aimait à chercher un délassement à l'étude solitaire et aux travaux absorbants du cabinet.

Autre temps, autre emploi des loisirs. Quand venaient les vacances, laissant livres et cahiers, il partait, le cœur joyeux, surtout lorsque son fils l'accompagnait. Ces courses avaient aussi leur résultat utile; il aimait à leur donner un but où la science, en même temps que le cœur, trouvait son compte. C'est ainsi que, durant l'été de 1855, il se rendit à Smyrne, dans ce berceau d'Homère dont il vous a entretenus plus tard; il y séjourna plusieurs semaines auprès de sa fille, Mme Karcher. De là il poussa jusqu'à Constantinople. Combien il aurait désiré visiter alors Athènes! Mais il aurait fallu faire une quarantaine de dix jours, et il n'aurait pu être à son poste pour la réouverture des cours.

En 1866, il passa six semaines à Rome avec son fils; *ce fut*, dit ce dernier, *l'heureux accomplissement d'un désir caressé depuis longtemps*. Chaque année il faisait ainsi quelque excursion pédestre de deux ou trois semaines, surtout du côté de la France qui l'attirait particulièrement. C'est dans l'Ardèche qu'il fit un jour

trente-neuf kilomètres à pied, exploit dont il aimait à se souvenir.

Indépendamment de ces voyages, Cherbuliez s'était tracé, pour se maintenir dispos, tout un système hygiénique qu'on dirait emprunté à l'école de Salerne ou à la vie de quelque sage de l'antiquité : lever matinal, bains d'Arve ou larges ablutions dans l'eau glacée au plus fort de l'hiver, table frugale, promenades où il ne manquait pas d'emporter quelque livre intéressant, fût-ce une grammaire, telle que celle de Becker, pour servir de texte à méditer le long du chemin, tels étaient les moyens auxquels il avait recours pour faire de son corps un serviteur docile et pour se tenir l'esprit éveillé, condition qu'il regardait comme indispensable à qui prétend enseigner les autres. Au besoin, il *s'apostrophait* lui-même, suivant son expression, et se redisait, avec Horace, que la paresse est la plus dangereuse des sirènes. Voilà le secret de cette activité qui ne s'est pas démentie, bien qu'elle se produisît d'ordinaire loin du bruit et de la foule, pareille à ces sources vives qui ne se répandent qu'à leurs heures à la surface de la terre, mais qui trahissent leur présence par une fraîche verdure et par les mille fleurs dont le sol est tapissé tout alentour.

Cependant Cherbuliez sut aussi dans l'occasion sortir de son cabinet d'étude, soit pour faire entendre à un cercle nombreux d'auditeurs des vérités qu'il jugeait utiles, soit pour venir à l'Institut communiquer les résultats de ses savantes recherches. Il est temps, Messieurs, de le considérer sous ce nouvel aspect et de mentionner les divers travaux qui l'ont fait apprécier comme penseur et comme écrivain.

Le prix de philosophie, fondé par M. Disdier pour encourager dans notre pays les études philosophiques, fournit au vénérable doyen de la Faculté des Lettres une occasion de

témoigner en public, dans la solennité académique du 31 décembre 1870, du zèle qui l'animait pour la cause des lettres et de la philosophie. Malgré le poids d'une tâche qui venait s'ajouter à ses travaux ordinaires, il s'était chargé de faire le rapport sur le concours pour le prix Humbert. Le sujet donné était *Socrate d'après les travaux récents*. Non content d'exposer, d'une manière lumineuse, comment la question devait être traitée, il prit, dans un préambule éloquent, la défense des études philosophiques et, en particulier, de la métaphysique tombée dans un injuste discrédit, de cette métaphysique qui est, disait-il, la montagne ou plutôt les hautes Alpes de la pensée, la région où planent les aigles, où le regard apprend à braver le vertige. Puis, s'attachant à montrer que la philosophie est la vraie souveraine et l'inspiratrice des lettres, il fit entendre aux nombreux étudiants tenus sous le charme de sa parole vivement colorée, des conseils dictés par l'expérience de toute une carrière d'enseignement. Il les adjura, dans l'intérêt de la patrie, de vaincre les séductions de l'indolence pour devenir, par la science et par la fermeté du caractère, des hommes utiles, amis de l'ordre moral et du vrai progrès.

Il y a dans ce discours de bonnes et belles pages, écrites, comme tout ce qui est sorti de la plume de Cherbuliez, d'un style remarquable par la précision, par l'élégance correcte et par l'harmonie. Il est infiniment regrettable qu'il n'ait pas publié davantage ; mais si nous avons de lui trop peu de chose, ce n'est pas qu'il n'ait beaucoup écrit. *Je ne pense que la plume à la main*, disait-il ; or jamais la pensée ne s'est arrêtée chez lui. Le soin qu'il apportait à la composition, la sévérité qu'il exerçait sur lui-même et surtout le peu de loisirs que lui laissait la préparation consciencieuse de ses cours, l'ont seuls empêché de publier quelqu'une de ces œuvres qui restent et

qui font les grandes réputations. Ajoutons *qu'il joignait à une constitution robuste un système nerveux délicat, sujet à de fréquents malaises et qu'il traitait lui-même de barométrique*. Sentant bien qu'il n'avait pas donné tout ce qu'il y avait en lui de trésors cachés, *il s'est plaint quelquefois dans sa vieillesse de n'avoir pas assez écrit ; mais il s'empressait d'ajouter qu'il ne regrettait rien, puisqu'il avait pu partager sa vie entre l'étude et l'enseignement* (1).

Si Cherbuliez n'a pas dit tout ce qu'il avait à dire, il reste de lui du moins, sous une forme plus condensée, ce qui eût été l'âme et la substance de ces productions littéraires demeurées à l'état d'espérances. Les impressions que lui laissaient les incidents de la vie ordinaire, les remarques suggérées par tel fait qui eût passé inaperçu aux yeux d'un observateur moins exercé, il les consignait régulièrement dans son journal intime. Là, seul vis-à-vis de lui-même, il a déposé sur des sujets divers et, entre autres, sur les problèmes de la vie morale, une foule de réflexions délicates et profondes, rendues avec tout l'abandon de cette sorte d'entretiens, parfois aussi avec un grand soin, ou pour mieux dire, avec un grand bonheur d'expression, toujours avec cet accent de vérité qui vient de l'âme.

La communication précieuse qui nous a été faite d'une partie de ces manuscrits nous a permis de pressentir l'intérêt qu'aurait pour tout le monde la publication de ces fragments qui ne peuvent que faire grand honneur à notre confrère. Nous avons lieu d'espérer que cette satisfaction sera donnée prochainement à sa mémoire, à ses nombreux amis et à ses anciens collègues. Qu'il nous soit permis, en attendant,

(1) Les passages en italiques sont de M. Victor Cherbuliez ; il en est de même p. 168 et suivante.

de détacher de ce recueil les quelques citations suivantes propres à donner une idée de sa nature et de son importance.

« *Sur l'art de lire et d'apprendre :*

« La lecture bien faite est le pain de l'âme ; mais légèrement faite, elle est inutile et même nuisible.... une telle lecture est une débauche de l'esprit, qui ôte à l'esprit cette puissance du travail, cette possession de soi-même, cette faculté de penser de suite sans laquelle tout succès est impossible.

« — Apprendre à l'enfant à retrouver ce qu'il sait et à trouver ce qu'il ne sait pas, voilà tout le secret de l'éducation de l'esprit.

« — La méthode est tout entière dans l'art de poser les questions.

« — Quoi que vous fassiez étudier à l'enfant, faites-lui sans cesse la carte du pays. Accoutumez-le à s'orienter, apprenez lui où vont et d'où viennent les chemins, multipliez les poteaux indicateurs; ménagez ainsi les reposoirs à son attention fatiguée.

« — Le capital acquis est un capital mort si l'industrie intellectuelle ne le fait valoir ; il faut en tirer l'intérêt et l'intérêt de l'intérêt au profit de l'intelligence, de l'âme, de la vie intérieure. Un homme peut en savoir beaucoup plus qu'un autre et pourtant être intellectuellement plus pauvre que lui, si son savoir demeure emmagasiné et improductif dans sa vaste mémoire. Il en triplerait la rente par de bons placements.

« — L'autodidacte est un homme qui n'a jamais cuit que dans son propre jus. Cela ne suffit pas.

« — C'est en enseignant, et non en disputant, qu'on découvre la vérité.

« *Sur l'art et la littérature :*

« Tout contraste profondément senti est une source d'inspiration et d'éloquence.

« — La magie suprême de l'art, c'est la beauté de perspective.

« — Le caractère de la poésie comme de la philosophie des anciens, c'est la santé de l'âme, santé mâle et vigoureuse qui produit l'harmonie et l'équilibre des forces. De là le repos, le calme qui fait le fond de leurs compositions. Le génie moderne est maladif, fiévreux. Plus profond, plus intime, il est moins sain, moins en harmonie avec la destinée. Chez les anciens le caractère domine les passions, comme le destin domine les événements.

« *Sur la religion et la philosophie :*

« L'histoire n'est pas matérialiste ; la souffrance et la lutte ont plus profité au progrès que le bien-être. C'est à l'enfant nouveau-né qu'il faut une atmosphère tiède et mille soins prévenants. La civilisation est née dans la molle Ionie. Mais si Thalès vécut à Milet, Kant est né à Kœnigsberg. C'est faire en un mot l'histoire des migrations de la pensée et de la science.

« —A ceux qui demandent si la philosophie peut se concilier avec la piété, on peut demander à son tour si la piété est dans l'esprit ou dans le cœur. Si elle est dans l'esprit, elle doit se concilier avec la raison. Qui n'est pas rationaliste en morale ? A part quelques fanatiques de bonne foi, le reste accommode les paradoxes du christianisme aux convenances du monde où il vit. Mais en dogmatique, où l'esclavage de la lettre n'incommode que la raison, on se montre intraitable gardien de la lettre. On ne fait pas grâce d'un dogme subtil et repoussant, ni d'un miracle. En revanche, on interprète avec une admirable sûreté de bon sens les préceptes du pardon absolu des injures, du détachement du monde et du mépris des richesses.

« — Faites des miracles ou parlez-en moins.

« — Un de nos professeurs de théologie jouait avec nous aux

jonchets. Enlever une à une les difficultés par des tours d'adresse, sans ébranler le reste, voilà toute l'apologétique.

« *Sur la morale et le monde :*

« Certaines gens se croient du caractère parce que, comme certains poissons insipides, ils ont beaucoup d'arètes.

« — Dans une vie bien ordonnée l'imagination réclame sa part. Cette folle de la maison que nulle sagesse n'a le pouvoir de déloger, fait à ses heures le charme du logis et de la sagesse elle-même qui vient lui ôter sa chaîne. Alors notre intérieur s'égaie et se tapisse d'une printannière verdure.

« — De l'énergie! de l'énergie! Ta volonté ne peut se fortifier que par un exercice persévérant et soutenu. Qu'elle ne soit plus à la merci des petites difficultés, des petits obstacles, des petits inconvénients des malaises et des abattements passagers. Puisses-tu dire avec le roi Frédéric II : « J'ai appris avec l'âge à devenir un bon cheval de poste; je fais ma station et ne m'embarrasse pas des roquets qui aboient en chemin. »

« — Sois tour à tour un voyageur qui court le monde en diligence, et un boutiquier qui prend l'air sur le pas de sa porte.

« — Voici l'épitaphe que je voudrais qu'on pût graver sur mon tombeau : Il aima pour comprendre, il comprit pour aimer.

« — L'homme le plus pauvre est celui à qui il manque cent mille francs pour être millionnaire.

« — Une bête ne comprend rien. Un sot comprend tout : mais de quelle façon !

« — Il est des consciences cavalières qui traversent la vie à grandes enjambées et sans regarder jamais sur quoi ou sur qui elles posent le pied. Sauve qui peut!

« La liberté se joue de toutes les précautions que nous pouvons prendre pour nous l'approprier si elle nous plaît, pour

nous en défaire, si elle nous gêne. C'est un gaz impondérable et subtil, qui, tour à tour, se répand ou s'échappe malgré nous; fermez-lui la porte, elle entrera par la serrure; mettez votre maison à sa disposition en la priant de s'y fixer, vous serez étonnés de voir qu'elle s'en va souvent en visite chez le voisin qui ne veut pas d'elle. Elle n'est nulle part tout entière, et il n'est point de prison où elle ne pénètre. Quand les lois sont libres, souvent les esprits ne le sont pas, et il arrive souvent qu'un peuple qui se gouverne lui-même croupit dans la servitude de l'opinion et du préjugé. Inversément, le despotisme ne peut subsister qu'en accordant des libertés. Sous Louis XIV, Molière posséda la liberté de donner le Tartufe, et le public, celle de l'applaudir. Rien n'est plus libre que la liberté. »

Ces méditations solitaires auxquelles Cherbuliez aimait à se livrer et dont je viens de cueillir quelques-uns des fruits les plus savoureux, n'étaient point, comme il s'en voit de fréquents exemples, celles d'un penseur morose qui se dérobe à l'activité sociale. Elles ne l'empêchèrent ni de préparer ses cours pour lesquels il croyait n'en savoir jamais assez, ni de se tenir au courant de ce qui intéressait le pays et de toutes les questions à l'ordre du jour, ni enfin de mettre à la disposition de tous les connaissances qu'il avait acquises et de faire profiter le public des heureux dons d'une belle intelligence.

Lorsque notre Institut fut créé en 1853, Cherbuliez fut l'un de ses fondateurs et le premier président qu'ait eu la Section de Littérature. Vous savez, Messieurs, la part qu'il prit dès le début à vos travaux et à vos discussions: aussi n'est-ce pas à vous que j'ai besoin de la rappeler; mais je n'en dois pas moins passer en revue les titres que notre honorable collègue s'est acquis à la reconnaissance de l'Institut par sa précieuse

coopération comme membre effectif, jusqu'en 1867, et comme membre émérite, presque jusqu'à la veille de sa mort.

En 1853, Cherbuliez lut à la Section de Littérature un mémoire sur l'organisation des universités anglaises et sur celle de Cambridge en particulier. Après l'exposé des faits, il fit ressortir et discuta les deux principes opposés en pareille matière, celui de la liberté d'enseignement qui règne en Allemagne, et celui de l'autorité qui met la science sous le joug d'une orthodoxie religieuse ou politique. L'année suivante, à l'occasion du concours de prose ouvert par la Section, il fit un rapport plein d'aperçus intéressants dans lequel, après avoir touché à différentes questions littéraires et historiques, il réfuta, avec infiniment de justesse, les paradoxes de l'un des concurrents, M. Gaullieur, sur quelques passages des *Commentaires* de César. En 1857, nouveau rapport sur un concours: il s'agissait cette fois de la *Poétique du roman*. Dans cette question qui, semble-t-il, ne devait pas lui être familière, c'est à pleines mains et comme en se jouant, qu'il a semé les idées, se promenant, sans s'égarer, à travers tous les détours du sujet, et soulevant sur la route maint problême d'esthétique dont il propose la solution avec une sûreté remarquable. Donnez-vous le plaisir de relire cette esquisse qui vaut mieux que bien des traités étendus, mais indigestes, et vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'un juge compétent en pareille matière, que George Sand ait à ce propos écrit à l'auteur une lettre de chaleureuse et sympathique approbation.

En 1863, Cherbuliez lut la première partie du mémoire intitulé *La ville de Smyrne et son orateur Aristide ;* il donna la suite en 1864-65, mais n'eut malheureusement pas le temps de terminer la troisième et dernière partie. C'était là plus qu'une simple monographie: il ne s'agissait pour lui de rien moins que de faire l'étude complète de la société et de

l'état des esprits au IIe siècle. C'est ainsi que le travail qu'il avait précédemment entrepris sur Boëce devait servir de cadre au tableau intellectuel du ve siècle. Il avait réuni pour cette double étude des matériaux nombreux, trop considérables peut-être, puisque le loisir lui a manqué pour les mettre en œuvre. *Lui-même se reprochait d'aimer trop à lire et d'avoir plus de peine qu'un autre à se borner dans ses lectures. A quelque sujet qu'il s'attaquât, il en voyait tous les tenants et aboutissants ; son infatigable curiosité examinait et approfondissait tout ; il faisait le tour de son sujet.* De telles œuvres, menées à fin, eussent établi sa réputation ; car ni les grandes conceptions, ni le savoir, ni le talent de style ne lui faisaient défaut. Plnsieurs érudits allemands goûtèrent fort ce qui en a paru dans les *Mémoires de l'Institut*, et Amédée Thierry déclara que c'était une œuvre de *maître*. De telles autorités pèsent trop dans la balance de la critique pour que nous ayons besoin d'y joindre l'expression de notre jugement. Il suffit de vous rappeler le plaisir que vous éprouviez vous-mêmes à la lecture de ces mémoires qui ont fait époque dans les annales de la Section de Littérature.

C'est en 1872 que Cherbuliez s'est fait entendre pour la dernière fois dans une solennité pareille à celle d'aujourd'hui. S'étant chargé de faire pour la séance générale la notice nécrologique de M. le professeur Bétant, il saisit cette occasion de défendre encore une fois la cause qui lui était le plus à cœur, celle des humanités grecques et latines, pour laquelle il a travaillé toute sa vie. C'est alors qu'il prononça ces paroles mélancoliques, qu'on dirait inspirées par la perspective rapprochée de sa propre fin : « Le fil de nos jours se « rompt ou se prolonge au gré d'une sagesse qui n'a point de « compte à nous rendre, et les causes secondes échappent le « plus souvent à notre faible vue. »

Dans cette même année 1872 se manifestèrent, en effet, les premiers et alarmants symptômes de la maladie qui devait enlever à l'Institut et à l'Université un de ses membres les plus distingués, à sa famille, le patriarche vénéré d'un groupe nombreux d'enfants et de petits-enfants, dont il avait été le premier et le plus tendre instituteur. Mais ici, je dois laisser quelques instants la parole à son fils, le meilleur témoin que nous puissions entendre sur les derniers moments de celui que nous ne devions plus revoir parmi nous. « *Il eut, à plusieurs reprises, des évanouissements inquiétants qui n'avaient pas de suites, et ne l'empêchaient pas de faire ses cours avec la même ardeur et le même plaisir qu'autrefois. La mort de sa femme, en 1873, aggrava sensiblement le mal, quoiqu'il ait supporté ce terrible coup avec une force d'âme admirable. Le jour où l'apoplexie lui ôta l'usage de ses jambes et de la parole, il avait fait le matin sa leçon et il venait de préparer celle du lendemain. Peu de jours auparavant, il avait reçu une lettre d'un philologue de Madrid, qui lui soumettait quelques remarques touchant la définition et la classification des sciences philologiques. Il lui avait adressé une réponse de huit pages, remarquable par la rigueur de la pensée, par la précision et l'élégance de la forme. Il se proposait de développer cette lettre et de la publier en brochure.* »

Ainsi, vous l'entendez, Messieurs, notre bien-aimé collègue a voulu travailler et a travaillé jusqu'au moment où la nature lui a retiré les forces physiques, peu de mois avant que l'on vît s'arrêter en lui le souffle de la vie, et que son cœur, si dévoué à tout ce qui est beau, noble et grand en ce monde, eût cessé de battre. Cherbuliez expira le 10 juin 1874, alors qu'il allait entrer dans sa 80me année.

Nous n'oublierons pas qu'il a consacré à l'Institut une part considérable de son temps et de ses forces. S'il a largement

contribué à faire honneur à notre Association, nous ne serons pas non plus avares de la reconnaissance qui lui est due, et c'est avec un sentiment de douloureux regret que nous garderons sa mémoire dans nos cœurs. Il était pour chacun d'un commerce si facile, d'une urbanité si aimable, qu'on oubliait presque la supériorité de son mérite pour ne voir que sa parfaite bienveillance.

Ils sont rares en tout temps et en tout pays les hommes qui, comme Cherbuliez, sont les représentants de ce qu'une culture complète offre à la fois de plus délicat et de plus substantiel. Il faut leur savoir gré de l'exemple salutaire qu'ils donnent et de l'influence qu'ils exercent. Si Cherbuliez fut, au milieu de nous, l'une de ces intelligences d'élite dont tout le privilége consiste à donner aux autres plus qu'elles n'en reçoivent elles-mêmes, c'est qu'il sut faire valoir les heureux dons de sa nature par l'activité constante d'un esprit à qui rien de ce qui est humain ne demeurait étranger. S'intéressant aux choses du passé comme à celles du présent, il avait étendu son être dans toutes les directions en restant lui-même ; et après s'être enrichi de tout ce qu'il avait trouvé auprès et au loin, il n'a pas cru pouvoir faire de cette richesse un meilleur usage que de la répandre. N'est-ce pas là une vie noblement employée ? Et ne dirons-nous pas qu'une telle existence a été heureuse, s'il est vrai que l'harmonie de nos goûts et de notre activité est l'une des premières conditions de notre bonheur ?

Messieurs,

Je n'ai rempli que la moitié de la pénible tâche qui m'est imposée par de tristes circonstances, et j'ai à réclamer encore votre attention pour vous parler du vide nouveau que la mort devait faire dans nos rangs à bien court intervalle. C'est le 24 octobre 1874 que Longchamp succombait à une suprême attaque de paralysie et rejoignait celui auquel l'avaient étroitement attaché des rapports d'ancienne date, une estime réciproque et des sympathies communes. A côté de profondes disparates d'esprit et de caractère, il y avait entre eux bien des points de contact : mêmes commencements obscurs et difficiles, études semblables, carrières parallèles, tout devait rapprocher deux hommes différents l'un de l'autre à plus d'un égard, mais faits pour se comprendre et s'apprécier mutuellement. Je ne saurais les séparer aujourd'hui dans l'expression de mes regrets, pas plus que je ne les séparais jadis dans la reconnaissance et l'affection que j'avais pour ces deux maîtres de ma jeunesse, devenus pour moi plus tard de véritables amis.

Aussi, tandis que tout à l'heure je vous parlais de l'un, l'autre était-il sans cesse présent à ma pensée. Cependant, à les considérer ainsi de près et en regard, les contrastes de leurs deux physionomies s'accusent jusque dans leurs ressemblances. Si nous avons reconnu dans Cherbuliez l'humaniste complet, faisant servir la connaissance des langues à l'histoire des sociétés, accueillant et appelant de partout les idées d'autrui pour les contrôler et les faire siennes, avide de lectures et d'informations, aimant à s'orienter et à se placer en un lieu élevé d'où il pût jouir du mouvant tableau qu'of-

frent les choses humaines à ces spectateurs amis de la sagesse dont a parlé Pythagore; Longchamp fut, par contre, une sorte d'Aristarque ou d'Apollonius Dyscole égaré dans le XIXe siècle, un linguiste remarquable par l'originalité de ses vues, ne lisant guère, sinon les textes anciens qu'il étudiait à la loupe, suivant sa voie solitaire, le dos tourné au monde et se défiant des idées reçues, mais se laissant conduire, comme un enfant, par les faits du langage pour en induire, avec une rare sagacité, les lois qui président à l'expression de la pensée, et remonter ainsi aux origines et jusqu'aux premiers bégaiements de l'humanité.

Sa grande modestie m'eût forcé, je le sais, de beaucoup rabattre d'un tel éloge; mais le moment vient toujours pour ceux qui ne sont plus, où justice leur doit être rendue, qu'ils le veuillent ou non.

Né à Genève, le 12 décembre 1802, Charles-Louis-Jacques Longchamp était le fils aîné de Jean-Nicolas Longchamp, ouvrier horloger, originaire de la Vallée du lac de Joux. Il eut une de ces enfances sombres et pénibles qui sont le lot ordinaire de l'aîné dans une famille nombreuse: la gêne continuelle y fait aux enfants comme aux parents un intérieur qu'égaie rarement un rayon de soleil; les petits grandissent et s'élèvent le plus souvent dans la rue, s'aguerrissant aux intempéries et apprenant de bonne heure à connaître les côtés sérieux de l'existence. Genève, sous le régime français d'alors, n'avait d'autre animation que celle que Napoléon Ier procurait à l'Europe entière. On y voyait souvent des troupes en passage, dont les allures et l'uniforme étranges excitaient à un haut degré la curiosité des jeunes genevois. Louis Longchamp aimait à les suivre et à les entendre s'exprimer dans leurs langues diverses: un jour, c'étaient des Italiens, le lendemain, des Portugais bivouaquant dans les fossés de la place. Lors-

qu'en 1814, avec les Autrichiens, des Hongrois vinrent aussi sous nos murs, il ne manqua pas l'occasion de mettre à profit ce qu'il savait de latin pour entrer en conversation avec quelques-uns d'entre eux. Ce va-et-vient continuel de soldats de toute provenance, tout en développant chez lui les germes de l'esprit d'observation, lui laissa des impressions très-vives et durables. Ce qui se passait sous ses yeux lui inspira, avec l'amour de sa ville natale, cette méfiance profonde qui le fit toujours s'élever avec tant de force contre tout ce qui ressemblait à un envahissement de l'élément étranger.

Sa seule ressource à cette époque, il la trouvait déjà dans l'étude. Il ne dut qu'à lui-même et à sa propre énergie de suivre jusqu'au bout les classes du collége, industrieux à gagner quelques sols en faisant les tâches de ses camarades moins zélés, et s'ingéniant à en varier la rédaction pour que personne ne fût pris en faute. On peut dire qu'il eut à la lettre sa famille, c'est-à-dire ses sœurs cadettes, sur les bras; car il dut les promener dans leur bas âge et les soutenir par la suite. Plus d'une fois il lui arriva, rentrant tard le soir après avoir travaillé tout le jour, de ne plus trouver le potage qui devait l'attendre au coin du feu, et qui avait excité de trop ardentes convoitises. Loin de connaître les douces joies que d'autres enfants goûtent au foyer domestique, il y souffrait de voir les brutalités auxquelles sa mère était exposée. Un jour qu'il avait essayé de prendre sa défense, son intervention fut si mal accueillie qu'il dut quitter la maison pour errer dans la rue, en proie à une violente exaspération. M. Jacques Humbert, alors ministre, étant venu à passer, fut frappé de voir un enfant dans un état de trouble aussi étrange, s'approcha et se fit expliquer ce qui était arrivé. Il réussit à le calmer et ménagea sa rentrée sous le toit paternel. Dès lors il ne cessa de s'intéresser à lui, lui donna des conseils et lui procura des leçons

dans le pensionnat que dirigeait son frère, Jean Humbert, professeur d'arabe. Dans cette maison honorable, Longchamp trouva l'atmosphère de bienveillance et la vie de famille qui lui avaient manqué jusque là. Employé plus tard comme sous-maître, il répondit à la bonté que des étrangers avaient eue pour lui par son dévouement à l'institution Humbert et par les sentiments d'une reconnaissance qui ne s'est éteinte qu'avec la vie. Tous ses dimanches, il les passait à Dardagny, où Jacques Humbert exerçait alors les fonctions pastorales. Il s'y rendait le samedi soir pour aider le jeune pasteur à apprendre son sermon du lendemain par la lecture qu'il lui en faisait à haute voix.

Cependant, il n'en continuait pas moins ses propres études, bien qu'il eût commencé de bonne heure l'apprentissage du métier qu'il a pratiqué toute sa vie. Après avoir suivi les classes du Collége, il était entré dans l'auditoire de Belles-Lettres en 1818. Si l'assiduité au travail, jointe à d'heureuses dispositions, fait le véritable étudiant, Longchamp pouvait, à coup sûr, être proposé comme un modèle. Le produit des leçons qu'il devait donner était entièrement affecté à l'entretien de sa famille, que son chef naturel avait abandonnée depuis quelque temps, et l'on comprend que la bourse du jeune homme ne lui permît pas de faire beaucoup de frais de toilette. Un jour, dit-on, il eut à essuyer une réprimande du recteur pour s'être présenté en blouse à une séance d'examen. Que pouvait-il répondre, sinon qu'il n'avait pas d'autre habit de cérémonie ? Heureusement, les étudiants d'il y a cinquante ans n'avaient pas de grandes prétentions à l'élégance, et l'amour-propre des plus mal partagés en avait moins à souffrir.

Ses études terminées, Longchamp fit, vers 1821, un court séjour à Paris, comme secrétaire de Benjamin Constant. Soit dit en passant, il le trouva trop homme du monde et trop

joueur pour pouvoir l'aimer, ni même l'estimer beaucoup. Malgré les facilités qu'une telle relation eût offertes à tout autre de faire son entrée dans une société brillante, les plaisirs d'une capitale furent pour Longchamp comme s'ils n'existaient pas. Ne voulant rien devoir qu'au travail, il faisait force copies et rédactions pour vivre ; il eut, entre autres, à mettre au net, pour des médecins, des mémoires qui lui donnèrent l'occasion d'apprendre ce qu'il possédait en fait de notions d'histoire naturelle. Ainsi, tout entier à l'étude, il n'eut aucune des passions ordinaires à la jeunesse ; et, en avançant dans la vie, il s'est enfermé toujours davantage dans son cabinet de travail, vivant avec ses livres comme s'il n'appartenait pas au monde, absorbé de plus en plus par ses recherches favorites.

De retour à Genève, il se remit à l'enseignement privé et se présenta, en 1829, pour la place de régent de 3[me] classe, alors vacante. A la suite d'un examen où il fit preuve des connaissances les plus solides, il fut appelé à ce poste, qu'il a occupé d'abord pendant vingt années consécutives, puis, après une interruption de seize ans passés au Gymnase, pendant six autres années. En 1830 (14 octobre), il épousa une Genevoise, M[lle] Catherine-Julie Guy, qui s'est fait apprécier par son talent pour la peinture, et il ne tarda pas d'acquérir pour lui-même le droit de bourgeoisie. Il rappelait plus tard ce fait bizarre qu'il avait été, en qualité de régent, membre de la Commission électorale dite de *rétention*, alors qu'il n'était pas même électeur. Désormais, sa vie se trouva fixée, et son ambition ne l'aurait jamais fait regarder au-delà de l'horizon du Collége, s'il ne se fût laissé entraîner dans le cercle de gravitation de son ancien condisciple et collègue Bétant, lequel était moins indifférent à faire son chemin dans le monde littéraire.

Pour lui, rien ne le rebutait dans la tâche modeste qu'il avait acceptée : corrections de thèmes et de devoirs, récitations laborieuses et multipliées, interrogations et concours, le trouvaient toujours infatigable. Il ne faisait rien à la légère, et sa patience au travail eût souvent fatigué ceux qui lui étaient adjoints comme collaborateurs, s'il n'eût été toujours prêt à prendre plus que sa part de toutes les besognes ingrates. Nul n'a poussé plus loin la droiture, le respect de la vérité, la fidélité au devoir. Il était comme une incarnation de la conscience. Qui pourrait dire l'influence qu'il exerça sur le développement de ses élèves, et la trace profonde que son enseignement a laissée chez un grand nombre d'entre eux ? Portant à leurs progrès un intérêt véritable, il prenait la peine d'étudier l'individualité de chacun et se trompait rarement dans ses jugements ; il avait ce regard pénétrant qui sonde à fond et sollicite les consciences endormies. Ce n'était pas un métier qu'il exerçait, mais une fonction qu'il prenait au sérieux. Pour ce qui est de son savoir, il n'a jamais été mis en doute ; mais il reçut un jour le plus éclatant hommage d'un personnage illustre : Victor Cousin qui fut chargé, en 1838, par le Ministre de l'Instruction publique, de visiter les établissements scolaires de l'étranger, après avoir fait la tournée de nos classes, déclara ensuite au Recteur, en séance officielle, que le régent de III[e], aux leçons duquel il venait d'assister pendant une heure, était le plus fort latiniste à lui connu à plus de cent lieues à la ronde. Il ajouta qu'il regrettait, pour la France, de ne pouvoir en doter un de ses principaux établissements secondaires. Loin de se prévaloir d'un tel éloge, Longchamp ne fit que protester contre la prétention ridicule de juger ainsi en courant de l'état de l'instruction dans un pays.

Tout le monde, cependant, n'applaudissait pas à l'esprit qui

présidait à son enseignement. On lui reprochait de donner aux enfants le goût prématuré de la critique et de leur inoculer l'esprit d'opposition, tant par le discrédit qu'il jetait sur tous les livres à l'usage des classes, que par le peu de compte qu'il faisait des observations de la Commission des Ecoles et de l'autorité dans la personne de l'Inspecteur (M. Vaucher-Mestral). Il est vrai que Longchamp n'eut jamais la superstition de la lettre moulée, ni cette espèce de respect qui s'attache à certains noms. Il voulait que ses élèves prissent l'habitude de contrôler tout ce qu'ils lisaient; les ouvrages mêmes de ceux qui professaient alors à l'Académie (*Manuel d'Histoire ancienne*, de M. Boissier), n'échappaient pas à ses remarques, présentées sous une forme trop vive peut-être. *Inde iræ:* de vertes semonces lui furent plus d'une fois adressées dans les grabeaux annuels faits par le seigneur scholarque devant les Syndics. C'était peine perdue, et la Vénérable Compagnie des Pasteurs n'obtenait pas davantage. Mettant au-dessus de tout les droits de la vérité, Longchamp ne consentait pas à se départir de son franc-parler. Nouveaux torts, nouvelles remontrances: il encourut, par exemple, un blâme officiel pour avoir dit, dans sa classe, que les fossiles attestaient la pluralité des déluges et que Moïse n'avait pu voir en Horeb Dieu, qui est invisible. S'avisait-il de faire additionner plusieurs dates données par Justin, on l'accusait de démolir toute l'ancienne chronologie. La chose semblait d'autant plus grave à une époque où le régent était chargé de l'enseignement religieux, et où celui de III[me] devait même expliquer l'un des Evangiles en grec. En maintenant sa liberté d'interprétation, Longchamp dut souvent courir le risque de perdre sa place. Avant la révolution de 1842, il fut très-sérieusement question de le destituer, ou plutôt de ne pas le réélire. La décision était arrêtée, à ce qu'il paraît, lorsque l'Association du 3 *mars*, dont

il faisait partie, amena la chute de l'ancien régime. L'orage passa donc et Longchamp resta. Il eut même l'honneur d'être appelé dans notre premier Conseil Municipal de 1842 à 1845 ; nommé secrétaire de ce corps, il en rédigea les procès-verbaux avec une étendue de développements qui en faisait un véritable Mémorial. Il fut encore élu député au Grand Conseil, en 1845 (19 décembre), et au Grand Conseil constituant en 1846 (23 octobre).

On voit que, s'il eut des adversaires passionnés, il comptait aussi des amis nombreux ; il trouvait, en particulier, de chauds défenseurs dans la majorité des parents de ses élèves, bien placés pour apprécier la valeur d'un tel maître par les résultats qu'il avait obtenus dans les diverses branches de l'enseignement. En effet, le système des maîtres spéciaux n'étant pas encore implanté à Genève, Longchamp donnait les leçons d'arithmétique, de géographie, de français, avec non moins d'originalité que celles de latin ou de grec. Pour cette dernière langue, il suivait une marche à lui, sans daigner même, au grand scandale de quelques-uns, faire ouvrir à ses élèves la grammaire Vaucher ou la Méthode de Burnouf.

En ce qui concerne l'accusation d'ébranler la foi des élèves, on ne peut nier que Longchamp n'ait eu, de tout temps, l'esprit critique fort éveillé ; mais il ne faut pas en conclure qu'à cette époque il fût le moins du monde ce qu'on appelle un incrédule. Ce n'est qu'un certain nombre d'années plus tard que des doutes sur la révélation s'éveillèrent dans son esprit. Outre qu'il a toujours été profondément religieux dans le vrai sens du mot, il enseignait alors le christianisme tel qu'il le concevait, et en toute sincérité. Il l'aimait comme la seule religion qui eût fait échec à ce qu'il avait le plus en horreur au monde, avec la franc-maçonnerie, à l'esprit sacerdotal. N'eût-il été qu'un sceptique sans croyances positives, il n'eût jamais

consenti à faire partie du Consistoire, où il a siégé de 1842 à 1846. Les objections qu'il soulevait contre les traditions juives historiques, ne l'empêchaient pas de professer un grand respect pour la personne du Christ et de vénérer en lui la créature parfaite. Il vaut la peine de le constater, car l'histoire de Longchamp est, à cet égard, celle de bien des gens qui n'ont pas eu la même franchise que lui. Voici, entre autres choses, ce qu'il disait en 1840 (11 septembre) : « L'incrédulité d'au-« jourd'hui vient de ce que, sous la domination française, nos « ministres n'osaient pas défendre la cause de la religion et « ne parlaient jamais de Jésus-Christ dans leurs sermons. « Quant aux Allemands, il faut s'en défier : ils arrangent le « christianisme à leur manière ; leur logique a beau être « terrassante, on n'est pas convaincu, parce qu'ils ne tiennent « pas compte du sentiment. La raison doit amener à la Bible ; « il y a des paroles qu'on n'invente pas. Ces mots de Jésus « mourant : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu aban-« donné ? sont à eux seuls une preuve des plus fortes. On « n'invente pas ainsi. Jésus a senti se retirer la main de Dieu, « lui qui avait un sentiment si intime de la présence de Dieu. « Quelle angoisse cela ne suppose-t-il pas ! Il fallait que ce « fût Jésus pour ne pas y succomber ; il n'a pas été anéanti, « mais il a senti l'anéantissement. De même la prière domi-« nicale est de source divine. Ça été un immense sacrifice de « Jésus de se rétrécir dans le cercle étroit de l'homme et de « descendre sur la terre, tandis que tout tend à se perfection-« ner, à se rapprocher de Dieu. Ce sont nos penchants vicieux « qui se mettent à la traverse ; le Diable n'est pas autre chose, « comme son nom l'indique, ὁ διάβολος, celui qui jette des « bâtons dans les roues. Jésus est le créateur des mondes et « le rédempteur des êtres enchaînés au mal par la matière, « qui est inimitié avec Dieu. Même sans le Nouveau-Testa-

« ment, je croirais au christianisme, parce qu'il a détruit le « sacerdoce. » Tel est le langage assez orthodoxe, semble-t-il, que Longchamp tenait à ceux auxquels il donnait des leçons particulières. Il fut toujours, du reste, franchement monothéiste, c'est-à-dire ennemi des idées trinitaires et de tout ce qui, de près ou de loin, se rattache au dualisme manichéen.

Plus tard seulement, en 1844, la résurrection de Lazare lui inspire des doutes. Celle de Jésus rentre, à son sens, dans l'ordre des faits naturels en raison de la divinité du sujet ; mais il ne comprend pas comment le Christ a pu même songer à retirer une âme du séjour des bienheureux. « A quoi bon, « disait-il encore, le don des langues accordé aux Apôtres qui n'ont jamais eu à parler qu'à des Juifs ? » Les deux tendances se combattaient donc en lui à cette époque ; mais le besoin de croire sur des raisons l'emporta et finit par faire table rase de ses anciennes convictions dogmatiques. En 1845, il déclare qu'il a cru autrefois et que, plus il a examiné, moins il a cru. Jésus, dit-il, doit avoir étudié en Orient de l'âge de douze à trente ans ; sa doctrine n'était nouvelle que pour les Juifs, pas pour le monde. Du moment que la cause de l'antiquité classique parut aux yeux de Longchamp engagée dans la question, l'esprit critique triompha de ses derniers scrupules. « Le Christianisme, dit-il en 1846, n'a rien fait pour l'état social des femmes : Saint-Paul veut qu'elles aient la tête couverte. C'est le droit romain qui les a relevées. Il en est de même des esclaves. On pourrait traduire le Nouveau-Testament avec des mots et des phrases de Cicéron. » Enfin, en 1848, Longchamp reproche au Christianisme d'avoir amoindri la morale en mettant toujours en avant l'idée de récompense, en faisant de Dieu un distributeur de faveurs, et non un juge. « Les hommes valent mieux qu'un pareil Dieu. » Cette fois, c'est

le sens moral, si droit chez Longchamp, qui joint sa protestation aux réclamations réitérées du sens critique; dès lors la cause est entendue. Sans qu'il ait eu besoin, pour se prononcer, de recevoir les inspirations de personne, il ne voit plus dans le Christianisme qu'un grand adversaire de la raison et de la liberté humaine.

Est-il besoin de faire ressortir ce qu'il y avait d'excessif et d'injuste dans une telle conclusion? L'examen qui l'avait précédée n'eût pu être sans doute plus consciencieux ni plus dégagé de toute considération d'intérêt personnel. Mais nous nous ne pouvons dissimuler ici ce qui a manqué à notre ami Longchamp et ce qui explique le caractère tranchant, par fois paradoxal et même passionné, de ses jugements sur les choses et les personnes. Pesant tout dans la balance rigoureuse du bien idéal, à la mesure seule du vrai, il ne tenait pas assez compte des conditions essentiellement relatives de la réalité possible, du développement des choses dans le temps et des accommodations nécessaires, grâce auxquelles la vérité absolue se manifeste successivement dans des milieux donnés, sous des circonstances déterminées; en un mot, il n'avait pas le sens historique aussi exercé que le sens moral et le sens critique. De là ces condamnations sans réserve, ces espèces d'anathèmes qu'il lançait contre tels et tels personnages historiques. Il avait cru reconnaître, à travers les siècles, comme un vaste complot pour étouffer la vérité, étendant au loin ses ramifications, et dont certains individus s'étaient faits les instruments plus ou moins conscients, suivant qu'ils s'étaient élevés plus ou moins haut dans la hiérarchie des initiés. Du moment qu'il avait remarqué quelque chose de suspect dans les actes ou les écrits d'un homme d'ailleurs célèbre, il ne voyait plus en lui qu'un de ces êtres d'autant plus malfaisants qu'ils ont été plus habiles. Thésée et Servius

étaient du nombre, sans que l'on sût bien pourquoi; Homère avait sciemment altéré par ses fables la pureté des croyances primitives. En revanche, il suffisait qu'un écrivain fût de telle race plutôt que de telle autre, pour qu'il lui fût beaucoup pardonné et que les passages les plus compromettants fussent interprétés en bonne part. Horace, par exemple, jouissait de grandes immunités; il a eu beau encenser Auguste et en faire un dieu, ce ne pouvait être que pour de bonnes raisons. Horace n'était-il pas né à Venusia, dans une contrée toute italienne, que n'avait jamais souillée le contact de ces odieux Sabins qui ont donné à Rome un Numa, un Claudius et toute leur sequelle? Longchamp s'est donc souvent égaré en histoire parce qu'il considérait tout à un point de vue trop exclusivement moral et qu'il appliquait à des époques fort différentes de la nôtre la mesure de nos idées et de la conscience moderne. C'est là une pente glissante à laquelle se sont abandonnés même des historiens d'un grand nom. Apprenons plutôt, s'il est vrai, comme disait Vésale, que les morts doivent enseigner les vivants *(mortui vivos docent)*, apprenons à considérer chaque chose dans son temps et à sa place, et à nous mettre au point de vue de ceux que nous prétendons juger. Sachons aussi assister au spectacle que nous offre le monde avec un peu de cette ironie qui est une partie de la sagesse des sages, et nous apporterons dans nos jugements sur autrui cette indulgence qui excuse tout parce qu'elle comprend tout.

Mais j'ai hâte d'arriver à l'œuvre capitale de Longchamp, à celle ou s'est concentré tout l'effort de sa pensée et qui restera comme un monument de la science grammaticale indépendante. Suivons-le donc ensemble dans les dernières années de sa carrière.

En 1848, Longchamp fut nommé professeur au Gymnase, où il suivit son collègue Bétant, non sans regretter vivement

de quitter sa III[e], et avec le secret espoir d'y rentrer un jour; car son cœur ne pouvait se détacher du Collége. C'est à cet établissement qu'il consacra plus que par le passé, s'il est possible, ce qui lui restait de loisirs, une fois les leçons terminées. On peut dire que ce fut la période de sa plus grande activité intellectuelle et administrative. En effet, il dirigea pendant 21 mois le Collége industriel et commercial, en qualité de principal (années 1852-54), dans le temps qu'il travaillait sans relâche à l'achèvement de son œuvre de prédilection. Non content d'enseigner par la parole, il avait déjà doté nos écoles de plusieurs ouvrages utiles, tels qu'une traduction du 1[er] livre de l'Enéide accompagnée de notes, en 1833, celle du discours d'Isocrate à Démonicus, avec un index, en 1834, deux vocabulaires grecs, un excellent recueil de *mots latins*; mais ces modestes publications n'étaient que le prélude d'une œuvre autrement considérable qui devait faire époque dans notre instruction publique, tant par sa valeur intrinsèque que par le mouvement qu'elle a provoqué dans notre monde scolaire.

On savait que, depuis bien des années, Longchamp travaillait à une grammaire latine, mécontent qu'il était de tout ce qu'on avait en ce genre. Sa réputation de latiniste était telle qu'on attendait impatiemment la publication d'un livre qui ne pouvait qu'ajouter un nouveau lustre à notre vieux Collége. M. Pons, alors conseiller d'Etat, pressait vivement notre collègue de passer du projet à la réalisation, des ébauches à l'exécution. Mais l'auteur avait trop le sentiment des difficultés de la matière et trop de conscience pour être pressé de donner le résultat de ses recherches; il n'était jamais satisfait. Il fallut qu'on le mît en quelque sorte en demeure de s'exécuter : la nouvelle méthode lui fut commandée, et il se mit sans plus de retard au travail de la rédaction.

Une première esquisse soumise à l'examen d'une commission ayant été adoptée, des cahiers autographiés parurent d'abord en 1850, et successivement jusqu'en février 1857. A mesure que les élèves avançaient, Longchamp devait leur fournir une pâture nouvelle; il fallait bien marcher avec eux, et c'est ainsi que, *volens nolens*, il donna plus de 2,300 pages sous le titre d'*Essai d'une méthode naturelle et raisonnée appliquée à l'enseignement élémentaire de la langue latine*, par Ch.-L. Longchamp, ancien régent, professeur au gymnase de Genève (Genève 1850 à 1857). Ce premier cours n'aurait vraisemblablement jamais vu le jour si l'auteur n'eût eu pour ainsi dire la main forcée. Malheureusement, sa santé, malgré toute la vigueur d'une constitution robuste, reçut de ce travail haletant des atteintes irrémédiables; il y passait des nuits, et la préoccupation constante où il était de ne pas être prêt à temps, finit par lui faire perdre l'habitude du sommeil.

Les deux premiers cahiers de la méthode Longchamp ayant été, à cette époque, soumis à l'examen d'une commission nommée par le Conseil de l'Instruction publique du canton de Vaud, et composée de MM. les professeurs Wiener, J. Hornung et Duperrex, il n'est pas hors de propos de résumer ici les conclusions du rapport rédigé par M. Wiener et daté du 16 mars 1851. « Si nous devions, dit-il, nous placer au point « de vue que l'auteur s'est proposé, c'est-à-dire de donner aux « écoles une méthode naturelle et raisonnée appliquée à l'en« seignement de la langue latine, et que l'on nous demandât : « Faut-il ou ne faut-il pas introduire la grammaire latine de « M. Longchamp dans l'enseignement élémentaire de nos « colléges, nous nous prononcerions pour la négative. » (Il est à remarquer ici que les examinateurs, n'ayant entre les mains que deux cahiers autographiés, crurent devoir en post-scriptum suspendre leur jugement sur quelques points, et en parti-

culier sur les lacunes signalées). « D'un autre côté, on peut en « apprécier le contenu scientifique jugé en lui-même.... « M. Longchamp a marché dignement sur la trace des cory- « phées de la grammaire scientifique, des Pott, Bopp, Bénary, « etc., et la manière originale et pleine de vie dont il traite « son sujet, rendra son ouvrage intéressant même à celui qui « s'est déjà familiarisé ailleurs avec la méthode historique. »

Nous devons ajouter ici une déclaration importante de feu M. Pons, telle qu'elle a été recueillie à peu près textuellement par M. L. Taillefer : « Quand il fut question d'accepter ou de « refuser, comme grammaire latine, l'ouvrage en deux volu- « mes de M. le professeur Longchamp pour le Collége de « Genève, j'eus la précaution d'envoyer à divers savants un « exemplaire du dit ouvrage, en leur demandant leur préavis. « Tous me répondirent avec éloge ; mais Eugène Burnouf ne « s'en tint pas là. Il me répondit par une lettre que je garde « précieusement dans mes archives, et dans laquelle il disait : « Genève s'honorera un jour d'avoir donné naissance à Long- « champ, comme la France d'avoir produit Cuvier ; l'un a « créé l'anatomie comparée, l'autre la linguistique compa- « rée, etc. »

L'essai poursuivi simultanément à Genève et à Carouge, rencontrait de nombreux obstacles, soit difficulté d'entrer dans le véritable esprit de la méthode nouvelle, soit mauvais vouloir et opposition plus ou moins ouverte chez quelques personnes : la routine était là, armée de ses manuels, de ses abrégés et de ses cahiers dont elle aurait voulu ne pas se départir. Une commission fut chargée d'examiner les résultats et de donner un préavis. Attaquée avec vivacité par quelques-uns, la méthode Longchamp fut non moins chaudement défendue, et enfin définitivement adoptée en principe, sous réserve de modifications à apporter dans la forme et les détails d'exécu-

tion. L'auteur passa donc de l'autographie à l'impression et publia deux volumes in-12 en 1858 et 59, sous le titre d'*Eléments raisonnés de la langue latine.*

Si l'on veut se rendre compte de l'étendue du service rendu par Longchamp et de l'importance de la révolution dont il fut l'auteur dans l'étude du latin, il est nécessaire de se reporter à ce qui existait avant lui en fait de grammaire. Quels étaient nos livres élémentaires? Tous nous venaient de la France, tous étaient la reproduction plus ou moins fidèle de l'esprit, sinon de la lettre des *Eléments de la grammaire latine* de Lhomond publiés pour la première fois en 1779, au texte desquels on est revenu en 1863, après qu'on les avait tenus à l'écart pendant 20 ou 30 ans. Or, qu'était-ce que Lhomond? un très-digne et très-honnête homme, auquel la postérité reconnaissante a élevé une statue, même deux statues, l'une à Chaulnes, lieu de sa naissance, l'autre à Amiens; et la postérité a eu raison, parce qu'il a aimé et cherché le bien. Quant à son livre, il était un recul sur la méthode bien plus philosophique de Port-Royal, qui du moins s'était efforcé d'éclairer l'usage de la langue par les données de la raison. Lhomond n'eut qu'une préoccupation que beaucoup jugeront excellente, celle de faciliter l'enseignement du latin par une exposition simple, claire, concise autant que possible, et par l'ordre, extérieur plutôt que logique, dans lequel sont disposées les matières. On cite comme une merveille en ce genre le chapitre du *que retranché*, où l'auteur a débrouillé, dit-on, avec une lucidité admirable une matière dont les complications sont presque comparables à celles de notre participe passé.

On ne saurait trop se défier de ces manuels si simples et si clairs en apparence; ce n'est pas du tout une garantie de leur valeur scientifique. La réalité est au fond très-complexe, et à force de vouloir être simple, on risque de rester soi-même et

de laisser les autres dans le royaume des simples. Il s'est trouvé que Lhomond n'apprenait à ses élèves qu'un latin bâtard qui ne rappelle que de très-loin la langue de Cicéron, tandis que le génie propre de cette langue leur demeurait absolument étranger. Ils ne se doutaient même pas qu'il y eût autre chose en jeu que des différences de terminaisons. Quant aux véritables notions grammaticales, à l'analyse de la pensée, il n'en était nullement question. Tout se réduisait à des règles empiriques, espèces de recettes tout au plus bonnes pour un nombre restreint de cas, et où les exceptions sont parfois plus nombreuses que les applications possibles de ces règles prétendues. Que d'erreurs, que d'idées fausses sont la conséquence du dédain ou de l'oubli des principes! Il y a dans les choses une logique secrète qui se venge du mépris que l'on en fait. La véritable simplicité, celle qui est féconde et donne une clarté réelle est celle qui, par l'étude attentive des faits, conduit peu à peu l'esprit à saisir dans la multiplicité des phénomèmes un petit nombre de lois générales, de telle sorte que les anomalies apparentes finissent par se ramener à l'unité d'un principe supérieur.

C'est là ce qu'a fait Longchamp : guidé par le besoin qu'il avait de bien observer d'abord les faits, puis de les expliquer, il est revenu tout naturellement à ce qu'il y a de vrai et d'excellent dans la méthode de Condillac. Partant de ce principe que l'analyse de la pensée est toute faite dans le discours, et cela avec une précision d'autant plus grande que la langue est plus parfaite, que, par conséquent, toute langue est une méthode analytique et qu'il n'y a plus qu'à la dégager des faits où elle est enveloppée, persuadé d'ailleurs que le latin avait cette qualité plus qu'aucune autre langue, il en a fait un instrument pour apprendre aux enfants à penser et à débrouiller le chaos de leurs idées. Voilà comment il fut amené à

débuter par des considérations métaphysiques, comme préliminaire indispensable de l'étude des catégories grammaticales. S'est-il mépris en supposant chez les enfants des notions qui passent à tort pour abstraites, tandis qu'elles sont des intuitions supérieures de la raison éclairant tout homme qui vient au monde, à la lumière desquelles se poursuit dans l'entendement tout le travail ultérieur d'abstraction, de comparaison, de jugement et de raisonnement d'où doit sortir à la fin une vue systématique, c'est-à-dire vraiment scientifique ? Nous ne pouvons l'admettre. Le système des mots doit apparaître clairement un jour à l'enfant comme représentant le système des idées dans l'esprit, non pas comme une création artificielle et arbitraire, mais comme un produit à la fois naturel et réfléchi de l'esprit humain, travaillant sur les données de la raison, parallèlement au développement même de la vie consciente en nous. Il se convaincra par là que le langage ne saurait être ni l'effet d'un *fiat vox* surnaturel, ni l'œuvre irréfléchie d'un instinct aveugle, encore moins le simple produit du jeu de nos organes. Si ce résultat peut être atteint, ne devons-nous pas rendre justice aux qualités éminentes de la méthode Longchamp et reconnaître la justesse de son principe, quitte à faire toutes les réserves nécessaires quant aux questions de détail ou d'exécution ? Que l'on critique son exposition comme prolixe et diffuse, cela se comprend ; et pourtant, s'il a été entraîné à de longs développements, c'est parce qu'il voulait s'entretenir avec l'élève et convaincre aussi le maître, qui était redevenu son disciple, au lieu de leur imposer d'autorité ces règles toutes faites, formulées comme des décrets indiscutables de l'usage : *sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas !* La marche qu'il suit a étonné par sa nouveauté même ; mais n'est-elle pas préférable à l'ancienne ? Là est toute la question. Les complications qui ont paru un surcroît de peine pour la

mémoire des enfants, les formes inusitées contre lesquelles on s'est tant récrié, n'avaient-elles pas aussi leur raison d'être? Ne sont-ce pas précisément ces formes rudimentaires, obtenues par une anatomie délicate, qui conduisent l'auteur et, à sa suite, les élèves, à découvrir dans l'organisme de la langue des lois d'unité de composition pareilles à celles que Geoffroy Saint-Hilaire a observées dans le règne animal? Messieurs les naturalistes pourront sourire de ce rapprochement, mais il n'en est pas moins vrai que Longchamp a débrouillé, comme nul ne l'avait fait avant lui, le chaos grammatical. L'on ne se doute pas en France, ni même en Allemagne, à en juger par les grammaires qui paraissent chaque jour, des découvertes que Longchamp a faites, non pas de simples règles, mais de véritables lois organiques. Sa théorie de la fonction des modes, et en particulier du subjonctif, est une création originale qui s'imposera à la science, bien qu'elle ne doive rien ni à la philologie comparée ni aux études orientales. Longchamp est le premier, que je sache, qui ait résolu, au moins pour le français (par lequel il a dû commencer comme point de départ de l'étude du latin), le problème du rôle des particules, des prétendues conjonctions, véritable pomme de discorde entre les grammairiens. Destutt-Tracy, que ce problème a beaucoup préoccupé, chercha vainement dans Beauzée et dans Condillac des lumières sur l'origine et le véritable sens de notre *que*, qu'il appelle la conjonction par excellence. Il était sur la voie de la solution, lorsqu'il y voyait un élément du discours et non de la proposition en particulier, une sorte d'ellipse remplaçant une proposition tout entière; mais ce commencement d'analyse ne faisait que reculer la difficulté sans la résoudre.

Je ne puis, on le comprend, exposer ici toute une théorie grammaticale et je me borne à indiquer les principales d'entre les vérités nouvelles qui sont dues à la vue pénétrante de notre

collègue. S'il m'arrive à ce propos d'avoir encore à citer, à côté de son nom, des noms illustres dans d'autres branches de la science, ce n'est pas, croyez-le, que je veuille exagérer à plaisir les mérites assez réels en eux-mêmes d'un maître et d'un ami. Mon seul dessein est de faire mieux ressortir qu'il en est de l'étude du langage comme de celle de la nature, où une bonne méthode est la clef d'or qui ouvre toute porte fermée.

Le principe de la corrélation des formes conduisit Longchamp, comme jadis Cuvier, à une nouvelle classification des espèces grammaticales ; les anciennes divisions artificielles devaient disparaître. Il ramena les cinq déclinaisons, les quatre conjugaisons à un seul et même type. S'il eut recours à des mots nouveaux ou peu usités dans les ouvrages élémentaires, tels que factif, temporel, locatif, subjonctif de suggestion, etc., pour répondre à des distinctions nécessaires, d'un autre côté, il élimina des expressions dont on a longtemps abusé, telles que ablatif et participe absolus, *que retranché*, mode conditionnel, mots invariables, article, etc., pures entités grammaticales sorties de conclusions prématurées et de faits mal observés, propres seulement à encombrer la terminologie. Enfin, appliquant jusqu'au bout les procédés d'analyse, Longchamp espérait arriver, par l'étude des molécules intégrantes du langage, à reconnaître la valeur des syllabes et même des lettres isolées. Il suivait, sans y songer apparemment, la voie féconde où Lavoisier obtint de si importants résultats. Et, chose remarquable, le grand chimiste s'était inspiré, il nous l'apprend lui-même, de la méthode et des idées de Condillac sur le langage, lorsqu'il refit la science en refaisant la nomenclature. C'est aussi ce qu'avait essayé Domergue dans sa *Grammaire générale simplifiée* (1796) ; mais ce dernier ne réussit pas à faire adopter ses innovations, ce

qui est plus difficile en fait de grammaire, où chacun se croit juge, qu'en chimie, où l'accord s'établit aisément, vu le petit nombre de ceux qui se donnent pour compétents.

L'opposition faite chez nous à la Méthode Longchamp en est un nouvel et frappant exemple. Ce qu'elle avait de juste et d'excellent ne put désarmer les partisans de l'ancienne routine; alliés à tous ceux qu'effrayait l'esprit critique de l'auteur, ils poursuivirent sans relâche la campagne qu'ils avaient ouverte dès 1850, et qui aboutit à faire condamner, par un Conseil d'Etat radical, une œuvre de bonne foi et de vrai libéralisme, s'il en fut jamais. Longchamp vit sa Méthode retranchée du programme de l'année 1864-65, alors qu'il allait rentrer lui-même au Collége. Le supplice d'un savant, qui serait tenu d'enseigner aujourd'hui l'astronomie d'après le système de Ptolémée, peut donner une idée de ce que dut éprouver l'auteur. Le coup était cruel. Il avait mis là toute son âme et toutes ses forces, et il se voyait méconnu dans son pays, lui qui n'avait jamais cherché à se faire un nom au dehors.

Il vaut la peine de lire ses préfaces et, en particulier, celle de la 3me édition du *Choix de Mots* (1861), pour voir dans quel esprit il travaillait. L'ambition personnelle n'y est pour rien ; le progrès des études à Genève est son unique mobile. Il voudrait que nos écoles fussent indépendantes de l'étranger ; il estime que notre liberté est à ce prix. Avant tout, on doit la vérité aux enfants et l'on n'a pas le droit de la leur cacher, dès qu'on l'a découverte. Ne cherchons pas, au reste, dans ce qu'écrit Longchamp le mérite du style. La forme l'occupait moins que le fond et il se souciait peu d'être un artiste en fait de beau langage. Le laveur d'or qui revient de ses fouilles, les mains chargées d'un précieux métal, s'inquiète-t-il du limon qui en obscurcit encore l'éclat ?

Non-seulement il tenait pour suspects les livres que nous recevons de l'étranger, mais il se défiait des études orientales comme d'une aristocratie littéraire, et prétendait que nous n'avons pas à aller chercher dans les Védas ce qui se trouve dans le latin. Des philologues, tels que G. Curtius, lui ont, en quelque mesure, donné raison sans l'avoir connu. Curtius déclare, en effet, dans ses ***Grundzüge der griechischen Etymologie*** (3te Auflage, 1869), que ce n'est pas dans le sanscrit que se trouvent toujours les premières origines et la langue primitive, mais qu'il y a dans le grec et le latin des éléments d'une antiquité bien plus haute. Il n'est pas non plus éloigné de reconnaître que les consonnes ont en elles-mêmes une signification. Et W. Corssen, dans son grand et dernier travail ***sur la langue des Etrusques***, ne rend-il pas un hommage indirect et involontaire à la thèse depuis longtemps soutenue par Longchamp, thèse dont on s'est bien égayé chez nous, et qui n'est que la conséquence logique de prémisses assez généralement admises, à savoir que tout a sa raison d'être dans le langage, qu'au moins rien d'essentiel n'est l'effet du hasard, et que, par conséquent, non-seulement les mots et les syllabes, mais les sons isolés ou lettres, ont une valeur qui n'est pas abandonnée à notre arbitraire ? C'est sans doute avec les lumières de la grammaire comparée, mais aussi au moyen de l'analyse rigoureuse, poussée jusqu'aux derniers atomes, de la langue des monuments étrusques, que Corssen a réussi à déchiffrer des inscriptions demeurées jusqu'à lui une énigme impénétrable.

Longchamp prétendait de même, au moyen de la décomposition des mots, arriver à retrouver les idées primitives de l'esprit humain ou, du moins, de la race indo-germanique. La mort l'empêcha de mener à fin cette partie de son œuvre, qui est, en même temps, la plus contestée quant aux résultats

obtenus. Il est certain qu'en pareille matière les généralisations ne sont concluantes que si elles sont faites sur tout un groupe de langues, et que Lonchamp risquait de s'égarer en poursuivant seul une telle recherche, sans s'éclairer des lumières de la science contemporaine. En effet, il s'abstenait systématiquement de lire ce qui paraissait en Allemagne ou ailleurs sur les mêmes questions ; il ne voulait ni aller sur les brisées d'autrui, ni lâcher sa piste, qu'il croyait bonne. Le grec même, qu'il possédait à fond, n'était pas, à ses yeux, aussi propre que le latin à nous conduire jusqu'aux premières assises des constructions linguistiques. Les Grecs, disait-il, ont trop sacrifié à la forme, à l'euphonie, et sont restés, en général, à la surface des choses, tandis que Rome, grâce à son génie sérieux et profond, a conservé plus fidèlement le patrimoine des idées primitives. L'histoire de la langue, mieux connue, aurait pu seule modifier ce qu'il y avait de trop absolu dans cette manière de voir.

Ainsi, comme il arrive à ceux qui ne suivent que leur propre sentiment et qui ouvrent des voies nouvelles, Longchamp était sujet, nous en avons déjà fait la remarque, à de certaines préventions. Mais aussi, dès que le pays était en jeu, ses antipathies contre les personnes ou les choses s'évanouissaient devant la seule considération du bien public. Il y a peu d'années, lorsque mourut un homme dont les vues avaient toujours été en travers des siennes, bien qu'il eût d'assez fortes raisons pour ne pas l'aimer, il n'hésita pas à lui rendre un hommage mérité et l'accompagna, avec la foule des citoyens, à sa dernière demeure. Après tout, disait-il, il a fait honneur à Genève et l'a servie à sa manière.

Les mêmes sentiments patriotiques lui firent surmonter sa répugnance pour les corps savants officiels et le décidèrent à entrer dans les cadres de notre Institut, dès l'époque de sa



fondation. Il fit même partie de la Commission chargée, en 1853, d'élaborer notre Règlement général, et son projet fut pris pour base à côté de celui de M. James Fazy. L'esprit qui l'animait alors trouva son expression dans l'ode latine, en vers saphiques, qu'il composa pour la séance d'inauguration :

Quam fuit suspensa, Geneva, quondam
Sors tua, Europae dare cum gementi
Volverent tandem leviora Marte
Fata remisso !

Se reportant à l'époque de notre Restauration, qui lui avait laissé une impression ineffaçable, il déplore, dans les strophes suivantes, qu'on ait tout relevé dans la nouvelle Genève, sauf les lettres et la philosophie. Il salue donc avec joie, dans la création de l'Institut, le sanctuaire ouvert aux deux Muses négligées. La recherche du bien et du beau, voilà, dit-il, la garantie de notre existence républicaine.

Il est vrai qu'après ce premier tribut payé à notre association naissante, Longchamp n'a pas continué de travailler pour l'Institut, qu'il n'a même fait que de trop rares apparitions dans nos séances, bien qu'il ait été membre effectif jusqu'en 1865, et depuis membre émérite; mais vous savez que toute son activité se dépensait ailleurs. Puis, il faut le dire, Longchamp n'était pas ce qu'on appelle un homme de lettres, quoique les lettres aient été la grande pensée de toute sa vie. Professeur au Gymnase, c'est à l'enseignement grammatical qu'il donnait encore tous ses soins; et, fait bien rare dans les annales de l'éducation publique, puisqu'il faut remonter jusqu'au XVI[e] siècle pour trouver un exemple analogue dans la carrière de Mathurin Cordier, il aspira, pour se dégager des préoccu-

pations littéraires, à redescendre au Collége. A ses yeux, ce n'était pas déchoir, mais revenir à sa place naturelle. La vacance de la IIIe classe, en 1864, permit d'accéder à un désir si légitime. Hélas! la joie qu'il en ressentit fut bien gâtée par la suppression de sa méthode qui arriva dans le même temps.

L'ébranlement moral qu'il en éprouva ne fut pas sans réagir sur la tenue de sa classe. Il semble qu'il y apporta moins de possession de lui-même que par le passé. Un certain nombre d'élèves et de parents se plaignirent d'un excès de sévérité dans l'attribution des mauvaises notes et dans les examens de passage. On s'en prit encore à sa manière d'enseigner que l'on trouvait peu pratique, trop peu sobre d'explications subtiles en dehors du texte, de curiosités étymologiques, ethnologiques, etc. Lui se roidissait, au contraire, davantage et se serait reproché, comme une défection au devoir, la moindre condescendance aux idées du public. La crise devint aiguë en 1866 : des parents se concertèrent pour retirer leurs enfants du Collége par une sécession éclatante et provoquèrent la création d'une classe particulière. Longchamp essuya ce nouvel orage sans se laisser abattre et ne se dévoua pas avec moins de zèle à toutes les corvées qui lui incombaient chaque année, soit dans les examens académiques, soit dans les jurys de concours et d'interrogations aux Colléges de Genève et de Carouge. Il est resté courageusement à son poste jusqu'au moment où les forces lui ont fait défaut. C'est en 1870 qu'il ressentit les premières atteintes de la paralysie dont il était menacé ; il n'en voulut pas moins aller jusqu'au bout de l'année scolaire (1870-71). Alors que tant d'autres aspirent au repos, à la retraite, il pleurait de sentir sa vue se troubler, les idées et les mots ne pas répondre assez promptement à l'appel de sa volonté. Il eût été sage de savoir s'arrêter à temps ; mais l'enseignement

de l'histoire d'Orient qu'il donnait au Collége l'avait engagé dans une série de recherches nouvelles; il voulait suivre les traces des plus anciennes migrations des peuples dans les temps anti-historiques, fixer la chronologie des grands empires de l'Asie et relever les erreurs de la chronologie sacrée. Les calculs compliqués auxquels il s'est livré pour ce travail de vérification des dates sont dispersés sur des feuilles volantes, comme les vers de la Sibylle. C'est aussi sur des carrés de papier de toute grandeur qu'il a jeté sur les langues et autres curiosités une foule de notes intelligibles pour lui seul. Parmi beaucoup d'idées ingénieuses, il y en a sans doute de hasardées, mais aussi combien d'heureuses trouvailles resteront perdues! Pionnier infatigable, Longchamp a beaucoup défriché et a mis à nu bien des souches de la forêt antique; semeur expérimenté, il a répandu dans les jeunes intelligences ces germes féconds qui assurent une série d'heureuses récoltes. Genève, qui a été le champ où il a travaillé, gardera longtemps sa mémoire comme de l'un des plus dignes instituteurs de la jeunesse. Elle compte un assez grand nombre de pédagogues distingués depuis notre excellent Mathurin Cordier; mais elle n'en eut jamais peut-être de plus dévoué ni de plus vraiment original que l'ancien régent de III[e] classique.

Je vous ai surtout parlé, Messieurs, du grammairien et du fonctionnaire public; j'aurais beaucoup à dire encore de l'homme et de ses vertus privées, si je ne craignais d'avoir déjà dépassé les limites qui me sont tracées.

Je ne crois pas qu'il y ait eu d'âme plus candide et plus naïve, de conscience plus délicate, de caractère plus désintéressé et plus modeste. Avec quelle simplicité il prenait part aux joies d'une réunion d'amis! comme il redevenait jeune aux banquets de la Société de Zofingue! S'intéressant à tout ce qui pouvait maintenir parmi nous l'esprit national, il avait été

l'un des fondateurs de la section de Genève, et ce fut pour lui un bonheur de participer à la fête du jubilé zofingien, il y a deux ans, alors que déjà la maladie avait fait ses ravages et qu'il n'était plus physiquement qu'une pauvre machine détraquée. Mais son esprit avait toujours la même énergie; mais son cœur battait toujours pour les pensées généreuses, et le corps devait obéir quand même à l'impulsion d'un sentiment élevé. Témoin encore ces feuilles où, d'une main ralentie, mais toujours ferme, il a tracé l'expression de ses dernières volontés et consigné les largesses qu'il voulait faire à des amis ou à des institutions d'utilité publique. Elles sont, comme tout ce qu'il a fait, de cette écriture correcte et de ce style, sinon élégant, du moins net et précis, qui était la fidèle image de son caractère. Car chez lui, l'imagination n'était pas la maîtresse du logis; il donnait peu de chose à la fantaisie. Tout était réfléchi, raisonné, parfois jusqu'au point où l'on devient subtil et difficile à saisir. Ne visant jamais à l'effet, il n'a recherché d'autre distinction que celle des qualités solides et d'une réputation sans tache; il n'a été, en un mot, et n'a voulu être qu'un vrai genevois dans toute la force du terme. C'est assez, ce me semble, pour faire son éloge.

Aussi, bien que notre Institut n'ait pas été l'objet direct et habituel de ses préoccupations et de ses travaux, s'il est vrai que ce corps n'a d'autre but que de rendre des services au pays, en est-il beaucoup parmi nous qui aient, mieux que Longchamp, rempli ce programme et qui aient plus travaillé pour le but que nous poursuivons ensemble? C'est à vous, Messieurs, de le dire, et je souscris d'avance à votre réponse.

DES MOYENS

DE RÉSOUDRE LES DIFFÉRENDS

QUI S'ÉLÈVENT ENTRE PATRONS ET OUVRIERS

(3 MARS 1873)

1re Partie

Une des fâcheuses conséquences de l'imperfection de l'entendement social, est de procéder par de brusques mouvements à la correction des défectuosités des législations. Il n'est pas d'institution nationale, si impopulaire qu'elle soit devenue, qui n'ait eu sa raison d'être, sa nécessité, et qui n'ait présenté en certain temps, une plus grande somme d'avantages que d'inconvénients. Mais les circonstances changeant avec la marche du temps, de nouveaux besoins, plus ou moins vrais ou contestés à l'origine, et de plus en plus écoutés pour la plupart, entraînent les hommes désireux de progrès à lutter rudement contre la résistance parfois systématique ou contre l'inertie de ceux qui redoutent les changements. On en vient à s'insurger avec violence contre les choses établies, et au lieu de procéder graduellement par des modifications rationnelles et successives, on détruit les institutions le plus souvent sans prendre la précaution d'y substituer d'autres créations qui, sans en présenter les inconvénients, en conserveraient au moins les avantages.

C'est ainsi qu'en renversant de fond en comble, en 1789, l'ordre établi, le peuple français eut à créer toute une légis-

lation nouvelle, œuvre immense, et que, malgré leur grand talent, les fondateurs du nouveau droit laissèrent bien des lacunes à combler.

Une seule de ces lacunes sera l'objet de ces lignes.

INSTITUTIONS FRANÇAISES

Commissaires de Police ; — Juges-gardes ; — Prud'hommes ; Chambres syndicales.

En abolissant les corporations de métiers, les Maîtrises et les Jurandes ([1]), il eût fallu établir quelque institution qui, sans rappeler aucun des priviléges ou des autres abus antérieurs, eût répondu, soit à des nécessités auxquelles satisfaisaient certaines parties de l'organisation de l'ancien régime, soit à des besoins nouveaux résultant même de l'émancipation brusquement proclamée. On comprend que, depuis l'avénement d'une liberté jusqu'alors inconnue, insuffisamment définie, mal comprise d'un certain nombre ou imprécisément limitée, il devait se produire, entre certaines catégories des membres de la société, notamment entre les chefs de travail et leurs employés, des différends plus fréquents et plus redoutables.

C'est à l'intention de combler cette dernière lacune de la législation issue de la Révolution française que fut édictée la loi du 22 Germinal an XI de la République (12 avril 1803). Elle confiait aux *commissaires de police* le soin de résoudre les contestations entre les patrons et les ouvriers. L'expérience prouva bientôt l'insuffisance de ces fonctionnaires dépourvus des connaissances spéciales nécessaires et privés de l'appui officiel d'arbitres-adjoints qui eussent mission de les éclairer sur les questions pour lesquelles ils manquaient eux-mêmes

([1]) Loi du 2 Mars 1791.

de compétence. La grande cité industrielle de Lyon avait déjà des *juges-gardes*, magistrature très-imparfaite aussi.

Ce fut sous le premier empire qu'on s'occupa de remédier à cette insuffisance de la loi. Satisfaisant aux vœux que les fabricants de soieries de Lyon, qui souffraient des abus de la liberté de fabrication et d'autres préjudices, lui en exprimèrent lors de son passage en cette ville, Napoléon Ier fit instituer par la loi du *18 mars 1806*, un *conseil de prud'hommes* pour cette cité. Ce ne fut qu'en 1867 qu'il y fut créé un deuxième conseil de prud'hommes (spécialement pour l'industrie du bâtiment), alors qu'il en existait près d'une centaine dans toute la France. Nous indiquerons plus loin, dans un tableau sommaire, les lois qui modifièrent cette institution et les différences principales qui les caractérisent. ([1]).

La législation qui résulte des remaniements effectués est encore très-insuffisante, elle ne satisfait point aux besoins nombreux et complexes des différentes catégories de patrons et d'ouvriers. La compétence et les attributions des conseils de prud'hommes sont trop restreintes et le nombre des membres est trop faible pour pouvoir représenter les différents groupes intéressés appartenant à une multitude de spécialités.

Dans cet état de choses, il a été rendu de bons services à l'Industrie française par les *syndicats professionnels*, ou *Chambres syndicales-patronales et ouvrières*. C'est ensuite des vœux exprimés à l'empereur *Napoléon III* par les délégations ouvrières à l'Exposition universelle de 1867, qu'a été recommandé l'accroissement des *chambres syndicales* ouvrières, destinées à faciliter les négociations entre les patrons et les ouvriers. Elles sont agréées par les tribunaux devant lesquels compa-

([1]) Voir page 200. — Ce sommaire est suivi d'un résumé de la loi belge, note C, p. 229.

raissent les parties en contestation. Suivant la nature des différends, les juges envoient les plaidants auprès de la chambre syndicale qui est spéciale pour le genre d'affaires en litige. Toutefois cette organisation est encore imparfaite ([1]).

INSTITUTIONS ANGLAISES ([2])

Conseils d'Arbitres.

Ce qui distingue surtout les conseils d'*arbitres* des conseils de *prud'hommes*, c'est que ces derniers sont plus généralement chargés du règlement, par conciliation ou par jugement, de petits différends élevés entre les ouvriers et leurs patrons, tandis que les premiers sont des espèces de jury mixtes et spéciaux, ou de tribunaux arbitraux dont les attributions sont d'une plus haute portée. Leur objet est surtout de recevoir l'exposé des réclamations, des demandes de changements dans les conditions diverses du travail et dans le tarif du salaire, de les examiner, au besoin, à l'aide de comités ou de commissions, et de proposer un arbitrage pour mettre fin, par la voie de la conciliation, aux désaccords survenus ou qui pourraient surgir.

Il y a longtemps que la conciliation ou l'arbitrage, appliqué aux différends qui s'élèvent entre patrons et ouvriers, existe dans le Royaume-Uni ; mais les imperfections de cette institution ne se corrigeant pas à mesure des besoins, son insuffisance ne se rendait que trop manifeste. Le développement de l'industrie, la multiplication des métiers spéciaux, la création et l'extension de fabriques, d'usines et de mines très-considérables, nécessitaient des perfectionnements auxquels il n'est pas

([1]) V. note B, p. 226.
([2]) V. note D, p. 230.

toujours facile de donner l'avance sur les circonstances qui déterminent les gouvernements à multiplier les décrets. Les esprits prévoyants, qui proposent des moyens de détourner des orages qu'ils sont les premiers à pressentir, sont rarement écoutés en temps utile.

Le ministère de Georges IV s'occupa d'établir sur une base plus solide et d'améliorer les lois qui se rapportaient à l'arbitrage industriel. L'acte du Parlement qui légalisa son travail, avait pour titre : ***An Act to consolidate and amend the Laws relative to Arbitration of Disputes between Masters and Workmen.***

Cette première loi de coordination et de perfectionnement, proclamée pendant la 5me année du règne du dit Roi *Georges IV* (Chap. 96), fut l'objet de modifications ténorisées dans trois lois édictées :

La 1re, dans la 1re année du règne de S. M. *Victoria* (Chap. 67) ;

La 2me, dans les 8me et 9me années (Chap. 77) ;

La 3me, dans les 8me et 9me années (Chap. 128).

Plus tard, et sans abroger aucune des lois précédentes, on reconnut l'utilité d'accorder à la reine, ou à son principal secrétaire d'Etat, le pouvoir d'autoriser des conseils de conciliation ou d'arbitrage, composés de 2 à 10 patrons et de 2 à 10 ouvriers. Cette loi est des 30me et 31me annéés du règne de S. M. Victoria, 2 Juillet-15 Août 1867.

Le titre de cet acte du Parlement a pour texte : ***An Act to establish Equitable Councils of conciliation to adjust differences between Masters and Workmen.***

Cette législation reçut un nouveau développement par une loi édictée pendant les 35me et 36me années du règne de S. M. Victoria (Ch. 46) ; elle date du 6 Août 1872, et son titre a pour texte : ***An Act to make further provision for Arbitration between Masters and Workmen.***

Par cette loi, le pouvoir des arbitres est étendu, et les règles qui concernent les dépositions en justice sont modifiées.

Les industriels anglais n'avaient pas attendu l'édiction de lois pour organiser, en certains temps, des conseils d'arbitres, mais on doit à lord S. Leonards d'avoir donné à ces conseils, par l'acte de 1867, l'autorité de véritables tribunaux, en en traçant l'organisation légale et en faisant décréter que *leurs décisions seraient exécutoires* toutes les fois que leurs arbitrages auraient été acceptés par le fait de la délégation qui les constituait.

C'est sous l'influence de cette loi que les conseils d'arbitres se sont multipliés en Angleterre.

Les hommes les plus éclairés, à quelque parti politique ou à quelque position sociale qu'ils appartiennent, reconnaissent l'utilité de l'institution arbitrale, même ceux qui sont le plus éloignés de l'idée de lui attribuer la puissance de résoudre radicalement le problème si compliqué de la question industrielle. Nous sommes même persuadé que l'établissement de cette institution arbitrale, loin de contrarier en rien l'adoption d'autres remèdes à la crise sociale, ne pourrait avoir que l'heureuse conséquence d'accélérer la sérieuse préparation des études, les essais et la pratique des moyens proposés. Citons, entre autres écrivains, le comte de Paris, qui, dans une brochure récente sur la question ouvrière, se prononce en faveur de l'arbitrage, dans lequel il voit un moyen de « préparer le terrain pour les solutions diverses que l'expé-« rience et la raison peuvent faire adopter. »

Les lois qui instituent les conseils d'arbitres ont déjà contribué à améliorer, sous plusieurs rapports, la condition des ouvriers. Elles ont eu, entre autres effets immédiats, d'abolir le « *Master and servant Act* » qui, écrit sous l'influence de l'idée de l'infériorité de l'ouvrier, dans un temps où l'éduca-

tion intellectuelle et morale était un privilége, statuait que le témoignage de l'ouvrier ne pouvait être admis comme celui de son patron.

Indépendamment des conseils d'arbitres institués selon les actes que nous avons indiqués, et avant l'édiction de la loi principale, celle de 1867, il en existe dont l'organisation est différente et dont les décisions n'ont pas force de loi, mais le principe général de leur composition est l'égalité numérique entre les patrons et les ouvriers, outre le président, qui ne vote pas. En cas d'égalité, un surarbitre *(umpire)*, choisi dans une profession étrangère à celle qui est l'objet du débat, est appelé à départager les voix. Le Conseil ne se réunit qu'après que le cas en litige a été soumis à une *sous-commission* qui fait tous ses efforts pour concilier les parties.

Le plus ancien des conseils d'arbitres qui, à notre connaissance, ait été créé en Angleterre, date de 1860. Il fut proposé par M. Mundella, à Nottingham, où, depuis cinquante ans, l'industrie de la bonneterie souffrait fréquemment de grèves affligeantes. La plupart des patrons adhérèrent à sa proposition et les sociétés ouvrières *(Trade's Unions)* acceptèrent le mode d'organisation proposé. Vingt mille ouvriers envoyèrent des représentants au Conseil, et sur 45 patrons, 42 y eurent des délégués.

L'exemple donné par les bonnetiers de Nottingham fut suivi par les denteliers de Wolwerhampton, en 1864.

Une grève de charpentiers trouva sa solution dans le prononcé d'un conseil d'arbitres nommé par un juge de comté, Kettle. L'heureuse issue donnée au débat eut pour conséquences de constituer le conseil en permanence, de faire réviser le tarif des salaires et de propager l'idée de fonder des conseils d'arbitres.

C'est ce qui eut lieu à Coventry, à Walsall, à Worcester, dans

les fabriques du Staffordshire et dans plusieurs autres localités.

L'idée fait son chemin dans d'autres contrées, et puisque ces élections industrielles sont admises sous le régime monarchique, elles doivent d'autant mieux trouver leur place dans les Etats républicains. C'est ainsi qu'il va être proposé, en Espagne, un projet de loi pour l'établissement de *jurys mixtes* pour le même objet.

Le nombre des arbitres dans les conseils anglais est très-restreint ; mais cela se conçoit aisément, ces conseils étant généralement destinés à régler des litiges qui ne se rapportent qu'à une seule industrie. La grève des charpentiers, qui fut terminée grâce aux soins du conseil que présida le juge Kettle, n'occupa, pour résoudre les difficultés, que six arbitres, trois patrons et trois ouvriers. Il và de soi que pour les conseils ou jurys mixtes qui seraient appelés à trancher tour à tour des questions relatives aux diverses industries, il faudrait des corps assez nombreux pour que les différentes catégories de professions pussent y être représentées.

ÉTAT DE LA QUESTION A GENÈVE

Malgré les grandes imperfections de sa jurisprudence sur les différends entre patrons et ouvriers, la France, à cet égard, est, depuis 1815, encore en avance sur Genève, surtout depuis l'établissement et la multiplication des Chambres syndicales.

En effet, notre République a gardé dès lors, de l'Empire français, ses codes, sans adopter les lois qui les complémentent ou les modifient, et son gouvernement s'est montré, de 1830 à 1841, trop rebelle au progrès, même graduel.

Parmi les nombreuses conséquences indirectes de la révolution genevoise, due au refus du gouvernement de 1841, de

prendre en considération les sollicitations de l'***Association patriotique du Trois Mars***, qui possédait les sympathies de la population, il faut compter, en ce qui a trait à la justice, l'adoption du ***jury*** et celle de l'institution des ***justices de paix***.

Avec ces deux compléments à nos anciens tribunaux, on a pu croire, en d'autres circonstances, que nos institutions judiciaires pourraient suffire aux besoins du pays, et, en ce qui touche plus particulièrement à la justice de paix, nous pouvons certes nous féliciter de cette création, qui rend de nombreux services pour la solution des différends toujours croissants auxquels donnent lieu tant d'intérêts divers existant dans une société si travaillée, et tant de malentendus causés par une connaissance très-insuffisante des devoirs et même des droits de chacun. Une reconnaissance des bienfaits de la ***justice de paix*** s'est manifestée déjà par l'extension donnée à la compétence qui avait été primitivement attribuée à ce tribunal, et par la substitution faite en **1848**, de quatre tribunaux d'arrondissement, au tribunal unique qui avait été fondé en **1842** dans la ville de Genève.

Mais des circonstances nouvelles qui dépendent de causes générales et qui ont des effets tout particuliers dans une contrée, dont une grande partie de la population vit des produits d'une industrie spéciale, déterminent des besoins nouveaux. Il en est survenu qui donnent aux améliorations à faire, un caractère d'impérieuse nécessité et même d'urgence.

La situation financière générale qui est résultée d'une succession de crises industrielles, commerciales et agricoles, les modifications survenues dans les rapports entre les divers éléments sociaux et dans l'équilibre économique, a rendu plus difficile la position réciproque entre cette classe des travailleurs qui en font travailler d'autres sous leurs ordres immédiats et celle qui vit de la collaboration qui lui est accordée.

Des antagonismes qui ont mis et menacent de mettre encore la société en péril, se sont élevés parce qu'on a négligé de mettre les institutions en rapport avec les exigences résultant de la remise du souverain pouvoir entre les mains de la collectivité des citoyens.

Or, si la conciliation est toujours un bienfait, n'est-elle pas une nécessité dans un temps si mouvementé, alors surtout que les populations ont considérablement accru et multiplié les difficultés de la vie par une compétition excessive ? Il est des contestations qui ne peuvent plus être tranchées, ni par le droit strict et par la justice exacte, ni par de simples prononcés des prud'hommes tels qu'ils sont institués chez nos voisins: le temps de ces conseils trop restreints est passé, car il y a maintenant des questions générales à résoudre et de grands arbitrages à faire.

Ce n'est point seulement dans des circonstances exceptionnelles que les conseils d'arbitres pourraient rendre de grands services aux groupes industriels entre lesquels des dissentiments se sont élevés, c'est surtout dans les temps ordinaires.

Les différends ne prennent pas d'emblée de grandes proportions et c'est parce qu'il manque un instrument de conciliation qui puisse fonctionner avec promptitude, au début d'un désaccord, que celui-ci, grandissant bientôt et s'envenimant d'instant en instant par l'accroissement des exigences, par l'excitation de l'amour-propre et par la succession de représailles réciproques, cause un mal qui devient presque incurable.

Mais la célérité dans l'intervention des conciliateurs ne suffirait point s'ils n'étaient très-compétents sur les questions en litige, et s'ils n'étaient acceptés d'avance par les parties intéressées adverses, conséquemment *librement élus par leurs pairs* et favorisés des suffrages d'un nombre imposant d'électeurs

qui leur eussent donné, dans la masse de la population, un appui moral dû à leur honorabilité et à leurs connaissances générales et surtout *spéciales* dans une branche importante de l'industrie.

Les parties adverses étant entendues par des hommes honorables et expérimentés, possédant bien les connaissances techniques et pratiques de leur métier, et émanant d'élections sérieuses faites par les diverses catégories d'intéressés, les conseils ou les verdicts des membres de ce jury mixte, rendus en toute connaissance de cause, seront reçus avec confiance, déférence et respect. Bien des différends qui eussent dégénéré en grèves ou qui auraient donné lieu même à des conflits, et seraient devenus des calamités publiques, seront conciliés en temps utile.

Il a été dit que les grèves continueront malgré tout, qu'il y en a toujours eu, même sous des monarques absolus qui avaient à leur disposition, bien mieux que des républiques, de prompts et puissants moyens de répression. On en a cité quelques cas, même chez les anciens Romains, et l'on prétend que la grève de sept à huit cents ouvriers qui eut lieu en France, sous Louis XIV, dura même de deux à trois ans, ce qui d'ailleurs ne prouve rien contre l'innovation proposée. Sans doute les prophètes du bonheur ont à éprouver des déceptions et il ne faut pas se faire l'illusion de croire qu'on aura rendu impossible le retour de différends entre les humains attachés à des intérêts très-divers. Mais ne serait-ce pas un précieux succès pour la démocratie, que de parvenir, tout au moins, à diminuer le nombre et la durée de ces crises sociales qui, surenchérissant sur les événements qui résultent des luttes politiques et religieuses et aux incidents continuels de cette vie de concurrences infinies, engendrent des inimitiés et la misère, ferment les ateliers et les comptoirs et déciment

la population en exilant des travailleurs qui vont porter leur industrie dans des contrées contre la rivalité desquelles telle ou telle cité, pour peu que ce suicide industriel y continuât, ne pourrait plus lutter désormais ?

Si, dans les pays qui en possèdent autour de nous, les conseils de prud'hommes, même en dehors de ces cas exceptionnels et majeurs que nul ne prétend pouvoir empêcher, n'ont pas suffi à conjurer les grèves dans des circonstances ordinaires, cela est dû à des imperfections évidentes qu'il n'est certes pas impossible de corriger. Le nombre de leurs membres est insuffisant ; il laisse sans être représentées une trop grande quantité d'industries ; leurs attributions ne sont pas suffisamment étendues ; leur influence n'est point assez prépondérante et leur action pas assez prompte pour empêcher les graves conflits qui viennent paralyser l'industrie. Ce que nous proposons, c'est un conseil arbitral qui pourrait, outre les débats particuliers et de médiocre importance, connaître généralement de toutes les questions relatives au travail et au taux des salaires, — qui serait assez nombreux et divers pour avoir des ramifications dans toutes les branches de l'industrie et y exercer une influence conciliatrice constante et active ; il contribuerait à rapprocher les hommes de conditions différentes. Dans certaines circonstances un tel corps, choisi parmi les hommes les plus compétents, et bien qu'il n'eût aucune attribution administrative quelconque, pourrait au besoin être appelé par ses commettants à fournir au gouvernement des renseignements utiles. Mais surtout, agissant avec autant de promptitude et d'à-propos que de ménagements, il résoudrait, outre les différends ordinaires, ces questions qu'aucun tribunal ni aucune administration n'est apte à trancher.

Il se dit chaque jour que les grèves, à Genève, ne sont dues

qu'à des influences étrangères, à des agitateurs, prétendus travailleurs, qui trouvent leur intérêt à exciter partout les masses et qui reçoivent le mot d'ordre de grands meneurs cosmopolites, et l'on croit pouvoir conclure de là que ce serait une illusion que d'attribuer à l'institution des conseils d'arbitres le pouvoir d'apporter un remède à la situation sociale dans les époques de crise. Il nous semble au contraire qu'un bon moyen de résister aux éléments de perturbation qui viennent de l'étranger, serait de créer un jury *national* d'arbitres, élus par les citoyens. Le corps si nombreux des industriels genevois ne se laisserait pas imposer la volonté d'étrangers peu soucieux de respecter les lois, les institutions, la paix et l'ordre du pays. Les questions ouvrières pouvant trouver, dans l'exercice régulier et normal des institutions nationales, une solution éclairée du patriotisme et conforme à l'intérêt général du pays, on établirait ainsi une digue aux menées des gens qui seraient tentés d'abuser d'une hospitalité largement ouverte ou qui, se tenant cachés sous un abri lointain, prendraient lâchement plaisir à fomenter ici des troubles. C'est une institution nationale forte et nombreuse qu'il faut tenir toujours prête pour l'opposer à l'ennemi. Du reste, il faut reconnaître que cette influence étrangère parmi la population industrielle est déjà bien affaiblie. Les citoyens sont devenus plus jaloux de leurs droits et qualités ; les ouvriers genevois qui font partie de l'Internationale se sont affranchis, pour la plupart, de la tutelle qu'exerçaient sur eux les perturbateurs du dehors. L'esprit national a pris le dessus et tous ceux des membres de cette société que nous avons consultés se sont montrés animés des meilleures intentions pour la paix du pays et unanimes à désirer la création d'un jury national d'arbitres mixte, composé en nombre égal de patrons et d'ouvriers.

On nous dira peut-être que notre initiative est inopportune et que c'est l'affaire des Conseils du gouvernement de juger de l'opportunité de nouvelles institutions, mais pour une question qui touche aux intérêts de tant de citoyens liés entre eux par une inévitable solidarité, il se conçoit que les Conseils dont les membres ne recevant pas de mandat impératif, n'ont d'autre programme que la devise générale du bien public, puissent désirer qu'il leur soit manifesté des vœux nettement exprimés et appuyés par un nombre notable d'électeurs, après que ces vœux ont été éclairés par d'amicales préconsultations.

Après avoir pris l'avis d'un certain nombre de patrons et de représentants des ouvriers, nous croyons pouvoir affirmer que la création proposée est désirée par la majeure partie de nos concitoyens, et qu'ils en connaissent l'utilité, la nécessité et l'urgence.

Enfin, le nombre des affaires litigieuses s'accroissant d'année en année, il résulterait de la remise aux conseils d'arbitres des causes pour lesquelles il importe d'avoir des connaissances industrielles, techniques et pratiques, un soulagement pour les juges de paix qui en seraient déchargés, eux à qui tant d'autres affaires civiles, si nombreuses et si diverses à juger par eux seuls, suffiraient pour les occuper. Toutefois, si l'on n'estimait pas qu'il fût préférable de laisser cette magistrature en dehors des grandes questions ouvrières, on pourrait leur remettre la présidence de ces conseils où leur incompétence dans les cas spéciaux ne serait plus une cause d'empêchement, puisqu'ils n'auraient qu'à diriger les débats entre les arbitres ***désignés par les intéressés.***

La création proposée pour Genève réunirait à la fois, en les augmentant notablement, les avantages que procurent en France les ***Conseils de prud'hommes*** et les ***Chambres syndicales***, et en Angleterre les ***Conseils d'arbitres.***

Démarches faites à Genève en faveur de la création de Conseils de prud'hommes ou d'arbitres.

Malgré tous les heureux résultats qui sont dus, soit aux Conseils de *prud'hommes*, en France et en Belgique, soit aux Conseils d'*arbitres*, en Angleterre, il faut avouer qu'il n'existe encore aucune institution qui soit assez complète ni suffisante pour remédier au mal qui sévit parmi les populations industrielles ou qui puisse être adoptée telle quelle dans notre cité. Il y a toujours, du reste, quelque modification à apporter à une loi pour l'approprier à une localité. Nous pensons que, pour réaliser le but élevé que doivent se proposer les amis de la paix publique et donner au pays des garanties de tranquillité pour un long avenir, il faudrait créer une institution qui réunît les bienfaits qu'on peut obtenir par les Conseils de prud'hommes avec les salutaires résolutions que les Conseils d'arbitres sont aptes à produire et qu'on pourrait étendre bien davantage, en donnant à cette institution un grand développement et cette puissance morale qui est toujours acquise par les hautes compétences spéciales.

C'est ce que nous proposions déjà en 1867. Bien que, pour nous conformer à la coutume des pays de langue française, nous usions de la dénomination de prud'hommes, nous comprenions sous ce terme des délégués des patrons et des ouvriers qui, aux attributions ordinaires de la prud'homie, joindraient celles de l'arbitrage, même pour les grandes questions industrielle à résoudre.

Nous eûmes le regret de voir que cette proposition était reçue avec quelque froideur par beaucoup de personnes qui sont maintenant gagnées à l'idée de cette innovation. Que de

choses fâcheuses eussent été évitées si l'on eût été plus empressé à l'accueillir !

Après avoir assisté au triste spectacle des grèves qui sont survenues depuis ce temps là, plusieurs groupes industriels et quelques établissements particuliers ont cherché, en ce qui les concerne plus spécialement, à combler en partie cette lacune de notre législation. Nous reproduirons, entre autres exemples, parmi les documents qui serviront de supplément à cet exposé, le règlement de la *Commission arbitrale des Typographes de Genève.*

Avant de parler des dispositions qu'il nous paraîtrait convenir d'insérer dans le projet à soumettre à l'étude, nous considérons comme un devoir de rappeler les efforts qui ont été faits dans notre ville, depuis une dizaine d'années, pour doter le canton de l'institution qui est de nouveau proposée. Si, contrairement à notre intention, nous commettons quelques lacunes, nous nous empresserons de les réparer sitôt que nous nous en serons aperçu.

Sans remonter au-delà de l'année 1862, nous voyons que la question de créer un conseil de prud'hommes préoccupa quelques instants le Grand Conseil constituant qui élaborait alors un projet de révision de la Constitution de 1847. M. Amberny fit la recommandation d'introduire parmi les institutions de Genève, un *Conseil de prud'hommes*, et dès lors cet honorable avocat, principalement à l'occasion des grèves qui ont successivement éclaté à Genève, a toujours exprimé le regret qu'une telle institution n'y fût pas encore introduite.

Un autre avocat, M. Laya, appelé à donner un cours public de droit, s'était également montré favorable à cette création.

Un réfugié français, M. Rosy, publia aussi en 1862, un projet précédé de considérations concluant en faveur de la création proposée. Il croyait suffisant de composer un Conseil

de 15 membres dont 5 commerçants, 5 chefs d'atelier et 5 ouvriers.

Il y ajoutait une *Chambre de conciliation* de 3 membres, savoir :

Pour la fabrique : 1 commerçant, 1 chef d'atelier, 1 ouvrier.

Pour l'entreprise du bâtiment : 1 architecte, 1 patron, 1 ouvrier.

Pour l'agriculture : 1 propriétaire rural, 1 fermier, 1 journalier.

Cette organisation était incomplète, elle confiait le pouvoir arbitral à un trop petit nombre de personnes, qui ne pouvaient représenter les branches principales de l'industrie, et les ouvriers s'y voyaient trop en infériorité.

Le projet de constitution de 1862, où d'ailleurs il n'avait pas été tenu compte des recommandations faites à la Constituante à cet égard, fut rejeté par les électeurs comme ne satisfaisant pas aux besoins de la généralité.

Plusieurs fois, le même vœu a été renouvelé au gouvernement, notamment en 1867. A la sollicitation d'un maître horloger, M. Mennet, qui était chargé par un certain nombre d'industriels de faire des démarches dans ce but, le Département des contributions publiques que la nature de ses fonctions appelait à recevoir les réclamations contre les taxes imposées à l'industrie et au commerce, et les vœux des contribuables, proposa au Conseil d'Etat de s'occuper de cette question. Ce Conseil désirait que les intéressés fussent généralement consultés et qu'on attendît les manifestations de quelques parties de la population. Il chargea le Département des contributions publiques de recueillir les avis des personnes compétentes et de les provoquer à les faire connaître.

Le soussigné fut invité à rédiger, pour introduire le sujet, un mémoire qui fut livré à l'un de nos honorables fabricants,

M. Lossier-Caumont. Cet industriel, qui était très-favorable à l'idée de créer un moyen plus efficace de conciliation que ceux que nous possédons, fit lecture de ce petit travail au *Cercle national*, en séance publique, le 16 avril 1867. Plusieurs orateurs prirent la parole, entre autres MM. Golay, Bellamy, Hornung, de Seigneux, Roget, Guédin-Chantre. L'opinion de la majorité était favorable à l'institution d'arbitres conciliateurs plutôt qu'à celle des prud'hommes tels qu'ils sont institués, c'est-à-dire prononçant des jugements.

Le Département des contributions publiques pria la *Chambre de Commerce*, par lettre du 7 décembre 1866, de formuler un préavis. Cette association, que présidait M. Ernest Pictet, nomma une commission composée de MM. L. Duroveray, Guédin-Chantre et Faucon, membre de l'Institut. La commission fit son rapport, le 3 mars 1866, dans un sens favorable à la création du Conseil de Prud'hommes et à son extension à toutes les branches de travail, *mais en restreignant ses attributions à la conciliation*, en laissant liberté aux parties contestantes de se présenter par devant les juges ordinaires ou par devant des arbitres de leur choix parmi les prud'hommes.

La Chambre de Commerce approuva à l'unanimité ce rapport, mais sans se prononcer sur la nécessité de l'intervention de l'Etat dans l'organisation des conseils proposés.

Les 12 et 13 mars, et 19 avril 1868, il parut dans le *Journal de Genève* plusieurs articles favorables à l'idée d'introduire dans nos lois l'institution que nous réclamions, les uns et les autres.

En 1871, il fut adressé au Conseil d'Etat un projet de loi élaboré par une commission de quelques membres du *Cercle populaire* et proposant la création d'un conseil de prud'hommes composé de trois groupes représentant l'industrie, le négoce

et l'agriculture, chaque groupe se divisant en deux sections, patrons et ouvriers, comptant chacun 6 membres et 3 suppléants ([1]). Le gouvernement n'adopta pas ce projet. Il n'est point défavorable à l'idée de doter Genève d'une institution d'arbitres, pensons-nous, mais il n'aura pas trouvé dans les projets soumis jusqu'à présent, un ensemble de dispositions suffisantes pour la réalisation du but proposé.

La *Société d'utilité publique* de Genève s'est occupée, à différentes reprises, de l'objet en question. Le 15 mars 1872, son secrétaire, M. Desgouttes, lut un exposé succinct de l'institution des *Prud'hommes* en France, mais sans se prononcer en faveur de son adoption à Genève. Le 24 mai 1872, il fut prié de rédiger une notice sur les *conseils d'arbitres*. Ce travail n'a pas encore été lu à la Société ([2]).

Les esprits paraissent très-bien disposés à Genève en faveur d'un corps d'arbitres. Les ouvriers, aussi bien que les patrons, en désirent la création.

Les ouvriers de Genève sont généralement très-intelligents et ils faciliteront certainement le jeu de l'institution nouvelle.

([1]) Dès lors, le Cercle a fait un deuxième projet qui sera lu en même temps que celui de l'auteur du présent article.

([2]) Depuis le 3 mars 1873, date du présent exposé, la Société d'Utilité publique a entendu la lecture d'un mémoire de M. Desgouttes, qui, sans se prononcer sur la question, en recommanda l'examen. Un patron, M. Weibel, exprima ses doutes sur l'efficacité de l'institution. — Le soussigné, répondant aux objections, émit l'idée de la création d'un Conseil arbitral divisé en plusieurs *sections*, ou celle de plusieurs conseils *spéciaux*. Ce serait un moyen de tenir compte de la diversité des spécialité et des compétences. On constituerait des électeurs spéciaux pour chaque industrie. Les *électeurs-ouvriers* de chaque série choisiraient des arbitres à leur nomination ; les *électeurs-patrons* en désigneraient aussi en nombre égal, et en dehors de ces deux catégories correspondantes, il serait choisi parmi les hommes désintéressés dans la question, un *sur-arbitre*.

M. Le Play, l'auteur du grand ouvrage sur l'*Etat des ouvriers européens*, a fait à Genève un séjour pendant lequel il s'est enquis de la condition des ouvriers de notre ville, ainsi qu'il l'a fait dans toutes les cités industrielles, et il a remarqué que nos travailleurs étaient fort au-dessus du niveau intellectuel moyen des ouvriers européens.

Cette considération vient encore militer en faveur de la création d'une institution destinée à faire dissiper graduellement les malentendus qui existent dans l'état économique, et l'on ne peut que regretter le retard apporté à sa création.

On voit que les efforts infructueux n'ont pas manqué, et cependant la chose est généralement désirée. Nous ne nous faisons pas d'illusion sur les résultats qu'aurait son adoption. L'institution demandée n'est pas une panacée ; il se peut qué, parfois, le mauvais vouloir de quelques individus lui réserve des déceptions, mais il vaut beaucoup mieux considérer le bien qu'elle peut faire, grâce aux hommes de bonne volonté, car il y en a, heureusement, parmi nous.

Il ne sera pas dit que Genève, qui a su attacher son nom à des institutions nouvelles dont on profite, même au dehors, ne saura pas s'en appliquer une qui lui est nécessaire à elle-même pour sa paix intérieure.

C'est à Genève qu'on a proposé, il y a un demi-siècle, la fondation d'un *tribunal arbitral politique international*, destiné à résoudre les grandes questions en litige entre les nations et à abolir, s'il se peut, la *guerre*.

C'est dans nos murs qu'on a fondé la *Société de la Paix*, que présida notre concitoyen le comte de Sellon et que naquit, grâce à notre compatriote G. Eynard, la *Société internationale* de secours en faveur de la *Grèce*; — c'est ici qu'avant l'horrible guerre de France et d'Allemagne, l'idée en fut reprise et que fut créée la *Ligue internationale de la paix*, société dont

les propositions ne furent malheureusement pas écoutées, — c'est chez nous, et grâce à l'initiative de la Société d'utilité publique, que prit naissance la *Société de secours pour les militaires blessés* et que fut contractée la *Convention* de Genève pour l'œuvre de la *Croix-Rouge*, dont le Comité international siége en notre ville ; — c'est encore ici que, à l'honneur de notre patrie, deux des plus grandes nations ont envoyé leurs arbitres pour éviter les désastreux conflits dont le monde entier eût souffert sans la transaction conciliatrice obtenue dans l'affaire de l'*Alabama*.

Ici, plus qu'ailleurs, se manifeste un besoin de réforme et de changement qui nous expose parfois à nous faire adresser le reproche de devancer l'opportunité, et nous ne saurions pas instituer, pour notre patrie, un *Tribunal de paix industrielle!* N'oublions pas que c'est au refus de l'établir que nous devons d'avoir souffert d'une succession de conflits et de grèves, qui ont causé de graves préjudices à l'industrie genevoise et qui amèneraient sa chute, si nous n'y portions remède! (1)

Nous espérons que l'Institut, subventionné de l'Etat, confirmera, en cette grave circonstance, son utilité publique et le patriotisme de ses membres

P.-J.-A. Lagier.

(Suivent quelques documents annexes.)

(1) La grève qui sévit en ce moment (3 mars 1873) n'affecte qu'un corps d'état, la bijouterie; elle n'en est pas moins cause d'une diminution dans le travail, de 384 ouvriers.

En effet, il y avait 564 travailleurs, il y a 2 mois;
Il n'y a plus que 180 ouvriers travaillant.

Réduction : 384 dont 184 sont partis et 100 sont en grève.

D'autres grèves se préparent, unissons, pour les prévenir, nos efforts individuels et collectifs, soit par des démarches conciliatrices, soit en recommandant l'idée de créer au plus tôt des conseils d'arbitres.

DOCUMENTS ANNEXES

Parmi les pièces nombreuses déposées sur le bureau de l'Institut par l'auteur du mémoire qui précède, se trouvaient les suivantes dont nous reproduisons le sommaire. Ces documents seront au besoin représentés en séance.

A. LÉGISLATION FRANÇAISE

I. *Loi des 16-24 Août 1790* sur l'organisation judiciaire instituant des Juges de Paix âgés d'au moins 30 ans et chargés des fonctions de magistrats *conciliateurs* entre les particuliers. Ils étaient assistés, pour la procédure contentieuse, de deux des quatre prud'hommes ses assesseurs, qui étaient ainsi que lui, élus par les citoyens actifs réunis en assemblée primaire. Ces *juges de famille*, ainsi qu'on les a souvent appelés, prononçaient, entre autres, sur les contestations élevées entre maîtres et ouvriers ou domestiques.

Loi du 2 mars 1791 abolissant les maîtrises et jurandes, et par suite le bureau ou *tribunal commun*.

II. *Loi du 9 ventôse an IX* supprimant les prud'hommes, ces assesseurs des juges de paix ayant paru manquer d'utilité. Le juge de paix dans chaque canton, a des lors siégé seul, lui ou l'un de ses deux suppléants.

III. *Loi du 22 Germinal, an XI*, 12 avril 1803, attribuant :

1° aux *Commissaires généraux de Police*, dans les villes principales (au Préfet, à Paris) ;

2° aux *Maires*, dans les autres villes, le pouvoir de trancher les différends relatifs aux questions du travail.

NB. On reconnut de suite, à la pratique, que ces magistrats manquaient des connaissances nécessaires pour s'acquitter des fonctions que cette loi leur conférait.

IV. *Loi du 18 Mars 1806*, créant pour la ville de Lyon un *Conseil de Prudhommes* chargé de concilier les petits différends qui s'élèvent journellement entre patrons et ouvriers.

Ce Conseil était chargé, en outre, des mesures conservatrices de la propriété des dessins.

Il se composait comme suit :

5 négociants-fabricants ayant exercé leur état pendant 6 ans au moins.

4 chefs d'atelier patentés ayant exercé leur état pendant 6 ans au moins.

9 membres sous la présidence d'un patron.

Ouvriers exclus.

Conseil renouvelable par tiers chaque année, membres rééligibles.

Fonctions gratuites.

V. *Décret du 11 juin 1809*, portant règlement sur les Conseils de Prud'hommes, et modifié par un :

Décret du 20 février 1810, instituant les Conseils de Prud'hommes, fonctionnant :

a) comme *Bureau particulier* pour les conciliations ;

b) comme *Bureau général* pour rendre des jugements exécutoires 24 heures après leur signification et pro-

visoirement, sauf l'appel devant le Tribunal de Commerce, ou à défaut devant le Tribunal civil.

— Compétence des jugements définitifs du Bureau général limitée à 60 fr. Au-dessus de cette somme, faculté d'en appeler aux Tribunaux ordinaires.

—Composition, 5, 7 ou 9 membres, suivant l'importance de l'industrie de la ville et dans la proportion de :

Moitié plus un, marchands fabricants.

Moitié moins un, chefs d'ateliers, contre-maitres, teinturiers ou ouvriers patentés. — Ouvriers non patentés exclus.

Les ouvriers patentés étaient très-peu nombreux ; c'était ceux qui, travaillant *chez eux* pour des fabricants ou marchands en gros, étaient soumis à une *patente* (loi du 1[er] brumaire, an VII, art. 29).

— Le gouvernement n'établit ces Conseils dans les *villes de fabrique* d'une importance suffisante, que sur la demande motivée des Chambres du commerce ou des Chambres consultatives des manufactures et sur le préavis favorable du préfet, puis du ministre de l'Intérieur.

VI. *Décret des 3 Août et 5 Septembre 1810*, augmentant la compétence des Prud'hommes pour les intérêts civils et leur attribuant certains pouvoirs en matière de police.

— Compétence. Jugements définitifs et sans appel si la condamnation n'excède pas en valeur 100 fr. Au-dessus de cette somme, faculté d'appel devant le Tribunal de Commerce ou, à défaut, devant le Tribunal Civil.

— Jugements exécutoires par provision, nonobstant appel, jusqu'à 300 fr. Au-dessus de 300 fr., jugements exécutoires en fournissant caution.

— Fonctions de police. Les Prud'hommes sont admis à pro-

noncer des peines d'emprisonnement jusqu'à trois jours contre les auteurs de tout délit tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'atelier, et de tout manquement grave des apprentis envers leurs maîtres.

VII. *Loi du 29 Décembre 1844.*

Création d'un premier conseil de Prud'hommes à Paris, pour les industries des métaux.

VIII. *Loi du 9 juin 1847.*

Création des deuxième, troisième et quatrième Conseils de Prud'hommes à Paris, pour les tissus, les produits chimiques et pour diverses industries.

IX. *Loi du 27 Mai 1848.*

Réorganisation des Conseils de Prud'hommes.

Nombre de membres, de 6 à 26, suivant ordre ministériel, mais toujours en nombre pair et égal entre patrons et ouvriers.

Electeurs, patrons et ouvriers, dès l'âge de 21 ans et résidant depuis 6 mois dans la circonscription du Conseil.

Eligibles, patrons et ouvriers dès l'âge de 25 ans et domiciliés depuis 1 an.

Prud'hommes-*patrons*, élus par Prud'hommes-*ouvriers*.

Prud'hommes-*ouvriers*, élus par Prud'hommes-*patrons*.

NB. Ce mode subversif d'élection eut pour effet de diminuer le nombre des conciliations.

Audiences de conciliation, 2 prud'hommes (1 pour 1 ouvrier).

Conseils de jugement, 8 prud'hommes (4 pour 4 ouvriers).

X. — *Loi du 6 Juin 1848.*

— Modification à l'organisation des Conseils de Prud'hommes dans les localités où il aura été reconnu et déclaré, par arrêté

ministériel, que les conditions générales de la fabrication, mettent en présence trois intérêts distincts.

— Dans ce cas, les Conseils de Prud'hommes sont divisés en deux Chambres :

1° Prud'hommes-ouvriers et Prud'hommes-chefs d'atelier.

2° Prud'hommes-chefs d'ateliers et Prud'hommes-marchands-fabriçants.

— Constitution de trois assemblées électorales.

1° Marchands-fabricants (salariants, non salariés).

2° Chefs d'atelier (salariés et salariants, à la fois).

3° Ouvriers (salariés).

— Mode d'élection :

Chacune des 3 assemblées formera une liste de candidats.

Sur ces listes :

Les chefs d'atelier choisiront des prud'hommes-ouvriers et des marchands fabricants.

Les prud'hommes-chefs d'atelier seront choisis :

Moitié par les ouvriers,

Moitié par les marchands-fabricants.

Dans ces affaires à triple intérêt, chaque contestation sera soumise à la *Chambre du Conseil*, composée, en nombre égal, de prud'hommes appartenant à la profession de chacune des parties contestantes.

XI. *Loi du 7 Août 1850.* — Cette loi n'a trait qu'aux formalités exigibles pour les causes du ressort des prud'hommes, portées en *appel* ou devant la *Cour de Cassation.*

XII. *Décret du 2 Mars 1852*, rétablissant l'ancien ordre de choses à Lyon et à Saint-Étienne.

XIII. *Loi du 1er Juin 1853.* — Conseils de prud'hommes établis par décrets sous forme réglementaire, rendus après

avis des Chambres de Commerce ou des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures.

Jugements définitifs et sans appel, jusqu'à 200 francs en capital.

Électeurs :	1° *Patrons* dès l'âge de..........	25	ans.
	Patentés depuis................	5	»
	Résidant »	3	»
	2° *Chefs d'atelier*, *contre-maîtres* et *ouvriers*, dès...............	25	»
	Exerçant leur industrie depuis..	5	»
	et domiciliés depuis...........	3	»

Éligibles : Les électeurs, dès l'âge de 30 ans.

Réforme de la loi de 1848, surtout en ce qui concerne le mode d'élection :

Prud'hommes patrons, élus par patrons.

Prud'hommes-ouvriers, élus par ouvriers.

Président et Vice-Président nommés par le Gouvernement, pour 3 ans, et parmi des hommes indépendants et désintéressés dans les questions en litige.

Ils peuvent consulter des hommes compétents sur les matières spéciales, relatives aux différends, et départagent les voix.

Le Gouvernement se réserve de pouvoir consulter les Conseils de Prud'hommes sur les questions industrielles générales dont il veut faire l'étude.

XIV. *Décret des 24 mai, 4 et 10 Juin 1864* — Loi disciplinaire contre les prud'hommes qui ne remplissent pas leurs devoirs dans l'exercice de leurs fonctions, ou qui, sans motifs légitimes, auront refusé de siéger.

XV. *Décret du 6 Mars 1867*, autorisant un 2me Conseil de Prud'hommes à Lyon, pour les industries du bâtiment.

Le perfectionnement de la législation française, en ce qui concerne la prud'homie, a subi un arrêt par le fait des déplorables événements de 1870 et 1871, et de leurs conséquences sur les préoccupations du Gouvernement.

On peut se convaincre, par la lecture des volumineux documents produits par l'Enquête qu'à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1867 l'Empereur avait ordonné de faire sur les *Conseils de Prud'hommes*, que le Gouvernement était disposé à réformer cette institution, ainsi qu'à donner aux divers groupes industriels d'ouvriers la faculté de former des *Chambres Syndicales* semblables à celles des patrons que l'Administration tolérait, à condition que leurs réunions se maintinssent dans leur caractère purement professionnel. Cette enquête avait également porté sur la question des livrets d'ouvriers, qui sont l'objet des lois du 14 Mai 1851 (modifiant les articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 9 Février, an XII), — du 22 Juin 1854 et du 30 Avril 1855.

La réforme dont s'agit sera évidemment reprise par le Gouvernement français. Les dénombrements statistiques des causes conciliées par les Conseils de Prud'hommes prouvent l'utilité de cette institution, à laquelle il ne manque que d'être grandement développée.

B. CHAMBRES SYNDICALES PROFESSIONNELLES EN FRANCE.

Ces Chambres qu'on pourra considérer de plus en plus comme des compléments des Conseils de Prud'hommes, sont de deux espèces :

1° *les chambres patronales*,

2° *les chambres ouvrières*.

La loi ne reconnaît d'autres chambres syndicales que celles

qui ont pour objet de régler la discipline de certaines professions spéciales, telles que celles des agents de change et des rentiers, ou celles pour lesquelles il fut dérogé à la loi du 2 mars 1791 dans l'intérêt de l'approvisionnement de Paris, notamment les boulangers, bouchers, brasseurs, marchands de bois, puis celle des marchands de vin, la bâtisse, etc.

Quant aux intérêts commerciaux et industriels, en général, la loi n'admet d'autres représentants officiels que :

1° *les chambres de commerce,*

2° *une chambre consultative des arts et manufactures.*

En dehors de la loi et sous la tolérance du gouvernement, il s'est, dès longtemps, formé des ***syndicats professionnels de patrons*** pour plusieurs industries. Leur nombre s'est accru sous l'impulsion du mouvement politique de 1848, la Chambre de la librairie, celles des tissus, etc. La progression a suivi sous l'empire et au moment de l'enquête de 1867 il en existait 80 à Paris. Malgré leur caractère inofficiel, le Tribunal de Commerce les a souvent appelés à donner leur avis sur des questions en litige, et leur a même confié la mission de concilier les parties contestantes.

Jusqu'alors les ouvriers ne jouissaient pas de cette faculté de se réunir, mais reconnaissant le bien fondé des vœux qui lui en furent exprimés par leurs délégations, l'Empereur les fit admettre à la liberté d'avoir des assemblées pour discuter les conditions de leurs syndicats. Le gouvernement ne pouvait, en effet, interdire ces associations à la formation desquelles il était d'ailleurs resté étranger, que si elles portaient atteinte à la liberté de commerce et d'industrie, aux principes posés dans la loi du 17 Juin 1791 ou si elles sortaient de leur caractère professionnel.

La consultation de ces Chambres dirigées par des hommes sagement inspirés, leur intervention dans certains cas, la mise

en relation de celles des patrons avec celles des ouvriers de la même catégorie industrielle (sans même parler de la création de *Syndicats mixtes* qui mériterait examen), peuvent produire un très-grand bien. Elles préparent la voie, tout au moins, (surtout si chaque groupe professionnel forme un double syndical), à une réforme des Conseils de Prud'hommes dont la compétence et l'utilité s'augmenteraient par le fractionnement en un beaucoup plus grand nombre de catégories, en raison de la diversité croissante des spécialités et de la difficulté progressive de les bien connaître.

Pour le moment, elles sont des auxiliaires précieux des Conseils de Prud'hommes et ce rôle s'accentuerait plus fortement si chaque industrie avait sa Chambre spéciale, tant patronale qu'ouvrière, et si ces Chambres réunies en assemblée, élisaient une commission centrale dans l'un et l'autre côté. Les deux Commissions s'assemblant en Conseil mixte pourraient, dans bien des cas, amener la conciliation désirée. Cette manière de voir a déjà été énoncée à une assemblée de la Commission ouvrière de 1867, par M. Havard, président d'un de ces syndicats.

Bien souvent il a été rendu justice à ces Chambres par les Présidents du Tribunal de Commerce de Paris, pour le concours actif et éclairé qu'elles lui prêtaient. Dans son discours public de sortie de la présidence, M. Louvet, parlant du rôle des arbitres, s'énonçait ainsi : « *Ce sont surtout les Chambres* « *syndicales qui, sans frais appréciables, instruisent les affaires* « *renvoyées à leur examen avec un soin et une autorité que* « *l'on ne saurait contester, et qui rendent ainsi chaque jour* « *au commerce de signalés services.* »

En effet, M. Havard cite quelques statistiques qui prouvent que ces chambres ont concilié un nombre très-considérable d'affaires et ce, en très-peu de temps et pour des frais très-

minimes. Dans son opuscule sur les syndicats, il donne la liste d'un grand nombre de syndicats de Paris à la date de 1873 et reproduit quelques statuts.

Le groupe du Bâtiment, soit de la Sainte-Chapelle, en compte, de 1808 à 1848. 11

Celui de l'Union Nationale du commerce et de l'industrie, de 1859 à 1873. 75

Les Chambres syndicales isolées, de 1840 à 1873, sont au nombre de. 22

108

C. LÉGISLATION BELGE.

Loi du 7 février 1859 instituant des Conseils de Prud'hommes dans le but de vider par voie de conciliation, ou, à défaut, par voie de jugement, les différends qui s'élèvent :

1° Entre les chefs d'industrie et les ouvriers.

2° Entre les ouvriers eux-mêmes.

Mode de nomination des Prud'hommes.

Les Conseils sont composés :

1° De 6 à 16 membres, non compris le Président et le Vice-Président, s'ils sont nommés en dehors du Conseil.

2° De 4 à 8 suppléants, patrons et ouvriers en nombre égal. Président et Vice-Président nommés par le gouvernement.

Electeurs : Chefs d'industrie et ouvriers belges sachant lire et écrire, âgés de 25 ans.

Etre domicilié dans le ressort du Conseil et y exercer son industrie depuis 4 ans au moins.

Eligibles : Les électeurs âgés de 30 ans au moins.

Le Conseil est renouvelé par 1/2, tous les 3 ans et par séries en nombre égal de chefs d'industrie et d'ouvriers.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Organisation : Un ***Bureau de conciliation*** formé de 2 membres, 1 patron, 1 ouvrier.
Le *Conseil* juge les affaires non conciliées, en nombre égal de patrons et d'ouvriers.

Compétence : Les Conseils de Prud'hommes connaissent de toute contestation pour fait d'ouvrage, de travail et de salaire concernant la branche d'industrie exercée par les justiciables dans le lieu de l'engagement.
Ils répriment, sans préjudice des poursuites devant les tribunaux ordinaires, tout acte d'infidélité, tout manquement grave et tout fait tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'atelier. Cette répression a lieu par voie d'amende jusqu'à concurrence de 25 francs.
Fonctions salariées ; jetons de présence.

D. LÉGISLATION ANGLAISE.

Il y a fort longtemps que les juges de paix (lesquels ont succédé aux Sheriffs de Comté), ont pouvoir de trancher les différends entre maîtres et ouvriers. Ces juges, qui sont bien moins des juges de famille ou conciliateurs entre les particuliers que des fonctionnaires d'ordre public pour la *conservation de la paix*, sont très-nombreux et nommés pour tout un district. Et comme les justiciables ont le droit de choisir parmi eux celui qu'ils préfèrent, il semble au premier abord que cette institution devait être très-efficace. Il n'en est pas ainsi, ces juges n'étant appelés à prononcer que *dans certains cas* et ne pouvant d'ailleurs avoir des compétences diverses. Aussi, a-t-on recouru à l'institution de Conseils d'Arbitres.

Lois à consulter :

Acte George IV, 5[me] année, chapitre 96.

Acte Victoria, 1[re] année, chapitre 67.

— — 8[e] et 9[e] année chapitre 77 et 128.

— — 30[e] et 31 année (2 juillet — 15 août 1867) chapitre 101.

— — 34[e] et 35[e] année (29 juin 1871), chapitre 31.

— — 35[e] et 37[e] année (6 août 1872), chapitre 46.

La traduction manuscrite a été déposée par le soussigné, sur le bureau de l'Institut, ainsi que les notices dont suit la liste :

1° Renseignements sur les Chambres syndicales françaises.

2° Résumé succinct des volumineux documents officiels relatifs à l'Enquête faite en France en exécution de l'ordonnance du 8 juin 1868.

La Commission composée de 17 membres choisis par le Ministère avait réclamé le concours de 49 personnes des plus compétentes, de 88 Préfets, de 188 Tribunaux de commerce, 58 Chambres de commerce, 56 Chambres consultatives des Arts et Manufactures et de 97 Conseils de Prud'hommes.

3° Notice historique sur l'institution des livrets d'ouvriers.

4° Notice sur la participation des ouvriers au bénéfice net, *réalisé* par les patrons et notamment sur le Règlement organique établi en 1871 par MM. Billon et Isaac dans leur fabrique de pièces à musique.

5° Lettre reçue du *Ministerio de Fomento* (Espagne) Projet de *Jurado mixto*.

6° Projet de loi proposé par M. Rosy.

7° — — par le Comité du Cercle Populaire.

8° — — par M. Lagier.

COMMISSION ARBITRALE

DES TYPOGRAPHES DE GENÈVE

La Société typographique de Genève, fondée le 22 décembre 1850, a adopté, dans ses assemblées générales des 19 et 26 janvier 1873, un règlement d'après lequel les intérêts de la Société sont confiés à un Comité de sept membres élus pour un an, rééligibles au scrutin secret et à la majorité absolue des sociétaires présents à l'assemblée générale.

Le tarif des prix a été arrêté par une *Commission mixte* de trois patrons et de trois ouvriers et mis en vigueur dès le 1er juin 1872. Ce tarif prévoit l'existence d'une *Commission arbitrale* permanente de six membres (trois patrons, trois ouvriers) chargée de connaître de toutes les contestations ou réclamations qui peuvent lui être soumises à l'occasion, soit des dispositions contenues dans le tarif, soit de tous les cas non prévus se rattachant à ses principes. Cette Commission, élue tous les ans, moitié par les patrons, moitié par les ouvriers, rend des décisions sans appel.

(B B.) — Nous avons parlé de la demande qui fut adressée à Napoléon Ier, lors de son passage à Lyon (1805), après la bataille d'Austerlitz. La Chambre de Commerce lui signala les défectuosités de la loi de l'an XI et le sollicita de créer un TRIBUNAL DE FAMILLE.

Le nom de ***Prud'homme*** qui a prévalu était un des titres qu'on donnait aux ***chefs de métier***, au moyen âge (preudes-hommes). On donnait aussi aux maitres, les titres de syndics, jurés, juges-gardes. Les ***maitresses*** étaient désignées sous le nom de (***preudes-femmes***).

Les différends entre ouvriers et patrons étaient jugés par des jurés ou syndics des corporations, élus parmi les maitres. Il n'y eut d'abord, qu'une seule catégorie de patrons et de jurés, mais il se fit à Lyon une autre organisation. Il y avait dans cette cité de ***grande fabrique***, deux espèces de patrons :

Les maitres-marchands de soie ou soierie qui achetaient les matières premières, faisaient confectionner et vendaient les produits du travail.

Les chefs d'atelier ou tisserands de soie qui fabriquaient pour le compte des premiers. — La corporation avait créé pour juger les questions de salaire et de malfaçon, un tribunal commun, mi-partie.

Avant que ***Louis XI*** eût doté ***Lyon*** (1464) de prud'hommes pour les artisans et marchands pour la soie, ***Paris*** avait obtenu de ***Philippe-le-Bel***, des prud'hommes pour les marchands et fabricants qui fréquentaient les foires et marchés, et ***Marseille*** avait, dès longtemps, des ***prud'hommes pêcheurs***. Les décisions de ceux-ci étaient exécutoires à l'instant, sans écriture et presque absolument sans frais. Leur compétence était incontestable, leur prononcé n'était pas contesté. Le titre de ***prud'hommes*** rappelle celui de ***prudentes*** qu'on donnait sous les premiers empereurs Romains aux Conseillers que consultait le chef de l'Etat.

(C.)—***Prudentia***, connaissance de cause, compétence, savoir théorique et pratique, dans un sens général, dont le mot jurisprudence est une spécialisation.

Toutes les lois anglaises, françaises et belges mentionnées dans ce mémoire ont été déposées sur le bureau de l'Institut.

Le projet proposé par l'auteur sera plus tard présenté de nouveau.

P.-J.-A. LAGIER.

NOTICES

SUR LES

CHEMINS DE FER

A VOIE ÉTROITE

Demande de concession à la Confédération par MM. Henri Fazy, Georges Fazy, Louis Favre, docteur Duchosal, Pittard, député.

Le réseau projeté est un composé des lignes suivantes :

1° Genève, Fernex, Divonne et Yverdon, se reliant à la ligne vaudoise projetée ;

2° Meyrin, Saint-Genis, Cex ;

3° Lancy, Bernex, Chancy ;

4° Carouge, Plan-les-Ouates, Arare, Perly, Saint-Julien ;

5° Rive, le long du lac, se dirigeant sur Hermance et Douvaine, probablement avec embranchement sur Chêne.

Toutes ces lignes se relieraient à la gare et communiqueraient les unes avec les autres.

Dans le projet, la voie a 1 mètre de largeur ; les locomotives seront à construction spéciale, pour éviter la fumée autant que possible ; les wagons seront légers, avec bancs dans la longueur ; les rails (système Vignolle) pèseront 12 kilos par

mètre courant ; ils reposeront à plat, dans toute leur longueur, sur des longrines en béton, de 0,30 de haut et autant de largeur, sur lesquels seront noyés des dés en chêne, auxquels se trouvent fixés les coussinets destinés à maintenir les rails.

Ce système présente une notable économie. D'abord les traverses sont supprimées ; en second lieu, le rail, portant dans toute sa longueur sur le béton, n'a pas besoin d'avoir un poids considérable par mètre courant. En dehors de ces avantages, ce mode d'établissement offre toute la solidité désirable.

Les courbes sur le tracé de Genève à Saint-Julien sont de 170, 100, 150 et 200 mètres de rayon.

Chemins semblables établis.

Depuis longtemps l'Angleterre possède des chemins de fer à voie étroite, entre autres celui de Festining, dans le comté de Caernarvon.

Sur cette ligne, les rails n'ont que 0,61 d'écartement et la voie a des courbes de 40 mètres de rayon.

L'entreprise est néanmoins d'un très-bon rendement.

Le Festining rail-way, dans le pays de Galles, est, à l'heure actuelle, une des curiosités de l'Angleterre en matière de chemin de fer, que les commissions et les ingénieurs viennent visiter et étudier.

Reliant un groupe de carrières d'ardoises au pont de Powtmadoc, éloigné de 21 kilomètres, ce chemin fut d'abord construit pour être exploité par des chevaux, et on l'établit en donnant à la voie une largeur de 0 m. 61. Plus tard, on substitua aux chevaux la traction par machine ; on renouvela les

rails en conséquence ; on organisa un trafic complet de marchandises et de voyageurs, tout cela sans changer la largeur de la voie.

La ligne a une longueur de 22 kil. 32 ; l'inclinaison moyenne est de 0 m. 011 ; la rampe maxima est de 0,0145.

La voie fut posée, à l'origine, avec des rails pesant 8 kilos par mètre courant ; ils furent remplacés par des rails pesant 15 kilos, mais suffisants pour la traction par chevaux.

Les derniers furent trouvés trop légers lorsque l'emploi des locomotives fut décidé, et on leur substitua des rails à doubles champignons, du poids de 24 kilos, posés sur traversées espacées de 0,915.

Pour les voyageurs, l'on fait usage de deux types de voitures, dont l'une renferme 12-14 places suivant la classe ; deux banquettes adossées sont disposées longitudinalement ; les roues se logent dans l'espace vide sous les banquettes.

La longueur de la caisse est de 3 m. 05, la largeur de 1 m. 90. L'autre type de voiture, qui n'a que 2 m. 97 de longueur et 1 m. 48 de largeur, comporte deux compartiments comme ceux en usage ordinairement, avec banquettes transversales offrant chacune trois places.

Le poids des voitures à banquettes longitudinales est de 1,320 kilos.

Les voitures renferment : les 1res classes, 12 voyageurs ; les 2mes et 3mes classes, 14.

Les voitures à banquettes transversales pèsent 1,170 kilos, renfermant 12 places de 3me classe.

Il convient de remarquer que le poids mort, par voyageur, est, avec ce matériel, de beaucoup inférieur à celui que l'on est obligé de transporter sur les chemins de fer ordinaires à larges voies, et c'est là un des avantages de la voie étroite, dont on n'a que rarement fait mention.

Ainsi, le poids du véhicule par voyageur, en supposant les voitures remplies, est de :

Pour la 1re classe........	1,320 : 12	soit	110	kilog.
Pour la 2me classe........	1,320 : 14	»	94	»
Pour la 3me classe	1,170 : 12	»	97	»

Or, en France, sur toutes les lignes, les poids correspondants sont respectivement :

Pour la 1re classe.. ...	235	kilog.
Pour la 2me classe......	152	»
Pour la 3me classe......	125	»

Comme, d'ailleurs, la faible capacité des voitures entraîne un moindre parcours des places vides, parcours si élevé avec le matériel ordinaire (les 3/4 du parcours total), on peut affirmer que le coût du transport des voyageurs sera de beaucoup inférieur avec ce matériel qu'avec celui que l'on emploie en France.

Il y a une remarque identique à faire pour les wagons à marchandises, dont voici les données :

	Poids.		Chargement.	
Wagons à houille..........	965	kilog.	3,050	kilog.
» à ardoises.........	600	»	2,540	»
» à marchandises....	915	»	2,030	»

De telle sorte que le poids mort du wagon par tonne utile, avec chargement complet, varie de 320 à 350 kilog., tandis qu'avec le grand matériel, il est au moins de 500 kilog.

Le chemin d'Anvers à Gand, construit à la largeur de 1m,15, fait pour 16 trains à la vitesse de 40 à 60 kilomètres à l'heure, et transporte chaque année 500,000 voyageurs et 50,000 tonnes de marchandises.

Le chemin de Brœhthal, dans la Prusse rhénane, long de 22 kilomètres 22 centimètres, n'a qu'un écartement de voie de 0^{m},785. Il est installé sur la banquette de la route de Brœhthal. Ce petit réseau a sept stations, qui servent de haltes et de gares d'évitement. Trois d'entre elles sont des halles de marchandises.

Les frais de construction de ce petit réseau de 22 kilomètres 22 centimètres, se sont élevés à 511,177 francs, soit constituant une dépense de 23,000 francs par kilomètre, y compris le matériel de transport.

L'établissement d'une voie ferrée desservie par des locomotives, sur une route ordinaire de grande communication, donne à la ligne que nous citons un intérêt tout particulier. Il en résulte une grande réduction dans le prix des transports, par suite de l'économie réalisée sur les frais de premier établissement.

Il semble tout d'abord qu'une pareille exploitation puisse présenter quelque danger pour la circulation sur la route ordinaire ; or, il est intéressant de constater que, pendant les cinq premières années de la mise en activité de ce système, on n'a eu aucun incident à déplorer provenant de ce fait.

Enfin, au point de vue économique, les frais d'exploitation se sont élevés à 51 0/0 des recettes, ce qui a permis de consacrer une somme de 10,000 francs aux renouvellements et agrandissements, tout en donnant 5 0/0 d'intérêt au capital de premier établissement.

Les rampes de ce chemin varient de 0^{m},03 à 0^{m}05, et on y rencontre des rayons de courbure de 38 mètres ; cependant, cette ligne est parcourue par des trains de 80 tonnes, poids brut.

Dans ces conditions, la dépense annuelle d'exploitation ne

s'est jamais élevée à 2,000 francs par kilomètre, et n'atteint pas actuellement 1,700 francs.

Sans parler longuement des petites lignes d'exploitation des mines, dans lesquelles on a les premiers exemples de chemin de fer à voie étroite, nous citerons l'exemple de plusieurs pays qui sont entrés dans cette voie, même pour des lignes assez importantes.

La Norwége, après avoir construit les deux lignes formant son principal réseau, établit tout son réseau secondaire composé de trois lignes, mesurant ensemble 132 kilomètres, avec une voie de 1,067 d'écartement. Les rails du système Vignolle ont un poids qui varie de 19 kilomètres 8 à 22 kilomètres par mètre courant. Ils sont réunis par des éclisses et maintenus sur les traverses à l'aide de crochets.

Dans le principe, les ingénieurs avaient craint qu'il fût impossible de faire circuler les trains avec une vitesse convenable ; ils avaient eu des doutes sur la possibilité de donner aux machines une puissance suffisante et de construire des véhicules d'un poids mort restreint. L'expérience a réduit à néant toutes ces appréhensions.

Les locomotives parcourent, sans oscillations compromettantes, 49 milles anglais, soit 64 kilomètres 36 à l'heure, et la charge des wagons est de 83 0/0, celle des véhicules circulant sur les voies ordinaires.

Les voitures contiennent 32 places et sont divisées en deux classes. Elles ont 6. 10 de long et 2. 10 de largeur à l'extérieur.

Les voitures de marchandises ont de 4^{m} 30 à 7. 30 de longueur sur 2^{m} 10 de largeur.

La Russie fut entraînée, en 1869, par l'exemple de la Norwége et par les bons résultats obtenus : elle construisit sur le même type la ligne de Lwny, d'une longueur de 60 kilomètres.

Depuis cette époque, plusieurs autres lignes ont été commencées.

Nous pourrions encore citer plusieurs lignes établies à Gênes, dans le département de la Drôme, près de Paris et dans les Indes et aux Etats-Unis.

Pour la France, on ne peut guère citer, comme chemins de fer à petite voie, que des chemins d'exploitation, dont un des plus remarquables est la ligne construite par la Compagnie des Mines de Blanzy, sur une longueur de 23 kilomètres, et qui relie les puits d'extraction aux gares du Canal du Centre et du chemin de fer de Lyon.

Dans le département de l'Aisne, le chemin de Tavaux, Pont, Séricourt, a coûté 28,000 francs par kilomètre à établir, matériel fixe et roulant compris.

Les rails ont 1ᵐ 00 d'écartement et les courbes les plus prononcées sont d'un rayon de 40 mètres.

Les trains y gravissent des rampes de 0.05 à 0.06, et même de 0.0750, traînés par des locomotives de 7 à 9 tonnes, remorquant 15 tonnes de poids brut.

Un autre chemin construit dans des conditions analogues, celui de Seine-et-Marne, part de Lagny, sur la route de Paris à Strasbourg, et il reliera prochainement les deux grandes lignes de l'Est.

Jusqu'à ce jour, il a servi au transport de lourds matériaux ; mais maintenant, décrété d'utilité publique, il va être ouvert au service des voyageurs.

Sa longueur est de 23 kilomètres.

Le chemin de fer de Maudalazac, depuis la station de Salle-la-Source, fut établi pour le transport des minerais de fer de Lagoutte jusqu'à la ligne qui dessert Rhodez ; elle a une longueur de 7 kilomètres, et présente des rampes de 0ᵐ 0,12 et des courbes dont le rayon descend à 40 mètres. La largeur de

la voie est de 1m 10 ; les rails à patins pèsent 16 kilomètres le mètre courant ; ils sont réunis par des éclisses et des crampons fixent le patin sur les traverses.

Dans le département de la Drôme, un autre chemin de fer à voie étroite sert au transport des matériaux fournis par les carrières de pierre blanche de Saint-Paul. Sa longueur est de 5 kilomètres.

Chemin de fer à voie étroite en construction ou en projet.

Le chemin de fer d'Échallens à Lausanne aura 15 kilomètres de longueur ; il sera construit sur le rebord de la route cantonale, selon qu'il est prévu dans l'acte de concession, et il ne s'écartera de cette direction que sur quelques points où la déviation sera reconnue nécessaire pour obtenir une bonne exploitation.

Un autre chemin à voie étroite est aussi projeté dans le canton de Zurich, entre Stæfa et Uster (17 k.), et Stæfa et Wetzikon.

Un autre chemin est projeté le long du Jura, et les communes ont voté, pour faciliter son établissement, de fortes subventions.

Les concessionnaires qui sollicitent aujourd'hui l'autorisation du Conseil fédéral, ont obtenu celle de l'Administration française des ponts-et-chaussées, qui l'avait déjà donnée dans plusieurs circonstances antérieures.

Conditions générales.

Avec un matériel plus léger que celui dont on se sert sur les lignes à large voie, on pourrait évidemment être moins économe quant au nombre de trains; voilà pourquoi les brouettes à côté des camions et les camions à côté des wagons.

Pour simplifier l'opération du chargement et du déchargement, on peut employer, sur les lignes secondaires à petite voie, des wagons munis de caisses indépendantes, pouvant être transportées sur les wagons de la ligne principale, qui accompagneraient les marchandises jusqu'à destination.

Il est reconnu que les techniciens de tous les pays s'accordent à demander la création de voies ferrées régionales à voie étroite, seule admissible, vu la dépense réduite de construction, qu'en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Norwége, en Russie, au Canada, au Chili, au Japon, en Australie, dans les Indes, aux Etats-Unis, au Mexique, au Brésil, en Algérie, elles s'étendent toujours davantage.

L'ingénieur anglais Fairlie, l'inventeur de la locomotive qui porte son nom, va même jusqu'à affirmer que, par la suite, les chemins de fer à petit écartement de rails se substitueront complètement aux lignes à large voie.

Quoique cette opinion puisse être discutée, il est certain que la construction des voies ferrées longitudinales à petite voie, dans toutes les contrées où elles ont trouvé leur application, ont donné aux concessionnaires d'excellentes recettes et souvent même des résultats brillants.

Il n'existe pour ainsi dire, jusqu'ici, pas de ligne régionale qui ne soit d'un bon rendement.

Si la ligne de Bulle-Romont eût été construite avec une voie étroite, les résultats financiers seraient autrement rémunérateurs pour les actionnaires. Elle ne donne aujourd'hui que 80,30 francs par an et par kilomètre.

MM. Montenach et Herzog, ingénieurs, ont étudié la question des chemins régionaux à voie réduite sur la demande du gouvernement de Fribourg, auquel ils ont adressé leur rapport à ce sujet.

Les avantages du système réduisant la largeur de la voie, sont exposés dans l'ouvrage d'un des techniciens les plus distingués de l'Autriche, M. Joseph Oesterreich, directeur de la Société industrielle et forestière et de la ligne Montan-Eisenbahn, de Vienne.

Les frais de construction d'une voie ferrée sont en raison directe de la largeur de la voie.

L'importance de ce fait ressortira encore mieux, si l'on sait que l'établissement de la chaussée et du système de rails comporte à lui seul 1/5 ou 1/2 du total des frais de construction.

Si l'on diminue l'écartement de la voie, le *rayon limité* d'une courbe peut être plus petit, et, par conséquent, la ligne courbée davantage.

De plus, sur une voie étroite, les wagons et les locomotives seront aussi plus petits et l'éloignement des axes diminue dans la même proportion, ce qui permet aussi de parcourir plus facilement la courbe.

Une convention relative à la fondation d'une société par actions, pour faciliter en Suisse la construction de chemins de fer régionaux à voie étroite, a été signée à Olten, dernièrement.

Comme chef de cette entreprise, on désigne M. l'ancien

Conseiller fédéral Dubs, et comme directeur de la nouvelle Compagnie, M. H. Wægeli, chef d'exploitation du Central.

Le capital d'actions serait fixé à dix millions, dont 5 millions seraient immédiatement souscrits par le Consortium des banquiers bâlois.

F. Janin-Bovy.

L'ORDRE INDÉPENDANT
DES BONS TEMPLIERS

COUP D'ŒIL SUR SES QUALITÉS PROPAGATRICES

Notice lue à la Section des Sciences Morales et Politiques,
d'Archéologie et d'Histoire
de l'Institut National Genevois, Séance du 8 Mars 1875

(Présidence de M. Jules VUY.)

Par M. MERILLE DE COLLEVILLE, Membre Correspondant.

« Quis pulsat fores ? »

« Ἐπειδὰν ἅπαντα ἀκούσητε, κρίνατε, καὶ μὴ πρότερον προλαμβάνετε »
Dém.

Messieurs et Collègues,

Quiconque a longtemps vécu, sait, de reste, que la moitié du monde ignore ce que fait l'autre moitié. Ayant, ce soir, à vous entretenir d'une association considérable, mais qui, certes, n'est point égale à la moitié des 1,377 millions d'habitants du globe, je ne crois pas trop hasarder en avançant que, 99 pour cent des 2,670,000 habitants de la Suisse, ignorent encore à présent qu'il existe un *Ordre Indépendant de Bons Tem-*

pliers, comptant 23 ans d'existence. Cette assertion ne blessera personne, attendu que, en juillet 1872, époque du Congrès International des Prisons, ce même Ordre était également inconnu des 99 centièmes des 3,700,000 néphalistes du Royaume-Uni où pourtant l'Ordre est solidement installé. (1)

Quelques-uns des membres de l'Institut national ont, peut-être, souvenir de ces Bons Templiers. D'abord, la *Patrie de Genève* dans son *Feuilleton* du 16 août 1873 (feuilleton reproduit même année par le *Bulletin de la Société Française contre l'Abus des liqueurs alcooliques* et par plusieurs journaux français.) (2), donna à ses lecteurs, ce que l'on savait alors à Paris de cette vaste association transatlantique. Ensuite, le 22 septembre 1873, sous les auspices d'un Bon Templier anglais, l'Ordre faisait à Genève une tentative d'importation qui fut sur le point de réussir. Dans l'automne dernier, le *Journal de Genève* et plusieurs feuilles quotidiennes de la Suisse romande racontaient un second essai de naturalisation effectué dans le Jura bernois et dûe à la même initiative. Ce deuxième essai de Templarisation de la Suisse semble avoir été jusqu'à former sous la présidence d'un pasteur jurassien, une Société ayant à durer six mois, longueur statutaire du noviciat devant précéder l'inféodation complète d'un groupe templier. Je crois pouvoir affirmer que la Suisse n'est plus à présent sans Suisses Bons Templiers et que les Conseils de l'Ordre n'ont pas plus oublié leurs vues sur la Confédération

(1) Voir : A Great Confédération, an Exposition of the I. O. G. T. by Joseph Malins, G. W. C. T. of England. London, 1872.

(2) Voyez : *La Tempérance*, année 1873, nº 4, page 521. Il y a à Paris trois Sociétés de Tempérance et une Société Néphalienne. Le Bulletin cité est celui de MM. Hipp-Passy (de l'Institut de France), et du Docteur L. Lunier, Paris, Imprim. E. Donnaud.

Helvétique, qu'ils ne les ont oubliées sur les autres nations du monde (1).

Ce n'est donc pas sans une cause légitime que je me permets, Messieurs et Collègues, d'occuper quelques-uns de vos instants à propos d'une institution déjà puissante et qui, pour peu qu'elle marche en proportion directe de l'extension qu'elle a su prendre jusqu'ici, frappera bientôt à la porte de vos chambres législatives et de vos demeures particulières

J'ajouterai qu'il est assez probable que de toutes les nouveautés sociales, celle des Bons Templiers est l'innovation qui

(1) Les vers suivants, trouvés dans le « *Good Templars Watchword,* » semblent prouver que la première personne convertie au Templarisme fut une femme et l'ablatif « from » de la première ligne, qu'elle n'habitait pas la Suisse.

« Hail to *our first Good Templar, from* the glorious Alpenland !
« *She* leads the way — who follows her to form herbrave Swiss band ?
« Who loves his country will enough to dare the scoff and sneer,
« And boldly stand for truth and right when cowards shrink with fear,
« Where are the men of Switzerland, that sturdy race and bold,
« Whose peasant fathers set at naught the mail-clad knights of old :
« When Austria's haughty chivalry was humbled in the dust ;
« And the land of Tell and Winkelried first learned her sons to trust —
« Her brave and loyal sons who gave their lives to free her soil
« From the foot of the oppressor who held her as his spoil ?
« These were your fathers men of Schwytz, of Basle, of Berne, of Vaud :
« And your land is now in danger from a fiercer deadlier foe,
« The Austriand ruled your bodies — this tyrant thrails your minds
« Enchains your will and presses you with laws and customs blind.
« And your land cries for deliverance — listen to the call
« Break off the bonds which fitter her in sin and drunken brawl,
« Dare to be free from custom's chain, dare to be men, not slaves :
« Dare to stretch out a hand to save her sons from drunkards graves ! »

Cet appel aux fils de la Suisse ne manque pas de poésie et mérite d'être conservé dans le Bulletin de l'Institut National.

rencontrera, dans la Suisse et dans l'Europe centrale, le plus d'obstacles à l'acclimatation. D'après des documents plus complets que ceux dont l'étude fut publiée il y a dix-neuf mois dans les Recueils dont j'ai parlé, j'essayerai de vous intéresser en exposant succintement ce qu'il importe de connaître sur les futurs envahisseurs pacifiques de ce pays.

S'il ne s'agissait que de ligues, de Sociétés ne s'occupant que de la propagation de l'abstinence totale des breuvages enivrants, du tabac, de l'opium, etc., par la persuasion et l'exemple, j'aurais attendu pour solliciter de notre savant Président, M. Jules Vuy, l'autorisation d'une conférence. Il y a dans Genève, il y a dans la Confédération, des Sociétés de Tempérance qui savent, tout aussi bien que les Nephalistes eux-mêmes, qu'il existe en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe, en Océanie, des ligues de sobriété dont tous les membres sont buveurs d'eau. Plus d'un membre de cette académie énumérerait sans doute aussi parfaitement que l'eût fait William Twerdie (1) ou que le ferait encore son ami et collaborateur, M. Robert Raë, de Londres, les noms et les buts respectifs de toutes ces ligues aux adhérents dépassant plus d'un centième de la population du globe. Chaque année ces adhérents augmentent. Il est vrai que de cette augmentation il faut déduire une moyenne annuelle et générale d'infidèles qui, pour les anciens convertis, atteint presque un pour cent, tandis que pour les néophytes, elle dépasse quatre et demi. Néanmoins, on peut déjà prévoir le temps où cette multitude

(1) William Twerdie, célèbre éditeur, philanthrope et néphaliste anglais, mort le 27 octobre 1874. Voyez *La Tempérance*, bulletin déjà cité, n° 4, an 1874, page 433.

réformée comptera comme un quatre-vingtième du genre humain (1).

Revenons aux Bons Templiers. S'il est bon de veiller sur leurs mouvements, il est encore meilleur, quelle que soit l'invraisemblance de leur succès helvétique, de se rendre compte sans préjugés de leurs principes et de leurs modes d'action. Si l'Evêque catholique romain de Salford (2), d'accord en cela avec ses collègues britanniques, vient, par mandement pastoral pour le Carême de 1875, de défendre à son clergé d'administrer aucun des sept sacrements de son Eglise à ceux des diocésains qui se laisseraient persuader d'entrer dans les Bons Templiers, sous prétexte que c'est à la fois une société secrète et religieuse ; — si la France ne tolère à présen qu'une loge templière, à Boulogne-sur-Mer, et une autre à Calais, pour l'usage de quelques résidents britanniques, parce que les Bons Templiers font usage de l'intervention légale et du secret dans les voies et moyens ; — il ne doit pas s'en suivre que les Suisses ne soient pas mis en demeure de juger par eux-mêmes de ce que l'Ordre des Templiers modernes peut avoir de mauvais ou de bon. Genève n'est pas romaine et la Confédération permet, protége et défend la liberté de réunion, de parole et de croyance.

Qui ne sait que toute nouvelle idée doit traverser trois phases : l'annonciation, la contradiction, l'investigation ? L'idée, les moyens, le but des Bons Templiers n'échapperont pas à cette loi. Ils subiront la difficulté d'attirer le regard,

(1) 39 ans ayant suffi à donner une génération vivante de 13,000 buveurs convertis à l'eau, rien n'est plus facile que de trouver par simple proportion arithmétique l'époque à prédire.

(2) Salford, ville du Lancashire, sur la Mersey, et située vis-à-vis de Manchester ; cette dernière ville est par 2° 10' Ouest de Greenwich, plus 53° 27' N.

l'opposition des adversaires, la recherche des esprits qui veulent savoir. Ce n'est qu'après cette triste épreuve que les qualités de l'institution seront définitivement acceptées ou rejetées.

Avant d'aller plus loin, je dois déclarer que je ne suis pas membre de l'Ordre dont je vais à grands traits esquisser, non pas une notice, mais un simple coup d'œil sur ses qualités propagatrices, afin qu'on soit à même de les apprécier. Comme tout le monde, je me suis dit en apprenant les tentatives de France et de Suisse : *Quis pulsat fores ?* — Je me suis enquis... J'ai recueilli quelques renseignements et je vous les apporte.

Le nom de Templier dérive, comme le répète tout collégien de première année, de *Templum*. Templier fut d'abord le sobriquet populaire, puis le second nom presque officiel de chacun de ces moines-soldats, dont le titre primitif fut Chevalier de la Milice du Temple. Templier s'employa pour la première fois au XIIe siècle. Cette milice constituait un ordre religieux, noble et militaire, fondé en 1118, à Jérusalem, par Hughes des Payens (de la maison des comtes de Champagne), par Geoffroy de Saint-Adhémar et par sept autres Croisés français. L'Ordre devait protéger les pélerins et la Terre-Sainte.

Quelque puisse être l'avis de chacun de mes auditeurs sur l'utilité de protéger militairement, dans un but religieux, la terre où Jésus naquit, évangélisa et fut crucifié, ils ne peuvent qu'admirer l'abnégation d'hommes (1) qui se dévouèrent pour mettre leurs co-religionnaires à l'abri des pillards et des meurtriers barrant alors le chemin du Temple, objet de la plus grande vénération. Les fondateurs du nouvel Ordre du Temple ont pensé que, eux aussi, avaient des frères à proté-

(1) Voyez : Regula Pauperum Commilitonùm Christi et Templi Salomonis du Concile de Troyes.

ger contre un ennemi général, doué d'ubiquité et qui tout récemment a reçu, de la plume autorisée d'un médecin français, la confirmation d'un nom que lui avait décerné la philanthropie américaine, à savoir, celui de *Démon Alcool* (1). Les fondateurs des Bons Templiers se sont approprié les paroles de saint Paul (*Ephésiens, II, 21-22.*) et de saint Pierre (*I, Pierre II, 2 et 5*), qui comparent l'Eglise à un Temple parce qu'elle est une aggrégation de pierres vives édifiées ensemble en une maison spirituelle, pour être un tabernacle de Dieu en esprit (2). C'est ainsi que les Templiers d'aujourd'hui expliquent comment ils ont, à leur profit, exhumé le nom de l'Ordre supprimé en 1313, par le pape Clément V, dans le Consistoire secret de Vienne-en-Dauphiné. Je sais que l'on dit tout bas que l'Ordre supprimé et spolié subsista longtemps dans l'ombre et que les Francs-Maçons de nos jours ne seraient que les continuateurs des premiers Templiers devenus, pour se dérober à la persécution, Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (3). Je crois même qu'il y a des « *Knight-Templars* » (4)

(1) Voyez : « *Le Démon Alcool,* » par Prosper Despine, docteur en médecine à Marseille. Paris, E. Savy, édit. 1871, in-8°.

(2) Voici le texte d'après Scholz :... ἐνῷ πᾶσα ἡ οἰχοδμὴ συναρμολογουμένη αὔξει εἰς ναὸν ἅγιον ἐν Κυρίῳ, εν ᾧ καὶ ὑμεῖς συνοιχοδομεῖσθε εἰς κατοικητήριον τοῦ Θεοῦ ἒν πνεύματι.

(3) Voyez : Bossuet ; — le Père Lejeune, ***Histoire apologétique des Templiers**, 1789* ; — Raynouard, ***Monuments historiques relatifs à la condamnation des Chevaliers du Temple,*** 1813 ; — Maillard de Chambure, ***Statuts des Templiers***, 1813 ; — Michelet, ***Documents inédits de l'Histoire de France, le Procès des Templiers,*** 1851 et années suivantes.

(1) Il y a Genève des résidents anglais qui sont « ***Knight-Templars*** » et M. Galiffe m'a entretenu des ***Templiers actuels*** de France. L'adjectif essentiel qui distingue les Templiers dont j'esquisse ici la notice, est ***Good*** soit ***Bons***. Il ne faut pas le séparer du substantif sous peine de confusion.

en Angleterre et en France, qui de près ou de loin sont des rameaux de la souche violemment abattue. La Franc-Maçonnerie et les Templiers anglais et français comptant en ce pays-ci des adeptes, je laisse à ces affiliés le soin de confirmer ou de nier mon assertion, s'ils le jugent à propos. Je me contente de remarquer que les Bons Templiers d'aujourd'hui semblent aussi posséder des allures maçonniques. Cette dernière circonstance ajoute une valeur de plus à leur choix moderne d'un titre du moyen-âge.

Les lecteurs des publications citées se rappellent que l'*Ordre Indépendant des Bons Templiers fut créé à New-York* en 1852. Il naquit d'une corporation de Bons Templiers, dont il se distingua par le titre : *Indépendant*. Ces premiers Bons Templiers étaient une corporation d'hommes, basée sur l'abstinence totale des enivrants et dont les opérations étaient secrètes. Ils habitaient le Comté d'Oneida de l'Etat de New-York. Leur quartier-général était à Utica (1). Leur chef était un nommé Westley Barley. Ils ne comptaient qu'une douzaine de loges. Voulant centraliser leurs forces, ils songèrent à former une Grande Loge. Ce fut la cause d'un conflit d'abord et de l'anéantissement ensuite. Un jeune homme du nom de *Levaret E. Coon*, de Syracuse (2), dans le Comté d'Onondaga, du même Etat de New-York, s'arrangea de façon qu'ayant gagné, à ses vues personnelles, un certain nombre de Bons Templiers de l'Oneida, il put, le 17 Août 1852, fonder l'Ordre Indépendant dont je parle. Il n'y eut pour commencer que 3 loges. Le premier Grand Vénérable Templier effectif fut *Nathaniel Curtis* (3). Le second, *Garry Chambers*. La première loge s'appela

(1) 43° 3' N. X. 75° 10' Ouest de Greenwich.

(2) Syracuse, à 180 kilomètres, N. O. d'Albany.

(3) Ce *Curtis* était d'Ithaca de l'Etat de New-York. Quant à L. E. Coon, il fut chef de la première loge, sinon Grand Templier.

Excelsior Lodge, cette loge et la loge n° 3 furent les premières à admettre les femmes. Le nouvel Ordre s'occupa de ses statuts, de ses insignes. Ces statuts furent plusieurs fois remaniés.

Bientôt, malgré la guerre de sécession, l'Ordre triompha de ces obstacles qui encombrent la route de tout débutant et 1854 voit l'opinion américaine s'occuper de ce nouveau venu et discuter sur son but, sur sa constitution. Dès le 16 Mai 1855, dix de ses grandes loges ou grandes maîtrises se faisaient représenter dans l'Ohio, à Cleveland (1). On y décida la formation d'une Loge centrale qu'on nomma : *La Très-Grande et Vénérable Loge de l'Amérique Septentrionale* ou pour rapporter plus exactement : « *The Right Grand Worthy Lodge of North America.* » L'élection de cette Loge centrale fut conduite de façon à ce que chacune des grandes loges qui la créaient et s'y subordonnaient, y possédât un représentant. Ces élus décidèrent, dès l'origine de leur gouvernement, que la loge suprême se recruterait des grandes loges subordonnées à raison d'un député par mille, de trois députés par cinq mille et de quatre par vingt affiliés et plus. Quatre députés forment donc le maximum de représentants qu'une grande loge peut envoyer à la loge suprême et fédérale. Cette haute Assemblée réalisa aussi fidèlement que faire se pouvait les idées et les vœux de la confraternité templière. Elle fut une source de prospérités abondantes pour l'Ordre entier, malgré une période de découragement qu'elle eut à traverser. Néanmoins, en 1870, la Très-Grande et Digne Loge de l'Amérique septentrionale supprima de son titre les mots : *North America* et se déclara pour toujours : *The Right Worthy Grand Lodge of the Indépendent Order of Good Templars* all over the

(1) 41° 19' N. X. 83° 54, Ouest du méridien de Paris.

World; ce qui signifie. ***La Très-Vénérable Grande Loge de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers*** du monde entier. Ce deuxième titre ne révèle-t-il pas que les hommes qui l'ont choisi ont pris la terre pour champ d'une activité spéciale, sans qu'aucun territoire national en soit excepté; sans que mœurs, lois, croyances de tous les groupes sociaux nommés peuples, limitent en rien les vœux de ces réformateurs à venir.

Je ne suis pas à même de donner le total des grandes loges subordonnées en existence. Je sais pourtant qu'en 1871, vingt-sept des Etats de l'Union Américaine en comptaient trente-quatre et que depuis elles se sont ouvertes dans tous les Etats de cette république; j'ai appris qu'au Canada, les affiliés se sont infiniment multipliés et que l'arrivée de l'Ordre dans une contrée du globe est continuellement annoncée. Une fois installé, il exerce partout une puissante influence sur les élections municipales et gouvernementales.

En Europe, (1) l'importation des Bons Templiers s'opéra dans la seizième année de leur existence. Elle est dûe à M. ***Joseph Malins***, actuellement Très-Vénérable-Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre. Vers 1868, le frère (2) Joseph Malins, un américain, si je ne me trompe, commença ses travaux comme député, chargé par l'Amérique Templière de convertir l'Angleterre. Il remplit deux ans cette mission avec adresse, abnégation et zèle, sans pouvoir créer une grande loge. Encore, celle-ci, une fois créée, n'eut pour subordonnées que douze loges communales peu fournies d'initiés et d'une vitalité douteuse. ***Um Grosses zu verrichten, muss man begeistert sein,*** disent les allemands. Sans doute ce délégué l'était.

(1) Voyez : Rght Wrth Tmplr J. Orne Annl Rprt 1871.

(2) Chaque Templier est appelé *frère*, chaque Templière est appelée *sœur*.

M. Joseph Malins ne se découragea pas. Il continua son œuvre. Elle dépassa bientôt ses espérances. Dès novembre 1871, l'Angleterre compta trente mille affiliés ressortissants de cent loges dans la juridiction de son Grand-Maître des Bons Templiers, lequel, ainsi appuyé, fut élu à un siége dans la loge suprême établie dans le monde transatlantique.

Nulle part ailleurs dans les Iles Britanniques, le templarisme ne fut mieux accueilli qu'en Ecosse. Les labeurs d'un missionnaire templier (1) ayant dans cette contrée produit des résultats sérieux, ces labeurs furent repris sous la direction du vénérable chef Grand Templier *Jabez Walker*. En 1870, l'Ecosse ne comptait que quarante loges et quatre mille membres. En 1871, elle se voyait quatre cents loges et quarante mille membres. Aujourd'hui, les Bons Templiers Ecossais dépassent quatre-vingt mille. Ils ont cinquante-huit loges de district dirigeant huit cent cinquante loges communales. En déduction de ce bon accueil, ce fut en Ecosse que les Bons Templiers commencèrent à se diviser. Probablement 1873 les eût vus plus nombreux dans la contrée des Pictes et des Scots; peut-être même l'ont-ils réellement été en 1872 et 1873. Toujours est-il qu'il se créa une deuxième confraternité qui s'intitula « *Free Templars* » ou Templiers libres. Ces frères-là ne différaient guère de leurs aînés que par le mode d'élection des dignitaires et par la somme de puissance dont le Grand-Maître et le Conseil Exécutif doivent être revêtus. Cette première division donna lieu plus tard à la formation, soit pour un motif, soit pour un autre, d'autres ordres qui ne sont point sans importance ; tels sont :

1° *Les frères libres de St-Jean* (de Jérusalem ?) — Encore une exhumation d'un titre du moyen-âge ayant appartenu à

(1) Probablement le nom de ce *templarisateur* était Thomas *Roberts*.

l'association secrète qui succéda à la fondation de Hughes des Payens. — Ces nouveaux frères de Saint-Jean se constituaient le 18 Octobre 1870 à Edimbourg. — 2° *L'Ordre Templier Juvénile*, fondé en Angleterre en 1871.— 3° *L'Ordre des Templiers Réformés*, fondé le 25 Août 1872. — 4° *L'Ordre des Néphalistes-Unis* ou fusion-issue, le 16 Septembre 1874, de quelques Sociétés et d'un Ordre qui, par cette transformation, disparut. Il se nommait les *Templiers-Unis*. Il avait été fondé en Septembre 1873.

Peu de temps après l'organisation de la Grande Loge des Bons Templiers, loge qu'il ne faut pas confondre avec les grandes loges de la principauté de Galles, d'Ecosse et d'Irlande, M. *S. T. Hammond* arriva chez les Anglais. Il se jeta dans la propagande templariste. Vers la fin d'Octobre 1870, il publiait un journal intitulé: *The English Good Templar*, publication qui, en Angleterre, fut de ce genre la première de l'Ordre. Ce fut aussi le premier organe officiel de la Grande Loge anglaise. Un an plus tard naissait une feuille illustrée: *The Templar* (1). La jeunesse templière ne fut pas négligée et le même frère S. T. Hammond, lui a donné: *The Cold Water Templar*. Depuis, d'autres journaux et publications périodiques dépassant en nombre la vingtaine ont surgi comme par magie dans le Royaume-Uni, sous la baguette templière, et pourtant dans ce Royaume les créations de la presse militante coûtent infiniment plus cher qu'en Suisse ou en France.

Quant à l'Irlande, Jabez Walker, animé de ce zèle propagateur qui distingue si fort l'Ordre des Bons Templiers d'entre les ordres des émules, sollicita la nomination d'une Commission spéciale chargée de *templariser* la verte Erin. Sa

(1) L'organe officiel de la Grande Loge d'Ecosse se nomme à présent « *The Templar* ». Est-ce la même feuille?

demande fut accordée. En Octobre 1870, accompagné de dix-huit frères templiers de Glasgow, Jabez Walker traverse la mer d'Irlande et s'adresse aux habitants de Belfast. Il les détermina à installer immédiatement deux loges. La difficulté vaincue par ces propagateurs était d'autant plus grande qu'il faut au moins une douzaine de dignitaires par loge, sans compter les simples frères et que chaque affiliés doit payer pour le diplome d'institution appelé « *Charte* », pour le droit d'entrée, la cotisation annuelle et les insignes personnels. (1) A la recommandation de J. Walker, une personne instruite et influente de Belfast — M. John *Pyper* — fut élue et brevetée comme député pour l'Irlande. Un an après, c'est-à-dire en 1871, quatre-vingt-dix-neuf loges étaient en fonction avec douze mille membres. L'Ordre s'augmentait rapidement malgré la présence en cette île comme en Angleterre et en Ecosse

(1) Voici la liste par droit de préséance des dignités d'une Grande Loge, telle que, par exemple, celle d'Angleterre :

a) ***Grand Worthy Chief Templar***; *b*) ***Grand Worthy Councillor***; *c*) ***Grand Vice Templar***; *d*) ***Grand Worthy Secretary***; *e*) ***Assistant Grand Secretary***; *f*) ***Grand Treasurer***; *g*) ***Grand Chaplain***; *h*) ***Grand Marshal***: *i*) ***Deputy Grand Marshal***; *j*) ***Grand Guard***; *k*) ***Past Grand Worthy Chief Templar***; *l*) ***Grand Sentinel***; *m*) ***Grand Messenger***.

De plus, les représentants à la Grande Loge Suprême ; savoir deux Représentants réguliers et deux Représentants alternatifs.

Il ne faut pas confondre ces dignités avec celles de la ***Right Worthy Grand Lodge***, ni avec les dignités des loges de district et des loges Communales. Je n'ai pas traduit ces titres. Tout le monde saura lire, le Vénérable Grand chef des Templiers, le Vénérable Grand Conseiller, etc.

Le titre suprême de l'Ordre est celui de ***Right Worthy Grand Templar***, ou le Très-Vénérable Grand Templier.

Les Templiers indiquent leurs titres par des initiales, chaque loge porte un nom et un numéro.

(ou peut être à cause d'elle) de vastes organisations néphaliennes. Ce qui équivaut à constater qu'il allait, arrachant beaucoup d'hommes et de femmes à l'intempérance, vice aussi commun en Erin qu'en Armorique. A la fin de la première session de la Grande Loge Irlandaise, en 1871, celle-ci possédait déjà, tous frais payés, 1250 francs.

Vers la clôture de l'exercice de la même année, M. Joseph Malins organisa une loge dans le pays de Galles. Un député fut régulièrement créé pour cette principauté aux mœurs si différentes des habitudes anglaises, surtout dans ceux de ses comtés restés fidèles à l'antique idiôme Gallois ou *Welsh*.

En raison de cette dernière installation, toutes les grandes divisions géographiques des Iles Britanniques se trouvèrent officiellement affiliées aux Bons Templiers. Cet important résultat fut obtenu en trois ans.

La Grande Loge Suprême tient ses sessions annuelles dans l'un ou l'autre des pays où l'Ordre s'est installé. Pour la première fois, l'assemblée de ces hauts dignitaires se tint en Angleterre, dans le mois de juillet 1873. Nombre d'affiliés titrés vinrent des État-Unis et du Canada. Soit dit en passant, leur présence en Europe détermina peut-être la tentative de templarisation de Paris, tentative qui, en effet, eut lieu en juillet. — Quelques jours avant la dite session de la Loge Suprême avait eu lieu la réunion de la Grande Loge d'Angleterre, à Bristol. Il y vint des députations des Grandes Loges d'Irlande, d'Ecosse, de Galles et de Californie. Pendant l'exercice 72-73, les loges anglaises atteignirent le chiffre de 2,710; les membres 183,982. Les recettes brutes (d'Angleterre seulement), 570,601 francs 25 centimes (1).

(1) A titre de renseignement à compléter :

La taxe de capitation avait donné. . .	80,713	francs	85 centimes.
Les droits de diplôme	43,655	»	40 »
Les fournitures vendues.	136,250	»	85 »

A ces chiffres, il faudrait ajouter ceux des quatre Loges Britanniques, et ne pas oublier que, depuis 1852, l'Ordre s'est assuré, en Amérique et ailleurs, une influence exceptionnelle, dûe à sa position.

Il est facile, d'après ce qui précède, de juger des qualités propagatrices des Bons Templiers. Aussi, dès le 15 octobre 1872, à l'Assemblée Générale de l'Alliance du Royaume-Uni, — Société fondée en juin 1855, pour détruire, en Angleterre, *On the permissive principle*, le trafic des boissons alcooliques, et dont le siége est à Manchester, — il était officiellement annoncé qu'à cette date, les Bons Templiers comptaient plus de 1,600 loges, occupées par 108,000 affiliés et affiliées. L'Irlande possédait 160 loges et 10,000 frères et sœurs. L'Ecosse déclarait 800 loges et 80,000 membres. J'ai remarqué qu'il ne semble pas que l'Ecosse ait augmenté ses Bons Templiers depuis 1870. Le pays de Galles s'était donné 130 loges et 6,500 membres. Ces chiffres formaient un total de quatre Grandes Loges avec Conseils Exécutifs ; 2,690 loges communales et 210,500 affiliés des deux sexes. L'Ordre était déjà pourvu de dépôts et de magasins pour la vente des livres, insignes, mobiliers et autres objets réclamés pour une ligue aussi considérable.

A cette même époque, l'Ordre avait établi des Grandes Loges dans tous les Etats de l'Union et au Canada. Il venait d'entrer en Australie, à la Nouvelle-Zélande, dans l'Hindoustan, à Malte, à Gibraltar, aux Bermudes, etc. Il est entré depuis à Port Elisabeth, en Chine, dans la Guyane anglaise.

Un trait descriptif, faisant partie d'un discours prononcé par le R. G. W. T. Orne, à Baltimore, Etat de Maryland, en 1873, révèle que, dans tous les pays où l'Ordre se naturalise, il y a des autels dédiés à l'abstinence totale des enivrants, des frères liés par un serment, jusqu'à la mort, à cette absti-

nence, à cette prohibition absolue de la fabrication, de l'importation et de la vente des boissons capables de causer l'ébriété. Ces autels m'auraient paru figures de rhétorique si, dans mes recherches, je ne m'étais assuré que ces monuments dédiés à l'abstinence des intoxicants, ayant déplu à quelques-uns des frères, étaient ainsi devenus l'une des causes de la fondation d'un ordre analogue, en septembre 1874, à Manchester.

Quoi qu'il en soit de ces fondations séparatistes, les statistiques publiées dès 1872 établissaient que, depuis l'introduction des Bons Templiers en Angleterre, année 1868, moins de trois pour cent des affiliés violaient leur serment d'allégeance. Il se trouve des loges dont une seule personne viole en un an ce solennel engagement. Telle est, par exemple, *The Temple Lodge*, qui, sur 148 membres nouveaux inscrits, n'en a vu qu'un se parjurer. D'ailleurs, cette moyenne des parjures fût-elle plus considérable, elle est beaucoup plus que compensée par la moyenne de la puissance d'accroissement acquise. Du zéro initial, en 1868, à 210,000 membres en 1873 pour l'Angleterre et à 520,000 pour les trois royaumes, il y a de la marge soustractive pour la désertion de quelques infidèles.

Aussi, en Angleterre, comme en Amérique, en Australie, au Sud de l'Afrique, en Chine et au Japon, l'attention de la presse se fixe de plus en plus sur les Bons Templiers. Souvent elle constate le pouvoir de conversion, l'efficacité générale de celle-ci, l'influence législative qui dérive de ces deux premières causes. Les journaux, les revues déclarent à l'envi que cet Ordre n'est pas une société poursuivant des profits pécuniaires ; que la cotisation d'entrée est si minime, que le plus pauvre peut la payer ; que quiconque entre dans les Bons Templiers, n'y entre que pour le bien que, par son affiliation, il

pourra faire à autrui, et non pour le bien qu'il pourra faire à soi-même. Cinq francs par an, payables par trimestres, suffisent pour mettre à flot l'Association et pour l'y maintenir (1). Pour les Templiers, il n'y a point de thésaurisation. Le présent est à la fois le temps de la recette et de la dépense. Les cinq francs de chaque frère produisent déjà des millions en Angleterre; c'est de l'argent volontairement donné pour faire le bien, et ceux qui donnent prennent eux-mêmes le soin de faire ce bien ; c'est de l'or donné pour l'abolition de l'ébriété et de ce qui la fait naître, et, fait digne de louange, et qui, à lui seul, est un progrès, ces capitaux énormes sont l'offrande annuelle des classes ouvrières à l'amélioration corporelle et intellectuelle du genre humain.

Tel est le langage de la presse dans les cinq continents. Je ne cite point un nom de journal, de revue; il faudrait en citer des centaines. Je n'ai rien découvert qui contredise cet éloge. Le secret dont il a tant été question, et qui paraissait devoir créer des obstacles à la naturalisation de l'Ordre dans certaines contrées monarchiques, ne s'applique, à ce qu'il paraît, qu'aux voies et moyens, non à l'idée principale, non au but poursuivi, non aux résolutions générales. J'aperçois les Bons Templiers être en Europe ce qu'ils sont à New-York, dans le *Far East*, sur les rives du Pacifique, des mers Arctiques ou Antarctiques ; c'est-à-dire travaillant de leurs bras, de leur argent, de leur intelligence à racheter les ébrieux, à fonder des établissements philanthropiques avec une ferveur toute spiritualiste, qui témoigne de l'efficacité des discours de leurs *Grands Chapelains.* ils bâtissent des orphelinats pour les fils et les filles des ivrognes et des ivrognesses. Ils construisent des maisons de refuge et des bateaux de sauvetage pour les

(1) Il y a, de plus, un droit d'entrée de 1 franc 90 centimes.

naufragés de l'Océan ; ils édifient des asiles pour la guérison des penchants à la dipsomanie ; ils établissent des hôpitaux pour la cure des maladies provenant des boissons, etc. La devise : *Fides, Spes, Charitas*, inscrite sur leur bannière et dans leurs armoiries, paraît être mise en pratique.

Ainsi, le Bon Templier propage l'abstinence totale des boissons enivrantes, du tabac, de l'opium et autres narcotiques. Il s'en abstient lui-même. Il ne propage sa doctrine qu'appuyé sur la science moderne, consultée au triple point de vue du bien-être, de la moralisation et des avantages réels pour le bonheur des personnes, des familles et des peuples.

Le Bon Templier non-seulement jure d'observer l'abstinence totale en question, mais encore il s'engage à ne jamais ni faire, ni acheter, ni vendre, ni fournir et à ne pas être fourni de boissons fermentées ou spiritueuses, et enfin à détruire, *autant* qu'il est légalement permis, tout usage des intoxicants partout où faire se pourra. Ainsi, par exemple, il peut posséder une vigne pour en manger les raisins, non pour en faire ou laisser faire du vin fermenté ou un spiritueux. Qui n'use pas d'une chose parce qu'il la juge nuisible, n'a pas le droit de violer la solidarité morale en laissant autrui se causer un mal qu'on peut empêcher par des moyens honnêtes et légaux. A cet égard, nos Bons Templiers en appellent à ces textes (Rmns, XIV, 13) : Μηκέτι οὖν ἀλλήλους κρίνομεν ; ἀλλὰ τοῦτο κρίνατε μᾶλλον, τὸ μὴ τιθέναι προσκόμμα τῷ ἀδελφῷ ἢ σκάνδαλον ; et au verset 21 du même chapitre.

Le Templier emploie la puissance et les ressources de son association à l'abrogation des lois en faveur des boissons et du trafic de ces dernières ; à l'obtention de lois et mesures de nature à favoriser la sobriété. Il ne veut pas que l'Etat protège ce qui est cause de 92 % des crimes et délits (1). Pro-

(1) Voir les documents du Congrès International des Prisons de 1872.

téger ce qui est mauvais en soi, ne peut produire de véritable bien. La corruption des mœurs est la plus grande des misères.

Le Templier veut encore moins que ceux-là qui enivrent les gens (et causent ainsi leurs délits et leurs crimes), vivent honorés en raison des trésors qu'assurent les profits réalisables sur les liqueurs entretenant la fainéantise, la prostitution, le vol, le suicide, de nombreuses maladies (1), le meurtre, l'abâtardissement des races. Qui consent à causer indirectement le mal est aussi coupable que celui qui le commet.

En politique, l'Ordre des Bons Templiers est *conservateur*

(1) J'indique ici pour l'usage de quelques personnes qui douteraient des ravages des boissons alcooliques dans l'homme, les noms d'un certain nombre de désordres produits par elles. Que l'on consulte à ce sujet le *Handbuch der speciellen Pathologie und Therapie de Virchow, au chap.* de *l'Empoisonnement par l'alcool* ou bien l'*Avis sur les dangers qu'entraîne l'abus des boissons alcooliques*, avis rédigé en Commission par MM. Béclard, Chauffard, Verneuil et Bergeron, et adopté par l'Académie de médecine de Paris le 3 Octobre 1871, puis inséré, page 91 du n° 1, Année 1873, de « *la Tempérance* ». Paris, E. Donnaud.

Ces désordres sont des lésions organiques des os, des muscles, ou tissu cellulaire de la peau, de l'estomac, des intestins, du foie, de la rate, du pancreas des reins, de la vessie, de l'appareil génital (*sexus chronicus*), du cœur, des vaisseaux, des poumons, des organes de la parole, des yeux, des oreilles, des nerfs des buveurs. Ces lésions donnent lieu à des maladies graves, ce sont celles des nerfs qui en causent le plus, dix-neuf au moins. A ces affections locales, il faut ajouter la *dyscrasie*, la *cacochymie* et la *cachexie*, ou altérations produites dans le sang, les humeurs et les tissus. Ce sont les maladies dites générales des buveurs.

Consultez aussi : *De l'alcoolisme et des différentes formes de délire alcoolique*, ouvrage de M. le Docteur V. Magnan, de l'Asile « Anne » et aujourd'hui secrétaire des séances de la Société H. Passy : *La Tempérance.* Ce livre a obtenu le prix Civrieux en 1872.

de tout ce qui est juste, équitable et bon. Il est *radical* là où il y a un mal à extirper. Il fait élire ses membres dans les Conseils municipaux, dans les Conseils supérieurs de l'Instruction publique, dans les Chambres législatives et partout où il se rencontre un bien à accomplir, un abus à réformer.

Ainsi, par exemple, les Bons Templiers du Massachussetts refusèrent de soutenir les candidats aux chambres qui ne consentaient pas à punir de l'emprisonnement les violateurs des lois prohibitives, tandis que, d'autre part, la Grande Loge de cet Etat votait 5,200 francs pour aider à défrayer les dépenses d'une campagne précédente entreprise en vue d'un perfectionnement social qui avait réussi. A Cedon, la Grande Loge Suprême ajoutait 2,600 francs. Dans les pays où les lois fiscales sont en vigueur, les Bons Templiers essayent de la persuasion morale et, parfois, ils réussissent à ce point avec elle, qu'il changent les cabaretiers en affiliés de l'Ordre et les amènent à exercer une profession non dangereuse pour la conscience individuelle et pour celle de la Société. On sait que près de la moitié de ces cabaretiers sont gens à fâcheux antécédents, et pourtant, j'ai vu des attestations de la conversion de plusieurs d'entre eux.

Il s'en est converti en Amérique et en Europe; par exemple, à Hamilton, Etat de New-York et à Glasgow en Ecosse. D'ailleurs, la récente croisade des femmes Américaines contre les « *public-houses* », croisade qui se continue en ce moment jusque dans les Iles Britanniques, a fourni une assez nombreuse série de renoncements à la vente des liquides intoxicants pour que la crédibilité de celles que nous citons n'ait pas besoin de preuves. Dans le Comté de Preble, en Ohio, l'arrivée des Bons Templiers a suffi pour faire disparaître les débitants de boissons alcooliques et maintenant New-Paris, West-Alexandria, New-Hope, Fair-Haven, Morning Sun, West-Elkington, etc.,

sont autant de localités aussi libérées du commerce et de l'usage des fermentés et des distillés spiritueux que Besbrook en Irlande (1), la ville vierge de vin, de cidre, de poiré, de bière, d'eau-de-vie que fonda, il y a vingt ans, le célèbre filateur philanthrope, Richardson. פֶּלֶג אֱלֹהִים מָלֵא מָיִם
Les Bons Templiers du comté de Susquehanna, de la Pensylvanie, ont également affranchi plusieurs villes des débitants en gros et en détail des jus de la vigne, de la pomme de terre, du topinambour, etc. Dans la Grande-Bretagne, les mêmes résultats se sont produits et nous avons tous lu la célèbre loi de 1872, intitulée : *Intoxicating Liquors Act*, loi amendée le 30 Juillet 1874.

Les Bons Templiers de Birmingham et de quelques autres grandes villes anglaises, sont surtout chargés d'une surveillance active. Ils veillent à ce que tout ce qui peut être amélioré dans les lois le soit aussi promptement que possible, et que, une fois édictée et promulguée, l'amélioration ne reste pas lettre morte. Ils veillent à ce que la police saisisse les délinquants, à ce que les jurés décident consciencieusement de la culpabilité, à ce que les magistrats appliquent correctement la pénalité. Les Templiers se sont tant fait redouter du commerce des boissons, que, producteurs, marchands en gros et

(1) Voyez : La Tempérance et le Néphalisme : ***La ville des buveurs d'eau ou les Tisserands de Bessbrook en Irlande***. Brochure in-8°, faite d'un extrait révisé du ***Journal des Economistes***, publiée par Guillaumin et Ce, de Paris, elle fut bientôt épuisée. Peut-être en reste-il quelques exemplaires chez Fishbacher et Sandoz ou chez Grassart, libraires, Paris. Quant à Bessbrook, ville de 5,000 habitants au moins, elle ne se trouve que sur des cartes rares et récentes, telle que celle de la Triangulation de l'Irlande; Pour les personnes qui n'ont pas la position de Bessbrook, la voici : 54° 11' 40'' N. X. 8° 43' 54'' Ouest du méridien de Paris.

détaillants se sont, en Angleterre, constitués en Ligues ou Sociétés de défense contre ces redresseurs d'abus.

Je n'énumèrerai pas la série complète des actes de l'Ordre. J'indiquerai que, pour arriver à ces résultats, les Bons Templiers, s'adressent à tout homme, à toute femme de bonne volonté, à tous les talents, à toutes les positions honorablement acquises, à toutes les influences respectables. Les femmes sont éligibles aux hautes dignités de l'Ordre en concurrence avec les hommes, sauf incompatibilité inhérente à leur sexe. J'ai cité en 1873, comme exemple, la dignité de Lady Ogle; je pourrais citer d'autres noms féminins au même titre : ***Martha*** Searl, ***Grand-Vice-Templar***; ***Jane*** Taylor, ***Deputy Grand Marshal*** en 1872; la Sœur Nield, ancienne Grande Vénérable Vice-Secrétaire actuelle. Aussi les femmes affluent, moins pourtant que les hommes. Toutes les classes de la Société sont représentées parmi les Bons Templiers, quoique les classes les moins aisées y figurent bien entendu pour la plus large part. Pour chaque affilié il y a quelque chose à faire et, ce quelque chose une fois accepté, doit être fait et bien fait.

L'Ordre est une confraternité : Τὰ τῶν φίλωκοινα. Qui touche à l'un de ses frères ou à l'une de ses sœurs touche à l'association entière. Ce n'est point une société à bénéfice; mais plutôt une compagnie qui enseigne aux siens à se tirer d'affaires. Pourtant les Templiers s'engagent à se montrer les véritables amis de quiconque marche sous la bannière du Temple : ***A friend in need, is the Templar in deed!***

L'Ordre est une famille. Les frères Bons Templiers prétendent être les uns envers les autres ce que des parents, bien unis, doivent se montrer entre eux. Qui n'est pas Templier, n'est point admis à leur foyer.

L'Ordre a des rites, des formules, des cérémonies d'initia-

tion. On y jure un triple vœu d'obéissance, d'abstinence et de croyance : cette dernière se borne à déclarer qu'on croit en un seul Dieu, créateur et souverain ordonnateur de l'univers (1).

Pas de « *Compellare Intrare* ». Au moment même de prononcer des vœux définitifs, quiconque hésite peut et doit se retirer. D'ailleurs, le néophyte, comme le profès sont invités à méditer attentivement sur la valeur de ces trois impératifs : ***Pense*, *décide*, *agis*.**

L'Ordre ne fait ni quêtes, ni collectes, ni emprunts. Ne voulant pas être un mendiant, il se suffit à lui-même. Il n'a et ne peut avoir que des membres payants, sauf dans le cas de pauvreté duement constaté.

L'Ordre est une armée. Celle-ci obéit au commandement des chefs comme peut obéir un seul homme... une seule femme.

C'est aussi une école de science sociale, de discipline officielle, elle forme les hommes pour la vie municipale et parlementaire.

L'Ordre a des officiers. Pour arriver aux grades de Grande Loge et de Loge de District, le simple frère, l'humble sœur, ont à gagner les grades de Fidélité et de Charité.

Enfin les Bons Templiers possèdent des insignes, un drapeau, des armoiries, des mots d'ordre et des signes de reconnaissance.

Si l'un de vous, Messieurs et Collègues, désirait connaître ce qui concerne la création d'une Loge, je l'engagerais, vu l'heure avancée de la séance et la nécessité de résumer cette exposition, à consulter par lui-même un manuel spécial.

(1) Explanation of the Independent Order of Good Templars by J. W. Kirton. Birmingham, 1872.

RÉSUMÉ

La Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut National peut donc résumer comme il suit les données que je viens d'avoir l'honneur de lui communiquer.

L'Ordre Indépendant des Bons Templiers est une confraternité d'origine américaine, qui emploie la totalité des revenus que lui procurent ses cotisations, à la propagande universelle de ses idées. L'Ordre propage avant tout l'abstinence totale des enivrants ; il s'efforce par l'agitation légale de supprimer complètement chez tous les peuples le trafic des boissons fermentées (vins, cidres, poirés, bières, hydromels, eaux-de-vie et tous liquides alcooliques). L'Ordre cherche avec prévoyance à consolider — telle est sa propre expression (1) — l'ensemble des abstinents de breuvages ébrieux et à utiliser cet ensemble autant pour les individus que pour le bien des nations. L'Ordre s'empare de la jeunesse et s'assure d'elle à l'âge où, sans cette protection, elle s'abandonnerait probablement aux passions. L'Ordre se fait l'allié de toutes les institutions réformatrices ayant un but moral ; par exemple, des ligues et sociétés d'abstinence des toxiques qui, à plus ou moins haute dose, sont réputés depuis des siècles comme étant nécessaires à l'alimentation, à la désaltération du genre humain et à la guérison de ses affections morbides.

En Europe, les Templiers d'aujourd'hui ont déjà planté leur bannière dans les Iles Britanniques. Ils s'introduisent en France, en Norwége, en Allemagne. Ils comptent quelques adhérents suisses.

(1) D'après le Rév. Dawsons Burns, *A. M. F. S. S.* Maidstone, 1875.

Pour ne parler que d'un royaume et d'un Etat européen, attendu que ce qui se passe sur notre continent nous touche et peut aisément se vérifier, voici ce qui concerne la monarchie de S. M. Victoria et la confraternité qui s'est établie dans ses Etats.

Les Iles Britanniques sont divisées en cinq provinces par l'Ordre Indépendant des Bons Templiers du monde entier (1).

I. La Grande Loge d'Angleterre, fondée en Juillet 1870. Elle a son siége à Birmingham. Son Grand-Maître est M. Joseph Malins. Son Grand-Secrétaire, M. J. Kirton. Cette Grande-Maîtrise comptait sous sa direction, vers le mois d'octobre 1874, environ 3,900 loges simples ou communales, les loges de district nécessaires et au-delà de 200,000 membres. *The Good Templar Watchword*, journal hebdomadaire illustré à dix centimes est son organe officiel, depuis le 10 février 1874. Les loges de district correspondent déjà à toutes les circonscriptions électorales y compris celles des Iles de Man, de Wight, de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny. L'Ordre est donc posé de manière à pouvoir soutenir avantageusement l'élection de ses propres candidats à des siéges dans le Parlement de Westminster.

Il existe en outre dans la juridiction de M. Malins une loge de district spéciale pour l'armée et la marine. Le député est le digne capitaine de la marine royale W. H. Phipps, commandant le vaisseau-école : *The War Spite*, navire de guerre mouillé à Charlton-Pier, dans la Tamise (2).

(1) Je dis les *Iles*, c'est-à-dire le royaume, *non* l'Empire Britannique.

(2) Au mois d'août 1874, je fus invité par le capitaine W. H. Phipps à visiter ce navire-école. Je me rendis à bord vers deux heures de l'après-midi et j'y restai environ trois heures. Ce que je vis excita au plus haut point mon intérêt. Quelques centaines de pauvres enfants abandonnés ou à

II. La Grande Loge d'Ecosse, fondée le 7 mai 1870. Elle a pour Grand-Maître le Révérend George Gladstone, et pour Grand-Secrétaire, M. J. Turnbull. Le siége est à Glasgow. Cette Grande Loge dirige 58 loges de district, y compris le Comté Ecossais d'Orkney, formé des Iles Orcades et des Shetland. Le total des membres dépasse 80,000. *The Templar*, journal mensuel à 10 centimes, est l'organe officiel.

III. La Grande Loge de la portion parlant gallois, de la Principauté de Galles, fondée le 4 mars 1874, compte plus de 20,000 membres actifs, avec environ 250 loges communales pourvues de l'organisation de district. Son Grand-Maître est le Révérend M. Morgan, chanoine de Saint-Aberdare. Le Secrétaire-Général est M. O. N. Jones. Le siége de cette maîtrise est à Merthyr.

IV. La Grande Loge de la portion parlant anglais de la Principauté de Galles, fondée le 4 août 1874. Cette maîtrise

peu près, étaient changés annuellement par le pouvoir de l'abstinence totale, de la charité, de l'instruction et des soins du capitaine, en d'excellents marins pour la flotte et la marine marchande. En 1872, j'avais visité *le Cornwall*, capitaine Cumming, navire du même genre, pour les enfants ayant subi des peines correctives. Ne serait-il pas possible de créer pour les lacs de la Suisse un ou deux navires-écoles qui rendraient aux steamers et barques des services analogues et utiliseraient ainsi cette jeunesse pauvre et dont les journaux de la Confédération signalent si souvent les fâcheuses habitudes et les regrettables prouesses. Le capitaine W. H. Phipps fournirait volontiers toutes les indications en son pouvoir. Si ces marins d'eau douce devenaient trop nombreux pour la Suisse, ils pourraient servir dans les eaux salées, sur les flottes étrangères, sans beaucoup plus d'apprentissage.

M. de C.

possède déjà 12 loges de district, dont une dans l'île d'Anglesey. Grand-Maître M. W. L. Daniels, Secrétaire-Général M. W. H. Tilston. Le siége est à Wrexham. Je n'ai pu me procurer le nombre des affiliés vu la nouveauté de cette organisation.

V. La Grande Loge d'Irlande, fondée à la suite de la mission templière du 20 Octobre 1870. Elle a créé dans l'antique Erin une recrudescence d'activité en faveur de l'abstinence totale des enivrants. Cette grande maîtrise compte au moins 25 loges de district, 200 loges communales et 20,000 membres. Son siége est à Belfast.

Il est à remarquer que, nulle part dans le Royaume-Uni, les Bons Templiers n'ont choisi pour centre d'opérations les capitales officielles. Partout, ils ont préféré des villes manufacturières et populeuses.

Par les chiffres qui précèdent et qui certainement sont au-dessous de la réalité, la section de l'Institut National a déjà compris que les Iles Britanniques ne renferment pas moins de 520,000 Bons Templiers affiliés en six ans, toute désertion déduite, tous chiffres pris au plus bas, et la grande-maîtrise septentrionale du pays de Galles laissée hors du total.

Que pensez-vous, Messieurs et Collègues, de cette puissance d'accroissement ? Ajoutez à ce que je vous ai énuméré que les statuts de l'Ordre permettent, quant aux voies et moyens, une adaptation aux peuples, aux temps, aux territoires. Dans votre appréciation, tenez compte du chemin franchi par l'Ordre, de 1851, date de sa naissance, jusqu'à 1868, date de son introduction en Angleterre. Remarquez que dans ses rangs le juge coudoie le général ; le gouverneur d'Etat, le simple gentilhomme ; le sénateur, le Vice-Président de République. On voit sous la bannière du Temple de la Sobriété, non-seulement la

femme de qualité et de bonne compagnie, l'ouvrière, l'ouvrier, le savant, l'illettré, le prêtre, le soldat, l'économiste, le père, la mère de famille, le financier, l'avocat, le médecin, le philanthrope, le publiciste, le notaire, le légiste, etc., etc. ; mais, chose plus rare encore, le noir fils de l'Afrique, le peau-rouge américain, l'homme blanc européen, le colon de toutes les nuances, l'australien, le cuivré, le jaunâtre, soutenant sur tous les principaux points du globe les piliers et la voûte du vaste monument qu'édifie l'Ordre réformateur constitué à New-York, afin, sans doute, que le Nouveau Monde paye sa dette à l'ancien en le régénérant.

Je dois aussi noter que les confessions religieuses, telles que l'Eglise épiscopale anglicane, l'Eglise d'Ecosse, les Presbytériens-Unis, les Presbytériens Irlandais, les Méthodistes (Wesleyens, primitifs, unis et libres), les Evangélistes libres, la Société des Amis *(quakers)*, les sectateurs de Confucius, les Bramo-Somaï, etc., n'ont pas la moindre objection à ce que leurs ministres et leurs fidèles s'inféodent en grand nombre aux Bons Templiers. Les Catholiques romains s'y opposent (1). Je ne sais ce que dira l'Eglise grecque.

(1) Le Pape Pie IX, s'il laisse excommunier les Bons Templiers par ses évêques, est évidemment un ami des Sociétés néphaliennes, lesquelles poursuivent, bien entendu, la destruction de l'ivrognerie. Il en est de même de plusieurs princes de l'Eglise. On sait, par exemple, quelle part le Dr Manning, archevêque de Westminster et cardinal de la Sainte Eglise Romaine, a prise à la fondation de la nouvelle ligue néphalienne et catholique d'Angleterre depuis 1872, combien il a *dû frayer* avec de Bons Templiers. Il faut espérer que, si Son Eminence laisse un jour la barette pour la tiare, il n'annihilera pas *ex cathedra* la fameuse lettre donnée en Saint-Pierre de Rome, le quatrième jour de décembre 1873, dans la 28me année du pontificat de son auteur, lettre adressée aux néphalistes du Massachussets, non plus que la bénédiction apostolique envoyée à la Ligue de la Croix, assemblée le 17 mars dans l'Exeter Hall de Londres.

J'aperçois encore que, sous le sceptre de la reine-impératrice Victoria, l'Ordre des Templiers sait, aussi bien qu'en Amérique, influer sur les élections au Parlement, et influer sur elles à ce point qu'il possède à Westminster plus d'un siége et quantité de voix qui ont déterminé la création de lois concernant les boissons alcooliques et leurs débitants.

D'après ce que je viens d'indiquer de sa manière de se propager depuis 1851, il n'y a point à douter que l'Ordre ne soit une vaste et puissante organisation, parfaitement adaptée aux goûts et aux besoins des peuples chez lesquels il a élu domicile. S'il dépasse, ce qui est constant, plus du million d'affiliés et d'affiliées ayant plus de seize ans révolus, l'Ordre est-il propre à absorber dans sa discipline des masses d'individus encore plus grandes, tant dans les pays où il règne déjà que dans les contrées qui ne le connaissent point à cette heure? Est-il propre à s'adapter aux races centrales et méridionales de l'Europe? A la race latine? Aux nations d'extractions diverses, comme la Suisse fédérée, la France autoritaire, l'Autriche monarchique ou la Russie autocratique? Je le répète, l'Ordre est à la fois un principe, une famille, une confraternité, une armée. Il a un but moral, individuel et collectif, une direction centrale, des assemblées coordonnées, une constitution à la fois représentative et dictatoriale, démocratique et oligarchique. Il a des voies secrètes parfois pour l'exécution de ses plans. Enfin, cet organisme se complète d'un état-major de dignitaires, d'officiers, ou plutôt comme on disait jadis, d'officiers supérieurs et inférieurs avec insignes, etc. Tout cela ne ferait rien, ou presque rien, si nos Bons Templiers prétendaient ramener l'humanité à la sobriété sans les accessoires indispensables d'une aussi gigantesque tentative. Ces accessoires, ils les ont. Ils en augmentent tous les jours la quantité et l'importance. Quiconque s'occupe de

philanthropie étrangère, connaît les immenses ressources financières, la littérature scientifique et moralisatrice, la presse militante, la foule d'établissements utiles dont dispose l'Ordre des Bons Templiers d'à présent. Et, de plus, je puis ajouter que mes recherches, si limitées qu'elles soient, me permettent de les juger remplis, par-dessus tout, de cet esprit de prosélytisme fervent, sans lequel tous ces éléments seraient improductifs.

N'est-ce pas là une Association digne d'occuper une Section de l'Institut National? — Genève, — après Calvin et les Catholiques libéraux, — après l'Internationale et les nouveautés qu'elle amène, — est-elle destinée à l'Ordre indépendant des Bons Templiers? — Les extrêmes se touchent en sociologie, comme en mathématiques....

Nous avons vu que l'Ordre a toujours su trouver en lui-même l'argent nécessaire à sa templarisation; et quoiqu'il ne thésaurise point, il pourrait prétendre à se donner, comme les Templiers du XIIme siècle, 9,000 maisons avec leurs terres domaniales. Je n'ai point eu à supputer leurs revenus; mais il est aisé de faire le calcul suivant : en laissant de côté le chiffre énorme des affiliés n'appartenant point aux Iles-Britanniques, mes documents, ai-je dit, permettent d'évaluer à cinq cent vingt mille le nombre des Bons Templiers obéissant aux cinq Grandes-Maîtrises que j'ai spécialement nommées.

La cotisation étant au moins de cinq francs par an pour les simples affiliés, et d'au moins deux francs cinquante centimes pour les femmes; — considérant, d'abord, que les initiées sont de beaucoup inférieures en quantité aux hommes; — considérant, en outre, qu'un grand nombre de frères et de sœurs se taxent annuellement et de bonne volonté au paiement de sommes relativement élevées, telles que celles d'une guinée

(*26 fr. 25 c.*), taxe qui est d'usage en Angleterre et aux Etats-Unis (*environ cinq dollars*) pour les gens bien élevés; — considérant enfin, qu'il résulte de ces deux circonstances des revenus supplémentaires qui doivent équilibrer amplement le déficit causé par l'infériorité de la somme que doit verser la portion féminine de la confraternité templière; — il arrive, que sans tenir compte des cotisations extra-riches, du produit des diplômes, des droits d'entrée, des bénéfices sur les marchandises vendues (*s'il s'en fait*), etc., etc., — la somme d'argent que fournissent déjà les cotisations templières en Angleterre, en Galles, en Ecosse, et en Irlande, doit s'élever normalement à 2,600,000 francs, capital annuel prélevé par l'abnégation et le dévouement des travailleurs pour racheter riches et pauvres de la sujétion aux boissons fermentées et spiritueuses.

N'est-ce pas là un beau phénomène social et qui ne s'est pas encore vu sur une large échelle: L'indigent rachetant l'opulent? Voilà l'aspect démocratique des nouveaux Templiers.

La prochaine assemblée de la Loge Suprême aura lieu, ce quatrième mardi de cette année, à Bloomington, Illinois, Etats-Unis d'Amérique. Ce que cette réunion décidera intéressera peut être les habitants de la Confédération Suisse.

L'appel des Bons Templiers, je le dis itérativement, s'adresse à tous les habitants du globe. L'Ordre désire que femmes et hommes fassent partie de sa confraternité. Il n'enrôle sous son drapeau que quiconque étant sobre, veut se croiser contre l'intempérance et ses causes. L'Ordre s'unit à tous les Réformateurs moraux et sociaux, aux religions de tous les peuples.

L'Ordre exige complète obéissance à ses décisions.

Il va sans dire que les Bons Templiers n'entrent dans un pays que par la persuasion et qu'une fois entrés, ils ne violent

ni les lois ni les convenances sociales. C'est par ce qui est permis qu'il réussit à faire défendre ce qui ne devrait point être permis.

Pour repousser les Templiers, il ne s'agit que de les convertir à l'alcool et à l'alcoolisme.

Telle est, Messieurs et Collégues, l'importance actuelle de l'Ordre des Bons Templiers d'aujourd'hui et sa puissance d'accroissement. Il vient au nom d'un principe régénérateur frapper à la frontière de la Suisse. Ne penserez-vous pas qu'il appartient surtout à la Section des Sciences morales et politiques de s'occuper la première en ce pays de la venue probable d'un ordre réformateur et cosmopolite ? D'après ce que vous venez de si bienveillamment écouter et qui n'a pu que communiquer une notion inadéquate de ces futurs surgissants, lesquels sortiront — ne vous méprenez pas — non d'entre les étrangers, mais bien d'entre les fils et les filles de la libre Helvétie,—n'ai-je point eu raison de m'écrier : *Quis pulsat fores ?* et de vous transmettre la réponse faite par mes recherches ?

MERILLE DE COLLEVILLE.

APERÇU

SUR

LA CHANSON FRANÇAISE

(DU XIe AU XVIIe SIÈCLE)

Lecture faite à la Section des Beaux-Arts de l'Institut National Genevois

PAR G. BECKER

Il est impossible d'étudier la musique des temps reculés sans s'occuper aussi de la poésie. Ces deux sœurs que, de nos jours, on voit encore si souvent intimement liées, étaient, il y a sept ou huit siècles, tout-à-fait inséparables. On ne rencontrait jamais l'une sans l'autre.

Ecoutez ce conseil qu'au XVIe siècle Ronsard donnait encore aux poètes :

« Tu feras des vers.... tant qu'il te sera possible pour être plus propres à la musique et accord des instruments, en faveur desquels il semble que la poésie soit née, car la poésie sans les instruments ou sans la grâce d'une seule ou plusieurs voix n'est nullement agréable, non plus que les instruments sans être animés de la mélodie d'une plaisante voix. »

Pourtant, à cette époque, la musique qui avait été si long-

temps l'humble compagne de la poésie commençait à voler de ses propres ailes.

Ces quelques mots suffiront pour vous expliquer pourquoi, quoique musicien, je viens vous parler poésie, ils suffiront aussi pour faire comprendre que la valeur poétique n'a pas toujours pu me guider dans le choix des exemples.

On admet généralement que toute poésie primitive fut chantée ; la chanson peut donc être regardée comme le premier essai poétique de notre langue et comme le germe de notre musique mondaine. La première chanson a dû jaillir d'un cœur débordant de bonheur, de joie ; elle est peut-être née d'un sourire. Certainement, l'amour, ce sujet éternellement jeune, a été chanté avant tous, d'autres motifs sont venus peu à peu s'y joindre ; enfin, tout a été chanté. La chanson est devenue le miroir des mœurs d'une époque.

Grande est la variété des chansons. Elles sont, suivant leur caractère, tendres ou plaisantes, gaies ou tristes, joyeuses ou mélancoliques, badines ou sérieuses, ou des lais, des sirventes, des rondels ou rondeaux, des tensons, des jeux partis, des plahns (complaintes), des ballades, des chants royaux, des pastourelles, des sérénades, des aubades, des chansons badines, galantes, gaillardes, érotiques, bachiques, polémiques, spirituelles, satiriques, héroïques, des chansons d'amour, du printemps, etc.

Il faut même compter au nombre des chansons les danses, car elles furent généralement chantées. E. Deschamps dit dans ses adieux à Paris « ***adieu danses, adieu qui les chantez.*** »

Quelques définitions :

Le ***lai*** était ordinairement le récit d'une aventure amoureuse, plus ou moins tragique.

Le ***sirvente*** était une chanson satirique qu'il ne faisait pas

toujours bon de cultiver. L'histoire raconte que le chevalier Luc de Barre a eu les yeux crevés par ordre de Henri Ier, roi d'Angleterre, pour avoir composé un sirvente contre lui.

« Le *rondel* ou *rondeau*, dit Sibilet dans l'art poétique français (1576) » est ainsi nommé de sa forme. Car, tout ainsi qu'au cercle, après avoir discouru toute la circonférence on rentre toujours au premier point duquel le discours avait été commencé, ainsi au poème *rondeau*, après avoir tout dit on retourne toujours au premier carme ou hémistiche pris en son commencement. » Le rondel était le genre le plus usité aux XIIe et XIIIe siècles.

« Les *tensons* estoyent, suivant Jean de Nostradamus (1), disputes d'amours qui se faisoyent entre les chevaliers et dames poètes entreparlans ensemble de quelque belle et subtille question d'amours et où ils ne s'en pouvoyent accorder. » Les tensons furent récités devant les cours d'amour.

Le *jeu parti* était, comme le tenson, un tournoi littéraire à plusieurs tenants.

La *complainte* (plahn) contenait parfois le récit d'une histoire lamentable, d'une calamité publique, d'autres fois on y célébrait la mémoire d'une amante, d'un ami, d'un bienfaiteur, d'un maître. Un genre de complainte était la *déploration*. Plusieurs déplorations ont été, comme nous le verrons plus tard, de grande utilité pour l'histoire de la musique.

La *ballade* ainsi que le *chant royal* s'occupaient de faits historiques.

La *pastourelle* chantait la nature, les amours champêtres.

La *sérénade* exprimait l'espoir d'une nuit de plaisir, se plaignait de la longueur du jour, etc.

L'*aubade* annonçait une nuit agréablement passée.

(1) Vie des plus célèbres et anciens poètes provençaux.

Les titres des autres genres indiquent suffisamment la nature du sujet qu'elles traitent.

Il ne peut pas être question ici des chansons de gestes ou épopées nationales, telles que le *Chevalier du Cigne*, *Baudoin de Sébourg*, ou *les quatre fils Aimon*, *Maugis d'Aigremont*, *Roland* et autres. Elles sont d'une étendue beaucoup trop considérable, car elles renferment ordinairement de vingt à cinquante mille vers. Même en admettant qu'il y eut sur les mêmes sujets des poèmes plus courts et plus simples que ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, je crois qu'il ne peut s'agir que de fragments lorsqu'on raconte qu'elles furent chantées.

Taillefer qui moult bien chantoit
Sur un cheval qui tôt alloit
Devant le duc alloit chantant
De Charlemaigne et de Rolland
Et d'Olivier et de Vassaux
Qui moururent à Roncevaux

(ROMAN LE RON.)

La Provence est considérée comme le berceau de la chanson française (1). Les trouvères et jongleurs provençaux, allant de château en château en chantant leurs couplets tendres et plaisants, ont été célèbres.

« Ces trouvères allaient par toutes les provinces
« Sonner, chanter, dancer leurs rimes chez les princes. »

(VAUQUELIN.)

(1) Je passe intentionnellement sur le peu de monuments qui nous restent en langue barbare.

Leur règne a duré depuis la fin du XIe jusqu'à la fin du XIVe siècle. De la plus grande influence sur leurs œuvres furent les Croisades.

Ste-Palaye définit ainsi cette époque dans son histoire littéraire des troubadours :

« Un enthousiasme inouï brisa les barrières qui séparaient les nations ; les réunit pour des conquêtes religieuses, c'est-à-dire, consacrées par un prétexte religieux, les transporta dans la patrie des Phidias et des Homères, leur fit respirer l'air de la voluptueuse Asie. De là combien de nouvelles idées et de goûts nouveaux ! Chose étonnante, la dévotion meurtrière et peu sensée des croisades servit au développement des beaux arts et de la raison, elle concourut au triomphe des muses et aux ingénieux plaisirs qui devaient naître de leurs travaux. »

Dans cette période d'enfance la besogne du poète et du compositeur n'était point partagée comme aujourd'hui. Les notices consacrées aux trouvères disent ordinairement : *savait bien composer, bien jouer de la viole et bien chanter* (sabia ben trobar, ben viular et ben cantar), ou *trouva des beaux airs*, ou encore, *fit de nouveaux airs pour ses chansons.*

Peu d'exceptions sont connues (Hugue Brunet *composa de bonnes chansons, mais ne fit point la musique*), en tous cas elles sont difficiles à établir. Rien ne justifierait même l'admission que le pseudo-Aristote et les deux Francon (1) (de Cologne et de Paris), célèbres théoriciens des XIe et XIIe siècles, ne soient pas les auteurs des textes de leurs chansons.

La musique de ces anciennes chansons, quoiqu'elle différait

(1) On doit le rayon de lumière qui éclaire la musique de ces temps, aux érudits travaux de M. de Coussemaker qui vient de mourir (janvier 1876), à son château de Bourbourg, dans le département du Nord.



déjà de la musique d'église par un commencement de rythme (1), était bien monotone ; quant à l'harmonie, qui ne suivait que lentement les progrès déjà fort lents — la pratique restait toujours en arrière de la théorie — elle était encore bien primitive, et fort boiteuse.

La mélodie, après avoir subi quelques altérations par suite des Croisades, ne tarda pas à céder le pas à l'harmonie, elle fut même reléguée au second plan jusqu'à la fin du XVIe siècle. L'air à une voix a entièrement disparu pendant fort longtemps. Déjà épurée, l'harmonie, l'étude de la forme harmonique, restait la seule occupation et préoccupation des musiciens. De 1350 à 1600 fut l'époque des contre-pointistes.

Il me semble que c'est en partie à cette partialité que la musique doit d'être restée tant en arrière sur les autres arts, pendant ces premiers siècles.

Je vais citer quelques exemples de cette première époque de la chanson. Il va sans dire que je suis obligé d'omettre bien des auteurs et des meilleurs.

Parmi les noms qu'on rencontre le plus souvent au XIIe et XIIIe siècles, et au commencement du XIVe, se trouvent : Bernard de Montcuc, Pierre Rogiers, Pierre Raimon, Rutebœuf, Guillaume Figueiras, Pons de Capdeuil, Rambaud d'Orange, Blondel, Guillaume de St-Die, Pierre Bremon, Cadenet, Bertrand de Born, Guillaume Faidit, Perdigan, Colin Muset, Moniot de Paris, Moniot d'Arras, Pierre Vidal, Pierre Cardinal, Giraud Riquier, Gace Brulé, le Chatelain de Coucy, Charles d'Anjou, Adam de la Halle, Thibaut IV, Machault et Raoul comte de Soisson (2).

(1) Remarque curieuse, d'après tous les théoriciens la mesure binaire était inconnue jusqu'au commencement du XIVe siècle. On ne se servait que de la mesure ternaire.

(2) Comme musiciens on cite Léonin, Ferrotin le Grand, Robert de Sabillon et Pierre de la Croix.

Voici d'abord une *demi-chanson* de Pierre Brémond :

Puisque tous veulent savoir
(Pus que tug volon saber)
Pourquoi je fais demi-chanson,
Je leur en dirai le vrai.
C'est parce que j'en ai demi-raison
Pourquoi je dois mon chant partager ;
Car telle j'aime, que ne me veut aimer,
Et puisque d'amour je n'ai que la moitié,
Bien doit être tout mon chant partagé.

Quoiqu'une demi-chanson, elle ne manque pas d'esprit.
Guilhem Figueiras va nous fournir un sirvente :

Je ne laissêrai, par peur,
D'un sirvente le labeur,
Contre tous ses clercs abhorrés ;
Et mes vers élaborés.
On saura l'esprit trompeur,
L'âme félonne qu'aiguise
Cette fausse gent d'Eglise,
Qui plus elle a de force et de pouvoir,
Plus elle cause et mal et désespoir.

Il paraît que le clergé a de tout temps été le point de mire de la satyre. Une grande partie des sirventes sont faits contre lui.

Pour vous donner une idée de l'aubade, j'emprunte un fragment d'une très-belle de Bertrand d'Alamon :

Cavalier bien près avait
La dame qu'il adorait ;

L'embrassait et lui disait :
Que faire, doux cœur ? Déjà
Le jour vient, la nuit s'en va
Ah !
J'entends la guette sonore
Crier sus ! Je vois le jour
Luire avec l'aurore.

Doux cœur, si jour s'éteignait
Si plus aube ne brillait,
Quel grand bonheur ce serait !
Bien près du moins j'aurais là
Ce qui toujours me plaira
Ah !
J'entends la guette sonore
Crier sus ! Je vois le jour
Luire après l'aurore !
Etc.

Après l'amour le renouveau, le printemps, le temps des amours fut le plus chanté. Le Chatelain de Coucy dit :

Moult m'est bele la douce commençanse
Du nouviau temps à l'entrant de pascor (Pâques),
Que bois et prez sont de mainte semblance,
Vert et vermeil, couvert d'herbe et de flor.

Ou :

Quand voi venir le bel tanz et la flour,
Que l'herbe vert resplent aval la prée,
Lors me souvient d'une doulce dolour
Et du douz lieu où mon cuer tend et bée (aspire).

Mais s'il chante si agréablement le printemps, c'est à la condition d'avoir *fine amour*.

Pour verdure ne pour prée.
Ne pour feuille, ne pour flour,
Nulle chançon ne m'agrée
S'il ne vient de fine amour, etc.

A plusieurs reprises j'ai parlé des chansons d'amour. En voici deux de Thibault IV (1), comte de Champagne, roi de Navarre ; une dans la langue originale, l'autre traduite. Toutes deux sont fort gracieuses.

Rose, ne flor de lis,
Ne des oisiauls li chans,
Ni douls mai, ne avris,
Ne rossignor jolis,
Ne me fait si joiant,
Ne pensis,
Com bons amors signoris.
Que d'amours viennent mi chant
Et mi plor
Et d'autre labor
Ne sert mes cuers nuit et jor.

Un rondel :

Las ! si j'avais pouvoir d'oublier
Sa beauté, son bien dire
Et son doux regarder,

(1) On connait de Thibault IV environ 75 chansons d'amour, jeux partis et pastourelles.

Finirait mon martyre.
Mais las ! mon cœur je n'en puis ôter ;
Et grand affolage m'est d'espérer.
Mais tel servage donne courage
A tout endurer.
Et puis, comment oublier
Sa beauté, son bien dire
Et son très-doux regarder,
Mieux aime mon martyre.

La chanson suivante est de Bertrand de Born.

Il faut qu'amour ait ma vie,
Car de ma divine amie
N'ai pardon.
Quand vois sa gente façon,
Je comprends qu'en vain je prie,
Qu'elle peut à son envie
Choisir bon
Chevalier ou preux baron,
Quand on a la seigneurie
De prix et de courtoisie,
C'est raison
De suivre sa fantaisie.

L'auteur le plus illustre de cette époque est Adam de la Halle, le Bossu d'Arras. On a de lui, paroles et musique, environ 80 chansons, jeux-partis, rondeaux et motets et le ***Jeu de Robin et de Marion*** (1). Cette dernière pièce peut être regardée comme le premier essai de l'opéra comique.

La musique de cette pièce, qu'on ne peut comparer à aucune

(1) Toute l'œuvre a été publiée par M. de Coussemaker.

autre de ce temps, est naturelle, facile, chantante. Quelques-unes des mélodies sont de véritables perles. Je n'en dirais pas autant des chansons, des rondeaux, des motets. Les premières, à une voix, ont quelques choses de maniéré, d'emprunté : on sent trop le travail ; les autres, à trois voix, se ressentent trop des règles d'harmonie alors établies ; elles ne satisferaient point nos oreilles.

Au risque d'abuser de votre patience, je vais vous réciter une de ses chansons. Elle est longue.

Je n'ai autre retenanche (réserve)
En amour que de mon chant,
Et d'une douche espéranche,
Qui me vient adès (toujours) devant,
En recordant (rappelant),
Le biauté qui m'a souspris,
Et le regard atraiant
En un doux viaire (visage) assis
Cler et riant,
Dont chascun en esgardant
Doit estre pris.

Il n'est si douche souffranche
Que de vivre en espérant,
Dont ne puis avoir grévanche (affliction)
Pour tele dame en souffrant ;
De son semblant
Veoir est si grans delis,
Que s'aucuns l'aloit autant,
De ceus qui m'en ont repris,
D'amour ardant
L'amerais en escoutant
Ses sages dis.

Chil qui plus sont d'astenanche,
Et plus sage et plus souffrant,
Aroient droite escusanche,
S'il devenoient amant,
En desirant,
Ma dame a cui sui songis.
Et puis donc qu'ele vaut tant,
Ne doit avoir hom rassis
Merveille grant
De moi c'on tient pour enfant,
Si je suis pris.

Tel est d'amours la puissanche
Qu'ele fait l'omme astenant
Désirrer sans atempranche (prudence),
Et fait hardi le doutant,
Et le sachant
Cuidier que che soit pourfis
De ce qu'il fuioit avant;
Ne mis n'est de lui si fis,
C'amours errant
Ne l'ait cangié en monstrant
Dame de pris.

Hé Dame de grande vaillanche,
Plus que je ne vois disant,
Douche et noble en contenanche,
Sage en œuvre et en parlant ;
De cuer joiant
Vous ai servie toudis (toujours)
Loialment mais en chantant
Ne puis de vous estre oïs,
Ni en plaignant,

De chou n'avés pas sicrant
Le cuer au vis (visage).
Voir n'os pour les mes dis
Son cors vaillant;
Ains ira por contremant
Chis chans jolis.

Ses jeux-partis étant aussi tous très-longs, je me contente de vous donner l'analyse des questions posées dans quelques-unes :

« Veuillez me dire, vous qui savez si bien l'amour, en quoi, pourquoi et comment vous le servez ? »

« Quel est l'amant le plus content ? Est-ce l'amant satisfait ou l'amant platonique ? »

« Un amant à qui on promettrait de jouir dix fois seulement dans la vie des faveurs de sa dame, devrait-il se hâter ou attendre ? »

« Pour un loyal amant, est-ce le bien qui domine en amour ? Est-ce le mal ? »

Ces quatre exemples suffiront pour expliquer ce genre ; je passe donc à un petit rondel du même auteur :

Li dous regars de ma dame,
Me fait espérer merchi,
Dies gart son gent cor de blasme.
Li dous regars de ma dame.
Je ne vi oncques par m'ame
Dame plus plaisant de li.
Li dous regars de ma dame
Me fait espérer merchi.

Presqu'aussi célèbre qu'Adam de la Halle est Guillaume Machault (1295-1377), poète, compositeur et théoricien.

Outre ses nombreuses chansons (1), dont je puis vous donner un spécimen, il a fait un grand nombre de contes en vers (des *dits*), parmi lesquels plusieurs ont été fort utiles à l'archéologie musicale. Ainsi, *Le Lion du voir dis* nous fournit des renseignements sur la vie de l'auteur ; le *Di Remède de Fortune* nous apprend à connaître les instruments alors en usage.

Machault raconte *Une Journée de réception dans un château :*

Car je vi là tout à un cerne (cercle)
Vièle, rubèbe (espèce de violon), guiterne,
Leu (luth), monarche, micarion,
Citole (instrument à cordes) et le psalterion,
Harpe, tambour, trompes, naquaires (espèce de tambour),
Orgues, cornets, plus de X paires,
Cornemuses, flaios (flageolet), chevrettes (cornemuse),
Dousainnes (flûtes douces), cimbales, clochettes,
Timbre (tambour de basque), la flahute brehaingue (la flûte de Bohême).
Et le grand cornet d'Alemaigne.
Flaiot de saus (saule), fistule, pipe (chalumeau),
Muse d'ausay (d'osier), trompe petite.
Buisnies (buccines), éles (flûte de pan), mononode,
Où il n'a qu'une seule corde,
Et muse de blez (musette de paille) tout ensamble.
Et certainement il me samble
Qu'oncques mais tele mélodie
Ne fu veue ne oye,

(1) On connaît environ 400 ballades, chants royaux, rondeaux, lays et virelays.

Car chascuns d'iaulx selon l'acort
De son instrument sans descort,
Viole, guiterne, citole,
Harpe, trompe, corne, flaiole,
Pipe, souffle, muse, naquaire,
Taboure, et quanqu'on peut faire
De doit, de penne et de l'archet,
Oy je, et vit tout en ce parchet (parquet).

Il est regrettable qu'on ne possède pas le plus petit échantillon de musique d'un tel ensemble. Il serait certainement des plus intéressants.

J'ai choisi parmi les œuvres de Machault (1) la charmante chanson (rondeau) que voici :

Blanche comme lys, plus que rose merveille,
Resplendissant com rubis d'oriant
En remirant vo biauté non pareille.
Blanche comme lys, plus que rose merveille
Suy si ravis que mes cuers toudis veille
Afin que serve, à loy de fin amant.
Blanche comme lys, plus que rose merveille,
Resplendissant com rubis d'Oriant.

(1) Peu de compositions (4 à 5) de Machault ont été publiées jusqu'à ce jour. On en trouve quelques-unes à la suite d'un traité de musique de Ph. de Vitry, écrit par H. de Lauffenbourg (Bibl. Nationale, nº C. 22, petit in-folio), à côté de motets et chansons de Ph. Royllars, Henry Hessmann, H. de libero Christo, Feltenferd, G. Dufay, H. Helens, Renaud de Firmont, Robert de Palais, Gilles de Moris, Ar. Mastias, Juge Philomène, P. de Bruges, Giles de Pasier, Nicolas de Mergs, J. Larlay, de Chambray, Nucel, etc., — compositeurs peu ou point connus ; d'autres dans plusieurs manuscrits (Bibl. Nationale) de ses œuvres, dont le principal, le plus complet, provient de Jehan, duc de Berry et d'Auvergne, fils du roi de France.

Pour ne pas sortir du genre amoureux, je fais suivre ce rondel par un de Raoul, comte de Soissons :

Ha belle blonde au corps si gent,
Perle du monde que j'aime tant,
D'une chose ai bien grand desir :
C'est un doux baiser vous tollir.
Oui belle blonde au corps si gent
Perle du monde que j'aime tant.
Si par fortune, conviendriez,
Cent fois pour une le vous rendrois ;
Belle blonde au corps si gent
Perle du monde que j'aime tant.

Nous voici arrivé à l'époque que j'ai nommée celle des contrepointistes. Par suite des progrès de l'harmonie, la musique est devenue une occupation spéciale, et la composition (la facture) d'une chanson a dorénavant deux auteurs : le poète et le musicien.

Ce dernier, soit par une trop grande estime de son travail, soit par négligence, n'indique jamais dans ces compositions le nom du poète. On est donc à leur sujet dans une complète ignorance. Le nombre des exceptions est très-restreint, et elles sont dues à d'autres circonstances. Parmi les musiciens du XIVe et XVe siècles, je vous citerais Barbinguant, Binchois, Brumel, Busnoye, Caron, Copin, Compère, Constant, Dufay, Frye, Faugues, Fede, Fevin, Gaspar, Hayne, Gille Joye, Josquin des Prés, Loyset, Okeghem, Parizon, Pierchon, Prioris, Regis, de la Rue, Tinctoris, Verbonnet ; parmi les poètes : Froissart, E. Deschamps, Al. Chartier, Molinet, Greban, G. Crétin, O. Basselin, le duc d'Orléans, Villon, etc.

Quelques spécimens de cette époque : Un rondel de J. Froissart :

Le corps s'en va mais le cœur vous demeure
Très chère dame, adieu jusqu'au retour.
Trop me sera lointaine ma demeure,
Le corps s'en va mais le cœur vous demeure
Très chère dame, adieu jusqu'au retour.
Mais, doux penser que j'aurai à toute heure
Adoucira grant part de ma douleur !
Très chère dame adieu jusqu'au retour,
Le corps s'en va mais le cœur vous demeure.

Voici un des rares rondeaux de Alain Chartier :

Sur ma foy, ma dame,
J'aime tant vostre œil,
Que par son accueil,
Vostre je me réclame.
Je sais bien pourquoy
Je vous aime fort,
Car quand je vous voy
Mon cueur est d'accord.
Se may vostre Dame
Aymer je vous vueil
Par joye ou par deuil
Sans laisser pour ame.
Sur ma foy, ma dame
J'aime tant vostre œil
Que par son accueil
Vostre je me réclame.

Encore un rondeau, je le trouve ravissant. Il est du duc d'Orléans, auteur qu'on peut placer à côté de Villon.

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye

Et s'est vestu de broderye
De soleil raiant, cler et beau.
Il n'y a beste ne oiseau
Qui en son chargon ne chante ne crye :
Le temps a laissé son manteau.
Rivière, fontaine et ruisseau
Portent en livrée jolye
Goultes d'argent et d'orfaverie,
Chascun s'abille de nouveau ;
Le temps a laissé son manteau

Une ballade d'Eustache Deschamps (1) sur la mort de son maître Guillaume Machault :

Fleur des fleurs de toute mélodie
Très doulz maistre qui tant fustes adrois,
O Guillaume, mondains dieux d'armonie,
Après vos faiz qui obtiendra le chois
Sur tous faiseurs ? Certes ne le congnoys.
Vo noms sera précieuse relique
Car l'on plourra en France et en Artois
La mort Machaut, le noble rhétorique.

La fons Circé et la fontaine Hélie
Dont vous estiez le ruissel et les dois
Où poètes mistrent leur étudie
Convient taire; dont je suis moult destrois.
Las! c'est par vous qui mort gisez tous frois
Qui de tous chans avez esté cantique.
Plourez harpe et cors sarrazinois
La mort Machault, le noble réthorique.

(1) Il en a fait plusieurs sur le même sujet.

Rubebes, leuths, vielles, syphonie
Psalterions, trestous instrumens coys,
Rothes, guiterne, flaustes, chalémie,
Traversaines et vous Nymphes de boys
Tympanne aussi, mettez en euvre doys
Et le choro. N'y ait nul qui le réplique.
Faictes devoir plourez, gentils galois,
La mort Machault, le noble réthorique.

Je vous fais grâce des chansons d'Olivier Basselin, qui chante surtout la dive bouteille. Voici les titres de quelques-unes : ***Insipidité de l'eau, Apologie du cidre, A sa bouteille, Orgie, La signification du vin, A son nez :***

Beau nez dont les rubis ont cousté mainte pipe
De vin blanc et clairet,
Et du quel la couleur richement participe
Du rouge et violet.

Il me semble qu'on a exagéré le mérite d'Ol. Basselin. Je ne puis passer sous silence Villon. Boileau a dit :

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

La pièce que je veux vous lire de lui n'est pourtant pas des meilleures :

Suivez beautés, courez aux fêtes,
Aimez, aimez tant que voudrez,
Et si ni perdrez que vos têtes
En la fin, ja mieux n'en vaudrez.

Amours, folles amours, font les gens bêtes,
Salmon en idolatria,
Samson en perdit ses lunettes,
Bienheureux est qui rien n'y a.

Pour terminer cette série, écoutez la déploration sur le trépas de Jean Okeghem :

Nymphes des bois, déesses des fontaines,
Chantres experts de toutes nations,
Changez vos voix fort claires et haultaines
En criz tranchantz et lamentations;
Car d'Atropos les molestations,
Votre Okeghem par sa rigueur attrape.
Le vrai trésor de musique et chef d'œuvre,
Qui de trespas désormais plus n'eschappe;
Dont grant dommage est que la terre le couvre.
Accoustrez vous d'abitz de deuil,
Josquin, Brumel, Pierchon, Compère.
Et plorez grosses larmes d'œil :
Perdu avez vostre bon père.
Requiescat in pace.

Cette déploration a été mise en musique par Josquin des Près; l'auteur des paroles est inconnu. — G. Crétin en fit une sur le même musicien.

Si jusqu'ici les matériaux ont été rares, ils ne vont plus nous manquer, grace à l'imprimerie.

Je crois inutile de faire ressortir tous les avantages qui ont découlé de cette invention capitale, mais je tiens à vous faire connaître les premiers imprimeurs de musique.

Petrucci di Fossembrone passe en tête (1). Ses premières impressions portent la date de 1501. Elles sont fort belles et bien soignées. En second vient *Oeglin de Reutlingen* avec un ouvrage (2) imprimé en 1507 à Augsbourg. Le troisième par ordre de dates est *Schæffer fils* avec *son Art du facteur d'orgues*, publié en 1511, à Mayence.

Une dizaine d'années plus tard, nous trouvons *Attaignant* et *Haultin*, à Paris. De la même époque datent aussi les éditions de *Susato*, à Anvers et de *Jacob Moderne Pinguento*, à Lyon.

Après cela nous voyons figurer en France *Robert Granjan*, *Guillaume Le Bé*, *Nicolas Duchemin*, *Godefroy et Marcelin Berringen*, *Adrien Le Roy* et finalement toute une dynastie de *Ballard*, famille qui, pendant deux siècles (1551-1765), a eu le privilége de publier la musique.

A ces imprimeurs nous devons la conservation des œuvres d'un grand nombre de musiciens ; les plus remarquables (de 1500 à 1650) ont nom : Certon, Archadelt, Jean Crespel, Josquin Baston, Cl. Morel, De Marle, Jannequin, Manchicourt, Boyvin, P. Courtois, Clémens non Papa, Maille, Meigret, J. Lupi, Th. Créquillon, Godart, Ducis, Claudin, Willaert, Sanserre, J. Mouton, Finot, Caulery, Goudimel, Beaulaigne, Or. de Lassus, Hauville, Faignient, N. de la Grotte, Chardavoine, Roussel, Pasquier, Servin, J. de Castro, Pevernage, Sweelinck, Mollier, Macé, Boyer, Aux Cousteaux, Chancy,

(1) Il y a bien quelques essais antérieurs, un Psautier (1490) de Schöffer, un traité de *Gafori*, imprimé en 1496, à Brescia, par J.-P. de Lomatius, etc., mais les caractères de musique sont en taille de bois quelques fois même d'une seule pièce, et non pas en fonte.

(2) Melopoiæ sive harmoniæ Tetracenticæ super XII genera carminum Heroicorum, Elegiacorum, Lyricorum et Ecclesiasticorum Hymnorum, per Petrum Tritonium, etc.

Moulinié, Metru, Richard, Chastelet, Guedron, La Tour, Bonnet, de Bournonville, Signac, etc.

Quoique les recueils de musique imprimés sont aussi muets sur les noms des auteurs des textes que les manuscrits des siècles précédents, nous y sommes néanmoins mieux renseignés. Une partie des chansons, appelées souvent alors ***airs de Cour***, doit être attribuée à la poétique pléiade de Ronsard : Dorat, Du Bellay, Jodelle, Remy Belleau, Baif et P. de Thiard. D'autres ont pour auteurs E. de Beaulieu, Cl. Marot, J. Passerat, J. de la Jessée, Claude Mermet, J. Bertaut, Gilles Durand, Amadis Jamyn, Bussy d'Amboise, Desportes, et plus tard Sarasin, Gautier Garguille, Blot, Scarron, de Bois-Robert, l'abbé Cassagne, etc., etc.

Tout en cueillant par ci, par là, une modeste fleur du riche bouquet poétique que nous possédons, j'ai encore de nombreuses citations à vous faire.

Je commence à porter le tribut à la patrie avec un petit rondeau de Bonnivard :

Mallebouche (1) étant aux cieux
Jadis assis comme un roi,
Ne cessait de semer desroy
Entre les déesses et dieux
    Mallebouche.

Pourquoi Vénus qui entre iceulx
Veult tenir paix, amour et foy
Par son filz la fit sans desloy
Gecter du hault en ces bas lieux
    Mallebouche.

(1) Mallebouche : médisance, personnage allégorique qui figure dans les facéties et drames du moyen-âge. — Peut-être Bonnivard a-t-il été plus personnel.

Donc pour soy venger de ces deulx
Jurera non tenir requoy
Qu'elle n'ait anneanty leur loy.
Pourquoi fuyez tous amoureux
Mallebouche.

On dit que Cl. Marot, poète élégant, était un médiocre prosateur, on pourrait, je crois, dire le contraire de Bonnivard.

Eustorg de Beaulieu, qui vous est peut-être connu par son chansonnier publié à Genève : « *Chrestienne Resjouissance composée par Eustorg de Beaulieu, natif de la ville de Beaulieu, au bas pays de Limosin, jadis prestre, musicien et organiste* (1) *en la faulce Eglise papiste et depuis, par la miséricorde de Dieu, ministre évangélique, en la vraye Eglise de Jésus-Christ. 1546, le 12 d'aougst.* » va aussi vous montrer un échantillon de son savoir. Le recueil, qu'il a publié en 1537, et duquel je tire le rondeau suivant, ne témoigne pas justement de sentiments bien élevés. Il y chante le veau d'or, le crédit, la bourse, l'or, l'argent. Jugez-en vous-même :

Argent fait beaucoup en amours
Si fait jeunesse et bonne grace,
Mais argent en bien peu d'espace
Y fait plus qu'un autre en cent jours.
Beau parler, gambades et tours,
N'y valent (pour bien qu'on les fasse)
Argent.

Beauté, pour avoir beaux atours,
Entre souvent dedans la nasse,
Mais dessus tous, amour fait place
Et loge au plus haut de ses tours,
Argent.

(1) Beaulieu avait été en 1522 organiste à Lectoure.

Quelques petites pièces inédites. Elle sont tirées d'un manuscrit (1) du XVI[e] siècle, appartenant à la bibliothèque du Lycée musical à Bologne.

La première a été mise en musique par Jean Crespel.

Las que te sert ce doulx parler en bouche
Et à tes yeux ce regard savoureulx,
Sy de plus près la douleur ne te touche
De ton amy pour toy sy langoureulx ?
Besse cest œil qui me rend amoureulx,
Couvre ce feu qui sans cesser m'oppresse,
Lors me rendras au rang des bienheureulx
D'avoir cogneu la playe qui my blesse.

La seconde a pour compositeur Clément Morel.

Vivons, vivons joyeusement
Sans plus grant soucy dault' chose.
Nos jours sen vont legerement
Et se passent comme la rose
Qui despines est toutes enclose.
Prions quand le temps nous avons.
Sy concluds comme je propose
Joyeusement vivons.

J'ai mentionné cette chanson pour vous faire voir la

(1) Je dois la communication de ce précieux manuscrit à l'obligeance de mon excellent ami G. Gaspari, membre correspondant de l'Institut de France. Outre les pièces citées, le manuscrit contient des chansons de J. Hollander, Jan Crespel (4), Josquin Baston (8), Th. Crequillon (5), Clemens non Papa (3), J. Rousse (1), Jannequin (5), de la Fons (0), Cl. Morel (2), P. Courtois (1), Sanserre (3), Buis (2), Cuyon, Le Cocq, Benedictus, Gervaise, Demarle, Lupy, H. Waelrant (chacun 1) et beaucoup d'anonymes.

même pensée (le 3me et 4me vers), fort bien rendue par différents poètes :

Ronsard a dit :

> Puisqu'une telle fleur ne dure
> Que du matin jusqu'au soir ;

Malherbe :

> Et rose elle a vécu ce que vivent les roses ;

Fontenelle :

> De mémoire de roses on n'a point
> Vu mourir de jardinier.

La troisième, fort courte et sans nom d'auteur, doit sa place ici, non point à la valeur poétique, mais bien à l'idée que je me fais d'y voir exprimée l'habitude ***d'effeuiller les marguerites.***

Décidez vous-même :

> Petite fleur cointe et jolye
> Las, dictes moy sy vous m'aymez !
> Avec moy plus nattendes
> Car il mennuy, ma doulce amye.

Comme inédite, je crois encore pouvoir vous donner une de Ronsard. Elle est prise dans : « ***Chansons de P. de Ronsard, Ph. Desportes et autres, mises en musique par M. de la Grotte, vallet de chambre et organiste du Roy. Paris, 1575. Par Adrien Le Roy et Robert Ballard.***

> Autant qu'on voit des cieux des flammes
> Dorer la nuit de leurs clartés,

Autant voit on icy de dames
Orner ce soir de leurs beautés.

Autant qu'on void dans une pree
De beautés peintes sur les fleurs,
Autant ceste trouppe sacrée
Est belle de mille couleurs.

La Cyprine et ses graces nues
Se desrobant de leur séjour,
Sont au festin icy venues
Pour de la nuit faire un beau jour.

Ce ne sont point femmes mortelles
Qui vous esclairent de leurs yeux,
Ce sont déesses éternelles
Qui pour un jour quittent les cieux.

Quand amour perdroit les flammeches
Et ses dardz trempez de soucy,
Il trouveroit assez de fleches
Aux yeux de ces dames icy.

Amour qui cause nos détresses
Par la cruauté de ses dardz,
Fait son arc de leurs blondes tresses
Et les fleches de leurs regardz.

Il ne faut plus que l'on desire
Qu'autre saison puisse arriver,
Voyci un printemps qui soupire
Les fleurs au milieu de l'hyver.

Ce moys de Janvier qui surmonte
Apvril par la vertu des yeux,
De ces damoyselles fait honte
Au printemps le plus gratieux.

Le grand dieu archer du tonnerre
Puisse sans moy l'air habiter,
Il me plait bien de voir en terre
Ce qui peult blesser Juppiter.

Les dieux espris comme nous sommes
Pour l'amour quitend leur séjour,
Mais je ne voy point que les hommes
Ailent la-haut faire l'amour.

A la suite de celle-ci, je puis placer une épigramme imitée de Martial (Prædia solus habes), par Clément Marot. Cette épigramme a été mise en musique par J. Sweelinck, un des musiciens les plus illustres du XVIme siècle, auquel nous devons aussi un travail sur les Psaumes de Cl. Marot et Th. de Bèze.

Tu as tout seul, Jan, Jan, vignes et prez,
Tu as tout seul ton cœur et ta pecune,
Tu as tout seul deux logis diaprez
Là ou vivant ne prétend chose aucune.
Tu as tout seul le fruit de ta fortune,
Tu as tout seul le boire et ton repas,
Tu as tout seul toutes choses, fors une,
C'est que, tout seul, ta femme tu n'as pas.

Un rondelet tendre et plaintif de Jean Passerat, rondelet qui a séduit bien des compositeurs.

J'ai perdu ma tourterelle,
Est-ce point elle que j'oy ?
Je veux aller après elle.

Tu regrettes ta femelle !
Hélas ! aussi fais-je moy.
J'ai perdu ma tourterelle.

Si ton amour est fidelle,
Aussi est ferme ma foy;
Je veux aller après elle.

Ta plainte se renouvelle ;
Toujours plaindre je me doy !
J'ai perdu ma tourterelle.

En ne voyant plus la belle,
Plus rien de beau je ne voy ;
Je veux aller après elle.

Mort que tant de fois j'appelle,
Rêve ce qui se donne à toy ;
J'ai perdu ma tourterelle,
Je veux aller après elle.

Une des plus belles chansons de ce temps est la chanson d'Avril, de Remy Belleau.

Avril, l'honneur et des bois
Et des mois,
Avril, la douce espérance
Des fruits, qui sous le coton
Du bouton
Nourissent leur jeune enfance.

C'est toy, courtois et gentil,
Qui d'exil
Retire ces passagères,
Ces arondelles, qui vont
Et qui sont
Du printemps les messagères.

L'aubépine et l'aiglantin
Et le thin,
L'œillet, le lis et les roses,
En ceste belle saison,
A foison
Montrent leurs robes écloses.

Il paraît que la rengaine du *bon vieux temps* date de bien loin. Pevernage, célèbre compositeur du XVI[e] siècle, né à Courtrai, chante:

Au bon vieux temps, le vrai plaisir regnait,
Et sans grand art partout on s'amusait.
C'était plaisir de voir gaieté profonde,
Bonheur charmait toute la terre ronde.

Pevernage choisissait avec beaucoup de goût les textes à mettre en musique. Cette prière d'une pauvre enfant affamée fait partie d'un de ses recueils.

Dame belle et gentille
Ouvrez votre noble cœur!
Voyez ma douleur.
Je suis une pauvre fille,
Dame, j'ai froid et j'ai faim.
La pauvre délaissée

Vers vous poussée
Implore un morceau de pain.
Pour la sauver,
Tendez lui votre main.

Et celle-ci tirée d'un recueil de Ciprian de Rore. Comme elle est tendre, simple, cette mère qui déplore le départ de son fils.

Tu veux quitter encore
Ta mère qui t'adore,
Partir sur l'Océan!
Vois mon tourment!
Oui la mer est trompeuse,
Car si tu ne reviens pas,
Moi, malheureuse!
Tu seras certes la cause
De mon trépas,
Auprès de moi reste,
O mon doux enfant
Ta mère t'aime tant.

J'ai omis jusqu'à présent un genre qui date déjà du XIe siècle et qui fut encore bien cultivé au XVIe siècle. J'entends la chanson moitié en latin moitié en français. J'en ai trouvé une dans le recueil : *La fleur des chansons*, *Les grans chansons nouvelles qui sont en nombre de cent et dix ou est comprinse la chanson du roy*, *la chanson de Pavie*, *la chanson que le Roy fist en Espagne*, etc.

Langueo damours ma doulce fillette
Dum video vos au verd boys seullette
Species tua ne moblie mye
Post quasi modo yrons sur l'herbette,

Verno tempore florissans rosette
Et in aurora chante lalouette
Philomela dit en sa chansonette
Non est clericus qui na sa myette.
Ero hodie en vostre chambrette
Vobiscum jouer s'il vous plaît blondette
Ludendo sepe le ieu damourette
Multum dulcis est la chose doulcette.
Et summo mane dune tartelette
De bono vino vous donray jeunette
Postea dicam adieu myette
Ego revertam quant seres seullette.

Voici une complainte (1) qui a servi de modèle à la fameuse chanson de ***Malborough***. Elle fut faite en 1566 sur la mort du duc de Guise :

Qui veut ouïr chanson ?
C'est du grand duc de Guise,
Et bon, bon, bon, bon,
Di dan, di dan bon,
C'est du grand duc de Guise.
(Parlé) Qui est mort enterré.

Qui est mort enterré.
Aux quatre coins du poële,
Et bon, bon, bon, bon,
Di dan, di dan bon,
Quatre gentilhom's y avait.

Quatre gentilhom's y avait.
Dont l'un portait son casque,

(1) Elle est tirée d'un excellent travail sur la chanson de M. J.-B. Wekerlin.

Et bon, bon, bon, bon,
Di dan, di dan bon,
Et l'autre ses pistolets.

Et l'autre ses pistolets,
Et l'autre son épée,
Et bon, etc.
Qui tant d'huguenots a tués.

Qui tant d'huguenots a tués.
Venait le quatrième,
Et bon, etc.
Qui était le plus dolent.

Qui était le plus dolent.
Après venaient les pages,
Et bon, etc.
Et les valets de pied.

Et les valets de pied.
Avecques de grands crêpes,
Et bon, etc.
Et des souliers cirés.

Et des souliers cirés,
Et des beaux bas d'étame,
Et bon, etc.
Et des culottes de piau.

Et des culottes de piau.
La cérémonie faite,
Et bon, etc.
Chacun s'alla coucher.

Chacun s'alla coucher.
Les uns avec leurs femmes,
Et bon, bon, bon, bon,
Di dan, di dan, bon,
Et les autres tout seuls.

Pour clore mes citations, encore la première partie d'une chanson tirée des *Rimes françoises et italiennes, mises en musique à deux et trois parties, avec une chanson à quatre, par Jean Sweelinck* (1), etc. Elle va nous servir tout à l'heure d'exemple :

Voicy du gay Printemps l'heureux advenement,
Qui faict que l'Hiver morne à regret se retire.
Desia la petite herbe au gré du doux zephyre,
Navré de son amour branle tout doucement.
Les forests ont repris leur verd accoustrement,
Le ciel ris, l'air est chaud, le vent mollet souspire,
Le rossignol se plaint, des accords qu'il tire
Fait languir les esprits d'un doux ravissement.

Messieurs, je m'arrête ici. Aller plus avant dépasserait de beaucoup le cadre d'une lecture. Il ne me reste donc plus qu'à vous parler de la musique du XVIe siècle.

La perfection de toutes les combinaisons scolastiques, de tous les artifices du contrepoint, de tous les genres d'imitation, tel était alors en résumé l'art musical.

La peinture en musique avait aussi quelques adeptes. Les uns, généralisant, faisaient pour ainsi dire des tableaux entiers, d'autres, plus concentrés, se plaisaient à peindre par des sons ou des notes — l'effet se produisit souvent que sur le papier — un mot, une phrase.

(1) Je possède au complet le seul exemplaire connu.

Parmi les premiers il faut nommer Jannequin, l'auteur de la *Chasse aux lièvres*, de la *Bataille de Marignan*, du *Chant des oiseaux*, etc., parmi les derniers, on peut classer Sweelinck.

Vous allez voir comme Sweelinck a exprimé certains mots de la chanson ci-dessous citée.



C'est bien là le mouvement de branler, et le rythme du rire.

La mélodie, telle que nous l'entendons aujourd'hui, n'avait pas encore apparu; ce qui la distingue, le retour d'un motif principal, d'une idée prédominante, était inconnu.

Le chant à une voix, la monodie, disparu depuis longtemps, ne fut retrouvé ou *inventé* qu'en 1590, par Caccini. — La littérature musicale du XVI[e] siècle n'offre pas un seul exemple (1). Quoique ignoré des musiciens, il exista dans le peuple. Caccini y fait allusion lorsqu'il dit dans la préface des *Nuove musiche :* l'idée me vient de composer quelques chants que l'on put exécuter dans les concerts avec accompagnement d'instruments à cordes dans le genre des chansons populaires que l'on chante sur des airs trivials.

(1) Convaincu que les airs qu'il contient viennent de morceaux d'ensemble, j'exclus intentionnellement notre psautier. D'un ensemble à quatre parties on pouvait faire quatre airs. Certains morceaux de Claudin (1505-1510) comme « *Il me suffist* » en ont ainsi fourni deux ou trois.

Voir aussi mon livre la *Musique en Suisse*.

Presqu'en même temps que l'innovation de Caccini, un autre grand progrès a été fait. La tonalité du plein-chant fut *définitivement* abandonnée à l'église et remplacée par les modes majeurs et mineurs.

La musique moderne était créée.

Nota. J'ai dû omettre, pour ne pas agrandir inutilement ce petit travail, qui d'ailleurs y aurait fort peu gagné, la citation des nombreux ouvrages où j'ai puisé les exemples et les renseignements qu'il renferme.

RAPPORT

SUR

LE CHEPTEL DES VÉGÉTAUX

DE LA SECTION D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE

DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Par M. Louis FATON

LU A LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1875

PLANTES INDUSTRIELLES.

Bambusa. — Les espèces que nous avons reçues sont les suivantes: ***Bambusa mitis, nigra, Quilioi, violascens, flexuosa*** et ***viridi-glaucescens.*** De ces six espèccs deux ont pris du développement : ce sont le ***Bambusa Quilioi,*** qui a poussé du pied un jet d'à peu près 1 mètre, et le ***viridi-glaucescens,*** qui a crû de 40 centimètres ; les autres espèces se sont contentées de donner quelques feuilles.

Cet automne j'ai pu prendre pour bouture un drageon enraciné au ***Bambusa nigra,*** de même qu'au ***Bambusa Quilioi.***

Ces boutures ont été plantées en terre de bruyère et mises sur couche froide. Jusqu'à présent elles ont l'apparence de vouloir reprendre.

Tous ces Bambous ont été cultivés dans une terre argilo-calcaire, défoncée à 70 centimètres au moment de la plantation et additionnée de terreau de feuilles et de fumier. Pendant l'été les arrosements ont été copieux. Le terrain est situé au midi de la maison d'habitation. La position générale est une légère pente du côté de l'est.

Polymnia edulis. — La Poire de terre Cochet a été plantée le 15 avril dans une terre argilo-calcaire ; elle a reçu pour engrais une demi-livre de fertilisateur suisse, engrais artificiel préparé à Genève, du prix de 14 francs les 100 kilogrammes. Après les premières gelées qui ont eu lieu à la fin d'octobre, cette plante a été arrachée et débarrassée de la terre adhérente aux racines. Pesée, elle a donné un poids total de 2 kilogrammes ; le nombre des tubercules est de 20. Le terrain dans lequel cette plante a été cultivée est sec, et elle n'a reçu aucun arrosement.

Beta vulgaris. — Les Betteraves fourragères comprenaient les espèces suivantes : Betterave à sucre à collet vert et rose, race allemande, Disette blanche, Disette corne de bœuf, jaune globe, rouge globe, jaune des Barres.

Toutes ces betteraves ont été semées le 29 avril, dans une terre de jardin labourée à la bêche et fortement fumée, en lignes espacées de 50 centimètres.

La levée a été très-irrégulière, divers insectes ont fait aux jeunes plantes une guerre acharnée, et ce n'a été qu'à force de soins qu'on est parvenu à en sauver assez pour combler les vides par le repiquage. Il va sans dire qu'on a eu soin de ne pas mélanger les variétés en repiquant. Cependant il s'est montré dans les diverses catégories quelques plantes s'éloignant du type. Les plus pures ont été la jaune globe, la rouge globe et la jaune des Barres.

La grande sécheresse a entravé le développement des Betteraves pendant l'été, mais elles ont pris à l'automne une marche rapide, et quand on a fait l'arrachage fin octobre, on a obtenu les quantités suivantes :

Noms des espèces.	Rendement par hectare.
1° Betterave à sucre collet vert..........	58,000 kilogr.
2° — — rose..........	56,000
3° — race allemande.............	82,000
4° — fourragère rouge globe.. ...	90,000
5° — Disette corne de bœuf........	94,000
6° — jaune globe................	82,000
7° — jaune des Barres............	124,000
8° — Disette rose................	98,000
9° — Disette blanche.............	118,000
Le rendement moyen s'élève à.........	78,000

Les Betteraves à sucre donnent en général un produit inférieur, et sont en outre d'un arrachage beaucoup plus difficile. On ne pourrait donc pas les recommander dans notre pays, où la Betterave ne sert jusqu'ici qu'à la nourriture du bétail et où les industries de la sucrerie et de la distillation n'existent pas.

Parmi les Betteraves fourragères, la jaune des Barres paraît mériter la préférence tant pour l'abondance du produit que pour la facilité de la récolte et du nettoyage.

La rouge globe n'est pas enterrée du tout, elle est par conséquent très-facile à récolter. La globe jaune est aussi très-méritante, mais elle est déjà connue et appréciée dans notre canton ; il n'est donc pas nécessaire d'insister à son égard.

La disette blanche a donné un produit presque aussi élevé que la jaune des Barres. C'est aussi une très-bonne Betterave de longue conservation, de forme régulière, et qui peut

s'empiler dans le cellier comme les bûches dans un grenier, sans nécessiter d'appui spécial pour la maintenir en tas.

Brassica Napus. — Les Navets ne sont pas encore entièrement récoltés. La graine paraît être passablement mélangée ou dégénérée. Dans presque toutes les variétés il se montre plusieurs formes ou plusieurs couleurs. Expérience à refaire.

Brassica oleracea. — Les choux fourragers ont été semés le 17 avril, repiqués deux fois. Produits non encore déterminés, parce qu'ils ne sont pas encoret ous récoltés.,

Le Moellier blanc a un tronc énorme et très-lourd ; il est fait de bonne heure. Mais le Branchu du Poitou paraît le plus robuste et le plus productif. Le Mille-têtes est aussi d'un bon rapport.

Daucus Carota. — Les semis de Carottes fourragères ont été détruits par les insectes à deux reprises différentes. C'est une expérience à refaire l'an prochain.

Solanum tuberosum. — Les variétés de Pommes de terre fourragères reçues sont les suivantes : 1° Chave, 2° Caillaud, 3° Chardon, 4° Grosse jaune, 5° Saucisse.

Ces Pommes de terre ont été plantées le 15 avril, dans un terrain argilo-calcaire, qui avait produit des pois l'année précédente. On a mis pour chaque plante une poignée de l'engrais fertilisateur suisse. Le terrain est plat, avec une légère pente du côté de l'est. Quant au degré d'humidité, il est plutôt sec.

Voici les résultats obtenus :

Noms des espèces.	Tubercules plantés.	Tubercules recueillis.	RENDEMENT PAR ARE. Poids des tubercules.	Poids total.
Chave........	9	50	3k,05	155 kil.
Caillaud	9	59	3k,25	144
Chardon......	9	18	Détruite par les vers blancs.	
Grosse jaune...	9	98	4k,05	180 kil.
Saucisse......	9	86	3k,25	144

Ces cinq variétés de pommes de terre, quoique classées comme fourragères, peuvent très-bien servir aux usages culinaires ; les deux meilleures pour la tables sont la Chave et la Grosse jaune. La récolte a eu lieu au commencement de septembre. La distance de plantation a été de 50 centimètres en tout sens, ce qui exige 400 tubercules pour la plantation d'un are.

PLANTES ALIMENTAIRES.

Beta vulgaris. — Les Betteraves à salade ont été semées le 25 avril, et repiquées deux mois après dans un terrain de jardin qui avait produit des choux l'année précédente ; cette terre n'a pas eu d'engrais cette année. Les Betteraves, après le repiquage, ont reçu un arrosement, pour assurer la reprise ; ensuite elles n'ont eu d'eau que celle de la pluie. Elles ont été plantées à 30 centimètres en tout sens. Voici le rendement de l'are.

Betterave rouge ronde Turneps, 523 kilogrammes à l'are.

Betterave rouge crapaudine ou écorce, 480 kilogrammes.

L'espèce que je préfère, non pas pour le goût et la saveur, mais pour sa jolie forme, c'est la Betterave rouge ronde turneps. Pour la vente, la Betterave rouge crapaudine n'a

pas une jolie apparence, avec sa peau rugueuse et sa forme allongée.

Cucurbita Zapallito. — *Zapallito tierno* ou *de tronco.* Les graines de Zapallito de l'envoi ont été divisées en deux parts, l'une dont s'est chargé M. Archinard, et l'autre que j'ai gardée. Chez M. Archinard, il s'est comporté différemment de chez moi. Voici la description qu'il en donne :

« *Plante ornementale* par son port en touffe arrondie d'un mètre et plus de hauteur, et par de nombreuses fleurs d'un jaune magnifique, atteignant 12 à 14 centimètres de diamètre. Elle ne devrait pas tracer, mais elle parait déjà dégénérée. car elle a donné un long bras de 2 à 3 mètres.

« *Plante alimentaire*, elle donne des fruits assez abondants et de bonne qualité, de la grosseur d'un petit melon. On peut les consommer à divers âges. Jeunes et de la grosseur d'une pomme, ils donnent un plat supérieur au Courgeron de Genève ; ils diminuent beaucoup moins que celui-ci à la cuisson. En approchant de la maturité, ils deviennent farineux et sucrés, et se transforment en excellents potages et en gâteaux qui ont beaucoup d'analogie, pour le goût et la couleur, avec ceux que l'on prépare avec la Courge marron ou Courge pain du pauvre.

« Le Zapallito paraît avoir la propriété de se conserver très-bien, même quand il a été récolté avant maturité. Malheureusement, il ne paraît pas être aussi productif que les autres espèces de courges. Le Zapallito est d'ailleurs assez hâtif ; ceux que nous avons semés cette année, à la fin d'avril, sur couche, pour les repiquer ensuite un à un pleine terre sur des trous remplis de bon fumier chaud, ont été en pleine pro-

duction vers le 10 juillet, à un moment où l'on n'a pas encore de courges ni de courgerons.

« Les fruits mûrs pèsent de 3 à 4 livres chacun.

« Je dois encore ajouter que j'ai eu un pied qui a produit un fruit d'une forme toute particulière : il avait la forme de deux cônes tronqués, réunis par leur base. La plante n'a pas tracé ; le fruit avait une chair inférieure à celle du vrai Zapallito. »

Dans ce rapport, M. Archinard mentionne ses Zapallito comme ayant poussé de longs bras ; les miens sont restés des plantes parfaitement rondes, sans avoir produit aucun jet. Les fruits se sont développés au centre de la plante. Mes Zapallito ont été cultivés au pied d'un mur au midi. De deux en deux mètres, j'ai fait des trous qui ont été remplis avec du terreau, du fumier de poules et de la terre de jardin ; c'est là-dessus que les Zapallito ont été plantés. Pendant la sécheresse, ils recevaient tous les deux jours de copieux arrosements. J'ai cultivé ainsi cinq plantes, qui m'ont donné de quatre à six fruits par plante, du poids moyen de un ou un kilogramme et demi.

Brassica Napus. — J'ai cultivé les trois sortes de Navets suivantes : Navet de Freneuse, Navet blanc hâtif, Navet rouge plat hâtif. Le Navet de Freneuse n'a pas réussi chez moi, quoiqu'il ait été semé dans une bonne terre de jardin bien fumée. Il s'est développé en feuilles sans former de pomme ; il n'a produit que de longues racines pivotantes, lesquelles fournissent fort peu de produit. Les deux autres variétés se sont mieux comportées, surtout le rouge plat hâtif, qui est un excellent navet formant de belles pommes et promptement ; le blanc est plus long à se faire, devient moins gros, reste plus coriace. Je n'ai pas pu évaluer le rendement,

parce que ces navets étaient consommés au fur et à mesure qu'ils étaient formés.

Les graines étaient mélangées ou dégénérées, car dans la même variété on remarquait plusieurs types différents.

Brassica oleracea. Semés un peu tard, le 12 avril, ils ont donné de bons et forts plants qui ont été repiqués deux fois, mais il n'a pu être tenu compte du produit ; les choux, ayant pommé successivement, ont été consommés au fur et à mesure de leur maturité. Le Schweinfurth est précoce, beau et bon. Le Nantais est précoce et de bon goût ; la pomme près de la terre est un peu lâche.

Le Quintal d'Allemagne est un peu plus grossier, semble meilleur depuis les gelées; il forme de grosses pommes. C'est un chou robuste, à planter un peu espacé. Milan des Vertus, très-bon chou précoce, pomme serrée, mais quelques plantes sont dégénérées.

Milan ordinaire et Milan de Pontoise, très-inférieurs.

Le Brunswick à pied court, très-mélangés ou dégénérés ; quelques-uns très-bons et précoces. Le reste ne pomme plus.

Le Saint-Denis a été détruit par les insectes.

Solanum Tuberosum. La culture de ces pommes de terre a été identique à celle des fourragères ; elles ont toutes été plantées dans le même carré.

Voici le rendement en poids et le nombre des tubercules.

Noms des espèces.	Tubercules plantés.	Tubercules recueillis.	RENDEMENT PAR ARE. Poids des tubercules.	Poids total.
Quarantaine de la Halle....	9	155	5 kil.	222 kil.
Rouge de Strasbourg......	9	64	4	177k,1/2
Pousse de bout, ou rosée de Conflans..............	9	74	2k,25	100 kil.
Marjolin à œil rose.......	9	53	2 kil.	89
Kidney rouge............	9	22	1k.25	56

Ces pommes de terre ont été plantées à 50 centimètres en tout sens. Toutes ces variétés sont très-bonnes pour la table, sauf la Rouge de Strasbourg, qui a des parties savonneuses ; ce qui peut aussi provenir de la nature du sel.

Voici l'ordre de leur maturité : Marjolin à œil rose, Kidney rouge, Quarantaine de la halle, Pousse de bout ou rosée de Conflans, toutes ces variétés ont été récoltées de la mi-août au 4 septembre. La Pomme de terre rouge de Strasbourg cependant s'est présentée comme espèce tardive ; elle n'a pu être arrachée que le 8 octobre ; ses tubercules sont restés plutôt petits, mais ils étaient abondants.

Pisum sativum. — Les variétés que j'ai cultivées sont les suivantes :

Pois à rames Daniel O'Rourke, ridé de Knight sucré, Michaux, Victoria, marron, Pois nain de Hollande, ridé nain blanc hâtif, Pois mange-tout sans parchemin nain hâtif.

De toutes ces variétés, soit naines, soit à rames, la meilleure, sans contredit, est le Pois ridé de Knight ; dans les variétés naines, le Pois nain de Hollande seul est franchement nain. Chez moi, le ridé nain blanc hâtif s'est élevé jus-

qu'à 80 centimètres ; et comme je le croyais nain, je ne lui ai point fait donner de rames ; la récolte s'est trouvée compromise, les tiges s'étant couchées les unes sur les autres. Au moment de la cueillette, les cosses étaient, pour la plupart, pourries ou dévorées par des insectes. Je recommencerai cette expérience l'année prochaine, en ayant soin de fournir au ridé blanc des supports. Même remarque pour la variété mange-tout sans parchemin nain hâtif.

Le Pois nain de Hollande s'est trouvé d'une très-bonne qualité ; le grain est petit, mais il est très-sucré. Je l'ai cultivé dans une terre calcaire qui a reçu des cendres lessivées comme amendement ; j'ai obtenu un rendement de 13 kilogrammes à l'are, en grain sec. Ce pois n'est bon que pour le printemps ; il ne vaut rien comme pois d'été.

Dans les variétés à rames, il n'y en a que deux qui n'aient pas réussi ; ce sont : O'Rourke et Victoria marrow, et leur insuccès provient de ce qu'elles ont été semées un peu tard et surprises par la sécheresse.

Les variétés que je préfère sont en premier lieu : le Pois ridé de Knight sucré, excellente variété à grain gros, savoureux et tendre. Ce pois, productif, résiste assez bien à la sécheresse ; il peut se cultiver comme pois de printemps, d'été ou d'automne. Son rendement, rapporté à l'are, a été de 20 kilogrammes, grain sec.

Le Pois Michaux est une bonne variété pour le printemps, mais il craint les chaleurs. Son rendement à l'are a été de 14 kilogrammes.

Ces deux variétés ont été cultivées sur une terre argilo-calcaire qui n'a point reçu d'engrais au moment de la plantation.

Les cultures de l'année précédente avaient été, pour le

Knight sucré, des Cardons, et pour le Michaux, des Choux-fleurs.

Phaseolus vulgaris. — Les variétés cultivées ont été les suivantes : Haricots à rames à parchemin d'Espagne, de Saint-Seurin, mange-tout beurre Saint-Joseph, princesse, nain à parchemin, Bagnolet ou suisse gris, Saumon du Mexique, flageolet blanc de Hollande ; nain mange-tout du Canada jaune et blanc.

Dans les variétés à parchemin, une seule m'a donné un résultat passable, c'est le Saumon du Mexique ; les autres, n'ayant pas pu être arrosées, n'ont pas produit la valeur de la graine. Le Saumon du Mexique a produit 12 kilogrammes à l'are. Il a été semé sur une terre argilo-calcaire qui avait porté des pommes de terre l'année précédente ; au moment de la plantation, on a ajouté de la charrée.

Les variétés mange-tout ou sans parchemin m'ont donné un meilleur résultat, ce qui tient à ce qu'elles ont été mieux soignées.

En première ligne, comme le meilleur, je nommerai le Haricot mange-tout beurre Saint-Joseph, qui est excellent ; il n'a point de fils ; déjà gros, il est encore très-tendre. Son rendement en grains secs a été de 22 kilogrammes à l'are. Ce haricot résiste assez bien à la sécheresse.

Le Haricot princesse est aussi une très-bonne variété donnant de très-jolies cosses, très-agréables à manger quand elles sont très-jeunes, mais devenant vite filandreuses quand on les laisse grossir. Pour la vente, cette variété est peut-être préférable au beurre Saint-Joseph. Le rendement a été de 24 kilogrammes à l'are, grain sec.

Le Canada jaune est bon, mais il devient vite dur ; quel-

ques pieds ont poussé des rames de plus d'un mètre. Son rendement à l'are a été 16 kilogrammes, grain sec.

Ces trois dernières variétés de haricots ont été cultivées sur un terrain argilo-calcaire plutôt frais que sec, sans aucun engrais au moment de la plantation. L'année précédente, cette même terre avait produit des choux.

PLANTES ORNEMENTALES.

Begonia. — Les variétés de *Begonia* que j'ai cultivées sont les suivantes : *Begonia Desgwilliana*, *Begonia Prestoniensis*, *Begonia rex*, *Begonia rex* duchesse de Brabant, *Begonia rex Queen Victoria* et *Begonia ricinifolia*.

Parmi ces Begonias, deux peuvent servir à la décoration des massifs pendant l'été, supportant très-bien la pleine terre : ce sont le *B. Desgwilliana* et le *B. Prestoniensis*. Ces deux variétés sont très-florifères : le *Prestoniensis* a atteint la hauteur de 75 centimètres pendant le courant de l'été ; le *Desgwilliana* est resté plus petit ; il a à peine atteint 35 centimètres. Ces deux espèces peuvent se cultiver pour leurs fleurs, tandis que les autres sont plutôt des plantes à feuillage. L'espèce qui m'a le mieux réussi est le *Begonia ricinifolia ;* il a eu des feuilles dont le pétiole a atteint 60 centimètres de longueur ; le limbe de la feuille mesurait 30 centimètres de diamètre. C'est une espèce peu florifère et dont la fleur est insignifiante. Ce *Begonia* a un port beaucoup plus élégant que le *B. Verschaffeltii*, auquel il ressemble.

Dans les variétés de l'espèce *rex*, la meilleure des trois que j'ai reçue, c'est le *B. rex Queen Victoria*, avec un feuillage à reflets métalliques, ce qui en fait une plante d'un grand effet.

Les plus grandes feuilles qu'il ait reproduites ont atteint les dimensions suivantes : pétiole, 20 centimètres ; limite de la feuille dans son plus grand diamètre, 35 centimètres. Les deux autres variétés, le *B. rex* et le *B. rex* duchesse de Brabant, sont deux bonnes plantes, mais elles restent plus petites que le précédent.

Tous ces Bégonias ont été cultivés dans un mélange de terre de bruyère et de terreau de feuilles et de fumier, mi-partie de l'un et mi-partie de l'autre. Je les ai cultivés en plein soleil ; les premières feuilles qu'ils ont repoussées se sont très-bien accommodées de cette exposition. J'ai même observé que la coloration était plus prononcée que ceux qui ont été cultivés à l'ombre. Les arrosements ont été abondants : tous les quinze jours ils recevaient de l'eau grasse, préparée en mettant de la colombine dans un petit tonneau et en ajoutant une petite quantité de sulfate de fer ; le tout fermentait quinze jours avant de s'en servir. L'arrosage avec cette eau m'a donné de bons résultats dans la culture de beaucoup de plantes.

Fuchsia. — Les Fuchsias comprenaient les variétés suivantes : *F. marginata*, F. vainqueur de Puebla et F signora. Le meilleur des trois est le vainqueur de Puebla. J'ai voulu essayer de les cultiver au grand soleil, je n'ai pas réussi ; mes plantes, dans cette exposition, perdaient leurs feuilles et les boutons tombaient avant de s'épanouir ; transportés à mi-ombre, ils se sont vite remis ; au bout de trois semaines, ils étaient bien verts et tout couverts de fleurs. La terre dans laquelle je les ai cultivés était composée d'un quart de terre de bruyère, moitié de terreau de feuilles et de fumier, et un quart de terre ordinaire. L'arrosage a été le même que pour les Bégonias.

Pelargonium zonale. — Les *zonale* comprenaient les variétés suivantes : la Vestale, Mlle Nilsson, Lorenza et M. Grosjean. Les deux meilleures variétés sont Mlle Nilsson, qui manque cependant un peu de vigueur, et Lorenza, plante vigoureuse, fleurissant beaucoup et donnant de belles ombelles de fleurs. Ce dernier *Pelargonium* est très-propre pour former des massifs. M. Grosjean est vigoureux, mais la fleur est d'une couleur fausse.

Ces *Pelargonium zonale* ont été cultivés en plein soleil. La terre se composait de moitié terre ordinaire et moitié terreau. Les arrosements ont été moyens ; de temps en temps ils ont reçu de l'eau grasse.

RAPPORT

SUR

L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE

DU CANTON DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1872

ADRESSÉ AU

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU COMMERCE

PAR

La Section d'Industrie et d'Agriculture

DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Depuis le dernier rapport qui vous a été présenté, une période de trois années consécutives s'est écoulée, sans que notre section ait répondu à la demande du Département fédéral du Commerce et des Péages, qui nous est transmise par le Département des Finances et du Commerce du canton de Genève. Encore cette année, ce rapport est en retard, ce qui tient à des causes indépendantes de la volonté du rapporteur, ne pouvant pas se procurer les matériaux dont il avait besoin, surtout des données de statistiques agricoles. Parce

que la plupart des personnes auxquelles je me suis adressé, ont toujours plus ou moins éludé de me donner des chiffres précis, craignant que ce fût pour servir à une augmentation des contributions foncières.

Voilà la raison, Messieurs, qui m'empêche de vous présenter un rapport aussi complet que je l'aurais désiré.

Agriculture.

L'année 1872, au point de vue des récoltes, a été une année inférieure à la moyenne ordinaire pour le blé, les pommes de terre et le vin, tandis que les prairies ont donné une bonne récolte, soit en foin, soit en regain. La moyenne du rendement a été de 21 à 22 quintaux pour les prés naturels et de 39 pour les prés artificiels. Le prix moyen a été de 2 francs à 2 fr. 50 au moment de la fenaison, prix qui s'est maintenu assez longtemps pour arriver à la fin de l'année entre les limites de 2 fr. 50 à 3 fr. 25, prix bien inférieur à celui que le foin avait atteint dans les années 1870 et 1871. En 1870, à la fenaison, le foin se vendait 5 fr. à 5 fr. 50 le quintal, pour arriver à la fin de l'année de 8 fr. 50 à 9 fr. En 1871 les prix étaient de 4 fr. 75 à 5 fr. 25, pour tomber au mois de décembre de 4 à 5 francs.

La qualité des foins de 1872 varie beaucoup, suivant la manière dont ils ont été récoltés; ceux fauchés par le beau temps sont d'une bonne qualité, tandis que les tardifs, qui ont été rentrés par un temps pluvieux, sont d'une qualité tout à fait inférieure.

Si la récolte du foin a été abondante, par contre le blé a donné un faible rendement. Ce qui tient à plusieurs causes: d'abord à l'hiver rigoureux de 1871 à 1872, pendant lequel les emblavures de froment ont eu beaucoup à souffrir ; ensuite

aux pluies froides du commencement de juin qui ont contrarié la floraison. Le rendement moyen a été de 8 quintaux 20 livres à la pose genevoise ou 30 livres 1/2 à l'are. Le prix au moment du battage était de 28 à 30 fr. les 100 kilog., mais ce taux ne s'est pas maintenu longtemps si bas ; à la fin de décembre il atteignait 33 fr. 50 à 34 fr. 50 les 100 kilog.

En comparant ces prix à ceux des deux années précédentes, nous avons :

1871. — Au battage, 31 à 32 francs ; à la fin de décembre, 33 à 34 francs.

1870. — Au battage, 30 à 32 francs ; à la fin de décembre, 36 à 37 francs.

Prix peu différents de ceux de 1872. Ce prix relativement bas provient de la grande importation de blé qui a eu lieu en 1872.

La qualité varie beaucoup, suivant que la moisson a été faite par un temps favorable ou non à la dessication. Généralement le blé de 1872 est d'une quantité inférieure, les épis coupés ayant séjourné trop longtemps sur le champ avant d'être rentrés.

La paille a été abondante, mais d'une mauvaise qualité, ce qui provient des conditions défavorables dans lesquelles s'est opérée la moisson.

Les pommes de terre ont généralement manqué l'année passée, surtout les printanières, qui ont presque toutes été atteintes par la maladie. Les tardives ont donné un rendement un peu meilleur, mais tout de même bien faible, comparé aux années précédentes.

Le rendement moyen a été de 30 quintaux à la pose, soit un quintal et 1/9 à l'are.

Le prix, au moment de l'arrachage, a été de 4 à 5 francs le quintal, pour arriver à la fin de décembre de 5 à 6 francs

Les prix correspondants de 1871 et 1870 étaient les suivants :

1871. — Arrachage, 4 fr. à 4 fr. 50 ; fin décembre, 4 à 5 fr.

1870. — Arrachage, 6 à 8 francs ; fin de décembre, 3 à 4 fr.

Les avoines annonçaient une belle récolte, mais en fait elles n'ont donné qu'un rendement tout à fait moyen, qui a été de 8 quintaux 17 livres à la pose, ou 3 livres 7/27 à l'are. Prix de 14 à 16 francs au moment du battage, pour arriver à la fin de décembre de 18 à 19 francs les 100 kilogrammes.

Les vignes, qui sont la culture la plus importante dans le canton de Genève, au point de vue du rapport, ont été une cause de grande déception pour leurs propriétaires, la récolte en vin a été bien inférieure à la moyenne ordinaire.

Cette infériorité de rendement provient de plusieurs circonstances, d'abord l'année 1872 succédait à l'année 1871 qui avait été une année de grande vinée ; outre cela, la sortie du raisin s'est faite dans de très-mauvaises conditions, par un temps pluvieux et froid qui avait fait filer beaucoup de grappes.

Enfin, dans différentes localités, la grêle a ravagé beaucoup de vignobles. On se basait sur une moyenne de 30 setiers à la pose, qui a été loin d'être atteinte. Aussi le prix qui était avant la vendange entre 12 et 15 francs, une fois la récolte commencée, a atteint subitement le taux de 18 à 20 francs.

La moyenne générale de la récolte du vin est assez difficile à établir, vu les grandes différences de rendement dans les diverses parties du canton. D'après les données de propriétaires soignant bien leurs vignes, on arrive à un rendement moyen pour les vins blancs, de 21 setiers 50 pots à la pose, ou 774 pots fédéraux, soit 28 pots 2/3 à l'are ; pour le rouge, l'on a 34 setiers, ou 1243 pots fédéraux, soit 46 pots 1/27 à l'are. Mais cette moyenne est un peu forte, on estime que l'un portant l'autre, la moyenne générale n'a été que de 15 à 18 setiers

dans tout le canton, tandis que dans les années communes elle est de 36 à 40 setiers. C'est dans les jeunes vignes et partout où il a grêlé que le déficit s'est surtout fait sentir.

Le plus haut produit en vin cité a été de 48 setiers obtenu dans une vigne de gros rouge.

La qualité a été une bonne qualité moyenne, bien supérieure à celle de 1871.

Le prix de 18 à 20 francs s'est maintenu jusqu'à la fin de l'année avec une légère tendance à la hausse. Voici les prix des deux années précédentes.

1871. — Vendange, 10 à 12 fr.; fin de décembre, 10 à 12 fr. Tendance à la baisse.

1870. — Vendange, 8 à 9 fr.; fin de décembre, 14 à 15 fr.

Quant aux autres produits, tels que seigle, betteraves, carottes, blés noirs, les cultures ne sont pas assez générales pour que je m'y arrête longtemps. Voici les moyennes de rendement pour betteraves et carottes :

Betteraves, 219 quintaux à la pose, soit 8 quintaux 1/9 à l'are.

Carottes, 203 quintaux à la pose, soit 7 quintaux 14/27 à l'are.

Bétail.

Le bétail présente une augmentation dans le nombre sur l'année 1871, comme on pourra le voir par le tableau ci-joint qui est copié sur le tableau de l'état du bétail fait par le Département de l'Intérieur.

Etat officiel du bétail existant dans le canton de Genève.

Années	Chevaux	Juments	Poulains	Mulets ou mules	Anes ou ânesses	Taureaux	Bœufs	Vaches	Élèves	Chèvres	Moutons		Porcs				
													destinés		races		
											communs	mérinos	à l'engrais	à la reproduction	anglaise	savoyarde	croisée
1868	1924	876	35	42	297	81	814	6691	671	1164	782	131	1680	132	82	271	1459
1869	1914	810	35	33	279	80	733	6180	627	1109	1067	144	1860	146	116	304	1586
1870	1916	793	26	30	269	78	701	5887	527	1120	898	149	2032	181	84	345	1784
1871	1807	728	20	27	248	52	311	4576	381	1126	707	151	1476	151	104	213	2310
1872	1944	914	24	25	250	66	800	5551	549	1287	744	177	2107	189	159	384	1753

Le prix du bétail a toujours été en s'élevant.

Au commencement de 1872, le prix de la viande était de 75 à 85 fr. le quintal pour les bœufs suisses, viande nette; piémontais, de 70 à 75 fr.; savoyards 1re qualité 70 à 75 fr., 2e qualité, 65 à 70 fr.; vaches, 1re qualité 65 à 70 fr., 2e qualité, 60 à 65 fr.; veaux, 1re qualité 55 à 60 cent. la livre sur pied, 1re qualité 50 à 55 cent.; moutons à 85 cent. viande nette. A la fin de 1872 ces prix ont été portés aux taux suivants :

Bœufs suisses 85 à 90 fr. le quintal, viande nette; piémontais, 80 à 88; savoyards, 1re qualité, 80 à 85 fr., 2e qualité, 75 à 80 fr.; vaches, 1re qualité, 75 à 80 fr., 2e qualité, 70 à 75 fr.; veaux allemands, 68 cent. la livre sur pied, de Savoie, 1re qualité, 58 à 64 cent. la livre, 2e qualité, 50 à 58 cent.; moutons 1 fr. la livre, viande nette.

Le prix des vaches laitières a été maintenu très-haut pen-

dant le courant de l'année, les élèves étaient très-recherchés pour repeupler les étables que 1870 et commencement de 1871 avaient dégarnies. Beaucoup de propriétaires de bêtes à cornes avaient dû pendant cette période abattre plusieurs têtes de leur troupeau vu la cherté du foin.

La production du fromage et du beurre dans le canton tend toujours plus à diminuer. Les propriétaires de vaches préfèrent vendre leur lait en ville, ce qui leur rapporte en moyenne 25 fr. de plus par vache, que de transformer le lait en beurre et en fromage. Outre cette augmentation de produit, ils ont encore un autre avantage, c'est que toutes les fins de mois ils touchent l'argent de leur lait, tandis que, dans les anciennes fromageries, il allait toujours trois à quatre mois avant que les fromages fussent prêts pour la vente.

Quant à dire la quantité de lait et de beurre produite et consommée dans le canton, c'est à peu près impossible, je n'essayerai même pas une évaluation approximative; je dirai seulement que la consommation du lait et du beurre est telle, dans la ville de Genève, que la production du canton ne paraît y suffire, puisqu'elle reçoit un appoint considérable des communes du Pays de Gex et de la Savoie.

Abeilles.

Le produit des abeilles a été médiocre en 1872.

D'abord, les vaches avaient beaucoup souffert de l'hiver qui avait été long et très-rigoureux.

Beaucoup de propriétaires d'abeilles ont trouvé toutes ou la plupart de leurs colonies péries au printemps, soit de misère, soit par le froid. Ensuite, la fin de mai et le commencement de juin, ont été froids et humides, ce qui a beaucoup contrarié

l'essaimage. Dans différentes localités, les essaims ont péri de faim, la température empêchant les abeilles d'aller à la picorée.

Pour la qualité, le miel a été bon et il s'est vendu à un prix rémunérateur. Le miel de 1re qualité se vendait en rayon à 1 fr. 25 la livre, et plus tard coulé 1 fr. 50.

La culture des vers à soie est, je crois, complétement abandonnée dans le canton; je n'ai eu connaissance d'aucune éducation. Bien mieux, plusieurs propriétaires de muriers les ont fait arracher, ne trouvant plus à utiliser leurs feuilles.

Ouvriers de campagne.

Depuis quelques années, la main-d'œuvre tend toujours plus à s'élever, cette hausse du salaire s'est fait surtout sentir cette année pour les ouvriers de campagne. Si nous comparons les prix de la main-d'œuvre de 1871 et de 1872, nous trouvons les chiffres suivants :

1871.	1872.
JANVIER.	JANVIER.
Le salaire était de 50 à 75 c., outre la nourriture et le logement.	Le salaire était de 80 à 90 c., avec la nourriture et le logement.
FÉVRIER.	FÉVRIER.
Le salaire était de 1 fr. à 1 fr. 25 c., avec nourriture et logement.	Le salaire était de 1 fr. 30 c. à 1 fr. 65 c., avec nourriture et logement.

1871

—

MARS.

Le salaire était de 1 fr. 40 c. à 2 fr. ; sans la nourriture, 3 fr. 50 c. à 4 fr.

AVRIL.

Le salaire était de 1 fr. 15 c. à 1 fr. 75 c.; avec la soupe et le vin seulement, 2 fr. 75 c. à 3 fr.

MAI.

Le salaire était de 1 fr. 20 c. à 1 fr. 70 c.

JUIN.

Le salaire était de 1 fr. 40 c. à 2 fr.

JUILLET.

Le salaire était de 2 fr. à 2 fr. 30 c.

1872

—

MARS.

Le salaire était de 2 fr. à 2 fr. 40 c. ; sans la nourriture, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 25 c.

AVRIL.

Le salaire était de 1 fr. 80 c. à 2 fr. 40 c. ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. 50 c. à 3 fr. 70 c.

MAI.

Le salaire était de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 40 c. ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. 50 c. à 3 fr. 70 c.

JUIN.

Le salaire était de 1 fr. 90 c. à 2 fr. 50 c. ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. 50 c. à 4 fr.

JUILLET.

Le salaire était de 2 fr. 50 c. à 3 fr. ; avec la soupe et le vin seulement, 4 fr. à 4 fr. 30 c.

1871.

AOUT.

Le salaire était de 1 fr. 75 c. à 2 fr.

SEPTEMBRE.

Le salaire était de 1 fr. 40 c. à 2 fr.

OCTOBRE.

Le salaire était de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 10 c.

NOVEMBRE.

Le salaire était de 75 c. à 1 fr. 25 c.

DÉCEMBRE.

Le salaire était de 60 à 70 c., avec nourriture et logement.

1872.

AOUT.

Le salaire était de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 25 c.

SEPTEMBRE.

Le salaire était de 2 fr. à 2 fr. 80 c.

OCTOBRE.

Le salaire était de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 25 c.

NOVEMBRE.

Le salaire était de 90 c. à 1 fr. 60 c.

DÉCEMBRE.

Le salaire était de 70 à 90 c., avec nourriture et logement

D'après les prix cités ci-dessus, je trouve que le salaire moyen de 1871 était de 1 fr. 45, et celui de 1872 de 1 fr. 90, ce qui fait une augmentation de 31 0/0 du prix de la journée de 1872 sur celui payé en 1871. Si nous comparons seulement les mois des grands travaux, et que nous laissions de côté les 4 mois de Janvier, Février, Novembre et Décembre, nous trouvons, pour le salaire moyen de 1871, 1 fr. 73, et pour celui

de 1872, 2 fr. 30. Ce qui fait une augmentation de 33 0/0 pour 1872. Dans cette augmentation, n'est pas comprise l'augmentation qu'ont subie les substances alimentaires, qui reste à la charge du maître, puisqu'il nourrit ses ouvriers.

Devant cette hausse successive de la main-d'œuvre, plusieurs maîtres ont voulu essayer de faire exécuter leurs travaux à la tâche, mais jusqu'à présent, ce mode de faire n'a pas rencontré beaucoup d'adhérents ; il n'est guère usité que pour les labourages, les minages et les coupes de foin. Il faut espérer qu'à la longue il finira par entrer dans les habitudes de nos gens de campagne.

Avant de terminer cette première partie, je veux dire deux mots de la Halle aux grains et des expositions qui ont eu lieu l'année passée et qui se rattachaient à l'agriculture.

Depuis la démolition de notre antique Grenette, le besoin d'un marché aux grains se faisait vivement sentir. Le producteur qui avait des céréales à vendre ne savait pas comment faire pour les placer, à moins de s'adresser à un marchand qui tâchait toujours de le lui payer le plus bas possible, tandis que lorsqu'il y aura une halle aux grains il apportera sa marchandise. S'il lui convient de ne vendre qu'à un prix de, il pourra loger sa marchandise dans la halle et attendre d'avoir le prix qu'il désire. Outre les facilités qu'une halle aux grains donne au producteur, elle en présente aussi de grands avantages pour le commerce, surtout pour le petit commerce qui pourra acheter directement du producteur, sans passer par l'intermédiaire des marchands en gros.

Une société, ayant compris l'utilité d'un tel bâtiment, s'est fondée pour ériger une halle aux grains et des magasins généraux. C'est une société anonyme au capital de un million, divisé en 2,000 actions de 500 fr. chacune.

L'Etat a fourni le terrain nécessaire à la construction à un

très-bas prix, mais à la condition qu'il aura la surveillance de la halle et des magasins généraux, pour que la spéculation ne s'en empare pas au détriment de l'agriculture.

L'année 1872 a offert deux expositions qui ont des rapports directs avec l'agriculture.

La première, organisée sous le patronage de la société pour la protection des animaux, a eu lieu du 26 Avril au 5 Mai. Cette exhibition a parfaitement réussi. Elle a fait connaître divers modèles de fer à cheval, qui pourront rendre de bons services pour le ferrage de cet animal, ainsi que des mors pour dresser les chevaux, etc., etc., et une foule d'objets, qui ont leur utilité pratique, pour les soins à donner aux animaux, et pour exécuter les travaux qu'ils ont à faire.

La seconde exposition a été celle de la Société d'horticulture, elle a eu lieu du 26 au 29 Septembre. Cette exposition comprenait les fleurs, les fruits, les légumes et les instruments horticoles. Il y a eu pour deux mille francs de prix distribués. Tous ces prix ont été bien mérités par les personnes qui les ont obtenus. Les lots de fleurs, de fruits et de légumes étaient très-beaux. Le nombre des exposants a été de 104, il a été distribué 96 récompenses à 53 concurrents. Cela a été la plus grande exposition qui ait eu lieu à Genève depuis 1869.

Une seule chose à regretter, c'est que ces expositions ne soient pas plus fréquentes, que l'on ne puisse pas en avoir une au printemps et une en automne.

C'est par leur intermédiaire que l'on peut faire connaître au pays les progrès obtenus par l'horticulture et les espèces de fruits et de légumes dignes d'être cultivées dans le canton.

Industrie et Commerce.

C'est à l'industrie et au commerce que la plus grande partie de la population du canton de Genève, doit ses moyens d'existence, la production agricole est faible en comparaison de ce que produit l'industrie et le commerce dans ce canton. La population de la ville de Genève, forme la moitié de celle de tout le canton, et dans la moitié restante il y a encore les populations de Carouge et de Chêne qui vivent de leur commerce et de leur industrie.

Si pour l'agriculture, les documents précis font souvent défaut, je dois déclarer que pour l'industrie et le commerce, les renseignements sont encore plus vagues, plus incertains et trop souvent contradictoires.

L'année 1872 a été plutôt pour Genève une bonne année; sa principale industrie, l'horlogerie et la bijouterie a beaucoup travaillé, et ses produits se sont expédiés dans toutes les parties du monde. Les maisons de bijouterie avaient des commandes pour plus qu'elles ne pouvaient fabriquer, quand malheureusement s'est déclarée une grève parmi les ouvriers de cette partie. Les patrons se sont vus alors obligés de refuser de nouvelles commandes, ne pouvant pas livrer ce qui leur était déjà commandé.

L'horlogerie n'a pas eu à subir les effets pernicieux des grèves, elle a beaucoup fabriqué, soit en vue de l'exposition de Vienne, soit pour les débouchés ordinaires.

Voici, d'après le bureau de garantie, la quantité d'or et d'argent qui a été poinçonnée.

Boîtes en or, nombre 1509.

Boîtes en or, poids en onces 741.

Onces de bijouterie 7212.

Total des onces d'or contrôlé 7953 au titre de 748 00/00. Ce qui fait 5,948,844 onces d'or fin.

Outre ces objets d'or, il a été présenté 2,039 onces d'argenterie.

Ces chiffres ne donnent qu'une idée approximative de l'or et de l'argent qui ont été employés par la fabrique genevoise, parce que, depuis la loi du 13 Janvier 1866, supprimant un titre légal obligatoire pour les ouvrages d'or et d'argent, beaucoup de fabricants ne font plus contrôler leurs produits.

L'industrie du bâtiment a reçu une nouvelle impulsion en 1872, de tous les côtés de Genève on a vu s'élever de nouvelles constructions. L'Etat a vendu du terrain pour 407,553 fr. Cet agrandissement de la ville tend toujours à continuer, sans s'inquiéter du prix élevé de la main-d'œuvre.

Les ouvriers serruriers, sans avoir eu positivement une grève, se sont arrangés avec leurs patrons pour ne travailler plus que dix heures par jour.

Les charpentiers, après une courte grève, ont obtenu de leurs patrons les mêmes conditions que les ouvriers surruriers, avec une augmentation de 10 0/0 de leur salaire.

Dépôt des chronomètres à l'Observatoire.

Le nombre des chronomètres déposés à l'Observatoire pendant l'année 1872 a été considérable: il s'est élevé à 116, provenant de 27 fabricants différents, le nombre des bulletins délivrés a été de 82. La durée moyenne du dépôt a été de 39 jours.

Pour 11 chronomètres	la durée	a été	1 mois.
60	»	»	1 à 2 mois.
6	»	»	2 à 3 mois.
3	»	»	3 à 4 mois.
1	»	»	6 mois.

Il restait 5 chronomètres à l'Observatoire le 31 Décembre.

Un concours, institué par la Classe d'Industrie et du Commerce de la Société des Arts, a permis d'obtenir des données plus précises que celles que l'on avait auparavant sur le degré de perfection auquel est parvenue, à Genève, l'horlogerie de précision.

En effet, toutes les pièces présentées au concours devaient être soumises à un système très-complet d'épreuves, le même pour toutes, tandis que dans les conditions ordinaires du dépôt d'un chronomètre, le fabricant est libre d'indiquer la nature des épreuves à laquelle la pièce doit être soumise, épreuves en général insuffisantes, pour faire bien connaître les mérites ou les imperfections. Ce concours, auquel 30 chronomètres ont participé, a duré 46 jours, soit du 21 Mars au 6 Mai. Les épreuves, pendant tout ce laps de temps, devaient porter: 1° sur la variation moyenne de marche d'un jour à l'autre; 2° sur la différence de marche du plat au pendu; 3° sur la différence de marche à la température de la salle et dans l'étuve; 4° sur la différence de marche entre les deux périodes où la pièce était sur le plat, après avoir été pendue dans l'intervalle; 5° sur la différence de marche entre les deux périodes qui ont précédé et suivi le séjour dans l'étuve. Ces cinq épreuves permettent de porter un jugement très-sûr sur le degré de perfection auquel on est parvenu dans le réglage d'un chronomètre. Sur les 30 chronomètres déposés, le résultat a été en général très-satisfaisant, si l'on prend pour cha-

cune des épreuves, la moyenne de l'erreur pour les 30 chronomètres.

Des concours analogues, institués d'année en année, permettraient d'apprécier les progrès réalisés par notre industrie, en offrant des points de comparaison précis; la Classe d'Industrie et du Commerce a ouvert un nouveau concours avec cette facilité de plus pour les fabricants, de ne pas les astreindre à une seule époque dans l'année.

Les pièces destinées aux concours pouvaient être déposées le 1er de chaque mois, à partir du mois de Septembre dernier; chacune d'elles devait être suivie pendant 45 jours et soumise aux mêmes épreuves. C'est au milieu de Mai que le concours s'est terminée.

Chambre du Commerce.

La Chambre du Commerce, en 1872, est entrée dans sa huitième année d'existence; cette association n'a pas tenu ce qu'elle a d'abord fait espérer, à cause de l'indifférence de la plupart des membres de l'Association pour les discussions autres que celles qui les intéressent dirertement. C'est pourquoi un certain nombre de ses membres appartenant à la droguerie et aux denrées coloniales, se sont séparés de la Chambre du Commerce pour fonder une nouvelle association qu'ils croient plus apte à sauvegarder leurs intérêts.

Pendant le courant de 1872, l'Association Commerciale et Industrielle s'est occupée de la question monétaire et de la question ouvrière, cette dernière question a été renvoyée a une commission.

Je donne ici le nombre des membres de l'Association et la distribution des professions dans les sections :

Association commerciale et industrielle genevoise.

SECTIONS	PROFESSIONS	1872
Ire	Banquiers, agents de change, anciens négociants	63
IIe	Bois, charbons, matériaux de construction, entrepreneurs	25
IIIe	Métaux, quincaillerie, art mécanique, serrurerie	27
IVe	Horlogerie, instruments de musique et de précision, fournitures d'horlogerie	40
Ve	Bijouterie, gravure, joaillerie, orfévrerie	32
VIe	Denrées coloniales, tabacs, droguerie	34
VIIe	Fils, tissus, draperie, bonneterie	67
VIIIe	Céréales, spiritueux, comestibles	13
IXe	Peaux, tanneurs, bouchers	11
Xe	Papiers, imprimeurs, gaîniers, divers	13
XIe	Commissionnaires, agents d'affaires, courtiers, représentants de commerce	12
	Membres honoraires	6
	Total	343

Banques.

Je vais donner un aperçu financier du canton au moyen des rapports de banques que j'ai pu me procurer. Ce sont la Caisse d'Epargne, la Banque de Genève et la Banque du Commerce.

Caisse d'Epargne. — La Caisse d'Epargne continue sa marche progressive. Il résulte du rapport que l'Administration de la Caisse d'Epargne a soumis au Conseil d'Etat :

1° Que le nombre des dépôts effectués en 1872 est supérieur de 1804 à celui de 1871.

2° Que la somme des versements en 1872 est supérieure de 257,432 fr. 58 à celle de 1871.

3° Que le nombre des déposants au 31 Décembre 1872 excède celui du 31 Décembre 1871 de 1524.

4° Enfin que la somme due aux déposants au 31 Décembre 1872, excède de 1,231,206 fr. 67 celle due au 31 Décembre 1871.

Sur la demande de l'Administration, le Conseil d'Etat a autorisé le maintien du taux de 4 0/0 à bonifier aux déposants pour l'année 1873.

Banque de Genève.

Opérations de la Banque de Genève en 1872 :

Il a été escompté 15,456 effets sur Genève et l'Etranger, pour la somme de.................. 21,946,384 10

La moyenne en portefeuille a été de.. 4,680,000 »

En 1871, il avait été escompté pour une somme de......................	21,181,574 »
C'est donc en faveur de 1872 une augmentation de......................	862,810 10
Les avances sur titres ont été de.....	1,659,700 »
Dont la moyenne en portefeuille a été de	403,000 »
La moyenne des comptes et dépôts qui s'est élevée à......................	1,410,000 »

a été de 90,000 fr. inférieure à celle de l'année 1871, qui du reste avait dépassé de 200,000 fr. celle de 1870.

Il s'est produit une légère diminution de 37,000 fr. sur la moyenne des comptes courants, laquelle a été de............. au lieu de 497,000 fr. en 1871.	460,000 »
Par contre, la moyenne de la circulation des billets qui n'était que de 988,000 fr. en 1870 et de 1,200,000 fr. en 1871, a atteint en 1872...................... présentant ainsi une augmentation de 137,000 fr. sur 1871	1,337,000 »

Au 31 Décembre 1872, notre circulation atteignait, à peu de chose près, 2 millions.

La moyenne des espèces en caisse a été de	613,000 »

Les frais d'administration, timbre, droits d'enregistrement, taxe municipale, etc., ont été de.................. 32,206,550 »

Le dividende que la Banque de Genève a payé pour le premier semestre a été de 12 fr. à cause d'une grande faillite survenue dans le mois d'Avril, pour le second semestre ce dividende a été porté à 16 francs.

Le compte de réserve ordinaire se monte.............................. 92,321 »

Le compte de réserve spéciale se monte à............................ 21,587 »

(Extrait du rapport du Conseil d'Administration de la Banque de Genève.)

Banque du Commerce.

Voici le détail statistique des opérations de cette banque.

Escompte. — Il a été escompté dans le premier semestre .... Fr. 31,259,561 25

» Il a été escompté dans le second semestre.. » 46,365,486 45

Ce qui fait pour l'année entière un total de Fr. 77,625,047 70

supérieur de 24,731,586 fr. 10 à celui de l'année 1871.

Portefeuille. — Le mouvement du portefeuille a été :

En maximum, le 28 décembre de..	Fr.	11,841,006 55
En minimum, le 28 mai, de......	»	6,180,933 15
La moyenne du premier semestre a été de...........................	»	7,835,477 25
Celle du second semestre.........	»	9,347,719 70
Celle de l'année de................	»	8,596,508 35

Soit environ de 1,815,000 fr. de plus qu'en 1871.

Le nombre des effets sur Genève a été 13,080, ce qui fait une augmentation de 4,592 sur 1871.

Le service des caisses s'est fait avec régularité.

Les recettes en 1872 se sont élevées à........................	Fr.	688,786,825 55
Les dépenses, à.................	»	649,561,799 60
ce qui représente un mouvement de.	»	1,378,348,625 15
L'encaisse métallique a été de.....	»	2,844,192 85

C'est-à-dire de 1,332,900 fr. de moins qu'en 1871.

Comptes courants. — Les comptes courants ouverts sur les livres de la banque dans le cours de 1872 ont été de 242, soit 12 de moins qu'en 1871, leur avoir a été :

En maximum, le 30 juillet, de.......	Fr.	7,043,609 »

En minimum, le 9 novembre, de.....	Fr.	1,674,597	»
La moyenne de l'année a été de.......	»	3,572,581	55

Dépôts. — La moyenne des dépôts portant intérêt a été :

Dans le premier semestre, de.......	Fr.	560,169	60
» second » ».......	»	480,826	70
Pour l'année.....................	»	520,240	55

Billets. — Le mouvement d'entrée et de sortie des billets a atteint, en 1872, le chiffre de........ Fr. 310,036,400 »
ce qui représente en moyenne un mouvement quotidien de............ » 1,006,200 »

Ce qui représente sur 1871 une augmentation de...................... » 210,000 »

La Banque du Commerce a les dividendes courants au 30 juin 40 fr. et au 31 décembre 57, soit en tout 97 fr. pour une action de 1,000 fr.

(*Extrait du rapport de la Banque du Commerce.*)

Bourse de Genève. — La Bourse de Genève a pris beaucoup de développement depuis 1870. Le produit de la vente des timbres s'est élevé en 1872 à 9,863 fr., ce qui fait une augmentation de 4,429 fr. sur 1871, et 7,485 fr. sur 1870. Ce qui prouve que la place de Genève a pris beaucoup d'extension en affaires financières.

Voici des données sur le nombre de protêts et de faillites qui ont eu lieu dans le canton de Genève pendant le courant de 1872.

Le nombre des protêts s'est élevé à 6,266.

Le nombre des faillites a été, en 1872, de 32 ; en 1871, elles étaient au nombre de 20, ce qui fait une augmentation de 12 pour l'année passée, et il a été signé, dans le courant de la même année, 23 actes de dissolutions de sociétés.

Société des Amis des Beaux-Arts à l'Athénée

Années	Exposants	Œuvres d'arts exposées	Œuvres d'arts vendues	Produit des Ventes
1865	94	471	110	37,402f
1866	110	563	140	35,910
1867	106	451	72	17,645
1868	137	479	68	12,740
1869	135	530	75	19,580
1870	99	500	78	12,125
1871	105	486	134	29,085
1872	106	500	118	59,050

Je terminerai ce rapport statistique sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans le canton de Genève, en rappelant que c'est l'année 1872 qui a vu se terminer les bâtiments académiques et l'installation des cours dans ces nouveaux locaux.

L'Académie de Genève a pour résultat de faire de notre ville la moderne Athènes. Toutes les années, nous voyons de nouveaux cours s'ouvrir, et la plupart donnés gratuitement, Au printemps de 1872, le département de l'instruction publique a fait donner une série de cours se rattachant tout particulière-

ment à l'industrie et à l'agriculture ; ils ont eu lieu soit en ville, soit dans les communes rurales. Ce genre d'enseignement est beaucoup goûté par notre population qui afflue à ces leçons et les a suivies très-régulièrement.

Le Rapporteur,

LOUIS FATON, *ingénieur.*

RAPPORT STATISTIQUE

SUR

L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE

DU CANTON DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1873

ADRESSÉ AU

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU COMMERCE

PAR

La Section d'Industrie et d'Agriculture

DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Ce rapport se divise en deux parties, l'une traitant de l'agriculture, l'autre de l'industrie et du commerce.

Agriculture.

Au point de vue des récoltes, l'année 1873 a été très-mauvaise ; la seule récolte qui ait été passable a été celle des pommes de terre, mais elles ne se sont pas bien conservées.

Une fois arrachées, elles ont été attaquées par la pourriture, qui en a détruit une grande quantité.

Voici la moyenne du rendement des principales récoltes, d'après le *Cultivateur de la Suisse Romande*, chiffres qui proviennent d'une enquête ouverte par la Classe d'Agriculture de la Société des Arts:

Foin................	18 quintaux à la pose de 27 ares.
Regain..............	7 quintaux à la pose de 27 ares.
Prairies artificielles...	41 quintaux à la pose de 27 ares.

Le prix moyen du foin a été de 2 fr. 50 c. à 3 fr. au moment de la fenaison; à la fin de 1873, il était de 3 fr. à 3 fr. 50 c. le quintal.

En 1872, la quantité avait été de 21 à 22 quintaux pour les prés naturels, et de 39 pour les prés artificiels; le prix moyen, à la fenaison, a été de 2 fr. à 2 fr. 50 c.; à la fin de l'année, il a atteint le chiffre de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 25 c.

Froment, 8 quintaux à la pose de 27 ares; en 1872, 8 quintaux 20 livres. Le prix moyen, au moment de la moisson, a été de 34 à 36 fr. les 100 kilog., ou 17 à 18 fr. le quintal, pour atteindre, à la fin de l'année, le prix de 38 fr. les 100 kilog. Les prix correspondants, en 1872, ont été de 28 à 30 fr. les 100 kilog. au moment du battage; à la fin de décembre, 33 fr. 50 c. à 34 fr. 50.

La paille, sans être abondante, a été d'un rendement moyen, mais d'une bonne qualité, la moisson ayant été faite par un beau temps. Le prix était de 16 à 20 fr. les huit quintaux au moment du battage, et à la fin de l'année, 18 à 22 fr., toujours les 8 quintaux.

Seigle, 8 quintaux 1/3 à la pose de 27 ares, au prix moyen de 27 fr.

Les seigles ont beaucoup souffert des gelées du 25 et du 26 avril.

Avoine, 7 quintaux 3/4 à la pose ; en 1872, 8 quintaux.

Le prix, au moment du battage, a été de 18 à 20 fr., pour arriver de 22 à 24 fr. les 100 kilog. ; les prix correspondants de 1872 étaient de 14 à 16 fr., et fin décembre, 18 à 19 fr.

Pommes de terre, 66 quintaux 3/4 à la pose, toujours de 27 ares. Au moment de l'arrachage, les prix étaient de :

Pommes de terre, 1re qualité, 8 à 9 fr. les 100 kilog.
Pommes de terre, 2e qualité, 7 à 8 fr. les 100 kilog.
Pommes de terre, 3e qualité, 6 à 7 fr. les 100 kilog.

En 1872, le rendement était, en moyenne, de 30 quintaux à la pose, et les prix ont varié de 4 à 5 fr. le quintal, pour arriver, à la fin de décembre, à 5-6 fr. C'est, à peu de chose près, les mêmes prix; mais, dans le courant de mars et d'avril 1873, les pommes de terre de 1872 ont atteint le prix de 8 fr. le quintal.

Les pommes de terre, pour la qualité, ont beaucoup varié, suivant les différentes parties du canton. Dans le Mandement, elles ont été assez bonnes ; dans la Champagne, les pommes de terre ont regermé et sont d'une mauvaise qualité. Du côté du Salève, elles ont pourri.

Vins. — La récolte des vignes, en 1873, a été très-mauvaise ; depuis 1867, l'on n'en n'avait pas eu d'aussi mauvaise. Cela est dû à deux nuits de gelées successives quc nous avons eues au mois d'avril, du 25 au 26 et du 26 au 27 ; dans cette dernière nuit, le thermomètre était descendu à 5 degrés Réaumur au-dessous de zéro, ce qui est une chose très-rare pour l'époque. Outre ces gelées, au moment de la sortie du raisin, fin de mai et commencement de juin, nous avons eu un temps

humide et froid, qui a fait filer une partie des raisins du peu qu'il restait,

Le rendement a beaucoup varié, suivant les localités et suivant les espèces de plants. Dans telle localité, on faisait à peine 5 setiers de 36 pots fédéraux à la pose ; dans d'autres, le rendement atteignait jusqu'à 20 setiers, et même dépassait ce chiffre pour les vins blancs.

Voici à peu près la moyenne pour le rendement de la vigne, d'après l'enquête faite par la Classe d'Agriculture, enquête qui porte seulement sur quelques propriétés bien soignées.

Vin blanc, 475 pots ou 13 setiers 7 pots à la pose de 27 ares.
Vin rouge, 684 pots ou 19 setiers à la pose de 27 ares.

Ce chiffre de 19 setiers pour le vin rouge concerne le plant connu dans le canton sous le nom de gros rouge ou savoyard. Les rouges printaniers ont donné une récolte beaucoup plus faible, ayant davantage souffert de la gelée, étant plus avancés.

Les prix ont débuté à un taux très-élevé, pour descendre ensuite. Le grand régulateur du prix des vins dans le canton de Genève, c'est la mise aux enchères publiques du vin des vignobles que possède la ville de Morges ; en 1873, le prix de ce vin a été adjugé à 1 fr. 10 c. le pot ; plusieurs propriétaires dans le canton réclamaient ce prix de leur vin ; mais les débitants s'étant abstenus d'acheter à ce taux, le prix moyen s'est fixé entre les limites de 30 à 36 fr. le setier de 36 pots ou 83 centimes à 1 fr. le pot, suivant la qualité pour les vins blancs. Le prix des rouges a été 28 à 30 fr. le setier, ou 78 à 83 centimes le pot.

Les vendanges une fois terminées et les vins rentrés, les transactions ont été presque nulles ; à la fin de l'année, le

prix général était difficile à établir, parce que la qualité des vins de 1873 était très-diverse. A Bossey, le prix était de 30 fr. pour 36 pots ; à Perly-Certoux, de 27 à 28 fr.

En mettant à 85 centimes le pot, on a à peu près le taux moyen.

Le rendement et les prix correspondants, en 1872, étaient :

Rendement. — Vin blanc, en moyenne 22 setiers à la pose, au prix de 18 à 20 fr.

Vin rouge, 34 setiers, prix moyen de 19 à 22 fr., suivant la qualité et le plant.

Vu ce faible rendement de la vigne et le prix élevé du vin (des détaillants le vendent de 1 fr. 20 c. à 1 fr. 40 c. le pot), on a cherché à trouver un succédané à cette boisson ; on a en partie réussi, mais le procédé n'était pas assez répandu, au moment de la vendange, où il pouvait s'appliquer. Ce procédé de fabriquer du vin est très-simple et produit une boisson saine. Il consiste, une fois que le raisin est pressuré, de prendre le marc, de le mettre dans une cuve, d'ajouter de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre du sucre dans la proportion de 20 livres par setier de 36 pots d'eau ; de laisser tout cela fermenter ensemble 2 ou 3 jours ; après cela, on soutire le liquide et l'on porte le marc sur le pressoir pour le serrer de nouveau. Par ce procédé, on obtient une boisson qui se rapproche beaucoup du vin naturel, tellement que si la fabrication a été faite avec soin, c'est à la confondre avec le vin. Le prix de revient de ce vin fabriqué est approximativement de 12 fr. le setier.

Le canton de Genève devra donc avoir recours à l'importation de vins blancs étrangers. Pour les derniers mois de l'année 1873, je n'ai pas de données officielles sur ce point ;

c'est surtout dans les premiers mois de 1874 qu'elle a été considérable.

En 1873, il était entré dans la ville de Genève, d'après les données de l'Octroi municipal, 15,000 muids fédéraux de vin du canton et 56,000 muids de vin étranger.

Les rendements des autres récoltes dont je possède des chiffres sont les suivants :

Betteraves......	283 quintaux à la pose de 27 ares.
Carottes........	167 quintaux à la pose de 27 ares.

Ces deux dernières cultures ne se font que sur une petite échelle dans le canton. Les betteraves ne sont employées que pour la nourriture du bétail, Genève ne possédant pas l'industrie sucrière.

La culture de l'igname de la Chine dans le canton pourra peut-être donner de bons résultats et être employée dans les jardins comme un succédané avantageux de la pomme de terre. Un propriétaire limitrophe du canton a obtenu du rendement de cette plante 100 quintaux à la pose. Ce qui empêche beaucoup d'agriculteurs de cultiver l'igname de la Chine (*Dioscorea batatas*), c'est la difficulté qu'elle présente pour l'arracher.

Une plante qui n'est pas cultivée comme elle le devrait, c'est le topinambour; il produit facilement 160 quintaux à la pose et il est d'une culture très-facile. Les tiges de cette plante produisent assez de fumier pour cultiver le topinambour sans avoir recours à d'autres engrais.

Le topinambour peut être cultivé cinq ou six années de suite à la même place sans inconvénients.

Ses tubercules sont employés pour l'alimentation de l'homme et des bestiaux ; on peut aussi en fabriquer de l'alcool.

Le produit des abeilles dans le canton a été nul pour l'année 1873, et le peu du miel qu'on a pu récolter était d'une mauvaise qualité, étant plutôt de la manne que du véritable miel. Cela provient du printemps froid et humide.

La culture du ver-à-soie est complètement abandonnée. Les quelques propriétaires qui possèdent encore des muriers les arrachent.

Quelques personnes ont fait des essais avec les vers-à-soie du Japon, soit avec la chenille de l'ailante, soit avec celle du chêne, mais les résultats n'ont pas répondu à l'attente.

Bétail.

Voici le nombre de pièces de bétail que possède le canton de Genève, d'après le tableau dressé par le Département de l'Intérieur.

Etat officiel du bétail existant dans le canton de Genève.

Années	Chevaux	Juments	Poulains	Mulets ou mules	Anes ou ânesses	Taureaux	Bœufs	Vaches	Élèves	Chèvres	Moutons		PORCS				
													destinés		races		
											communs	mérinos	à l'engrais	à la reproduction	anglaise	savoyarde	croisée
1869	1914	810	35	33	279	80	733	6180	627	1109	1067	144	1860	146	116	304	1586
1870	1916	793	26	30	269	78	701	5887	527	1120	898	149	2032	181	84	345	1784
1871	1807	728	20	27	248	52	361	4576	381	1126	707	151	1476	151	104	213	1310
1872	1944	914	24	25	250	66	800	5551	549	1287	744	177	2109	189	159	384	1753
1873	1909	951	24	20	248	97	839	6252	682	1400	1082		2468	185			

L'état sanitaire du bétail, pendant l'année 1873, a été bon dans le canton de Genève ; il y a bien eu quelques cas de sur-langue, mais le mal a été très-restreint ; il n'y a pas eu d'autres épidémies.

Les fruitières où l'on fabrique le fromage tendent de plus en plus à disparaître ; toutes les communes rapprochées de la ville apportent leur lait à Genève et ne fabriquent plus ni beurre, ni fromage. L'industrie fromagère ne se rencontre que dans les communes les plus éloignées de la ville. Pendant le commencement de l'année, le prix des fromages a été très-élevé ; mais, pendant les derniers mois, ils ont subi une baisse assez sensible provenant de la baisse survenue dans les cantons de grande production.

Le prix du beurre a été, en janvier, de 1 fr. 30 c. la livre ; en août, de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 30 c., et, en décembre, de 1 fr. 15 c. à 1 fr. 25 c.

Le prix moyen du lait a été de 18 à 20 centimes la titre.

Le prix de la viande s'est toujours maintenu à un taux élevé. Voici les prix à trois époques différentes de l'année, en janvier, juillet et décembre, en comparaison de ceux de 1872.

1873.	1872.
JANVIER.	JANVIER.
Bœufs suisses, 88 à 95 fr. le quintal, viande nette.	Bœufs suisses, 75 à 85 fr. le quintal, viande nette.
Piémontais, 1re qualité, 85 à 90 fr. ; 2e qualité, 80 à 85 fr.	Piémontais, de 70 à 75 fr.
Savoyards, 1re qualité, 80 à 85 fr. ; 2e qualité, 75 à 80 fr.	Savoyards, 1re qualité, 70 à 75 fr. ; 2e qualité, 65 à 70 fr.

Vaches, 1re qualité, 75 à 80 fr.; 2e qualité, 70 à 75 fr.

Veaux, 1re qualité, 55 à 60 c. la livre sur pied, rendus en ville; 2e qualité, 50 à 55 c. la livre.

Moutons allemands, 95 c. la livre, viande nette;

Savoyards, 90 à 95 c.

Porcs gras, 70 à 75 c. la livre, poids net.

Cheval, morceaux choisis, 50 c.; ordinaires, 40 c.

JUILLET.

Bœufs suisses, 90 à 95 fr. le quintal, viande nette.

Piémontais, 85 à 90 fr.

Savoyards, 1re qualité, 85 à 90 fr.; 2e qualité, 80 à 85 fr.

Vaches, 1re qualité, 75 à 80 fr.; 2e qualité, 70 à 75 fr.

Veaux, 1re qualité, 55 à 60 c. la livre, sur pied; 2e qualité, 50 à 55 c.

Moutons allemands, 95 c. la livre, viande nette;

D'Afrique, 85 à 90 c.

Vaches, 1re qualité, 65 à 75 fr.; 2e qualité, 60 à 65 fr.

Veaux, 1re qualité, 55 à 60 c. la livre, sur pied; 2e qualité, 50 à 55 c.

Moutons à 85 c. la livre, viande nette.

Porcs gras, 75 à 80 c. la livre, poids net.

JUILLET.

Bœufs suisses, 86 à 92 fr. le quintal, viande nette.

Piémontais, 80 à 85 fr.

Savoyards, 1re qualité, 75 à 80 fr.; 2e qualité, 65 à 70 fr.

Veaux, 1re qualité, 55 à 60 c. la livre, sur pied; 2e qualité, 54 à 57 c.

Moutons, 80 à 85 c. la livre, viande nette.

DÉCEMBRE.

Bœufs piémontais, 85 à 90 fr. le quintal, viande nette.

Savoyards, 80 à 85 fr.

Vaches, 1re qualité, 75 à 80 fr.; 2e qualité, 65 à 75 fr.

Veaux, 1re qualité, 55 à 58 c. la livre, sur pied; 2e qualité, 50 à 55 c.

Moutons savoyards, 80 à 85 c. la livre, viande nette.

DÉCEMBRE.

Bœufs suisses, 85 à 91 fr. le quintal, viande nette.

Piémontais, 80 à 88 fr.

Savoyards, 1re qualité, 80 à 85 fr.; 2e qualité, 75 à 80 fr.

Vaches, 1re qualité, 75 à 80 fr.; 2e qualité, 70 à 75 fr.

Veaux allemands, 68 c. la livre, sur pied.

De Savoie, 1re qualité, 58 à 64 c. la livre; 2e qualité, 50 à 58 c.

Moutons, 1 fr. la livre, viande nette.

En comparant les prix de la viande pendant les mois de janvier et juillet 1872 et 1873, on voit qu'il y a une légère augmentation pour 1873, tandis que pour les mois de décembre les prix sont sensiblement égaux.

Vu les prix élevés de la viande, des personnes ont pensé d'utiliser la viande de cheval. Il s'est ouvert, le 1er janvier 1873, à cet effet une boucherie qui ne débite que de la viande de cheval. Toutes les bêtes que cet établissement abat doivent être contrôlées par la police, qui délivre, pour chaque animal, un certificat de santé constatant que la bête est saine.

Je n'ai pas pu me procurer des chiffres sur les affaires de cette boucherie; mais, d'après les renseignements que j'ai pu

me procurer, il paraît que ce sont les hôtels qui font le plus grand usage de cette viande de cheval.

Une autre sorte de viande dont l'usage a pris un assez grand développement depuis le mois de novembre de l'année dernière, ce sont les viandes conservées d'Australie. Ces viandes sont conservées dans des boîtes en fer blanc hermétiquement fermées, elles sont cuites dans leur jus, et elles sont sans os; on peut les manger en les sortant de la boîte sans autre préparation.

Les trois principales qui sont appelées à jour un rôle assez important dans l'alimentation publique, sont le mouton bouilli, le bœuf bouilli et le bœuf assaisonné.

Le mouton bouilli revient à 1 fr. 08 c. la livre, le bœuf bouilli à 1 fr. 18 c. Ces prix sont plus élevés que ceux de la viande ordinaire, mais il faut considérer que: 1° cette viande ne contient ni os, ni cartilages, ni peaux, ni tendons, et que tout ce qui est dans la boîte se mange, tandis que dans la viande que livrent les bouchers il y a habituellement 30 0/0 de garneçon; 2° que cette viande est cuite, prête à être mangée, et que par conséquent elle ne subira aucune diminution en passant de la boîte dans l'assiette du consommateur, tandis que la viande fraîche perd, par la cuisson, de 25 à 30 0/0 de son poids, suivant la manière dont elle est traitée; enfin, du fait que cette viande est vendue cuite, résulte nécessairement une économie de combustible, de main-d'œuvre et de temps.

Depuis le mois de novembre il s'est établi dix dépôts qui vendent de ces viandes d'Australie et le chiffre moyen des ventes effectuées par mois par l'entremise de ces dépôts s'élève à 5,000 fr.

Ouvriers de campagne.

Voici le tableau comparatif du prix des journées des ouvriers de la campagne pendant les douze mois des années 1872 et de l'année qui nous occupe:

1873.

—

JANVIER.

Le salaire était de 70 à 90 c. (moyenne 80 c.), avec la nourriture et le logement.

FÉVRIER.

Le salaire était de 90 c. à 1 fr. 10 c. (moyenne 1 fr.); avec la soupe seulement, 2 fr. 25 c. à 2 fr. 50 c.

MARS.

Le salaire était de 1 fr. 10 c. à 1 fr. 90 c. (moyenne 1 fr. 55 c.), avec la nourriture et le logement.

AVRIL.

Le salaire était de 2 fr. 75 c. à 3 fr. 75 c. (moyenne 3 fr.

1872.

—

JANVIER.

Le salaire était de 80 à 90 c., avec la nourriture et le logement.

FÉVRIER.

Le salaire était de 1 fr. 30 c. à 1 fr. 65 c., avec la nourriture et le logement.

MARS.

Le salaire était de 2 fr. à 2 fr. 40 c.; sans la nourriture, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 25 c.

AVRIL.

Le salaire était de 1 fr. 80 c. à 2 fr. 40 c.; avec la soupe et

20 c.) ; avec la soupe et le vin seulement, 4 fr. 75 c. à 5 fr. 25 c. ; sans la nourriture, 5 fr. 50 c. à 5 fr. 75 c.

MAI.

Le salaire a été de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 75 c. (moyenne 1 fr. 50 c.) ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. à 3 fr. 50 c.

JUIN.

Le salaire a été de 2 fr. à 2 fr. 50 c. (moyenne 2 fr. 25 c.) ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. 75 c. à 4 fr. 50 c. ; sans nourriture, 5 fr. à 5 fr. 25 c.

JUILLET.

Le salaire a été de 1 fr. 75 c. à 2 fr. 75 c. (moyenne 2 fr. 25 c.) ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. 75 c. à 4 fr. 75 c. ; sans rien, 5 fr. à 5 fr. 25 c.

AOUT.

Le salaire a été de 1 fr. 25 c. à 2 fr. (moyenne 1 fr. 50 c.),

le vin seulement, 3 fr. à 50 c. 3 fr. 70 c.

MAI.

Le salaire a été de 1 fr. 50 c. à 2 fr. ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. 50 c. à 3 fr. 70 c.

JUIN.

Le salaire a été de 1 fr. 90 c. à 2 fr. 50 c. ; avec la soupe et le vin seulement, 3 fr. 50 c. à 4 fr.

JUILLET.

Le salaire a été de 2 fr. 50 c. à 3 fr. ; avec la soupe et le vin seulement, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

AOUT.

Le salaire a été de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 25 c.

avec la nourriture et le logement.	
SEPTEMBRE.	SEPTEMBRE.
Le salaire a été de 1 fr. 25 c. à 2 fr. (moyenne 1 fr. 50 c.), avec la nourriture et le logement.	Le salaire a été de 2 fr. à 2 fr. 50 c.
OCTOBRE.	OCTOBRE.
Le salaire a été de 1 fr. à 2 fr. 50 c. (moyenne 1 fr. 60 c.), avec la nourriture et le logement.	Le salaire a été de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 25 c.
NOVEMBRE.	NOVEMBRE.
Le salaire a été de 90 c. à 1 fr. (moyenne 95 c.), avec la nourriture et le logement.	Le salaire a été de 90 c. à 1 fr. 20 c.
DÉCEMBRE.	DÉCEMBRE.
Le salaire a été de 70 c. à 90 c. (moyenne 80 c.), avec la nourriture et le logement.	Le salaire a été de 70 c. à 90 c.

Par les chiffres qui précèdent, l'on voit que la main-d'œuvre est arrivée à un taux excessivement élevé. Aussi une des circonstances qui en résultent, c'est que le prix des domaines ruraux tend à baisser. Cette baisse sur le prix des terres a été estimée par diverses personnes à 20 0/0, ce qui me paraît

un peu élevé et en tout cas cette moins value de la propriété foncière, ne s'applique qu'aux terres purement agricoles, toutes les campagnes d'agrément ont conservé leur ancienne valeur.

Industrie et Commerce.

L'année 1873 n'a pas été pour Genève une bonne année. Ses principales industries, l'horlogerie et la bijouterie, ont très-peu fabriqué. Beaucoup d'ouvriers de ces industries ont dû abandonner leur partie, faute d'ouvrage, pour se faire manœuvres. Si l'horlogerie et la bijouterie ont chômé, par contre l'industrie du bâtiment a eu énormément à faire, il s'est bâti environ cent maisons dans les environs immédiats de la ville.

Voici la moyenne des prix qui sont payés actuellement aux différents ouvriers de l'industrie du bâtiment :

Aux ouvriers	serruriers,	l'heure	fr.	0 40 à 0 50
»	menuisiers,	»	»	0 45 à 0 60
»	charpentiers,	»	»	0 40 à 0 50
»	tailleurs de pierre,	»	»	0 50 à 0 60
»	maçons,	»	»	0 35 à 0 45
»	ferblantiers,	»	»	0 40 à 0 50

La durée de la journée est de 10 heures pour tous les ouvriers dans la belle saison, elle est réduite à 8 heures en hiver, pour les maçons, tailleurs de pierre et charpentiers.

Il faut remarquer que ce sont les tailleurs de pierre qui sont les mieux retribués, mais ils doivent se fournir complétement leurs outils et il ne leur est rien payé de plus pour cela, il en

est à peu près de même pour les menuisiers, mais ces derniers ne fournissent qu'une partie des outils.

Voici le relevé de la quantité d'or et d'argent que le bureau de garantie à contrôlé pendant l'année 1873:

1185 boîtes de montres or pesant 575 onces.

Articles de bijouterie d'or, chaînes, etc., 8257 onces.

Argenterie, 1784 onces.

Total des onces d'or contrôlé 8832 onces au titre de 748 par 00/00.

En 1873 il y a eu dans le canton de Genève 58 faillites, qui se répartissent de la manière suivante:

22 citoyens du canton;

22 français;

7 italiens et autres;

7 allemands et suisses (Tribunal du commerce).

Société des Amis des Beaux-Arts à l'Athénée.

	Moyenne des dix premières années	1873
Exposants	89.2	126
Œuvres d'art exposées	436.3	672
Œuvres d'art vendues	78.3	119
Produit des numéros vendus	15,872.8	36,085
Somme mise en lotérie	4,400	8,000

Banques.

En 1873, il s'est ouvert dans la ville de Genève une Caisse

publique de prêts sur gage, sous la surveillance directe de l'Etat.

C'était un établissement depuis longtemps réclamé par beaucoup de personnes, et il faut espérer qu'il fera cesser l'infâme commerce de l'usure.

La Caisse publique de prêts sur gages s'est ouverte le 1er octobre.

Voici quelques chiffres relativement à ses affaires :

Engagements : en octobre 635 ; en novembre 627 ; en décembre 863.

Somme journalière prêtée 2,389 fr. ; moyenne de chaque prêt 71 fr. 65 c.

Dégagements : octobre 46 ; novembre 102 ; décembre 233.

Caisse d'épargne.

Etat du compte des déposants pendant l'année 1873 :

Au 31 décembre 1872, la Caisse d'épargne devait à 22,490 créanciers	12,511,039 12
Pendant l'année 1873, elle a reçu 18,518 dépôts, dont 2,713 comptes ouverts	2,608,681 38
Intérêts à 4 0/0 bonifiés aux déposants et capitalisés	512,350 26
Total en caisse	Fr. 15,632,070 76

A déduire :

Les remboursements effectués en 7325 parties, dont 1,364 comptes soldés	Fr. 2,381,300 40
Somme due par la Caisse d'épargne au 31 décembre 1873, à 23,839 créanciers	» 13,250,770 36

Tableaux des nouveaux déposants inscrits à la Caisse d'épargne pendant l'année 1873.

				Nombre	Proportion sur cent
Nouveaux déposants				2,577	
Administrations, corporations, associations				15	
			Total	2,592	
Sexe	Du sexe masculin			1,140	44
	Du sexe féminin			1,437	56
Age	Mineurs	de 1 à 10 ans		492	19
		de 11 à 20 ans		504	19
	De 21 à 30 ans			810	31
	De 31 à 40 ans			401	15
	De 41 ans à 50 ans			193	9
	De 51 ans et au-dessus			177	7
Nationalité	Suisses	de notre canton	Genève	522	20
			Autres communes	404	16
		du canton de Vaud		251	9
		des autres cantons		286	11
	Étrangers	Français		265	11
		Français de la Savoie		685	27
		Allemands		105	4
		Autres nations diverses		59	2
Profession	Déposants de professions diverses			1,033	40
	Domestiques			653	26
	Sans profession	Majeurs		220	8
		Mineurs		671	26

Conditions des dépôts. — La Caisse reçoit les dépôts qui ne sont pas inférieurs à 1 franc, ni supérieurs à 50 francs. Aucun déposant ne peut verser à la Caisse plus de 500 francs par année, ni être créancier d'un capital supérieur à 5,000 francs.

Caisse Hypothécaire.

Prêts hypothécaires. — Les demandes d'emprunts présentées pendant l'année 1873 s'élèvent à 346 ; la Caisse en a payé 306 pour une somme de 3,043,551 fr.

Le total des prêts hypothécaires au 31 décembre s'élève à 16,798,894 fr. 87 c.

Cédules. — Au 31 décembre 1872, les cédules à 5 ans de terme s'élevaient à 12,565,000 fr.

Celles à terme incertain à 201,749 fr. 65 c.

Total des cédules émises au 31 décembre 1872, entre 6,495 porteurs, 12,766,749 fr. 65 c.

Il eu a été remboursé dans le courant de l'année à 1,306 porteurs pour la somme de 2,812,212 fr. 50 c.

Reste 9,954,537 fr. 15 c., et 5189 porteurs.

Il a été émis à nouveau, du 31 décembre 1872 au 31 décembre 1873:

Cédules à 5 ans de terme	fr. 4,502,000	—	4,599,785 95
Cédules à terme incertain	» 97,785	95	

Total des cédules en cours au 31 décembre de l'année 1873 14,554,323 fr. 10, réparties entre 7392 porteurs.

Différence en plus 1,787,573 fr. 45 c.

Cédules en portefeuille. — Au 31 décembre 1872, le solde des cédules en portefeuille remboursées par

anticipation était de	Fr.	3,750	»
Il en a été racheté en 1873 pour	»	271,500	»
Ensemble	Fr.	275,250	»
Il en a été négocié pour	»	256,750	»

Au 31 décembre 1873, le solde des cédules en portefeuille était de 18,500 fr.

Comptes de dépôts. — Le chiffre des comptes de dépôts était l'année dernière de................ Fr. 2,036,553 05

Il est maintenant de .... » 1,734,518 »

Diminution........... Fr. 302,035 05

Portefeuille. — Il a été escompté en 1870, 3,628 effets, savoir :

953 effets sur Genève ;

2,675 billets d'agriculteurs.

Le portefeuille contenait au 31 décembre :

672 billets d'agriculteurs pour Fr. 370,623 25

207 effets sur Genève pour... » 906,107 »

Le mouvement total du portefeuille a été de 6,252,000 fr.

Tableau comparatif des opérations de la Caisse hypothécaire.

Années	Somme totale des cédules émises	Somme totale des prêts hypothécaires effectués	Allocation annuelle à payer aux communes et au Consistoire. prélevés sur l'exercice de chaque année en dehors du bénéfice	Bénéfice net de l'année à porter au compte de réserve	Réparti-tion quinquen-nale
1869	10,830,570 70	13,068.278 16	100,000	102,355 20	479,800
1870	11,996,520 70	13,463 761 11	100,000	91,856 85	
1871	11,873,520 70	13,762.338 16	100,000	107,106 34	
1872	12,766,749 65	14,929,892 55	100,000	120,864 86	
1873	14,554,323 10	19,798,894 87	100,000	125,557 25	
1874	»	»	»	»	520,000

Banque du Commerce.

En 1873 il a été escompté dans le premier semestre...................... Fr. 60,992,303 05
Dans le second semestre........... » 64,874,757 05

Total......... Fr. 125,887,060 10

Le mouvement du portefeuille a été :

En maximum, le 8 novembre, de..	Fr.	15.208,550	10
En minimum, le 31 mai, de......	»	9,556,551	40
La moyenne du premier semestre a été de......................	»	11,360,469	85
Celle du second semestre de......	»	12,378,852	05
Celle de l'année de..............	»	11,876,273	80

Les recettes en 1873 se sont élevées à	»	656,668,443	60
Les dépenses...................	»	655,391,200	65

Ce qui représente un mouvement total de Fr. 1,312,059,644 25

L'encaisse métallique a été en moyenne :

Pour le premier semestre de........	Fr.	3,190,027	20
Pour le second semestre de.........	»	4,447,415	65
Pour l'année entière de............	»	3,826,886	60

La Banque a fait venir du déhors principalement en écus de 5 francs :

Pendant le premier semestre.......	Fr.	16,838,000	»
Pendant le second semestre........	»	16,288,000	»
Soit pour l'année..	Fr.	33,126,000	»

Les comptes courants sans intérêt, mais toujours disponibles, ont été de 237.

Leur avoir a été :

En maximum, le 30 mai, de........	Fr.	4,850,956 75
En minimum, le 16 août, de........	»	1,743,231 90
La moyenne de l'année a été de......	»	2,918,013 75

La moyenne des dépôts portant intérêt a été :

Dans le premier semestre de........	Fr.	555,091 15
Dans le second semestre de.........	»	575,269 20
Pour l'année de..................	»	565,311 20

Le mouvement d'entrée et de sortie des billets atteint en 1873 le chiffre de.................. Fr. 376,997,500 »

Ce qui représente en moyenne un mouvement quotidien de.............................. Fr. 1,224,000 »

Banque de Genève.

Opérations de la Banque de Genève en 1873 :

Il y a été escompté 17,469 effets sur Genève et l'étranger en............................... Fr. 23,779,570 »

Le produit brut des escomptes pour le dernier exercice...................... » 308,556 60

Moyenne des comptes-courants sans intérêt .... » 474,000 »

La moyenne de la circulation des billets à été de	Fr.	1,800,000	»
La moyenne des comptes de dépôts à intérêt	»	1,128,000	»
Moyenne des espèces en caisse.......	»	680,000	»

Le Rapporteur,

LOUIS FATON, *ingénieur.*

RAPPORT STATISTIQUE

SUR

L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE

DU CANTON DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1874

ADRESSÉ AU

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU COMMERCE

PAR

La Section d'Industrie et d'Agriculture

DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Ce rapport devant être donné dans les premiers jours de janvier sera très-incomplet, la plupart des documents qui pourraient être mis à profit pour sa confection n'ayant pas encore paru, je serai donc obligé de m'en tenir à des généralités.

Agriculture.

L'année 1874 a été une bonne année. Ce sont les prairies

qui ont le moins rapporté, à cause de la sécheresse qui a régné au printemps. Le rendement moyen peut être évalué de 8 à 10 quintaux la pose. Au moment de la fenaison, le prix était de 4 à 4 fr. 50 le quintal, pour arriver à la fin de l'année au prix de 6 à 6 fr. 50.

Le blé a donné une très-bonne récolte soit en grains, soit en paille; mais les chiffres me manquant complètement, impossible d'établir une moyenne quelconque. Le prix à la fin de l'année était de 26 fr. 50 à 27 fr. 50 les 100 kilos. Celui de la paille de 2 fr. 75 à 3 fr. le quintal,

Les avoines ont moins bien réussi que le blé à cause de la sécheresse du printemps, leur prix a toujours été assez élevé; fin de décembre il était de 25 fr. 50 à 26 fr. 50 les 100 kilos.

Les pommes de terre ont aussi donné une bonne récolte; elles n'ont pas été attaquées par la maladie (*peronospora infestans*). Le prix moyen a été de 3 fr. 50 à 4 fr.

Vin.

La vigne a présenté une grande inégalité dans le rendement, suivant les diverses parties du Canton. Dans le courant du mois de Mai, nous avons eu une série de gelées qui ont gravement compromis la récolte surtout dans les endroits bas. Les vignes qui n'ont pas eu à souffrir de la gelée ont donné une magnifique récolte.

Dans certains clos, on a fait jusqu'à 60 et 70 setiers par pose, tandis que dans d'autres la récolte n'est pas montée à 5 setiers par pose.

Le prix des vins a été le suivant :

Vin blanc 0,55 à 0,61 c. le pot fédéral, soit 20 à 22 fr. le

setier. Le vin rouge du plant dit Savoyan, 0,55 à 0,61 c. le pot fédéral, soit 20 à 22 fr. le setier.

Depuis quelques années, les Sociétés agricoles du Canton se préoccupaient du terrible puceron qui ravage les vignobles du Midi de la France, et différentes mesures furent prises par le Conseil Fédéral pour tâcher d'empêcher l'introduction du Phylloxera vastatrix dans les vignobles de la Suisse. Malheureusement, ces mesures n'ont pas empêché l'ennemi de la vigne de faire son apparition dans le Canton de Genève. Cet automne le Phylloxera vastatrix a été découvert dans deux vignes de la commune de Pregny, ainsi que dans des serres où l'on cultivait la vigne en primeur. Une commission d'experts s'est immédiatement transportée sur les lieux, et elle a ordonné d'arracher et brûler les souches infestées, pour tâcher d'arrêter la propagation de cette terrible peste qui fait la désolation des viticulteurs.

Le rendement des autres récoltes, telles que les betteraves et les carottes a été aussi très-satisfaisant, mais les chiffres me manquent complétement.

Le produit des abeilles a été abondant en 1874 ; l'essaimage s'est fait dans de bonnes conditions et le rendement en miel et en cire a été abondant.

Bétail.

Voici le nombre des pièces de bétail que possède le Canton de Genève, d'après le tableau dressé par le département de l'Intérieur :

Etat officiel du bétail existant dans le canton de Genève.

Années	Chevaux	Juments	Poulains	Mulets ou mules	Anes ou ânesses	Taureaux	Bœufs	Vaches	Élèves	Chèvres	Moutons		PORCS				
													destinés		races		
											communs	mérinos	à l'engrais	à la reproduction	anglaise	savoyarde	croisée
1870	1916	793	26	30	269	78	701	5887	527	1120	898	149	2032	181	84	345	1784
1871	1807	728	20	27	248	52	361	4576	381	1126	707	151	1476	151	104	213	1310
1872	1944	914	24	25	250	66	800	5551	549	1287	744	177	2107	189	159	384	1753
1873	1909	951	24	20	248	97	839	6252	682	1406	877	205	2468	185	153	268	2232
1874	1956	872	14	16	238	107	716	6065	805	1518	903	257	2002	262	213	267	1784

L'état sanitaire du bétail dans l'année qui vient de s'écouler, sans avoir été mauvais, n'a pas été exempt de maladie, surtout dans l'espèce bovine, qui a présenté plusieurs cas de surlangue. Le Cercle des Agriculteurs avait organisé pour le mois de septembre une Exposition de bestiaux qui a dû être renvoyée au printemps à cause de cette maladie.

Le nombre des fruitières fabriquant le fromage dans le canton de Genève est maintenant presque nul, le lait s'expédiant presque tout à la ville pour la consommation journalière.

Dans le courant de 1874, le prix de la viande a un peu baissé, surtout pour la viande de bœuf. A la fin de décembre les prix étaient les suivants:

Bœufs: 1re qualité 75 à 80 fr. le quintal, viande nette.
» 2me » 70 à 75 » »
Veaux: 1re qualité 0,48 à 0,50 cent. la livre sur pied.
» 2me » 0,45 à 0,47 » »
Moutons: 0,75 à 0,85 cent. la livre, viande nette.

Porcs : 0,65 cent. la livre.

En 1873 les prix à la même époque étaient :

Bœufs : 1re qualité 85 à 90 fr. le quintal viande nette.

» 2me » 80 à 85 » »

Veaux : 1re qualité 0,55 à 0,58 cent. la livre, sur pied.

Moutons : 0,80 à 0,85 cent. la livre viande nette.

Une entreprise qui tendra à faire baisser le prix de la viande c'est la création de boucheries coopératives qui se sont ouvertes au commencement de 1875. Ces associations émettent des actions de 10 francs ; tout porteur d'une ou de plusieurs de ces actions en est membre. La viande lui est vendue au prix de revient, mais le paiement se fait toujours au comptant.

Le prix de la main-d'œuvre dans les campagnes est resté le même qu'en 1873. Il a été plus ou moins élevé suivant les différentes époques de la saison et suivant l'urgence des travaux à exécuter. Le taux le plus élevé a été au moment de la fenaison ; il était de 2 fr. 50 à 3 francs avec la nourriture, ou 4 à 5 francs sans nourriture. Ce qui a contribué à maintenir les salaires élevés, c'est la cherté du vin pendant l'année 1874 ; au détail il se vendait à raison de 1 fr. 40 cent. le pot fédéral.

Au commencement de 1874, s'est ouverte au public la nouvelle Halle aux Grains. Jusqu'à présent le cultivateur n'en a pas beaucoup profité ; les transactions en céréales ont été très-faibles, le cultivateur ayant pris l'habitude, depuis la disparition de l'antique Grenette, de vendre surtout sur échantillon ; de cette manière il évite les frais de magasinage. Par contre, la vente des comestibles a très-bien réussi. Il s'est établi une criée à l'instar de celle qui existe aux Halles de Paris. A cette criée il se vend : viande, marée, légumes, fruits, vins et liqueurs ; elle est fréquentée par beaucoup de monde.

Industrie et Commerce.

L'année 1874 a été une mauvaise année pour la ville de Genève, dont les deux principales industries, l'horlogerie et la bijouterie, ont plus ou moins chômé, les commandes de l'étranger ayant plus ou moins manqué. Aussi la moitié des ouvriers qui étaient employés dans ces deux branches de l'activité humaine, ont dû ou s'expatrier ou embrasser d'autres professions. Si l'horlogerie et la bijouterie ont présenté un état de marasme; par contre, l'industrie du bâtiment a été très-florissante. De somptueux édifices se sont élevés de tous les côtés de la ville ; entre autres, le Conseil Administratif a fait commencer les fondations d'un nouveau théâtre qui donnera de l'occupation à de nombreux ouvriers pendant plusieurs années.

Voici la moyenne des prix qui sont payés actuellement aux différents ouvriers de l'industrie du bâtiment:

Aux ouvriers	serruriers,	l'heure	fr.	0,40	à	fr.	0,50.
»	menuisiers,	»	»	0,45	à	»	0,60.
»	charpentiers,	»	»	0,40	à	»	0,50.
»	tailleurs de pierre,	»	»	0,50	à	»	0,60.
»	maçons,	»	»	0,35	à	»	0,45.
»	ferblantiers,	»	»	0,40	à	»	0,50.

La durée de la journée est de 10 heures pour tous les ouvriers dans la belle saison ; elle est réduite à 8 heures en hiver pour les maçons, tailleurs de pierre et charpentiers.

Il faut remarquer que ce sont les mieux rétribués. Mais ils doivent fournir complétement leurs outils et il ne le leur est

rien payé de plus pour cela. Il en est à peu près de même pour les menuisiers, mais ces derniers ne fournissent qu'une partie des outils.

Dépôt de chronomètres à l'Observatoire.

En 1874, il a été déposé 208 chronomètres pour constater leur marche.

Ces chronomètres sont rangés en différentes catégories et classés:

a) Chronomètres de marine à suspension;

b) Chronomètres de poche, et ces derniers en trois classes, suivant la nature des épreuves auxquelles ils sont soumis.

Pour les chronomètres de la catégorie *a*, la durée des épreuves est de trois mois et l'ordre est celui-ci:

Pendant 28 jours le chronomètre est dans la salle de l'Observatoire à la température ambiante.

Pendant 24 heures, dans l'étuve à une température comprise de 30 à 35.

Pendant 24 heures, dans la glacière à une température de 0° à 5°.

Pendant 28 jours, dans la salle de l'Observatoire.

Pendant 24 heures dans l'étuve.

Pendant 24 heures dans la glacière.

Pendant 28 jours dans la salle de l'Observatoire.

Pour les chronomètres de la catégorie *b*, chronomètres de poche, la durée des épreuve et de 51 jours et elles ont lieu dans l'ordre suivant:

Salle de l'Observatoire :

1re période,	7 jours,	position verticale,		pendant en haut.
2me	»	7 jours,	»	pendant à droite.
3me	»	7 jours,	»	pendant en bas.
4me	»	7 jours,	»	pendant à gauche.
5me	»	7 jours,	position horizontale,	cadran en bas.
6me	»	7 jours,	»	cadran en haut.

A l'étuve, température de 30° à 35°.

7me période, 24 heures, position horizontale, cadran en haut.

A la glacière, température 0° à 5°.

8me période, 24 heures, position horizontale, cadran en haut.

Salle de l'Observatoire.

9me période, 7 jours, position horizontale, cadran en haut.

Pour ces différentes épreuves, l'Observatoire perçoit une finance de 15 francs pour les chronomètres de marine à suspension et une de 10 francs pour les chronomètres de poche.

Voici le relevé de la quantité d'or et d'argent que le bureau de garantie a contrôlé pendant l'année 1874 :

864 boîtes de montres d'or, pesant 415 onces.

Articles de bijouterie d'or, chaînes, etc., 4,127 onces.

Argenterie, 22 onces.

Total des onces contrôlées: 4,542 onces au titre de 748 p. 00/00.

En 1873 il a été contrôlé :

1,185 boîtes de montres or, pesant 575 onces.

Articles de bijouterie d'or, chaînes, etc., 8,257 onces.

Argenterie, 1,784 onces.

Total des onces d'or contrôlées 8,832, au titre de 0,748

Faillites.

En 1874 il y a eu dans le canton de Genève 58 faillites; la plupart étaient des étrangers au canton.

Pour donner une idée des transactions commerciales, dans mes précédents rapports, j'ai donné un relevé du mouvement des principales banques; mais cette année cela me sera impossible, vu que les rapports de ces établissements n'ont pas encore paru.

Le Rapporteur,

Louis FATON, *ingénieur.*



LE NICKELAGE

Par M. CHAVOIT

Mémoire lu à la Section d'Industrie et d'Agriculture, dans sa Séance du 8 Février 1876

L'hydroplastie, la galvanoplastie ou l'électro-chimie, comme on voudra appeler cette science nouvelle, consiste, ainsi que nous le savons tous, à déposer, par la voie humide, un métal riche sur un métal plus pauvre, ou bien à prendre des empreintes à reproduire des gravures ou des médailles, etc., etc.

Cette science, à peine appliquée à l'industrie depuis quarante ans, y a déjà produit une révolution considérable, immense même, et bien certainement elle n'a pas dit son dernier mot, ainsi que le constatent, du reste, les nouvelles et importantes applications qui en sont faites tous les jours.

Je ne veux pas faire ici l'histoire complète de l'hydroplastie ; néanmoins, Messieurs, permettez-moi de vous en dire quelques mots.

D'abord, je laisse aux savants le soin d'examiner si cette science était ou non connue des anciens, des Égyptiens, par exemple, comme quelques-uns l'affirment. Je me bornerai à rappeler que les premiers essais ont été faits par Volta à la fin du siècle dernier; mais ces essais n'ont abouti à rien de sérieux et de pratique.

Quelques années plus tard, en 1801 et 1803, Brugnatelli, célèbre chimiste de Pise, parvint à déposer de l'or sur des médailles d'argent par les procédés de l'électro-chimie ; néanmoins, à cette époque, aucun industriel n'eut l'idée de faire passer dans la pratique les découvertes de Brugnatelli, qui, en conséquence, restèrent à l'état d'étude pour les savants.

Vingt ans plus tard, en 1823, le célèbre M. de La Rive, de Genève, sans connaître les travaux du chimiste italien, fit, à son tour, des expériences qui firent faire à cette science de notables progrès. Il parvint à dorer d'une façon supérieure, par les procédés galvaniques, successivement du platine, de l'argent et du laiton.

Dans la période de 1823 à 1836, les procédés de M. de La Rive furent perfectionnés, soit par lui-même, soit par les chimistes Elsner, Battiga, Perrot, etc. Cependant, malgré les admirables expériences de ces savants, l'industrie n'avait encore tiré aucun parti de la science nouvelle.

En 1837, presque simultanément, et indépendamment l'un de l'autre, le chimiste Jacoby, né en Allemagne, mais fixé à Saint-Pétersbourg depuis très-longtemps, et le chimiste anglais Spencer, firent des expériences de galvanoplastie tellement concluantes qu'ils en sont regardés comme les véritables inventeurs.

Tous les deux opérèrent avec du sulfate de cuivre. Le premier parvint après divers essais, et au moyen du courant élec-

trique, à obtenir une épreuve en relief d'une planche de cuivre gravée en creux, et, par le même procédé, il obtint une contre-épreuve reproduisant, avec une exactitude parfaite, la gravure primitive, en sorte que la première épreuve devint un moule destiné à reproduire la gravure avec une perfection impossible à atteindre au burin, et cette reproduction pouvait se faire autant de fois qu'on le voulait.

La manière d'opérer de Spencer fut différente : il enduisit une plaque de cuivre d'un vernis non conducteur, et avec la pointe d'un burin, il traça des caractères de manière à mettre le cuivre complètement à nu ; soumettant alors sa plaque au courant électrique dans un bain de sulfate de cuivre, les creux se remplirent de métal, et il obtint ainsi des planches de caractères en relief qui pouvaient servir à la typographie. Il prit aussi, par ce moyen, des empreintes de médailles, mais il ne put séparer les médailles de la couche métallique qu'il y avait appliquée.

A partir des expériences de ces deux derniers savants, les procédés de l'hydroplastie furent rapidement perfectionnés ; et bien que les choses se soient, pour ainsi dire, passées sous nos yeux, il serait peut-être difficile d'indiquer exactement la part de perfectionnement qui revient à chacun des savants qui se sont occupés sérieusement de la galvanoplastie.

Je citerai entre autres, parmi les plus méritoires et les plus connus, MM. Becquerel père et fils, Bocquillon, Elsner, Grove, Masson, Smée, Sally, Sorel, Ch. Chevalier, etc.

Les savants avaient fait une découverte merveilleuse, mais cette découverte n'avait pas encore été mise en pratique par l'industrie. Cet honneur revient à MM. Georges-Richard Elkington, savant et industriel anglais, et Ch. Christoffle, fabricant d'orfèvrerie à Paris.

M. Elkington, qui a bien aussi sa large part dans les perfectionnements apportés aux premiers essais des savants, fut le premier qui, en 1840, dans un atelier de Birmingham, substitua la dorure à la pile à celle au trempé qui s'y faisait avant, et presque en même temps y introduisit l'argenture, qui y prit en peu de temps un développement considérable, et prit même, à cette époque, un brevet en Angleterre et un en France.

M. le vicomte de Ruolz, compositeur de musique, eut-il connaissance des procédés d'Elkington, ou seulement, comme on le dit, sur une simple mention d'un journal, découvrit-il son procédé de galvanoplastie ? Le fait est qu'en 1841, il publia un mémoire dans lequel il donna tous les détails de ses procédés industriels et prit un brevet.

Quelques années plus tard, en 1844 ou 1845, M. Ch. Christoffle, fabricant d'orfèvrerie, frappé des avantages qu'offraient les procédés décrits par M. de Ruolz, décida de les faire passer dans la pratique ; en conséquence, il s'attacha M. de Ruolz, acheta ses brevets et ceux de la maison Elkington pour la France, et fonda à Paris une maison pour la fabrication de l'orfèvrerie en laiton, destinée à être argentée et dorée par les procédés nouveaux.

Ainsi, en France comme en Angleterre, les procédés d'argenture et de dorure électro-chimiques donnèrent naissance à une nouvelle industrie, celle de l'orfèvrerie en laiton.

Depuis lors, cette industrie a pris une extension considérable sur tous les points de l'Europe, et y donne de l'occupation à un très-grand nombre d'ouvriers. Pour ne citer qu'un fait, je dirai que la maison Elkington, qui, dans le principe, occupait à peine 20 ouvriers, en compte aujourd'hui plus de 1,000, et rien qu'en Angleterre et en France, plus de 25,000

ouvriers, soit directement, soit indirectement, vivent de cette nouvelle et grande industrie.

La question étant à l'ordre du jour pour l'introduction de nouvelles industries, on est porté à se demander en passant pourquoi Genève, si bien qualifiée par sa position géographique, par ses relations commerciales, par l'intelligence de sa population ouvrière et son goût pour les arts, n'a pas encore introduit d'une façon sérieuse cette nouvelle branche de l'activité humaine.

Je laisse à d'autres le soin de résoudre cette question qui m'a été suggérée par les préoccupations du moment, pour revenir à mon sujet.

J'ai cru nécessaire de faire rapidement l'histoire de l'hydroplastie pour faire comprendre que les améliorations et les applications pratiques ne sont arrivées que peu à peu; aussi telle application galvanique, qui, dans le principe, paraissait être de peu d'importance, a fini par trouver sa place et rendre des services qu'on ne soupçonnait pas d'abord.

Tel, en effet, a été le sort du nickelage, qui en cela a quelque analogie avec la découverte du métal lui-même, dont le nom de Nickel est un nom de mépris qui lui a été donné du nom d'un génie nain des mines, soit à cause du peu d'importance qu'on lui a reconnu tout d'abord, soit peut-être parce qu'il n'a pas répondu à ce que l'on en attendait.

Ce métal a été découvert pour la première fois dans les mines de Johann Georgenstadt, en Saxe, mélangé avec du soufre. Actuellement on le tire principalement de Suède, d'Angleterre et d'Allemagne. En Suède, le minerai dont on l'extrait (pyrite de fer) n'en contient guère que 3 ou 4 pour cent, en Allemagne et en Angleterre les minerais sont plus

riches, ils en contiennent 7 à 8 pour cent dans le premier pays, et de 10 à 15 dans le deuxième.

Le nickel pur, d'un blanc d'argent, est très-malléable et très-ductile, c'est le plus magnétique des métaux après le fer; sa densité est de 8 1/2 environ, on peut l'augmenter de près de 1 en le forgeant. Si on le chauffe à 250°, il perd ses propriétés magnétiques, mais il les reprend en se refroidissant.

Le peu de richesse et d'abondance des mines de nickel fait que le prix de ce métal se maintient à un taux relativement élevé.

Il est difficile de l'obtenir pur, et tout le nickel que l'on livre au commerce ne contient guère que 70 à 90 pour cent de ce métal.

Les emplois du nickel sont peu nombreux dans l'industrie, il ne sert guère que mélangé avec le cuivre et le zinc dans différentes proportions, ce qui fait qu'on lui donne différents noms, tels que Maillechort, Argentan, Alfénide, etc.; cet alliage est principalement employé à faire des couverts de table et des pièces d'orfèvrerie, des viroles de couteaux, et depuis quelque temps des mouvements de montre; l'on s'en sert aussi en Belgique et en Suisse pour la fabrication des monnaies de billon.

Mais le véritable emploi du nickel et celui qui est appelé à prendre une très-grande importance, est évidemment son application au moyen des procédés électro-chimiques sur des objets en laiton, en cuivre ou en fer.

Le nickelage, connu depuis longtemps déjà, puisque M. de Ruolz en avait pris un brevet en 1841, n'avait reçu aucune application sérieuse, soit que les procédés employés fussent défectueux, soit parce qu'on n'arrivait pas à donner

aux objets nickelés tout l'éclat désirable ; aussi M. de Ruolz ne tira aucun parti de son brevet, et tous les ouvrages d'hydroplastie, à l'article nickelage, disaient que cette application n'avait aucun emploi sérieux dans l'industrie.

Ce fut M. Isaac Adam, de Boston, qui trouva un procédé de nickelage supérieur aux anciens, et qui fut adopté immédiatement en Amérique, où cette industrie prit de suite des proportions colossales, car maintenant les Américains font nickeler jusqu'aux colonnes intérieures de leurs bateaux à vapeur, et, dans de riches maisons, jusqu'aux rampes en fonte des escaliers. An 1869, M. Adam se fit breveter en France pour son nouveau procédé, et ce fut M. Gaiffe qui, en achetant son privilége, introduisit cette nouvelle industrie à Paris.

Aujourd'hui c'est par centaines de kilogrammes par jour que M. Gaiffe nickelle les différents objets qui en sont susceptibles ; et l'on peut en quelque sorte dire qu'il a doté la France d'une nouvelle industrie, car le nickel employé en couches galvaniques pour recouvrir des objets en cuivre, en laiton et en fer, offre de précieux avantages, souvent supérieurs à ceux que présente l'argent. Il préserve les objets qu'il recouvre en les rendant inoxydables à l'air, et ensuite il leur procure une dureté qui fait complétement défaut à l'argent. Le prix de revient, du reste, est relativement minime.

J'ignore complétement, Messieurs, quel est le procédé de nickelage de M. Adam, mais toujours désireux de maintenir mes opérations à la hauteur des connaissances du jour, j'ai essayé de prendre des renseignements à Paris, ignorant alors qu'il existât un brevet, ces renseignements m'ont été refusés ; c'est à ce moment que mon fils qui s'occupe spécialement de l'hydroplastie, a cherché lui-même un procédé, et après un certain nombre d'essais infructueux, il est parvenu à livrer à

MM. Nicolaï et Hoffer et à M. Van Lusen, des articles nickelés aussi beaux sinon supérieurs à ceux qui, venant de Paris, lui avaient été remis comme modèles; je puis cependant dire que, le peu que je sais du procédé américain, m'autorise à affirmer que celui que nous employons dans nos ateliers est complétement différent.

Nos échantillons et nos prix ont été soumis à une maison de Lyon, qui en moyenne envoie à Paris de 150 à 200 kilogrammes pas semaine d'objets en laiton à nickeler. Cette maison a trouvé notre nickelage supérieur à celui qu'elle fait faire à Paris, elle trouve nos prix à sa convenance, et si nous n'avons pas traité pour faire tout son travail en ce genre, cela n'a tenu qu'à des questions de douanes.

Cet usage du nickelage s'étend actuellement à tous les objets de sellerie, tant en fer qu'en laiton, à tous ceux d'arquebuserie, de serrurerie (laiton), de chirurgie et d'instruments de mathématiques, et, en général, à tous les objets en fer et en laiton que l'on veut préserver de la rouille où du vert-de-gris, tout en leur donnant un éclat presque égal à celui de l'argent.

Maintenant, Messieurs, pour vous donner une idée de l'importance que peut prendre cette industrie dans un pays comme la Suisse, qui fait autant de constructions de luxe, je vous dirais qu'en faisant nos offres de service à un architecte de Lausanne, il nous a dit qu'il venait de recevoir de Paris, et cela pour un seul bâtiment, pour 6,000 francs d'articles nickelés; dans cette somme le nickelage figurait pour 25 0/0 environ, soit pour une somme de 1,500.

Par le nickelage les Américains préservent les fers de la rouille, bien mieux que par la peinture, aussi est-il employé dans une foule de cas pour remplacer les vernis qui n'avaient d'autre but que d'empêcher l'oxydation.

Le nickelage reçoit encore une heureuse application pour les caractères d'imprimerie qu'il rend plus durs et dont par conséquent il augmente la durée. Je crois ainsi que le nickelage conviendrait parfaitement pour les cylindres de pièces à musique, qu'il empêcherait complétement de s'oxyder dans les transports lointains, et surtout pour la traversée des mers.

Tout fait donc supposer que dans un avenir prochain, la Suisse emploiera suffisamment d'objets nickelés pour pouvoir occuper un nombre relativement important d'ouvriers des deux sexes.

ERRATA
de la Notice sur l'Ordre des *Bons Templiers*.

—

Page 249, 2e ligne de la note 1, après le mot *fut*, ajoutez : *pour l'Helvétie*,

— *Idem*, 3e vers de l'appel en langue anglaise, lisez *Well*, au lieu de *Will*.

— 250, 18e ligne, lisez *Tweedie*, au lieu de *Twerdie*, ainsi que dans la note 1.

— 251, 1re ligne de la note 1, lisez *13,700,000*, au lieu de *13,000*.

— *Idem*, 2e ligne de la note 2, lisez *par* au lieu de *plus*.

— *Idem*, 2e ligne, lisez *triple*, au lieu de *triple*.

— 253, 1re ligne de la note 2, lisez εν ῷ πᾶσα οἰκοδομὴ, au lieu de ενῷ πᾶσα οἰχοδμὴ. Puis à la fin de la citation grecque, ajoutez ces mots : — *Il faut y joindre les versets 19 et 26 du même chapitre de Saint-Paul. Les deux textes indiqués de Saint-Pierre complètent l'idée des Bons Templiers.*

— 254, 18e ligne, lisez *Bailey*, au lieu de *Barley*.

— 255, 30e ligne, lisez *Independent*, au lieu de *Indépendent*.

— 257, 18e ligne, lisez *1875*, au lieu de *1873*.

— 258, 28e ligne, lisez *ses*, au lieu de *des*.

— 259, 13e ligne, lisez *affilié*, au lieu d'*affiliés*.

— 265, 2e ligne, § 2 de la note 1, lisez *Sainte-Anne*, au lieu d'*Anne*.

— 266, 12e ligne, lisez *A ce don*, au lieu de *A Cedon*.

Dans l'indication des positions géographiques, c'est le signe arithmétique (×) indiquant la multiplication, la triangulation qu'on doit lire et non la lettre *X*.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Discours de M. Ch. VOGT, Président de l'Institut. (Séance générale du Jeudi 7 Mai 1874.)........................ 1

Rapport sur la marche de l'Institut pendant l'année 1873.. 31

Discours de M. Ch. VOGT, Président de l'Institut. (Séance publique du 27 mai 1875.)........................ 41

Rapport sur la marche de l'Institut pendant l'année 1874.. 57

Rapport sur le Concours de Comédie, par M. W. Reymond.. 67

Rapport sur le Concours de Peinture sur faïence, par M. H. SILVESTRE........................... 83

Versoix-la-Ville, Versoix-la-Raison, Versoix-le-Bourg, (1700 à 1846), par M. Claudius FONTAINE-BORGEL.... 80

Notices biographiques sur MM. les Professeurs André Cherbuliez et Louis Longchamp, par M. le Professeur André OLTRAMARE........................... 145

Des moyens de résoudre les différends qui s'élèvent entre patrons et ouvriers, par M. P.-J.-A. LAGIER......... 199

Notice sur les chemins de fer à voie étroite, par M. F. JANIN-BOVY..................................... 235

Pages

L'Ordre indépendant des Bons Templiers, coup-d'œil sur ses qualités propagatrices, par M. Mérille de Colleville 247

Aperçu sur la Chanson Française (du XIe au XVIIe siècle), par M. G. Becker 279

Rapport sur le Cheptel des Végétaux de la section d'Industrie et d'Agriculture, par M. L. Faton 315

Rapport sur l'Agriculture et l'Industrie du Canton de Genève pendant l'année 1872, par M. L. Faton 329

Rapport sur l'Agriculture et l'Industrie du Canton de Genève pendant l'année 1873, par M. L. Faton 353

Rapport sur l'Agriculture et l'Industrie du Canton de Genève pendant l'année 1874, par M. L. Faton 377

Le Nickelage, par M. Chavoit 387

Genève. — Imprimerie Ziegler et Ce, rue du Rhône, 52.

Genève. — Imprimerie Ziegler et Cº, 52, rue du Rhône

